



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

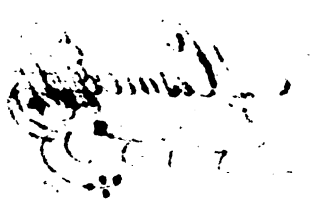
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Nesmer



S Y S T E M E
D E
P H I L O S O P H I E
M O R A L E.

  
T O M E P R E M I E R.





SYSTEME
DE

PHILOSOPHIE

MORALE,

DE HUTCHESON,

*Traduit de l'Anglois par M. E***.*

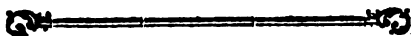


TOME PREMIER.



A LYON,

Chez REGNAULT, Libraire-Imprimeur,
. rue Merciere.



M. DCC. LXX.

Avec approbation & Privilege du Roi.



P R É F A C E

D U T R A D U C T E U R.

LE s hommes en général n'étant pas nés pour s'attacher aux sciences speculatives, il n'est pas surprenant que tout le monde ne soit pas capable de les cultiver avec succès ; mais il y auroit lieu de s'étonner, si la science des mœurs ne pouvoit pas être acquise jusqu'à un certain degré par tous ceux qui veulent faire usage de leur raison. J'entends par science des mœurs , ou *Morale* , non seulement ce qu'on appelle ordinairement ainsi , mais encore le Droit naturel , & la Politique , en un mot tout ce qui est nécessaire pour se conduire selon l'état & la condition où l'on se trouve. En effet, on ne sauroit douter que chacun n'ait besoin, pour se rendre heureux , de régler sa conduite d'une certaine manière, & que Dieu ne pres-

Tome I.

a

crive à tous les hommes sans exception, des devoirs qui tendent à leur procurer la félicité à laquelle ils aspirent. Il s'ensuit donc que les principes de cette science doivent être faciles à découvrir, & à la portée de toutes sortes d'esprits, de manière qu'il ne soit pas besoin, pour en être instruit, d'avoir une force de génie extraordinaire. C'est à tort que les Philosophes Payens prétendoient que la Philosophie, sans en excepter la partie qui regarde les mœurs, n'étoit que pour les Initiez, ou pour les disciples de profession; & les hommes ne sauroient se plaindre que Dieu leur ait donné des loix ou impraticables, ou environnées, dans les points principaux & qui intéressent le commun des hommes, d'une obscurité qu'on ne puisse pénétrer, même avec tous les soins, & toute l'application d'une personne qui a son devoir à cœur. Les plus sages Payens l'ont reconnu, & leur témoignage suffit.

pour confondre ceux qui osent revoquer en doute une vérité aussi incontestable.

Les Stoïciens, qui faisoient leur principale étude de la Morale, soutenoient que leur Philosophie étoit à la portée des femmes & des esclaves; & que, comme le chemin de la vertu est ouvert à tous les hommes sans distinction, il n'y a non plus aucune condition privilégiée en ce qui regarde la faculté de connoître les principes & les regles capitales tant des devoirs communs, que de ceux qui sont particuliers à chacun. La regle de la raison, dit le célèbre Confucius, qui comprend les devoirs reciproques d'un Roi & de ses Sujets, d'un pere & d'une mere & de leurs enfants, d'un mari & de sa femme, des jeunes geus & des vieillards, des amis & de tous ceux qui ont commerce ensemble, n'est point au dessus de la portée de chaque particulier; mais les maximes que certaines

a ij .

gens se forgent , qu'ils font passer pour sublimes & au-delà de nos forces , tels que sont certains principes étranges , abstrus , & qui ne conviennent point à ces cinq sortes de personnes , ne peuvent point être comptées entre les règles de la raison. En effet , pour se convaincre que les plus ignorans sont persuadés par raison de la nécessité des devoirs généraux du droit naturel , il ne faut que leur demander s'ils voudroient qu'on leur fît le mal qu'ils font à autrui. On verra par leurs réponses , ou par leurs plaintes , ou par leurs actions , qu'ils regardent ces sortes de choses comme mauvaises , & qu'ils sentent bien que , si on les leur défend , ce n'est nullement par caprice , ou par des motifs d'une justice & d'une utilité mal entendues , mais pour des raisons très fortes , & très équitables. J'ajouterai qu'ils peuvent non seulement comprendre & découvrir , sans beaucoup de peine , les principes fondamentaux

de la Morale ; mais encore en tirer certaines conséquences peu éloignées, & porter leur connoissance à un degré suffisant par rapport à leur état. Une preuve de ce que j'avance est, qu'on voit quelquefois de ces sortes de gens qui témoignent par leurs discours & par leur conduite, qu'ils ont des idées assez justes & assez étendues en matiere de Morale ; quoiqu'ils ne puissent pas toujours les bien développer, ni exprimer nettement ce qu'ils sentent.

Il est honteux pour le genre humain, que cette science, qui devoit être la grande affaire des hommes, & l'objet de toutes leurs recherches, ait été la plûpart du temps aussi négligée. Socrate s'étonnoit de voir, que, si l'on vouloit faire apprendre à quelqu'un le métier de Cordonnier, de Charpentier, de Forgeron, ou l'art de monter à cheval, il ne manquoit pas de lieu où l'on pût l'envoyer, pour le rendre maître dans ces sortes de choses ; & que

a iij

même tout étoit plein de gens qui sçavoient dresser les chevaux & les bœufs : au lieu que , si quelqu'un vouloit s'instruire soi-même de ce qui est juste , ou le faire apprendre à ses enfants ou à ses esclaves , il n'y avoit point d'endroit où ils pussent aller pour cela. D'où vient , disoit Cicéron , que , quoique nous ayons une ame aussi bien qu'un corps , l'art de conserver & de rétablir la santé du corps a été cherchée de bonne heure , & trouvé si utile , qu'on en a attribué l'invention aux Dieux ; au lieu que l'art de guérir les maladies de l'ame n'a été si fort souhaité avant qu'on l'eût trouvé , ni si soigneusement cultivé depuis qu'on en a quelque connoissance , ni aimé & estimé de tant de gens , mais au contraire est devenu suspect & odieux à plusieurs ? Il n'est pourtant pas difficile d'en découvrir les raisons , & il est utile de les bien considérer.

Il est d'abord certain , que les divers

besoins de la vie, vrais ou imaginaires, les faux intérêts, les impressions de l'exemple & des coutumes reçues, le torrent de la mode & des opinions, les préjugés de l'enfance, les passions surtout & les vices dominants, détournent ordinairement les hommes d'une étude sérieuse de la Morale, & les empêchent d'appliquer leurs facultés aux choses à quoi elles sont les plus propres, & d'où dépend la véritable félicité. Parmi ceux qui se sont attachés à l'étude de la Morale, un grand nombre l'a fait d'une manière confuse & superficielle, souvent même en bâtissant sur des principes ou entièrement faux, ou obscurs & incertains, ou étrangers, ou mêlez d'erreurs & d'absurdités grossières. Une autre raison qui fait qu'on néglige l'étude de la Morale, est que les hommes méprisent ordinairement les choses simples, pour courir après les mystérieuses, & qu'ils méconnoissent ou rejettent même la vérité, lorsqu'elle se

présente à eux sans aucun attrait qui réveille leur curiosité, & qui flatte leur inclination pour le merveilleux. Mais ce ne sont pas tant les préjugés de l'esprit que les illusions du cœur, & la tyrannie que les préjugés établissent dans le monde au sujet des sentimens, qui forment de grands obstacles à l'étude de la Morale, & à une connoissance exacte de nos devoirs.

Il y a deux sortes de gens, qui doivent s'attacher à cette étude d'une façon particulière, savoir, les Ministres publics de la religion, & les Sçavants, ou ceux qui font profession de cultiver leur esprit par l'étude des sciences. Les uns & les autres sont également obligés de s'instruire là dessus, & d'instruire les ignorans ; mais l'obligation des premiers est plus indispensable, que celle des derniers. La Morale est la fille de la religion, elle marche d'un pas égal avec elle, & la perfection de celle-ci, est la mesure de la perfection de

P R E' F A C E. ix

celle là. Tu ne feras jamais bien, disoit l'Empereur Marc Antonin , aucune chose purement humaine , si tu ne connois les rapports qu'elle a avec les choses divines ; ni aucune chose divine , si tu ne fais toutes les liaisons qu'elle a avec les choses humaines. En effet , les principes fondamentaux de la religion naturelle , qui doit être la base de toute autre religion , sont le plus ferme , ou plutôt le premier fondement de la science des mœurs ; & sans la Divinité , on ne voit rien , qui impose une nécessité indispensable d'agir ou de ne pas agir d'une certaine manière. Cette vue de la Divinité , que l'on vient bientôt à reconnoître comme punissant le vice & récompensant la vertu , a une si grande efficacité , qu'encore que les principes fondamentaux d'une religion soient obscures par le mélange de l'erreur & de la superstition , pourvû qu'ils ne soient pas entièrement corrompus , elle ne laisse pas

x P R E' F A C E.

d'agir à un certain point. Plus ces principes sont purs & bien soutenus , plus ils servent à affermir les fondemens de la Morale , & à en pousser les regles dans toutes leurs conséquences. Mais faites le plus beau système du monde , si la religion n'y entre pour rien , ce ne sera , pour ainsi dire , qu'une Morale vaine , & une spéculation frivole.

Après avoir ainsi établi la nécessité de l'étude de la Morale , il convient que je fasse connoître l'Auteur de l'ouvrage dont je donne la traduction à quelques modifications près , qui ont paru indispensables. J'aurai d'autant plus de facilité de le faire , que M. Guillaume Leechman, Docteur & Professeur de Théologie dans l'Université de Glascow s'est fort étendu sur les circonstances de la vie , le caractère , & les talens de M. Hutcheson : mais comme la plupart ne sont point de nature à intéresser un étranger , je me bornerai aux plus essentielles.

François Hutchefon nâquit le 8 Août 1694. Jean Hutchefon son pere étoit Ministre d'une Congrégation de Dissidens dans le Nord de l'Irlande. C'étoit un homme de très bon jugement , & également renommé par son savoir , & les marques de piété , de probité , de vertu qu'il a toujours fait paroître. Il donna de bonne heure des preuves signalées de sa capacité , & du desir qu'il avoit de s'instruire. Il se distingua surtout par la bonté de son cœur & son désintéressement , par l'innocence de ses mœurs , & la douceur de son caractère , & par son application à l'étude , qui lui mérita l'affection de son ayeul , qui s'étoit chargé de son éducation & de celle de son frere. Sa tendresse pour celui-ci étoit telle, que son ayeul lui ayant légué son bien par son Testament , il refusa de l'accepter , & en laissa la jouissance à son aîné. Après avoir resté six ans dans l'Université de Glascow, il retourna en

Irlande, où il obtint une petite Cure. Quelques-uns de ses amis, trouvant ce poste fort au dessous de sa capacité, firent tant auprès de lui par leurs sollicitations, qu'ils l'engagerent enfin à venir s'établir à Dublin, où il ne tarda pas à se faire connoître par la supériorité de son mérite & de ses talens. Il fut lié d'une amitié intime avec le Vicomte de Molesworth, qui l'aida à mettre la dernière main à son examen de *l'Origine des idées que nous avons de la Beauté & de la Vertu*, (a) & qui lui fit part des remarques & des observations qu'il avoit faites sur cet ouvrage. Il eut aussi beaucoup de part aux bonnes grâces du Sieur Synge, Evêque d'Elphin, lequel eut la bonté de revoir son manuscrit, & de l'aider de ses conseils. La première Edition de cet ouvrage parut sans nom de l'Auteur, mais il avoit fait

(a) Cet ouvrage a été traduit par M. Eidous, & imprimé en 1750 à Paris chez David le jeune.

trop de bruit , pour qu'il pût rester longs temps caché. Le Lord Graville , qui étoit pour lors Vice-Roi d'Irlande , envoya son premier Secretaire chez le Libraire pour savoir qui en étoit l'auteur , & n'ayant pu l'apprendre , il lui remit une lettre de son Excellence , que le Libraire eût soin de lui faire tenir. M. Hutcheson fut rendre visite à son Excellence , qui le reçut avec toutes les marques d'amitié les plus distinguées , & elle ne se démentit point pendant tout le temps qu'il resta dans ce Royaume.

Quantité de gens de distinction commencerent dès ce moment à rechercher sa connoissance. L'Archevêque King , auteur du Livre qui a pour titre *de Origine mali* , conçut une estime toute singuliere pour lui , & son amitié lui fut d'un grand secours dans une affaire dont les suites pouvoient être fâcheuses. On le fit citer deux fois à la Cour de l'Archevêque, sur ce qu'il instruisoit

la jeunesse sans avoir souscrit aux *Canons Ecclésiastiques*, & sans en avoir obtenu la permission de l'Evêque ; mais son Excellence arrêta les poursuites, témoigna le déplaisir que lui causoit la conduite qu'on avoit tenue, & prît notre Auteur sous sa protection, l'assurant qu'il n'avoit plus rien à craindre de ce côté là.

Il eut aussi beaucoup de part à l'estime du Primat Botter lequel à sa sollicitation fonda une bourse dans l'Université de Glasgow. Il publia quelques années après son *traité des Passions*. (a) Il fut nommé en 1729 Professeur de Philosophie dans l'Université de Glasgow ; cette chaire étant devenue vacante par la mort de M. Gershom Carmichael. Le public approuva le choix de l'Université, & l'événement fit voir qu'il ne pouvoit être meilleur. Il s'appliqua de bonne heure à la lec-

Cet ouvrage a été également traduit par M. Eidous, & imprimé chez le même Libraire.

ture des auteurs anciens , & ne pouvoit se lasser d'admirer la justesse & la simplicité de leurs pensées & de leurs expressions, qui sont encore aujourd'hui la marque caractéristique de leurs écrits. Il lisoit les Historiens, les Poètes & les Orateurs de l'antiquité avec une espèce d'enthousiasme , mais en même temps avec le discernement d'un critique. Il avoit lû si souvent les Poètes Latins , qu'il en favoit les plus beaux passages par cœur , & les appliquoit aux sujets qu'il avoit occasion de traiter dans ses leçons. On peut juger de la connoissance qu'il avoit de la langue latine par les écrits qu'il a laissés. Il avoit étudié a fond toutes les parties de la Philosophie. On lui offrit une Chaire de Professeur de Philosophie morale à Edimbourg , qui étoit beaucoup plus lucrative que la sienne , & qui auroit pu lui procurer plusieurs connoissances avantageuses; mais comme il étoit content de sa situation, il refusa de l'accepter.

La santé constante & uniforme dont il avoit joui jusqu'alors , si l'on en excepte quelques legers accès de goutte , sembloit promettre au public la continuation d'une vie aussi chere que la sienne ; mais il plut à la Providence d'en trancher le fil , au moyen d'une fièvre qui le mit au tombeau dans la cinquante troisieme année de son âge , seize ans après son arrivée à Glascow. Il avoit épousé à Dublin Marie Wilson, fille de François Wilson, Ecuyer , gentilhomme de la Comté de Langford , qui se distingua en qualité de Capitaine au service du Feu Roi Guillaume, lors de la révolution. L'intérêt n'eut aucune part à son choix ; la vertu seule le fixa , & il eût lieu de s'en féliciter.



TABLE

T A B L E
DES CHAPITRES
 DU PREMIER VOLUME.

LIVRE PREMIER.

De la Constitution de la Nature humaine, & du souverain bien.

CHAPITRE PREMIER. *De la constitution de la nature humaine & de ses facultés, & premierement de l'entendement, de la volonté & de ses Passions.* page 1

CHAP. II. *De certaines perceptions d'une nature plus relevée.* 26

CHAP. III. *Des dernières déterminations de la volonté; & des affections bienfaisantes* 67

CHAP. IV. *Du Sens moral, ou de la faculté d'appercevoir l'excellence morale, & de ses objets suprêmes.* 91

CHAP. V. *En quoi consistent l'honneur & la honte; influence universelle du sens moral & du sentiment de l'honneur, & leur uniformité* 136

LIVRE SECOND.

Du suprême Bonheur de l'Homme.

CHAP. VI. *Jusqu'à quel point nos sensations, nos appétits, nos passions & nos affections, dépendent de nous.*

171

CHAP. VII. *Comparaisons des différentes especes de plaisirs & de peines, & leur influence sur notre bonheur.*

200

CHAP. VIII. *Comparaison des différents tempéramens & des différents caractères en fait de bonheur & de malheur.*

252

CHAP. IX. *Des devoirs dont nous sommes tenus envers Dieu, & premierement des sentimens que nous devons avoir de sa nature.*

286

CHAP. X. *Des affections, des devoirs & du culte, dont nous sommes tenus envers la Divinité.*

354

CHAP. XI. *Conclusion de ce Livre, dans laquelle on montre en quoi consiste le souverain bonheur de l'homme.*

373

LIVRE TROISIEME.

Qui contient une déduction des Loix les plus spéciales de la Nature , & des devoirs de la vie antérieurs au Gouvernement Civil, & autres Etats adventifs.

CHAPITRE PREMIER. *Circonstance qui augmente ou diminue la bonté & la méchanceté morale des actions.* 383

CHAP. II. *Regles générales pour juger de la moralité des actions , par les affections qui y portent , ou qui en détournent.* 402

CHAP. III. *Explications des notions générales des Droits & des Loix , & leurs divisions.* 425

CHAP. IV. *Différents états des hommes. L'état de liberté n'est pas un état de guerre. Moyen de connoître les droits particuliers. Nécessité d'une vie sociale.* 470

CHAP. V. *Des Droits privés des hommes, premierement de ceux qu'on appelle naturels ; & de l'égalité naturelle des hommes.* 490

CHAP. VI. *Droits adventifs réels & personnels. Propriété ou Domaine,*

517

CHAP. VII. *Moyens d'acquérir la propriété. jusqu'où elle s'étend, & les sujets dans lesquels elle réside.*

541

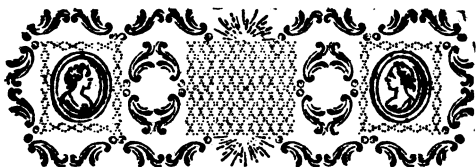
CHAP. VIII. *De la Propriété dérivée, & des moyens de l'aliéner ou de la transporter.*

563

Fin de la Table du premier Volume.



SYSTEME



SYSTEME

DE

PHILOSOPHIE MORALE.



LIVRE PREMIER.

De la Constitution de la Nature humaine , & du souverain Bien.



CHAPITRE I.

De la Constitution de la Nature humaine & de ses Facultés , & premièrement de l'Entendement , de la Volonté & des Passions.

I.

E but de la Philosophie morale
L est de régler la conduite de
l'homme , & de diriger ses ac-
tions de maniere qu'il puisse en sui-
vant les regles qu'elle prescrit se servir

Ce que
c'est que la
Philosophie
morale.

Tom. I.

A

avec tout l'avantage qui lui est possible des moyens de se rendre heureux & parfait. Les lumieres qu'elle lui fournit, sont indépendantes de la révélation : elles sont une suite des observations qu'il fait sur la nature humaine, & des conséquences qu'il en tire ; d'où vient que l'on regarde les maximes & les regles de conduite qu'elle prescrit, comme les propres loix de la nature, & qu'on appelle le système qu'elle compose loix de la nature.

Elle est fondée sur la connoissance des facultés humaines.

Cette science, comme on vient de le dire a pour objet le bonheur de l'homme : mais comme il est impossible de savoir en quoi il consiste, à moins qu'on ne connoisse la constitution de notre espece, de même que ses facultés d'appercevoir & d'agir, & leurs objets naturels, puisque le bonheur ne consiste que dans le plaisir que procurent à l'ame ses perceptions & ses modifications ; l'ordre naturel exige que nous examinions d'abord les facultés & les dispositions de notre espece, ses différentes déterminations naturelles, de même que les objets dont dépend son bonheur, & que

DE PHILOSOPHIE MORALE. 3

nous comparions ensuite les divers plaisirs dont elle est susceptible, pour pouvoir découvrir en quoi consistent son souverain bien & sa perfection, & les actions qui peuvent l'y conduire.

Dans la recherche que je vais faire, je traiterai seulement en peu de mots des parties de notre constitution, soit corporelle soit spirituelle, qui ne sont pas d'une grande importance dans la morale. J'éviterai toutes les disputes inutiles, & m'en rapporterai pour certains points, aux Auteurs qui en ont traité. Je ne dirai rien des observations que les Anatomistes ont faites, pour prouver l'avantage qu'a le corps de l'homme sur celui des autres animaux. Ceux qui seront curieux de ces sortes de matieres, peuvent s'en instruire dans les ouvrages des Anatomistes, de même que dans ceux du Duc de Cumberland.

II.

L'homme en venant au monde, est infiniment plus foible, & moins en

Infirmités
auxquelles
l'homme est
assujetti en
naissant.

A 2

état de subsister sans le secours d'autrui , qu'aucun autre animal que ce soit ; & il n'y en a aucun qui se resente plus long-tems de sa foiblesse naturelle. Les autres animaux acquièrent la plûpart au bout de quelques mois toute leur vigueur , & se trouvent en état de faire usage de leurs facultés. Du moins il en est peu à qui quatre ou cinq ans ne suffisent , pour acquérir toute leur maturité. Il faut dix à douze ans à l'homme pour pouvoir subsister par son travail & son industrie , même dans les états les mieux policés , dans les climats les plus doux ; & encore faut il qu'ils aient été purgés de toutes les bêtes sauvages & carnacieres. La plupart des autres animaux ont reçu de la nature l'habillement & les armes dont ils ont besoin ; elle veille elle même à leur entretien & à leur défense , sans que leurs soins ni leur industrie y aient la moindre part ; le terrain le plus inculte leur fournit de quoi subsister ; ils trouvent dans les bois & les rochers une retraite assurée. L'homme vient au monde nud & sans défense ;

DE PHILOSOPHIE MORALE. 5

il a besoin d'une nourriture plus agréable & plus saine, & il ne peut se la procurer que par son travail & son industrie ; son corps, trop foible pour résister aux injures de l'air, ne sauroit se passer d'habits, & il lui en coûte beaucoup pour se vêtir & se loger. Il ne peut subsister dans son enfance sans le secours d'autrui, & il devient, lorsqu'on l'abandonne à lui-même, le plus malheureux de tous les êtres.

Cette conduite de l'Auteur de la nature à notre égard, n'a rien qui doive nous choquer, & ce seroit à tort qu'on la regarderoit comme injuste & trop sévère. Nous découvrirons bientôt un remède naturel à cette impuissance inséparable de notre enfance, dans la tendresse de nos parens & quelques-unes de ses causes finales, dans les différentes espèces de culture que nous sommes en état de recevoir. Notre espèce a besoin de beaucoup d'art & d'industrie pour subsister : nous sommes capables de nous procurer une infinité de bien, inconnus aux autres animaux, lesquels dépen-

dent de quantité d'Arts utiles & agréables, dont nous ne pouvons acquérir la connoissance qu'à l'aide de l'éducation, de l'instruction & de l'imitation. Quel tems ne nous faut-il pas pour apprendre notre langue maternelle ? Pour acquérir une certaine dextérité dans les arts les plus communs, tel que l'Agriculture & l'économie domestique ? la force du corps, sans la culture de l'esprit, nous rendroit indociles & intractables à nos parens & à ceux qui sont chargés de nous instruire ; & dans la nécessité où nous sommes de leur être soumis, il est heureux que nous soyons longtems dans l'impuissance de secouer le joug, que leur tendresse & leur amitié nous imposent.

I I I.

Facultés
qui se ma-
nifestent les
premières.

Ce qui se manifeste d'abord en nous, est relatif à nos facultés corporelles. Ce sont nos sens extérieurs, certains mouvemens spontanés, l'appetit pour les alimens, & l'instinct pour les recevoir & les avaler. L'exercice de ces

DE PHILOSOPHIE MORALE. 7

facultés est au-dessus de notre intelligence ; les animaux sont encore moins en état de sentir le besoin qu'ils ont de leurs meres , ni de comprendre l'utilité dont est la pression de l'air , pour faire fondre le lait de leurs mamelles. Nous agissons les uns & les autres par un instinct qu'une main supérieure a mis en nous.

Nos sens extérieurs ne tardent pas à introduire dans notre esprit quelques perceptions de plaisir & de douleur , lesquelles sont immédiatement suivies d'une détermination constante & naturelle à rechercher l'un & à éviter l'autre ; à rechercher ce qui nous fait plaisir , & à fuir ce qui nous fait de la peine. Ce sont là probablement les premières notions que nous avons du bonheur & du malheur.

Les sens extérieurs sont ces déterminations de la nature , qui produisent constamment dans l'ame certaines perceptions , à l'occasion des impressions qui se font sur les organes du corps , ou des mouvements qu'elles y excitent. Quelques unes de ces impressions n'agissent que sur un seul

Ce que
c'est propre-
ment que la
sensation.

sens ; il y en a d'autres qui agissent sur deux , ou sur un plus grand nombre. Celles de la première classe sont au nombre de cinq , savoir , les couleurs , les sons , les saveurs , les odeurs , le froid & le chaud. Quelques Auteurs en comptent un plus grand nombre. Ce sont là les idées propres de la sensation.

Ces sensations , ainsi que les scavans en conviennent , ne sont point des images ou des représentations des qualités extérieures des objets , ni de l'impression ou du changement qui arrive dans les organes du corps. Elles sont ou des *signes* des nouvelles altérations qui arrivent dans le corps , dont nous connoissons la cause , à l'aide de l'observation & de l'expérience ; ou des *marques* établies par l'Auteur de la nature , pour nous faire connoître les choses qui sont salutaires , innocentes , ou nuisibles ; ou des intimations des choses , qui peuvent affecter notre état , & qu'on ne peut discerner autrement : mais ces marques ou signes ne ressemblent pas plus à ce qui se passe réellement hors

de nous, que le bruit d'un canon, ou l'explosion de la poudre, au danger que court un vaisseau sur mer. Les sensations qui flatent le goût, l'odorat & le toucher, sont produites par des objets utiles, ou qui ne sauroient nuire, lorsqu'on en use avec modération; les sensations désagréables ou douloureuses, par ceux qui sont nuisibles ou hors d'usage. Mais la vue & l'ouïe ne paroissent point être susceptibles de douleur; il n'y a presque point de forme visible ni de son, qui puissent l'occasionner immédiatement, quoique le mouvement violent de la lumière ou de l'air puisse causer des sensations douloureuses; & néanmoins par la vue & par l'ouïe, l'ame ne jouit pas moins des plaisirs de la beauté & de l'harmonie, que des idées de la grandeur, de la figure, de la situation & du mouvement. C'est par les premiers sens, & non par les derniers, que nous goûtons les plaisirs qu'on nomme communément *sensibles*.

Les impressions qui affectent deux ou plusieurs sens sont, la durée, le nombre, l'étendue, la figure, le mou- idées qui accompagnent la sensation.

TO S Y S T E M E

vement & le repos. La durée & le nombre sont applicables à toutes perception ou action de l'ame, soit qu'elles dépendent ou non des organes corporels. Les idées simples de cette classe, que quelques-uns appellent idées concomitantes de la sensation, ne causent en général ni plaisir ni douleur. C'est par quelques modes complexes de figures & de mouvement qu'on sent le plaisir : la beauté consiste dans certaines proportions qu'a la figure avec la couleur ; l'harmonie, dans celles du ton & des sons. Les proportions des nombres & des figures sont le champ sur lequel le raisonnement s'exerce avec le plus de liberté. J'en parlerai dans la suite.

I V.

Idées du
sentiment
intérieur
ou de la
réflexion.

Il y a une autre faculté naturelle d'appercevoir, dont on fait continuellement usage, mais sur laquelle on ne réfléchit point assez : c'est le sentiment, la perception, ou la connoissance intérieure des actions, des passions & des modifications de l'ame ;

par l'entremise desquelles elle s'occupe de ses perceptions , de ses jugemens , de ses raisonnemens , de ses affections , de ses sentimens ; elle les connoît & leur assigne des noms ; au moyen de quoi elle se connoît , de même qu'elle connoît les corps , par les qualités qu'elle apperçoit immédiatement , quoiqu'elle ignore la substance de l'une & des autres.

C'est à ces deux facultés d'appercevoir , savoir , la *sensation* & le *sentiment intérieur* , que l'ame doit toutes ses connoissances. Toutes nos idées , ou notions primitives & directes , viennent de l'une ou de l'autre de ces sources. Mais l'ame ne s'en tient jamais à la simple perception ; elle compare les idées qu'elle a reçues , elle distingue leurs rapports , elle remarque les changemens qui sont produits dans les objets , ou par son action , ou par celle d'autrui ; elle recherche la nature , les proportions , les causes , les effets , les antécédens & les conséquens de chaque chose , lorsqu'elle n'en est point détournée par quelque appétit déréglé.

Jugement
& raisonnement.

Comme les Philosophes se sont plus attachés à ces facultés de juger & de raisonner qu'aux autres, je ne m'y arrêterai pas davantage. Ces différentes facultés de sensation externe, de sentiment interne, de juger & de raisonner, sont ce qu'on appelle communément les actes de *l'entendement*.

V.

Actes de la
volonté.

Quoiqu'il y ait plusieurs autres sortes de perceptions plus relevées, naturelles à l'homme, qui, comme telles, méritent une considération particulière, cependant, comme quelques unes ont pour objets les actes de la volonté, les affections & les passions, il convient d'examiner en peu de mots la nature de la volonté, & de ses déterminations naturelles, avant que de parler de ses perceptions.

Il est d'abord évident qu'aussi-tôt que nos sens, l'opinion ou le raisonnement nous représentent un objet ou un événement comme utile ou agréable, comme un acheminement au plaisir, ou comme un moyen de nous garantir

DE PHILOSOPHIE MORALE. 13

du mal que nous craignons pour nous mêmes , ou pour les personnes pour lesquelles nous nous intéressons , il s'élève aussi-tôt dans l'ame un mouvement différent de toute autre sensation , perception , ou jugement , je veux dire , un desir de cet objet ou de cet événement. La perception ou l'opinion que nous avons d'un objet ou d'un événement qui paroît devoir nous causer de la peine ou du malheur , ou nous priver d'un bien que nous possédons , produit un mouvement contraire , auquel on donne le nom *d'aversion*. Dans ces sortes d'occasions , ces premiers mouvemens de la volonté , ne dépendent ni de notre choix , ni de nos ordres , & sont les ressorts généraux des actions dans tout agent raisonnable.

On rapporte communément à la volonté deux autres modifications ou état , qui naissent de l'espérance que nous avons d'obtenir les objets ou les choses que nous desirons ; ou de la crainte que nous avons de ne pouvoir nous garantir , de celles qui nous causent plus ou moins d'aversion ; c'est

Quatre
classes gé-
nérales
d'actes vo-
lontaires.

ce qu'on appelle *joie* & *chagrin*. Mais comme elles ne portent point immédiatement l'ame à agir, on doit plutôt les regarder comme de nouveaux sentimens ou état de l'ame, que comme des actes de la volonté : ils tiennent plus de la sensation que du vouloir. On employe cependant ces deux mots indistinctement l'un pour l'autre, de même que plusieurs autres noms des actions ou passions de l'ame. Par exemple, ceux de *plaisir* & de *joie*, pour marquer le desir que nous avons d'un événement, dont la réussite nous flatte ; & celui de *tristesse*, pour exprimer notre *crainte* & notre *aversion*. C'est ainsi que les anciens (a) ont divisé les mouvemens de la volonté en quatre especes générales, savoir le desir, l'aversion, la joie & le chagrin. On ne sauroit imaginer aucun esprit sans quelqu'une de ces modifi-

(a) Voyez la Tufculane de Cicéron. Liv. III & IV.
Minc metuunt, cupiuntque, dolent, gaudentque, Virg.

Les Stoïciens, quoiqu'ennemis déclarés des passions, admettoient dans leur sage, & même dans la Divinité, le *βούλις* l'*πράξις* & le *πάθος*, qui sont d'une espece plus relevée que les passions turbulentes, dont je parlerai ci-après.

DE PHILOSOPHIE MORALE. 15

cations, ou mouvement de la volonté. Il n'en est pas de même de la Divinité, qui, possédant en soi toute la puissance & la perfection possible, est incapable d'aucune modification douloureuse.

On peut encore diviser les actes de la volonté en deux classes, selon qu'on recherche le bien, ou qu'on fait le mal pour soi-même, ou pour autrui. J'appelle les premiers *intéressés*, les second *bienfaisans*. Quoiqu'on ait prétendu que tous les mouvemens de la volonté ont l'amour propre pour principe, on ne peut cependant nier que nous désirions souvent sincèrement & de tout notre cœur le bien d'autrui, selon qu'il nous intéresse plus ou moins.

Ces actes sont produits par l'amour de soi-même, ou par la bienveillance.

V I.

Il y a deux déterminations calmes & naturelles de la volonté, qu'il est à propos de considérer ici. Premièrement, une impulsion, ou un penchant constant & invariable, pour tout ce qui peut contribuer à notre

Deux déterminations calmes de la volonté. Amour de soi-même.

perfection & à notre bonheur. Cet instinct (b) agit confusément dans le commun des hommes. Comme ils ne réfléchissent ni sur leur constitution, ni sur leurs actions, ni sur les biens dont ils sont susceptibles, il y en a peu qui soient en état de comparer les biens dont ils peuvent jouir, ni les actions dont ils sont capables. Ceux qui peuvent le faire, sentent en eux un desir constant de perfectionner leurs facultés actives, & de se procurer les biens qu'ils jugent devoir contribuer à leur bonheur. Ceux qui n'ont fait ni ces réflexions, ni ces comparaisons, desirent par un instinct naturel tous les biens qu'ils connoissent par l'entremise des sens, ou des facultés plus relevées, qu'ils ont soin d'exercer, autant qu'ils sont compatibles entr'eux, ou qu'ils leur paroissent tels; & desirent de perfectionner les facultés qu'ils possèdent.

(b) Ceux qui entendent la langue latine me pardonneront, j'espère, le mot d'instinct dont je me sers. Celui d'appetit dans notre langue, ne se dit que des facultés inférieures, au lieu que les Latins l'employent pour désigner les facultés supérieures & d'un genre élevé.

Lorsque ces plaisirs leur semblent incompatibles , l'esprit , lorsqu'il est dans une assiette tranquille , recherche & desire par préférence , ceux qu'il croit les plus nécessaires à son bonheur. Tous les hommes s'accordent unanimement là-dessus.

L'autre détermination regarde le bonheur d'autrui : lorsque l'ame est tranquille & attentive à la constitution & aux facultés des autres êtres , aux actions qui leur sont naturelles , & à la capacité qu'ils ont d'être heureux ou malheureux , que nos appétits & nos desirs sont assoupis , on prétend que l'ame est naturellement portée à desirer le bonheur & la perfection du système , qui comprend le plus grand nombre d'êtres dont il a connoissance. Ce que nous éprouvons en nous mêmes , est une preuve de cette impulsion & de cette détermination de l'ame , que c'est là l'unique fin qu'elle se propose , sans égard au bonheur qui peut lui en revenir. Cependant , comme peu de gens ont considéré le système des êtres dont l'homme peut avoir connoissance , on ne

Bienveillance.

remarque point que cette détermination voit toute l'étendue dont elle est susceptible ; & de là vient que nous nous bornons à desirer le bonheur des individus , des sociétés , ou des systèmes , que nous avons examiné sans passion , lorsque nous ne sommes point prevenus contre eux , & que nous connoissons que leur bonheur n'est point opposé au notre.

Affections
étendues ou
limitées.

Comme les hommes en général ne connoissent point tout le bonheur , ni tous les biens dont ils sont capables , de là vient qu'ils ne les desirer , ni ne les recherchent point ; & par conséquent on ne peut pas dire que le desir que nous avons d'un bien particulier , embrasse tous les biens ensemble , ni que nous les recherchions comme faisant une partie nécessaire de cette somme totale. Les hommes , lors-même que leur esprit est dans son assiette naturelle , desirer les choses qui leur paroissent utiles , ou qu'ils jugent pouvoir leur procurer des biens d'un certain prix , tels que les richesses , la puissance , les honneurs , sans croire qu'ils fassent partie de cette

somme totale. De même notre bienveillance se borne aux individus , ou aux petites sociétés qu'ils composent , lorsque nous n'envisageons point le système général , que nous ne le regardons point comme faisant partie d'un plus grand système ; & que nous ne recherchons point leur bonheur , comme devant contribuer au plus grand dont les hommes sont capables. Telle est la bienveillance que nous avons pour nos amis , pour notre patrie , pour les personnes d'un mérite distingué , sans aucune vue au système général. Nous pouvons , lorsqu'il nous plaît , comparer tous les biens personnels que nous recherchons avec la somme totale de ceux dont nous pouvons jouir , & comparer de même toutes nos affections bienfaisantes avec la bienveillance qui s'étend sur un plus grand nombre d'objets ; & il est extrêmement important d'étendre nos idées là-dessus , & de faire ces sortes de comparaisons. Mais il est évident que les affections particulières , soit qu'elles soit dictées par l'amour propre , ou par la bienveillance ,

produisent leur effet , sans que les passions s'en mêlent , & indépendamment de ces sortes de comparaisons.

V I I.

Passions
turbulentes
intéressées
ou bienfai-
santes.

Indépendamment de ces mouvements calmes de la volonté , qui ont plus ou moins d'étendue , il y a quantité de passions & d'appétits particuliers , que l'occasion fait naître ; qui ont pour objet leur satisfaction propre , sans aucun rapport à autrui , & qui sont accompagnées de sensations violentes , confuses & incommodes , qui ne cessent qu'après qu'elles sont satisfaites. Ces passions & ces appétits turbulents ne sont pas de même nature , il y en a d'intéressées , de bienfaisantes , & d'autres qui tiennent de ces deux caractères. Je mets au rang des passions qui se rapportent à nous la faim , la soif , la convoitise , celles qui ont pour objets les plaisirs des sens , les richesses , la puissance , la réputation. Je mets au nombre des passions bienfaisantes la pitié , la com-

DE PHILOSOPHIE MORALE. 21

passion , la reconnoissance , l'amour conjugal & paternel , toutes les fois qu'elles agitent l'ame. La colere, l'envie , l'indignation , & quelques autres , peuvent tenir des deux , selon qu'elles naissent de quelque chose qui s'oppose à nos intérêts , ou à ceux des personnes que nous aimons & estimons. Celles ci naissent naturellement dans certaines occasions , lors-même que l'ame n'est occupée de son bonheur , ni de celui d'autrui.

On connoitra sans peine la différence qu'il y a entre les mouvemens calmes & les mouvemens passionnés de la volonté , soit qu'ils soient dictés par l'amour de soi-même , où par la bienveillance , si l'on considere les occasions dans lesquelles ils sont opposés les uns aux autres (a). Par exemple , la colere ou la convoitise nous entraînent d'un côté ; tandis que les égards que nous avons pour notre plus grand intérêt , pour notre plus grand bien , ou pour quelque intérêt

(a) Tout ceci est admirablement bien décrit dans Platon , *Repub. Liv. IX.* & dans Aristote , *Eth. Nicom.*

particulier, nous entraînent de l'autre. Tantôt c'est la passion qui l'emporte sur la raison, tantôt celle-ci qui l'emporte sur elle. Le desir de faire parade de ses richesses, engage un homme, comme malgré lui, dans des dépenses excessives, lorsqu'elles peuvent lui servir à s'avancer, & à obtenir un emploi lucratif, tandis que l'avarice les lui fait regretter. Le desir que nous avons de rendre un enfant, ou un ami vertueux, de lui procurer des honneurs, & de l'avancer dans le monde, fait que nous l'envoyons dans les pays étrangers, & que nous l'exposons aux fatigues & aux dangers des voyages, encore que l'amour & l'amitié que nous avons pour lui s'y opposent. La reconnoissance, la pitié, l'amitié, nous font pencher d'un côté; tandis que l'amour de la patrie, ou une bienveillance plus étendue, nous sollicitent de l'autre. Nous châtions & gênons nos enfants, nous les assujettissons à des études & des travaux pénibles, par un effet de notre bonne volonté pour eux, tandis que notre tendresse s'oppose à tout ce qui peut

leur déplaire. L'amour de la vie nous fait supporter l'abstinence & les opérations les plus douloureuses , nous fait prendre les potions les plus désagréables , quoique nos appétits nous portassent à la conserver selon un ordre plus conforme à la nature.

Comme non-seulement les facultés sensitives inférieures , qui nous sont communes avec les bêtes , mais encore le raisonnement , le sentiment intérieur , & *l'intellect pur* , comme on l'appelle , appartiennent à l'entendement , de même on peut rapporter à la volonté , non-seulement les appétits corporels & les passions turbulentes , mais encore diverses affections calmes & étendues d'un ordre plus relevé.

V I I I.

Je rapporte encore à la volonté la faculté naturelle que nous avons de nous mouvoir , puisque nous sommes les maîtres de remuer nos membres de la manière qu'il nous plait. Nous n'avons pas le même empire sur tou-

Facultés de
se mouvoir

tes les parties de notre corps , mais seulement sur celles qu'il importe à la conservation de notre vie de pouvoir remuer comme bon nous semble : le mouvement des parties internes ne dépend aucunement de notre volonté, & nous ne saurions ni l'accélérer ni le retarder. S'il falloit que l'ame veillât sur tous les mouvemens nécessaires, elle en seroit sans cesse occupée , & deviendrait incapable de quoique ce fut. Tous les mouvemens , ni toutes les impressions qui agissent sur les parties du corps , n'excitent pas non plus des sensations dans l'ame. Tant que le corps se porte bien , nous ne sentons point les mouvemens intérieurs , dont la vie dépend immédiatement. Une pareille sensation détourneroit l'ame de toute autre occupation , ainsi que nous l'éprouvons , lorsqu'à l'occasion d'une maladie , la contraction du cœur , ou le battement du poulx , deviennent sensibles. Les sensations ne font qu'indiquer les changemens & les nouveaux objets , dont il est nécessaire que nous ayons connoissance. C'est ainsi que par un
effet

effet de notre volonté nous remuons la tête , les yeux , la bouche , la langue , les membres & la main , cet instrument admirable , auquel nous sommes redevables des arts & des inventions les plus ingénieuses. Tout cela est une preuve manifeste de la sagesse & de la bonté de notre Créateur. Il y a plus , nos membres se meuvent immédiatement par l'effet de la contraction des muscles , & par le moyen du fluide nerveux que le cerveau y envoie par les nerfs. Mais dans nos mouvemens volontaires , l'entendement , ni la volonté n'ont aucune part à ces procédés intermediaires : ces derniers mouvemens dépendent de nous , mais les autres s'exécutent à notre insçu. De même la sensation est l'effet du mouvement dans quelques-uns des nerfs , qui aboutissent au cerveau ; nous n'appercevons aucun mouvement dans ce dernier , mais nous rapportons cette sensation à l'extrémité du corps , où se fait l'impression , & elle paroît occuper cette place , d'une manière qu'on ne peut expliquer. Ces considérations ont

Tom. I.

B

porté quelques personnes pieuses à conclurre qu'un Etre supérieur, ou la Divinité elle même, est la seule cause physique de tous nos mouvemens & de toutes nos sensations.



C H A P I T R E I I.

De certaines Perceptions d'une nature plus relevée.

I.

APRÈS avoir examiné en général ce qui concerne la volonté & les facultés d'appercevoir qui sont en nous, je vais considérer quelques autres perceptions d'un ordre plus relevé; quelques autres déterminations naturelles de la volonté, & les loix générales de la constitution humaine.

Plaisirs de
l'imagination.

La plupart des hommes outre les sens de la vue & de l'ouïe &c, ont, quoique dans différens degrés, certaines perceptions d'un ordre plus relevé, que les autres animaux, quoique ceux-ci apperçoivent les cou-

leurs , les figures & les différens sons. On peut les appeller les sens (a) de la beauté & de l'harmonie , ou avec M. Addison, *l'imagination*. Quelque nom qu'on leur donne , il est constant que les diverses qualités des objets dont je vais faire l'énumération , sont pour l'homme des sources de plaisirs , & que la nature nous a donné toutes les facultés nécessaires pour les goûter.

1. Il y a certaines formes qui plaisent plus que d'autres , en faisant abstraction de la vivacité des couleurs. Je mets de ce nombre les complexes , lors surtout qu'on y remarque de la symmétrie , ou une égalité de proportion dans leurs parties ; & il ne dépend pas plus de nous de trouver toutes les formes agréables , que de trouver la même faveur dans tous les mets qu'on nous présente.

Beauté.

2. L'homme est naturellement porté à l'imitation dès sa plus tendre enfance , & de-là vient le plaisir qu'elle lui procure (b). Ce plaisir augmente

Imitation.

(a) Voyez ci-dessous la note sur le mot *sens*.

(b) Aristote , au chap. 4 de la Poétique , appelle l'homme un animal imitatif, ζῷον μιμητικόν.

lorsque l'original est beau par lui-même; mais cela n'empêche pas que l'imitation exacte de ce qui est beau ou laid, soit par le moyen des couleurs, des figures, de la parole, de la voix, du mouvement, ou de l'action, ne cause naturellement du plaisir.

Harmonie.

3. Il y a certaines compositions de musique, qui plaisent généralement à tous les hommes, & qu'on peut aisément apprendre des Artistes. Les plaisirs les plus simples résultent des accords; mais il en est de plus relevés qui naissent des compositions, dont le son & le mouvement imitent les modulations de la voix humaine, & indiquent les différentes affections de l'ame dans les affaires importantes. De-là vient que Platon (b) & Lycurgue (c) veulent que la musique n'ait rien de contraire aux bonnes mœurs, à cause de l'influence qu'elle a sur elles.

Dessin.

4. Comme la raison nous met en état de discerner la convenance des mo-

(b) De repub. lib. 3.

(c) Plat. in Lycur. 90.

yens qu'on employe pour obtenir la fin qu'on se propose , & les différentes relations & connexions que les choses ont entr'elles ; de même la connoissance (a) qu'on en a , procure un plaisir immédiat , indépendamment du jugement qu'on en porte , quoiqu'il y ait entr'eux une liaison naturelle. Nous trouvons du plaisir à voir les effets de l'art & du dessein dans une machine destinée à des usages utiles ; dans un utensile bienfait , soit que nous esperions ou non de nous en servir. Nous en trouvons de même à exercer notre raison & notre esprit , à les voir exercer à autrui , & à voir les effets qu'elles produisent. Nous aimons à voir dans les ouvrages de l'art , la beauté de la forme jointe à celle de l'imitation , en tant qu'elle est compatible avec le dessein ; mais les plaisirs qu'on goûte à voir le dessein bien exécuté , nous fait négliger la forme , lorsqu'elle s'en écarte.

(a) Examen de l'origine des idées que nous avons de la beauté , & de la vertu. Liv. 1. chap. 3. Cet ouvrage a été traduit par M. E. Voyez aussi la morale d'Aristote à l'endroit cité.

Cause de la
variété des
goûts.

En supposant que toutes ces dispositions soient naturelles, il est aisé de rendre raison de la variété d'idées & de goût qu'on remarque dans les hommes, & d'expliquer pourquoi, parmi un si grand nombre de qualités naturellement agréables, les uns s'attachent aux unes, & les autres aux autres. Les personnes occupées, ou paresseuses, peuvent négliger dans les habits, l'architecture & les meubles, une beauté qui leur seroit aisé d'y mettre, sans y être pour cela insensibles. Les uns s'attacheront simplement à l'uniformité des parties; d'autres se plairont à imiter les ouvrages de la nature, & parmi ceux-ci, les uns aimeront les objets naturels, les autres ceux qui l'emportent sur les premiers par leur beauté & leur élégance. L'imitation peut être aussi plus ou moins parfaite. Il y en a qui dans leurs ouvrages s'attacheront au plaisir que procure la connoissance du dessein & de l'utilité; & qui ne goûteront ceux de la beauté & de l'imita-

tion, qu'autant qu'ils seront compatibles avec elle. Il regne dans les habits les plus bizarres une symmétrie, & une certaine convenance avec la forme humaine, & souvent même une certaine imitation. Mais nos habits modernes laissent moins de liberté aux mouvemens du corps, & sont moins propres que ceux des anciens à faire paroître ses beautés. Ceux qui ont égard à ces fins, préféreront l'habillement ancien, & ceux qui ne s'y attachent point, le moderne.

On peut en dire autant de l'architecture. Ceux qui discernent l'imitation des proportions du corps humain sans certaines parties, aimeront un ordre pour cela seul ; d'autres qui connoissent les usages pour lesquels certaines parties sont destinées, les goûteront d'avantage ; d'autres, sans aucun égard pour ces choses, préféreront la symmétrie ; d'autres enfin, les goûteront ou les blâmeront, à cause de quelques associations (a)

(a) Voyez l'examen de l'origine des idées que nous avons de la beauté, & de la vertu, Liv. I. chap. 7. §. 4.

d'idées. Je parlerai plus bas de toutes ces choses.

L'utilité
n'y a aucu-
ne part.

Ceux qui attribuent le sentiment que nous avons de la beauté des formes à l'utilité apparente ou réelle qu'on y découvre, n'expliqueront jamais pourquoi un spectateur aime ces formes utiles, dont il ne tire aucun avantage, & dont il n'espère en retirer jamais aucun, à l'exception du plaisir qu'il trouve à les considérer; ni d'où vient que nous aimons à voir des figures de fleurs, d'oiseaux ou de bêtes sauvages, dont nous n'appercevons point l'usage; ni pourquoi un spectateur, qui ignore les vues d'un architecte, est frappé au premier coup d'œil de son ouvrage; ni d'où vient que nous goûtons l'imitation de certains objets, qui, s'ils se trouvoient placés où sont leurs copies, ne seroient d'aucune utilité. On seroit aussi fondé à dire qu'avant que de goûter une faveur, nous devons connoître les figures des plus petites parties, & être assurés qu'elles n'offenseront point nos nerfs.

Les plaisirs qu'on goûte par l'entremise de ces sens, (*b*) ne sont pas d'une petite importance dans la vie. Quoique les personnes possédées du desir des honneurs & des richesses, paroissent y être insensibles, elles ne laissent pas de les avoir en vue, ou pour elles mêmes, ou pour leur postérité; & à l'égard de celles qui ont le goût plus délicat, ils sont l'objet de leurs travaux, & ceux même qui sont à l'abri du besoin, n'y sont pas indifférens. Une nation n'est pas plutôt en paix, qu'elle commence à cultiver les arts qui les procurent, comme on peut s'en convaincre par la lecture de l'histoire.

Ces fortes de plaisirs extrêmement importants dans la vie.

On peut joindre à ces plaisirs de l'imagination deux autres perceptions

Goût pour la grandeur & la nouveauté.

(*b*) Ceux qui veulent que ces choses soient des perceptions des sens extérieurs, & qui nient que nous ayions des perceptions distinctes, peuvent dire par la même raison que les plaisirs que procurent la géométrie ou la perspective, sont des plaisirs sensuels, parce que c'est par les sens que nous recevons les idées de la figure. Remarquez en passant que l'expression, *plaisir sensuel*, n'offre pas toujours dans cet ouvrage une idée odieuse: qu'elle se borne quelquefois à signifier un plaisir dont nos sensations sont le principe.

agréables qui naissent de la nouveauté & de la grandeur. La première nous procure du plaisir dans nos momens de loisir, ce qui vient peut-être de cette curiosité ; ou de ce desir de savoir, qui est profondément enraciné dans notre ame. J'en parlerai plus bas. La grandeur est en général une circonstance agréable dans l'objet que l'on considère, indépendamment de sa beauté & de sa proportion. Il y a plus, quand même celles-ci y manqueroient, l'esprit est agréablement frappé, de ce qui est grand, étendu, haut & profond, sans égard aux avantages qui peuvent en résulter. On peut voir dans quelques auteurs modernes (a) les causes finales de ces déterminations ou sensations agréables.

Senti-
mens sym-
pathiques.
Compassion.

I P I.

Il y a une autre détermination ou sentiment de l'ame, différent de tous les sens intérieurs, qu'on peut appeler *sympathique*, qui fait que notre

(a) Voyez le spectateur. ff. 412. Et la dernière section de l'examen de l'origine des idées que nous avons de la beauté & de la vertu.

cœur compatit à l'état d'autrui lorsque nous en avons connoissance, lorsque nous voyons , ou que nous connoissons les peines , la détresse & la misère qu'un autre souffre , & que nous nous en occupons , nous en avons pitié ; & nous nous sentons portés à la soulager , à moins qu'une passion contraire ne s'y oppose ; & cela (b) sans espérer aucun avantage du secours que nous lui donnons , ni craindre que ses maux rejaillissent sur nous. Les enfants , dans qui l'intérêt domine le moins , sont ceux sur lesquels ce principe agit le plus. Il est quelquefois si fort , que ceux même qui ont le cœur le moins tendre & le moins compatissant , ne sauroient voir une exécution , sans tomber en défaillance. Ce principe subsiste généralement en nous , pendant tout le cours de notre vie.

Nous sommes encore naturellement portés à prendre part à la joie d'autrui , lorsque nous n'en sommes point empêchés ni par la jalousie , ni par le

*Intérêt
que nous
prenons à
la joie d'autrui.*

(b) Voyez l'examen de l'origine des idées, sect. 2.

préjugé, ni par des intérêts contraires. Nous sympathisons même avec les animaux, & de là vient le plaisir que nous procurent les descriptions que les Poètes font de leurs plaisirs. Mais comme les affections intéressées, qui nous portent à fuir le mal, comme la crainte, la colere, le ressentiment, remuent généralement l'ame avec plus de force que celles qui ont le bien pour objet, de même la pitié est une affection bienfaisante plus forte que la congratulation. Tout cela est ménagé avec beaucoup de sagesse; vû que nous ne pouvons goûter les biens, qu'au préalable nous ne soyons exempts du mal. Voilà comment les plus fortes affections de l'ame ont pour objet ce qui nous est le plus nécessaire. Cette sympathie paroît influencer sur toutes nos affections & sur toutes nos passions. Il semble y avoir en elles une espece de contagion. Non-seulement nous prenons part à la tristesse & à la joie d'autrui, mais il suffit encore que nous remarquions de l'admiration ou de la surprise dans quelqu'un, pour éprouver en nous

une émotion analogue. La crainte dont un homme est agité , influe sur celui qui en est témoin , avant même qu'il en connoisse la cause ; nous rions avec ceux qui rient , nous payons de retour ceux qui nous aiment , & nous devenons dévots en fréquentant ceux qui ont de la piété & de la religion. Il est aisé de sentir combien cette sympathie détermine l'ame à s'intéresser au bonheur général de l'espece humaine.

I V.

Avant de parler de quelques autres *sens* (a) relevés qui ont les actions des hommes pour objets , je crois devoir faire observer au lecteur le penchant qu'a l'ame à exercer toutes ses facultés actives. Ce penchant se manifeste dans notre espece dès le berceau même ; les enfants aiment à prendre , à manier , à examiner , à goûter tout ce

La plus-part des animaux ont un penchant naturel à agir.

(a) On a du s'appercevoir déjà que l'Auteur n'emploie pas toujours le mot *sens* pour désigner un organe corporel. Il lui fait signifier quelquefois une disposition intérieure , une affection permanente, un sentiment de l'ame.

qui tombe sous leurs mains. A mesure qu'ils avancent en âge , ils font usage d'autres facultés , & il n'y a rien dont ils ne fassent l'essai ; ils sont attentifs à tous les changemens qui arrivent , & s'informent exactement de leurs causes , & cela par l'effet du penchant qui les porte à agir , & de l'instinct naturel qu'ils ont d'acquérir des connoissances , avant même qu'ils soient en état d'en connoître l'utilité & les avantages. La plupart des autres animaux , ne sont pas plutôt nés , qu'ils exercent par instinct leurs différentes facultés , conformément aux vues de l'Auteur de la nature ; & cet exercice , quoique souvent laborieux & fatigant , leur est infiniment plus agréable que l'oisiveté & le repos. Les serpens essayent de se traîner sur la terre ; les bêtes à quatre pieds s'efforcent de marcher , les oiseaux de s'élever dans l'air , en agitant leurs aîles ; les oiseaux aquatiques ne voyent pas plutôt l'eau , qu'ils y courent à tire d'aile. Les poulains s'exercent à la course ; (a) le taureau aiguise ses cornes ,

(a) *Dente lupus* , de Horat. Lib. 1. Sat. 1. L. 52.

& le chien court après le gibier.

Les enfants, lorsqu'ils sont éveillés, ^{Surtout} sont dans un mouvement continuel, ^{les hom-} sans-que jamais le travail ni la fatigue ^{mes.} les rebutent, & ne cedent au sommeil, que lorsqu'ils ne peuvent plus y résister. Ils observent tout ce qui se passe, & s'informent avec soin de tout ce qu'ils voyent; ils retiennent les noms des choses, ils aiment à connoître leur nature, leur structure, leurs usages & leurs causes; & leur curiosité est telle, que les refus ni les affronts ne sauroient les rebuter. Ils s'affectionnent à ceux qui leur témoignent de l'amitié; ils ont beaucoup de reconnoissance, & s'efforcent d'exceller dans tout ce qui peut leur mériter des éloges; s'ils ont quelque dispute avec leurs camarades, ils sont ravis de l'emporter sur eux, & rien ne les chagrine plus que d'être obligés de leur ceder. Ils sont prompts à se mettre en colere, pour peu qu'ils s'imaginent qu'on les offense; la crainte du mal les irrite, mais ils s'apaisent aussi-tôt, dès qu'ils voient qu'on n'a pas eu dessein de leur nuire, ou qu'on

leur témoigne du repentir. Rien ne les choque plus qu'un reproche ou une accusation mal fondée. Ils sont naturellement sincères , veridiques & ouverts , à moins qu'ils n'aient été les dupes de leur franchise & de leur sincérité. Ils aiment à raconter à autrui ce qu'ils savent lors sur-tout que la chose est nouvelle & étrange , & capable de les faire rire ; ils partagent volontiers avec leurs camarades ce dont ils peuvent se passer ; ils cherchent à plaire à tout le monde , & ne deviennent soupçonneux qu'envers ceux qui leur ont fait du mal , ou qui les ont offensés.

Plaisirs
qu'on trouve
à agir.

Ce penchant à agir dure pendant toute la vie , & aussi long-tems que nous sommes en état de faire usage de nos facultés. Les hommes les plus paresseux , & qui ont le moins de mérite , ne vivent pas toujours dans l'oisiveté ; ils ont leurs jeux , leurs cotteries & un penchant pour les plaisirs sensuels. Les hommes en général ne sont heureux qu'autant qu'ils agissent , & se plaisent à exercer leurs facultés intellectuelles depuis le mo-

ment qu'ils naissent , jusqu'à celui où ils meurent. Les enfants aiment la nouveauté ; & se hâtent de communiquer à autrui les découvertes qu'ils ont faites. Les fêtes publiques , les spectacles , les choses rares & curieuses leur font un plaisir indicible ; mais ils aiment surtout qu'on les entretienne des actions d'éclat , des fortunes des personnes qu'ils connoissent , & des états dans lesquels ils vivent , soit qu'on les leur raconte , ou qu'ils les lisent eux-mêmes , ou qu'ils les voyent représentées sur le théâtre. Dans ces sortes d'occasions le plaisir que nous goûtons augmente par l'intérêt que nous prenons au bonheur de la société dont nous sommes membres , & l'avidité que nous avons de nous instruire , par la sympathie que nous avons pour les personnes qui ont su mériter notre estime.

Lorsque les hommes ont un génie propre pour les sciences , avec quelle ardeur n'étudient-ils pas la géométrie , l'arithmétique & l'histoire naturelle ? Ils supportent avec joie les veilles & les fatigues. Je ne dis rien

de l'histoire fabuleuse , de la mythologie , & de la philologie. Il est évident que l'on trouve du plaisir à augmenter ses connoissances , sans égard pour les avantages qui peuvent en résulter. On trouve le même plaisir à s'instruire des affaires de la vie , & des effets qu'ont les actions des hommes sur le bonheur des sociétés & des individus qui les composent. Que ces phénomènes sont contraires à la nature de cette Philosophie , qui n'admet d'autre détermination dans l'ame qu'un desir des plaisirs qui se rapportent au corps , ou d'être exempte de la douleur !

V.

Sens moral.

Le plaisir que les hommes trouvent à agir , vient d'une faculté supérieure à celles dont j'ai parlé jusqu'ici , savoir , celle par laquelle ils acquièrent les notions morales des actions & des caractères. Jamais homme , si l'on en excepte les idiots , n'a regardé toutes les actions comme également indifférentes. Tous discernent les différences morales des actions , lors-même qu'il

ne leur en revient ni bien ni mal. Comme ce sens moral est de la dernière importance, je l'examinerai plus au long dans un chapitre suivant. Il suffira d'observer pour le présent ce que nous sentons tous ; savoir, qu'un certain caractère, qu'une suite d'affections & d'actions qui en dépendent, lorsque nous en avons connoissance, mais une connoissance intime, nous causent une satisfaction intérieure ; & que lorsque nous les observons dans les autres, nous les approuvons, & nous nous intéressons à ce qui peut les rendre heureux. Dans le cas où nous avons des affections contraires, nous nous déplaçons à nous mêmes, nous sentons un remors intérieur ; & lorsque nous les observons dans les autres, nous condamnons leurs dispositions, & nous les regardons comme basses & odieuses.

Les affections qui excitent cette approbation morale sont toutes ou directement bienfaisantes, ou naturellement liées avec ces sortes de dispositions ; celles que nous désapprouvons & condamnons, sont ou mau-

vaïses , & nous portent à causer le malheur d'autrui ; ou intéressées , & marquent quelque affection malfaisante , ou le défaut de ce degré de bienveillance nécessaire pour le bien public , qu'on s'attend communément de trouver dans notre espece.

Univer-
sel dans les
Hommes.

Ce discernement moral n'est point restreint aux personnes qui ont reçu une bonne éducation , & qui réfléchissent beaucoup. Les hommes les plus grossiers l'ont pareillement , & les jeunes gens , qui réfléchissent le moins aux influences éloignées des actions sur eux ou sur autrui , & qui connoissent le moins leurs intérêts futurs , sont infiniment plus affectés par les *formes morales* que par les autres. De-la vient cette forte inclination qu'ont les enfants , sitôt qu'ils comprennent les noms des différentes affections & des différens caractères , d'ouïr reciter les histoires qui nous instruisent des caractères moraux des agents & de leurs fortunes. C'est encore là-dessus qu'est fondée la joie qu'ils ont de la prospérité des hommes justes & vertueux , & l'indigna-

tion & le chagrin que leur causent les succès des hommes cruels & perfides.

V I.

Comme la première détermination nous porte à nous approuver ou à nous condamner nous-mêmes ou au-<sup>Senti-
ment
d'honneur</sup>trui, selon le caractère qui se manifeste, de même par l'effet d'une autre, qu'on peut appeller sentiment d'honneur & de honte, nous sommes flattés de l'approbation que les autres donnent aux bonnes actions que nous faisons, de même que de la reconnoissance qu'ils nous témoignent, comme au contraire nous sommes touchés au vif de leur censure & de leurs reproches. Tout cela paroît sur la contenance; & la rougeur qui se repand sur notre visage, témoigne assez la crainte que nous causent l'infamie, la censure & le mépris qu'on a pour nous.

Il est vrai que nous avons pû ob-<sup>Du prin-
cipe immé-
diat.</sup>server dès notre enfance, que les hommes sont naturellement portés à obliger ceux qu'ils honorent & qu'ils

respectent. Mais j'en appelle au cœur des hommes , & je les prie de me dire s'ils ne trouvent point un plaisir immédiat à être honorés & estimés de leurs semblables , sans égard aux avantages qui peuvent leur en revenir , & même dans le cas où ils ne s'en promettent aucun. Ne sommes-nous pas généralement jaloux de jouir d'une bonne réputation après notre mort ? Et si cela n'est point un principe immédiat , que l'on me dise d'où procède cette rougeur que cause la crainte de la perdre ?

La maniere dont Aristote (a) explique ce plaisir , a plus d'élégance que de justesse. Il prétend que nous aimons l'honneur , parce que nous le regardons , comme un témoignage de „ notre vertu , que nous savons inté-
„ rieurement être le plus grand de
„ tous les biens. „ Cette considération peut quelquefois faire cherir l'honneur à des gens qui se méfient de leur propre conduite. Mais les hommes les plus distingués par leurs

(a) Ethic. ad Nicom. L. I. c. 5.

grandes qualités , & qui sont assurés de la bonté de leur conduite , ne prennent-ils pas le même plaisir à se voir loués & estimés , indépendamment du bon témoignage de leur conscience ?

Il est aisé de connoître l'intention que Dieu a eue en mettant ce principe en nous. Il nous porte à tout ce qu'il y a d'excellent & d'aimable ; c'est une récompense de la vertu ; il surmonte souvent les obstacles que des intérêts mondains lui opposent ; & il porte même les hommes les moins vertueux à rendre plusieurs bons offices , dont ils se seroient volontiers dispensés. Voilà comment les personnes les plus intéressées contribuent au bien public, contre leur inclination , & celles qui agissent autrement , en sont punies.

Ce qui prouve encore que ce sentiment d'honneur est un principe originel , c'est que nous apprécions les louanges de nos semblables , non point à proportion de la capacité qu'ils ont de nous servir , mais à proportion de celle qui les met en état de juger de ces sortes de matieres.

Nous sentons la différence qu'il y a entre le desir intéressé de plaire à un homme en place qui peut faire notre fortune , & la satisfaction intérieure que nous cause l'approbation d'un homme judicieux & éclairé , qui est hors d'état de nous rendre aucun service.

V I I.

Senti-
ment de
Décence
& de dig-
nité.

Quoique ce soit par le sens moral que les actions deviennent de la plus grande conséquence pour notre bonheur , ou pour notre malheur , il est néanmoins évident que l'ame apperçoit naturellement quelques autres especes d'excellence dans plusieurs facultés du corps & de l'esprit ; qu'elle les admire dans nous ou dans autrui , & se plaît à les exercer , encore qu'elle ne les regarde point comme des vertus morales. Nous employons souvent les mots indistinctement , & n'exprimons pas assez les différentes sensations de l'ame. Gardons notre *approbation morale* pour les sentimens que nous avons pour les dispositions & les affections que nous regardons
comme

comme vertueuse , de même que pour les actions qui en résultent. Nous sentons que cette approbation est une perception différente de l'admiration que nous avons pour plusieurs autres facultés & dispositions , que nous goûtons par un sentiment de *décence* & de *dignité*. Ce sentiment nous est pareillement naturel , mais les perceptions qu'on en a différent beaucoup de l'approbation morale. Non-seulement nous reconnoissons ces facultés dans la personne qui les possède , mais nous les chérissons & les admirons encore selon leurs différens degrés. Par-exemple , nous faisons plus de cas de la beauté , de la force , de la légèreté & de l'agilité du corps , que de la voracité de l'estomac ou de la délicatesse du palais. Les exercices mâles du cheval & de la chasse nous flatent beaucoup plus que le plaisir de boire & de manger , quand même on le feroit modérément. On fait souvent cas de ces sortes d'exercices , au lieu qu'on méprise les plaisirs sensuels (a) ,

(a) Voyez la remarque. (b) Page 14 ci-dessus.
Tom. I. C

lors-même qu'ils sont innocens , & qu'ils ne vont point jusqu'à l'excès. Je dis plus , il peut y avoir quelque chose d'agréable ou d'indécent dans la figure , les gestes & le mouvement , en faisant même abstraction de certaines indications que peuvent en tirer les spectateurs.

Ses diffé-
rens degrés

Ce que je dis ici est encore plus évident à l'égard des facultés de l'ame & de leur exercice. Un génie pénétrant , la sagacité pour les affaires , une mémoire heureuse , un esprit vif sont des qualités que l'on admire naturellement , mais avec un sentiment différent de l'approbation morale. Chaque faculté naturelle paroît avoir un sens ou un goût correspondant , qui fait que nous aimons une espèce d'exercice préféablement à un autre. Par-exemple , nous aimons l'exercice de tous les arts ingénieux , les talens pour la mécanique , la peinture , la sculpture , la poésie , le jardinage , l'architecture , la musique. Non-seulement nous voyons leurs ouvrages avec plaisir , mais nous admirons encore ceux qui ont du goût & du

génie pour ces arts ; au lieu que nous regardons avec indifférence les facultés qui n'ont pour objet que les plaisirs des sens , & que souvent même nous en rougissons.

Aristote observe avec raison que le principal bonheur des êtres actifs , consiste dans l'action , mais dans cette espèce d'action qui est propre à leur nature , & que la nature elle-même leur a recommandé. Lorsque nous satisfaisons nos appétits corporels , nous goûtons un plaisir pareil à celui que les brutes éprouvent ; mais notre satisfaction ne s'étend pas plus loin , nous n'appercevons en cela aucune dignité , & les autres ne nous en estiment pas davantage. Il y a un exercice de quelques autres facultés corporelles , qui paroît plus agréable & plus digne de l'homme. Il y a une gradation manifeste ; le goût pour les beaux arts est encore plus agréable , on prend plaisir à les exercer ; leurs productions plaisent au spectateur , & procurent de la réputation à l'artiste. L'exercice des facultés intellectuelles , qui a pour

Le bonheur des êtres actifs consiste dans l'action.

objet la découverte de la vérité , est plus estimable encore , lorsque les sujets sont importants. Mais les plus nobles de tous sont les objets du sens moral , je veux dire , les affections & les actions vertueuses.

^{Idées}
accesssoires.

Il y a quelques autres facultés & dispositions de l'ame , qui sont naturellement liées avec les dispositions bienfaisantes , & incompatibles avec la sensualité & l'amour propre , & que le sens moral paroît approuver immédiatement. J'en parlerai dans un autre endroit , & me contenterai d'observer ici , que par certaines associations d'idées , & en conséquence des comparaisons fréquentes qu'on emploie dans les similitudes & les métaphores , & autres causes semblables , on a attaché à quelques objets inanimés des idées accesssoires de dignité , de décence , & de sainteté , tandis que d'autres nous paroissent bas & méprisables , & d'autres indifférens. Le goût qu'ont les hommes pour l'imitation & la ressemblance , a rempli toutes les langues de métaphores ; & fait qu'ils aiment les similitudes & les

allégories dans plusieurs ouvrages d'esprit. De-là vient que nous attachons à plusieurs objets des idées accessoi- res, qui présentent des qualités dont ils ne sont point naturellement susceptibles : quelques unes de ces idées sont grandes & vénérables, d'autres basses & méprisables. Quelques uns définissent le rire une émotion agréable de l'ame, produite par le sentiment naturel de ce qu'il y a de *ridicule* dans les objets ou dans les événemens.

V I I I.

Avant de parler des dispositions de la volonté ; je dois faire observer au lecteur une détermination naturelle & involontaire que nous avons à joindre & lier ensemble toutes les perceptions qui se sont souvent présentées à la fois, ou qui ont fait une forte impression sur notre esprit, de manière qu'elles se suivent les unes les autres, lorsqu'un objet en excite quelqu'une dans la suite. Comme cela a lieu dans les matières de peu de conséquence, il affecte de même les idées que nous

Associa-
tion d'idées
nécessaire.]

avons du bien & du mal naturel & moral. Lorsque par l'effet du commerce qu'on a avec les hommes , on s'est habitué à regarder certaines actions , ou certains accidens comme bons , & d'autres comme mauvais , nous avons de la peine à rompre l'association , lors même que notre raison est persuadée du contraire. C'est ainsi qu'on regarde confusément certaines actions comme honnêtes , d'autres comme deshonnêtes ; certains états comme malheureux , & d'autres comme heureux , de même qu'on s' imagine voir des spectres dans les cimétieres. Quoique ce soit là la source de quantité de maux & de vices , cela n'empêche pas que cette détermination ne nous soit absolument nécessaire. Sans elle , la mémoire est la parole nous seroient également inutiles ; y auroit-il rien de plus ennuyeux que d'être obligé de se rappeler à chaque mot qu'on entend ou qu'on profère , les mots dont on est convenu de se servir , de même que les idées qu'on y a attachées ? Au lieu qu'actuellement , le son & l'idée sont tel-

lement liés ensemble , que l'un ne vient jamais que l'autre ne se présente en même tems. Comment nous souvenons-nous du passé ? Lorsqu'on nous questionne sur quelque événement dont nous avons été témoins , on a soin de nous rappeler le tems , le lieu , quelque circonstance , la personne qui étoit présente , & ces choses amènent avec elles les idées qui leur sont accessoires. Propose t-on quelque sujet à discuter , un homme qui le possède , trouve , même sans le vouloir dans son esprit , les raisons qu'on peut alléguer pour & contre. C'est à cette disposition qu'est due en grande partie la force de l'éducation ; c'est elle qui forme dans notre enfance quantité d'associations , & peu de gens ont la patience ou le courage d'examiner si elles ont leur fondement dans la nature , ou dans la foiblesse d'imagination de ceux qui sont chargés de nous instruire.

I X.

Les auteurs qui ont écrit sur ce Volonté
& habitu-
des.

C 4

sujet , ont suffisamment expliqué plusieurs des déterminations naturelles de la volonté , & indiqué les occasions naturelles des diverses passions & affections qui sont en nous. C'est donc à eux que je renvoye le lecteur. J'ai considéré ci-dessus le penchant naturel que nous avons à agir. Nous pouvons encore observer une autre détermination , ou loi de notre nature , par laquelle la répétition fréquente des actions , nous donne non-seulement la facilité de les faire , en augmentant nos facultés actives , mais dispose encore l'ame à les faire dans la suite , de manière qu'elle souffre , lorsqu'elle est contrainte de s'en abstenir. C'est ce qu'on appelle *habitude*. Dans nos sensations passives , le plaisir & la peine diminuent par l'habitude qu'on s'en est faite ; mais l'inquiétude que nous cause la privation des plaisirs , augmente à proportion qu'on y est habitué. Si l'habitude du vice nous est préjudiciable , on peut dire d'un autre côté , que celle de la vertu nous est infiniment avantageuse. Il est heureux pour nous , que

nous puissions fortifier celles de nos habitudes qu'il nous plaît, & les rendre plus stables & plus vigoureuses. Il dépend également de nous de déraciner les habitudes qu'il nous plaît, à force de les contrecarrer. Si nous n'étions pas les maîtres de nos habitudes, nos facultés seroient sans force, & nous ne nous perfectionnerions jamais dans quoi que ce fût.

Ces associations, ces habitudes, ces coutumes & ces préjugés ne sçauroient faire naître de nouvelles idées; elles nous font seulement aimer ou haïr les objets, selon les qualités ou les espèces que les sens ou la réflexion nous font découvrir en eux. C'est donc à tort que l'on attribue les sentimens d'approbation ou de blâme, d'amour & d'aversion au préjugé, à la coutume & à l'éducation; à moins qu'on ne nous montre la nature de ces idées ou notions, le sens auquel ils appartiennent; & qui nous fait approuver ou condamner, aimer ou haïr ces objets.

Ce n'est ni l'habitude ni la coutume qui font naître de nouvelles idées.

X.

Affec-
tion conju-
gale & pa-
ternelle.

A un certain âge , il naît un nouveau desir entre les sexes , lequel a manifestement pour but la propagation de l'espèce. Comme il seroit pernicieux & inutile dans nos premieres années , vû que nous n'avons ni l'expérience , ni la connoissance nécessaire pour la conservation de notre lignée , de-là vient que la nature nous l'a refusé. Ce desir dans les hommes ne se borne point simplement , comme dans les animaux , au plaisir sensuel ; il n'est point non plus une impulsion aveugle pareille à celle qui fait agir les brutes , avant même qu'elles aient goûté le plaisir. Il consiste dans un penchant pour la beauté , que nous regardons comme un indice du caractère & des mœurs. Nous découvrons un certain caractère dans une personne , nous concevons aussitôt de l'amour & de l'estime pour elle , & nous desirons d'en faire notre compagne , & d'unir nos intérêts avec les siens. C'est ainsi que ces sentimens & ces desirs , dans les hommes , sont in-

féparables du penchant que la nature leur a donné. Tous desirent en général de perpétuer leur espece , à moins qu'ils n'en soient détournés par de vûes particulieres.

L'homme de même que les animaux est si affectionné pour sa postérité , qu'il n'y a rien qu'il ne fasse pour la conserver & la rendre heureuse. Cette affection dans les hommes , dure pendant toute leur vie , parcequ'ils sont toujours à même de faire du bien à leurs enfans. Elle s'étend sans presque rien perdre de sa force sur leurs petit-fils & leur arriere-petit-fils. Elle subsiste dans les animaux tant que leurs petits ont besoin de leur secours , & elle cesse , dès qu'ils peuvent s'en passer. Tout cela prouve la sagesse de l'Auteur de la nature. Ces mêmes affections ont lieu parmi les collatéraux , quoique dans un moindre degré. Elles sont les sources de plus de la moitié des travaux & des soins des hommes ; ce sont elles qui aiguïsent leurs talens & leur industrie , & qui les portent à des actions hono-

rables. Ce sont elles qui disposent le cœur aux affections sociales.

X I.

L'homme
est un ani-
mal né
pour la so-
ciété.

On ne sçauroit refuser aux hommes un penchant naturel pour la société, ni ne point le regarder comme un principe immédiat, vû qu'on l'apperçoit dans plusieurs espèces d'animaux. On ne peut non plus l'attribuer entièrement au besoin qu'ils ont les uns des autres. Leurs autres principes, tels que la curiosité, l'envie de se communiquer, le desir d'agir, le sentiment qu'ils ont de l'honneur, leur compassion, leur bienveillance, leur gaieté, & leur faculté morale, ne leur étant d'aucun usage dans la solitude, ce seul motif suffiroit à les engager à commercer les uns avec les autres, quand même la nature ne les y porteroit point, & qu'ils n'auroient aucun sentiment de leur indigence. Les liens du sang produiroient le même effet, & ce sont eux vrai-semblablement qui ont porté les hommes à former des sociétés dans la vûe de se secourir & de se défendre mutuel-

lement , persuadés que vivant seuls , ils ne trouveroient point les mêmes secours. Après qu'un certain nombre d'hommes se fûrent ainsi associés , il dûnt s'en trouver quelques-uns dont la vertu , la prudence & le courage les firent respecter de leurs voisins. Il s'éleva parmi eux des disputes , ils conquirent bientôt l'inconvénient qu'il y avoit de les décider par la force. Ils virent le danger que pouvoit occasionner la division des sentimens , soit qu'il s'agit d'améliorer leur condition , ou de pourvoir à leur sûreté commune , quoiqu'ils fussent tous d'accord sur la fin générale. Pour les prévenir , ils choisirent pour *Arbitres* de leurs différends ceux pour lesquels ils avoient le plus d'estime , ils mirent leurs intérêts communs entre leurs mains , leur laissant la liberté , de faire les loix & les réglemens que leur prudence leur dicteroit. Les autres voyant les avantages , & la sûreté dont ils jouissoient à la faveur des loix qu'ils avoient faites , & du bon ordre qu'ils avoient établi , concurent de la vénération pour la société de même que pour leurs chefs

& pour les constitutions qu'ils avoient faites. Ceux qui avoient le plus de génie , sentirent naître , dans leurs cœurs le patriotisme & l'amour de leur pays ; & tous en quelque sorte , par un effet des liaisons qu'ils avoient contractées des avantages & de la protection dont ils jouissoient , pour eux & pour leurs biens , s'affectionnerent à la société , qu'ils venoient de former , & s'intéresserent à son bien être.

XII.

Religion
naturelle.

Comme l'ordre , la grandeur , la disposition & les mouvemens réguliers du monde visible , ne peuvent manquer de causer de l'admiration aux hommes , que les différentes classes d'animaux & de végétaux étalent dans leur structure le mécanisme le plus exquis , & une régularité qui annonce un dessein & un but pour certaines fins , les hommes qui avoient du génie , & qui étoient capables d'attention , ne tarderent point à découvrir qu'il falloit que quelques êtres intelligens , soit qu'il y en eut un ou

plusieurs , présidassent à cette machine admirables. Le grand & le beau nous inspirent de la vénération, & nous conduisent à la connoissance d'une intelligence qui y reside , ou qui les dirige , l'attention que nous donnons à la structure de notre corps & à ses facultés , nous conduit à la même conséquence. La perception que nous avons de nos sentimens moraux , celui que nous avons de la bonté & de la vertu de même que de l'art & du dessein ; l'expérience que nous avons de l'ordre moral qui regne en nous , par les avantages ou les maux réels qui accompagnent la vertu & le vice , de même que de celui qui a lieu dans les choses extérieures, doit naturellement nous suggérer qu'il y a un gouvernement moral dans le monde : Et comme les hommes sont portés à communiquer les connoissances qu'ils ont acquises ; leurs inventions , leurs conjectures , les notions qu'ils avoient d'une Divinité & d'une Providence, dûrent bientôt se répandre , & il ne fallut que faire usage de sa raison , pour les admettre. En conséquence ,

la devotion & la pieté s'introduisirent dans le monde , d'où vient qu'on peut les regarder comme naturelles à un système raisonnable. Il est vrai que les hommes ont été avancés dans cette matiere par la révélation & la tradition ; mais elles n'auroient pas rendu cette croyance si constamment universelle , sans le secours des argumens que fournissent les phénomènes de la nature , à la force desquels il est impossible de résister. Ce qu'il y a de certain est , que les notions de la divinité & du culte qu'on lui doit , se sont universellement établies parmi les hommes , du moment qu'ils ont commencé à vivre en société , à faire usage de la parole , & à perpetuer leur espece , de maniere qu'on peut les regarder comme naturelles.

Les facultés , les dispositions ou déterminations dont j'ai parlé ci-dessus , se trouvent généralement dans tous les hommes , à moins que quelque accident n'ait fait un monstre de quelque individu , & ne l'ait entièrement privé de quelque faculté naturelle.

On observera cependant que ces dispositions ne sont pas également fortes dans les différens individus , l'une dominant dans l'un , & l'autre dans l'autre ; & de-là vient la variété qu'on remarque dans les caractères. Cependant , dans l'occasion , lorsqu'aucun principe plus fort ne s'y oppose , chacune de ces facultés agit , & produit son effet.

XIII.

Quoique toutes ces facultés supérieures dont j'ai parlé nous soient naturelles , il est aisé de découvrir une Cause du vice partie des causes de ce vice & de cette dépravation de mœurs qu'on remarque dans les hommes. Pour ne rien dire de celles qu'il est impossible de découvrir avec le secours de la lumière naturelle , les hommes employent plusieurs de leurs premières années , lorsqu'on n'a pas soin de les bien élever , à satisfaire leurs appetits sensuels , & à exercer leurs facultés inférieures de manière qu'elles se fortifient de plus en plus. Il y en a qui réfléchissent sur les actions morales & sur les plaisirs de

l'esprit , & qui se donnent la peine de les comparer avec ceux du corps. Les appétits & les passions se réveillent d'elles mêmes à la vûë de leurs objets , & rien n'est plus difficile que de les réprimer , de les examiner & de les modérer. Les préjugés & les associations d'idées sont ordinaires à ceux qui ne réfléchissent point sur eux-mêmes. Nos passions se fortifient par l'indulgence que nous avons pour elles. De-là vient que toute la vie humaine n'est qu'un mélange inconsequent de plusieurs actions sociales & innocentes , & d'autres qui ont l'amour propre , la colere & la sensualité pour principes , selon que l'une ou l'autre de nos dispositions naturelles domine en nous , & l'emporte sur les autres.





CHAPITRE III.

Des dernières déterminations de la volonté ; & des affections bienfaisantes.

I.

Après la longue énumération que je viens de faire des divers sens & des diverses perceptions, par l'entremise desquelles une grande multitude d'objets peuvent nous causer du plaisir ou de la douleur, ou faire notre bonheur ou notre malheur, indépendamment de celle que j'ai faite de plusieurs dispositions de la volonté ; ou de détermination de desirs, la nature humaine doit nous paroître une fabrique extrêmement compliquée & confuse, à moins que nous ne découvrons quelque ordre & quelque subordination entre ces facultés, & qui d'entr'elles est la plus en état de gouverner. C'est de quoi je parlerai dans quelques-uns des chapitres suivans. On observera d'abord que *l'Entendement*, ou la faculté de réfléchir, de comparer, de juger, nous met

Dernières déterminations de l'ame.

en état de discerner l'influence qu'ont en divers sens , les divers appétits , les différentes actions & les différens plaisirs , tant sur notre bonheur que sur celui des autres , de même que la valeur respective de chaque objet & de chaque plaisir. Cette faculté juge des moyens ou des fins subordonnées ; mais on ne sçauroit raisonner sur les dernières fins. Nous les recherchons par certaine disposition ou détermination immédiate de l'ame , qui dans l'ordre des actions , prévient le raisonnement ; l'opinion ni le jugement ne pouvant nous porter à agir , qu'autant que nous nous proposons quelque fin.

Quelques
uns n'en
admettent
d'autres
que l'a-
mour de
soi-même.

Si l'ame n'avoit d'autre penchant ni d'autre desir que celui qui a pour objet son propre bonheur , il s'ensuivroit que (a) *l'Amour de soi même* seroit le seul principe actif destiné par

(a) Par *amour de soi-même* , j'entends le desir que chacun a de son propre bonheur , & rien de plus. A force d'avoir employé le mot *d'amour* pour celui d'*estime* quelques uns ont imaginé une *estime universelle de soi-même* , laquelle nous fait préférer notre caractère moral & nos bonnes qualités à celles d'autrui , ce qui est contraire à ce que les personnes modestes éprouvent tous les jours.

la nature à gouverner & réprimer toutes nos autres affections , & à les faire servir à cette fin , sous l'inspection de la raison. Mais sans ce cas la *fin* seroit fixée par cette dernière détermination, sans que le raisonnement y eut aucune part.

C'est-là l'opinion favorite d'un grand nombre d'Auteurs, & elle plaît par sa simplicité. Mais ces mêmes Auteurs ne sont point d'accord sur la nature du plaisir ou du bonheur que les hommes se proposent dans les offices qu'on appelle communement vertueux. Quelques-uns prétendent que le seul objet qu'ils se proposent dans les offices & les actions qui passent pour les plus honorables, est quelque avantage temporel, quelques plaisirs corporels, ou les moyens de se les procurer. C'étoit-là l'opinion des *Cyrénaïques*, & probablement des *Epicuriens*, & c'est aussi celle de quelques modernes. D'autres disent que nous désirons le bien d'autrui, ou des sociétés, purement comme un moyen d'assurer notre repos & notre bien-être; d'autres, dans la vûe du

Différentes opinions sur ce sujet.

plaisir qu'on goute à sympathiser avec ceux qui sont heureux ; d'autres enfin prétendent que le but qu'on se propose est d'être considéré ; ou récompensé de nos bons offices , soit de la part de Dieu , ou de celle des hommes.

D'autres , qui croient penser un peu mieux , n'admettent d'autre détermination dans l'ame que celle qui porte chacun à s'intéresser à son propre bonheur ; ils avouent cependant que nous avons une *faculté morale* , & plusieurs espèces d'affections particulières , vraiment désintéressées , qui se terminent au bonheur d'autrui , & qui opèrent souvent lors-même que nous n'avons aucun égard aux avantages qui peuvent nous en revenir. Le seul motif , selon eux , qui nous porte à cultiver ces affections généreuses , & à les contenter , lors-même qu'elles s'opposent à nos intérêts est ,
» qu'en les satisfaisant nous éprouvons
» intérieurement un plaisir qui l'em-
» porte sur tous les autres. C'est-là ce
» qui fait notre bonheur , & c'est-là le
» principe du desir qui émane de l'a-
» mour de soi-même , encore que les

» affections bienfaisantes nous por-
 » tent souvent à des actions généreuses,
 » indépendamment de ce motif.

Ce dernier système nous fait envi-
 sager la nature humaine & ses affec-
 tions sous un point de vûë agré-
 able, & ouvre un vaste champ à la
 plûpart des vertus généreuses ; mais
 il est moins simple que les autres, qui
 attribuent tous les mouvemens du
 cœur à *l'amour de soi-même*, L'inté-
 rêt n'y entre pour rien, vû qu'il
 attribue toutes les vertus les plus émi-
 nentes à des affections désintéressées,
 naturelles au cœur humain, encore
 qu'elles puissent recevoir une nou-
 velle force du desir que nous avons
 de notre propre bonheur. Comme
 mon but est bien moins de discuter
 ces systèmes, que de découvrir la vé-
 rité ; il convient d'examiner ici ces
 affections qu'on prétend être désinté-
 ressées, & la *faculté morale* par la-
 quelle nous jugeons de tous les mou-
 vemens de la *volonté* ; afin de voir s'il
 y a dans l'ame, ainsi que je l'ai dit ci-
 dessus, une autre *détermination calme*,
 indépendamment de celle qui nous

Ce prin-
 cipe est
 compati-
 ble avec
 plusieurs
 affections
 désinté-
 ressées.

porte à rechercher notre bonheur ; de même que d'autres affections particulières qui ont pour objet le bien d'autrui , sans aucun égard à notre intérêt personnel.

I I.

L'inquiétude qui accompagne les desirs est différente des motifs.

L'Amour paisible de soi-même, ou le penchant qu'ont les individus pour leur bonheur personnel , est un mouvement de la *volonté*, qui n'est accompagné d'aucune sensation incommode. Il n'en est pas de même des desirs intéressés pour les objets particuliers. Ils sont généralement accompagnés de quelques sensations incommodes , plus ou moins fortes ; mais qui diffèrent cependant de l'acte de la volonté auquel elles sont jointes , aussi-bien que des motifs qui nous les font désirer. Le motif proprement dit est le bien qu'on entrevoit dans un objet ou un événement , & vers lequel notre desir se porte ; & ce desir est accompagné d'inquiétude , jusqu'à ce qu'on l'ait obtenu. Le *motif* de l'aversion est le mal qu'on entrevoit & qu'on craint , sans peut-être qu'on l'ait éprouvé.

L'aversion

L'aversion est pareillement accompagnée d'inquiétude ; jusqu'à ce qu'on ait détourné le mal. La vûë des plaisirs ou de l'autorité qui accompagnent l'opulence , sont les motifs qui nous font desirer les richesses , plutôt que les sensations incommodes , qui accompagnent le desir. Ces sensations , dans la nature , sont une suite du desir.

De même lorsque nous obtenons la chose que nous desirions , outre les plaisirs que l'objet nous procure , & qui étoient les motifs de notre desir , souvent même avant que nous les goûtassions , il y a un plaisir qui naît immédiatement du succès , du moins dans les cas où nous rencontrons quelque difficulté ; ou que nous craignons de ne pas réussir. Il seroit absurde de dire que la joye que ce succès nous cause a été le motif de notre desir. Si cela étoit nous n'aurions aucune joye dans nos succès , ni même aucun desir , à moins que nous n'eussions pour motif la vûë de quelque autre bien. Il y a dans tous nos desirs , soit bienfaisans ou intéressés , quelque motif , quel-

Tom. I.

D

que fin , laquelle n'a rien de commun avec la joye que le succès nous cause, non plus qu'avec celle que nous avons d'être à couvert du mal , & de voir notre desir satisfait. Si cela n'étoit pas, tous nos desirs seroient imaginaires ; nous rechercherions avec le même empressement la plus chétive bagatelle que la chose la plus utile , vû que la joye d'avoir réussi , & celle d'avoir contenté notre desir , seroient égales dans l'un & l'autre cas. C'est donc à tort que l'on prétend que tous nos desirs sont intéressés , à cause qu'en les satisfaisant nous goûtons la joye du succès , & nous nous délivrons des inquiétudes qui les accompagnent.

I I I.

La bien-
veillance
unique-
ment dé-
pendante
de l'intérêt
n'est point
une vertu.

Tout le monde convient que quantité d'actions utiles à autrui , peuvent avoir pour principe le desir intéressé des récompenses , de l'honneur , & d'un retour de bons offices. Il peut même se faire que nous feignons de desirer le bonheur d'autrui , dans la vûë du nôtre propre. C'est ainsi , par

exemple , qu'un homme désire la réussite d'un associé dans la régie du fond commun ; la prospérité d'un pays ou d'une société dont sa fortune dépend ; l'avancement d'un ami dont il attend le sien ; le succès & la bonne conduite d'un pupille , dans la vûe de l'honneur qui en revient à son tuteur.

Ces desirs réels de la prospérité d'autrui , peuvent tous être subordonnés à celui de notre propre intérêt.

On convient encore que les desirs de la prospérité d'autrui , qui sont entièrement subordonnés à ceux de nos avantages temporels , sans qu'aucune autre assertion y ait part , n'ont rien de vertueux en eux-mêmes. Un changement des circonstances extérieures , en cas qu'il n'en arrivât aucun dans le caractère , nous feroit également désirer le malheur de nos semblables. Il s'agit donc de savoir si les affections qui passent pour bienfaisantes sont subordonnées à quelques intérêts supérieurs aux avantages temporels , & s'y rapportent entièrement ; ou , s'il n'y a point d'affections bienfaisantes qui

S'il en est de même des affections bienfaisantes.

se rapportent au bonheur d'autrui , comme à leur principal objet ; & si elles ne sont point établies par la nature , seule ou fortifiée par quelques vûes intéressées , comme la cause immédiate de l'approbation morale. Or il est évident.

I V.

Elles
n'ont point
pour objet
les récom-
penses hu-
maines.

1. Que toutes les espérances & les craintes qu'on peut avoir relativement aux hommes , soit à l'égard des richesses & de la pauvreté , de l'honneur & de l'infamie , des plaisirs & des peines corporelles peuvent bien nous porter à des actes extérieurs qui tournent à leur avantage , mais non point nous faire désirer intérieurement leur prospérité , vû que chacun sçait qu'on ignore ce qui se passe au dedans de nous , & qu'il n'est pas au pouvoir des hommes de pénétrer nos sentimens. Ce n'est que par notre conduite extérieure que nous pouvons obtenir d'eux ce que nous désirons , & éviter ce que nous craignons.

Ni celles
que nous
attendons
de Dieu ni
du bon té-

2. Comme l'amour de nous mêmes ne nous porte à désirer que ce qui peut contribuer à notre bonheur , on ne peut dire que la bienveillance que

nous avons pour autrui ait l'intérêt pour principe. Si un homme a goûté les plaisirs que procurent la bienveillance & les affections qui en dépendent, vû qu'on est persuadé que Dieu récompense les hommes qui ont un pareil caractère ; je conviens que ces deux motifs pourront l'engager à exciter en lui les affections qui peuvent le rendre heureux. Que s'il dépendoit de nous d'exciter dans notre ame les affections que nous voulons , ces deux motifs nous détermineroient pour les bienfaisantes. Mais cela n'est pas en notre pouvoir. Comme il n'y a point d'acte de la volonté qui puisse nous faire estimer un homme sans mérite , ni craindre ce qui n'est point à redouter , ni nous irriter contre ce qui ne peut nous nuire , ni plaindre un homme qui ne souffre point , ni aimer celui qui ne nous a rendu aucun service , de même l'ame , quelque portée qu'elle soit pour ce qui la concerne , ne sçauroit exciter en soi des affections bienfaisantes , par un pur acte de la volonté. Il faut pour qu'une affection ait lieu,

moignage
de notre
conscience.

que quelque cause naturelle la fasse naître.

Comment les loix divines contribuent à rendre les hommes vertueux.

S'il est vrai , comme le prétendent les partisans des affections désintéressées que nos cœurs soient faits de façon , que lorsque nous réfléchissons de sang froid à l'état de quelqu'un qui souffre , nous prenons aussi-tôt part à sa peine , à moins que nous n'en soyons empêchés par quelque opposition d'intérêts , ou par quelque vice que nous découvrons dans son caractère , il s'ensuivra que le plaisir que nous trouvons à bien faire , & l'espoir d'en être récompensés par la divinité , seront deux motifs qui nous porteront à nous intéresser à l'état de nos semblables , & qu'ils surmonteront les obstacles qui peuvent s'opposer à nos penchans , sans en excepter le ressentiment que nous pouvons avoir contre eux. (a)

(a) Les anciens & le Lord *Shaftesbury* prétendent que c'est la connoissance que nous avons du prix de la vertu & des plaisirs qu'elle procure ; qui nous porte à suivre les penchans généreux de notre cœur , aux dépens même de nos intérêts. Mais ils n'ont jamais cru qu'il dépendit de nous d'exciter en nous de nouvelles affections , que la nature n'y a pas mises , ni que toutes les affections généreuses aient pour objet notre bien personnel. Ils ont combattu ce sentiment avec autant de force que de raison.

Ces mêmes motifs nous porteront encore à examiner le mérite, les bonnes qualités de notre prochain, & les bons offices qu'il nous a rendus, & voilà comme les sanctions des loix divines peuvent influencer sur nos affections.

3. Mais l'amour de nous mêmes, comme je l'ai dit ci-dessus, n'ayant pour objet que notre bonheur personnel : il s'ensuit que *le bonheur actuel d'autrui* ne peut être ni la cause ni le moyen de mériter l'approbation de notre conscience, ni les récompenses que nous attendons de la divinité. Notre cœur nous approuve, & Dieu nous promet des récompenses, non point parceque les autres sont effectivement heureux, mais parceque nous avons ces dispositions bienfaisantes, & que nous faisons tout ce qui dépend de nous pour les rendre tels, sans que nous soyons responsables des événemens. Il s'ensuit donc que le desir du plaisir que procure le bon témoignage de la conscience, & des récompenses divines, ne peut que nous faire désirer

d'avoir ces affections , & nous porter à agir en conséquence ; mais il n'est pas en notre pouvoir de les faire naître en nous , & toutes les fois qu'elles s'y trouvent , elles se rapportent au bien d'autrui , comme à leur principal objet ; quoiqu'il puisse se faire qu'après avoir consulté avec nous-mêmes , & délibéré sur la manière dont nous devions cultiver notre esprit , nous ayons résolu , pour nous rendre les plus parfaits & les plus heureux qu'il est possible , d'encourager ces sortes d'affections , d'être attentifs à tout ce qui peut les faire naître , & de mépriser tous les intérêts mondains qui peuvent s'opposer à nos bonnes intentions. Ces affections généreuses opèrent souvent sans qu'on se soit proposé de les cultiver ; mais lorsqu'on a pris cette résolution , elles se rapportent toujours à leur objet naturel , je veux dire , le bonheur d'autrui , & elles ont existé dans l'âme avant qu'on eût le desir & l'intention de la cultiver.

Les affec-
tions ne
font point
l'effet du

Il peut se faire qu'un homme soit privé de certaines affections généreuses , telles que l'amour , l'estime ,

la gratitude , la pitié , le repentir , quoiqu'il désire ardemment de les avoir. On ne se donne pas tout d'un coup le caractère ni les affections qu'on veut. On voit souvent des hommes qui ont toujours négligé la vertu & la piété, qui à l'approche d'un danger & dans d'autres occasions, desireroient par amour pour eux-mêmes , ou crainte des châtimens , d'avoir aimé Dieu , & leur prochain , d'avoir pardonné les offenses qu'on leur a faites , & d'avoir un sincère repentir de leurs péchés , & qui sont marris dans le fond de leur ame , de n'avoir pas ces bonnes dispositions. Ces affections pour opérer dans les personnes vertueuses n'attendent pas d'être excitées par des vûes intéressées ou par l'attente des récompenses de l'autre vie.

J'ajouterai , que quelques-unes de ces affections agissent avec une énergie très-grande, lors-même qu'on n'attend ni l'estime des hommes , ni les récompenses divines , & l'on peut mettre de ce nombre l'amour conjugal & paternel , l'amitié & la reconnaissance. Quoiqu'on blâme beau-

desir que
nous avo-
de les pos-
séder.

coup ceux qui en sont dépourvus, on ne les regarde cependant que comme une espece inférieure de vertu, & il y en a même qu'on ne daigne pas honorer de ce glorieux titre.

V.

Toutes les affections bienfaisantes ne viennent point de la sympathie.

Quelques-uns prétendent que nos affections les plus généreuses sont subordonnées à notre intérêt personnel, au moyen de la *sympathie*, qui rend les plaisirs & les peines, le bonheur ou le malheur d'autrui les causes constantes du plaisir ou de la peine que nous éprouvons nous-mêmes. Nous aimons à voir les autres heureux, & même à savoir qu'ils sont à la veille de l'être; comme au contraire, nous sommes touchés de les sçavoir dans la peine. Pour nous procurer ce plaisir, & nous garantir de cette peine, l'amour propre, disent-ils, nous fait désirer sincèrement leur bonheur, mais toujours dans la vûe du nôtre propre. Nais on ne sçauroit attribuer à cette sympathie toutes nos affections bienfaisantes, encore qu'elle soit un

principe naturel , & qu'elle fasse honneur à notre espèce. Lorsqu'elle agit seule , elle est toujours proportionnée à la peine de la personne qui souffre ; sans aucun égard aux autres circonstances , au-lieu que nos affections généreuses varient & ne sont pas toutes également fortes. Nous pouvons aimer foiblement une personne inconnue ; mais notre reconnoissance , notre amour & notre estime sont incomparablement bien plus fortes pour un ami intime , qui a du mérite , pour un parent &c. S'il est vrai que cette sympathie soit la cause de notre amour , ce doit être une disposition extrêmement variable , vû qu'elle dépend des bienfaits que nous avons reçus des qualités morales du sujet , de l'amitié & des liens du sang ; car ces causes contribuent à augmenter notre bienveillance & nos bonnes affections.

En supposant que ces causes la fassent varier , on ne sçauroit attribuer à cette sympathie l'amour & la bienveillance que l'on conçoit pour un homme d'un mérite distingué avant même que l'on sache s'il est

heureux ou malheureux , quand même on le supposeroit dans les contrées les plus reculées de la terre , ou dans quelque autre planète. Nous sommes sûrement à même de connoître l'intention de l'ame dans ses desirs & ses affections. Le plaisir que nous nous promettons dans quelques joyes sympathiques est-il toujours l'objet auquel notre amitié & notre affection se terminent ? La tendresse paternelle , ce zèle patriotique qui nous fait sacrifier notre vie pour notre pays , a-t'il pour objet quelque plaisir personnel ? Mais quand & où le goûte-t-on ? Un moment ou deux avant que la mort nous enlève du monde , & nous ôte la connoissance de ce qui s'y passe. Cela est si vrai , que si Dieu annonçoit à un brave homme qu'il va mourir dans le moment , mais qu'il veut bien lui accorder les graces qu'il peut avoir à lui demander pour ses enfans , ses amis & sa patrie , je suis assuré qu'il desireroit aussi ardemment leur prospérité qu'il l'a fait durant sa vie , quand même la joye sympathique

DE PHILOSOPHIE MORALE. 85

que son imagination lui suggère devroit cesser le moment d'après. De là viennent ces anxietés, ces tendres récommandations, ces conseils & ces prieres ferventes des mourans pour les personnes qui leur sont cheres, encore qu'ils soient persuadés qu'ils vont cesser d'être, & oublier ce qui se passe dans le monde.

Il est encore évident que la com-
passion que nous avons pour les mal-
heureux se borne à leur procurer
du soulagement, sans égard à la peine
que la vue de leurs maux peut nous
causer. L'objet du desir n'est point
simplement la cessation de l'inquié-
tude qui l'accompagne. Par exemple,
quoiqu'il puisse y avoir dans la nature
quelques connexions d'intérêt entre
nous & les objets de nos tendres affec-
tions, toujours est-il certain que cette
affection se termine à leur bien, est
anterieure à cette connexion, & en
est même la cause. Nous nous réjouis-
sons de la prospérité de nos enfans,
de nos amis, de notre patrie, parce
que nous avons déjà de la bienveil-
lance pour eux. Nous ne les aimons

La com-
passion
n'est point
intéressée.

donc point, & nous ne leur souhaitons point du bonheur, parce que nous avons observé que leur prospérité nous causeroit de la joie, & leur malheur de la peine. De-là vient que plus nous avons d'amour & d'estime pour eux, plus nous nous intéressons à leur bonheur, & plus nous sommes chagrins de leurs peines.

Quel-
ques affec-
tions en-
tièrement
desintéres-
sées.

Ce que je viens de dire suffit pour établir ce point important, que notre nature est susceptible d'affections entièrement desintéressées, en prenant ce mot dans sa signification la plus étroite, sans que l'amour de nous mêmes, ni l'intérêt y aient aucune part. Les liens du sang, les bons offices que nous avons reçu, les qualités morales que nous découvrons dans un homme, sont les causes naturelles de ces sortes d'affections particulières, indépendamment des avantages qui peuvent nous en revenir. Plusieurs naissent en nous, sans que la volonté y ait part; toutes se terminent au bien d'autrui, & toutes opèrent souvent dans l'ame sans aucune vue d'intérêt, & même lors-

qu'elle fait les peines & les inquiétudes qu'elles doivent lui causer.

V I.

J'ai observé , ci-dessus que les mouvemens particuliers de la volonté , pour notre bien personnel sont , ou des affections calmes & constantes , ou des passions turbulentes , & il en est de même des affections généreuses. Quelques unes sont calmes , paisibles , permanentes ; elles se bornent au bonheur de leur objet , soit que ce soit un individu , ou une société , & ne sont accompagnées d'aucune sensation incommode , si ce n'est lorsqu'elles sont frustrées de leur objet. Les autres sont turbulentes , & accompagnées de sensations incommodes. On peut pousser plus loin cette comparaison.

Comme l'ame , lorsqu'elle réfléchit sur soi-même , découvre en elle un penchant général & paisible pour son plus grand bonheur possible , on peut de même y trouver un pareil principe d'une espèce généreuse. Lorsqu'à l'aide de la réflexion , nous nous représentons l'idée du plus grand

Affec-
tions & pas-
sions paisi-
bles.

Bien-
veillance
universelle.

système d'êtres sensitifs qu'il soit possible d'imaginer, & le plus grand bonheur dont il peut être susceptible, nous sommes enclins à le desirer, sans aucune vue pour notre intérêt personnel. Nous découvrirons que ces deux grands penchans, l'un pour notre plus grand bonheur, l'autre pour le plus grand bien général, sont indépendans l'un de l'autre, & ont chacun assez de force pour restreindre toutes les affections particulières de son espèce, & les tenir dans la subordination qu'ils lui doivent.

Si le principe intéressé doit céder ou non au principe de bienveillance.

Il se présente un nouvel embarras dans cette structure compliquée, lorsque ces deux principes se trouvent opposés. La détermination généreuse, & toutes ses affections particulières, doivent elles céder au principe intéressé, & lui être soumises ? Devons-nous céder à leurs mouvemens bien-faisans autant que notre intérêt particulier le permet, sans aller au-delà ? Ou l'intérêt doit il céder à la générosité ? Ou devons-nous supposer qu'il y a dans ce système compliqué deux derniers principes, souvent

opposés l'un à l'autre , qu'on ne peut concilier ? Ou nierons-nous une détermination originelle & paisible pour un intérêt public , n'admettant qu'une variété d'affections bienfaisantes particulières , qui , à la vérité n'ont point l'amour de soi-même pour principe , & ne se bornent point à notre bien personnel , & qui cependant dans toutes les délibérations que nous prenons touchant la teneur générale de notre conduite , sont soumises en commun avec tous les appétits particuliers & toutes les passions intéressées , au penchant originel que chacun a pour sa propre perfection , & pour son propre bonheur ? Ce dernier système paroît être celui de plusieurs excellents auteurs , tant anciens que modernes.

Quelques-uns diront que la raison & la réflexion nous apprennent que l'intention de Dieu , l'auteur de notre nature , en nous donnant ces affections , a été de procurer le bonheur de l'espèce humaine en général , & celui de chaque individu en particulier , autant qu'il en est susceptible ;

Cette question est décidée par le sens moral.

que son intention doit nous servir de règle , & que nous devons par conséquent réprimer & modérer , non-seulement toutes les affections intéressées , mais même toutes les affections généreuses particulières . Cela est vrai , mais la difficulté subsiste toujours , à moins qu'on ne nous dise par quelle détermination de l'ame , & par quel motif , nous devons nous conformer à l'intention de Dieu ? Si c'est dans l'espérance des récompenses , il s'ensuivra que l'intérêt est le seul motif qui dirige toutes nos actions : si c'est dans la vue de son excellence morale , par le desir de l'imiter , par amour & par reconnaissance : dans ce cas le desir de l'excellence morale sera la suprême détermination originelle . Mais ce desir de l'excellence morale , encore qu'il soit un principe originel , présuppose quelques déterminations antérieures de la volonté pour objet ; & parmi ces dernières il doit s'en trouver quelqu'une qui ait une excellence morale suprême , autrement le sentiment & le desir que nous avons de l'excellence morale ,

qui nous fait aimer plusieurs affections particulieres , opposées les unes aux autres , nous jetteroit dans un nouveau labyrinthe de doutes. Ces difficultés disparoîtront par l'examen que je vais faire dans le chapitre suivant *de la faculté morale* dont j'ai parlé ci-dessus , je prouverai en peu de mots que cette *faculté morale* est une *détermination originelle* , ou un sens naturel , qui n'a rien de commun avec les autres facultés d'appercevoir les choses.



CHAPITRE IV.

Du sens moral , ou de la faculté d'appercevoir l'excellence morale , & de ses objets suprêmes.

I.

QUoique nous ayons des affections qui se terminent au bien d'autrui , à cause de la joie que nous causent leurs succès , cependant l'appro-
 Si on ap-
 prouve la
 bonté mo-
 rale , ce
 n'est ni dans
 la vue du
 plaisir

qu'elle
cause par
sympathie.

bation que nous donnons à la conduite morale que les autres tiennent , diffère beaucoup de celle qui nous la fait aimer dans la vue du plaisir que nous procure l'exercice de ces qualités bienfaisantes. Comme nous n'approuvons point toute conduite qui nous procure ce plaisir , de même nous approuvons quelquefois celle qui ne produit point cet effet ; & l'approbation que nous donnons à celle qui nous le procure , n'est point proportionnée au plaisir qu'elle cause. Par exemple , il y a quantité d'inventions, d'arts & de talens utiles aux personnes, ou au pays que nous aimons , que nous n'approuvons point comme vertueux : nous approuvons les entreprises généreuses , quoiqu'elles aient un mauvais succès : nous approuvons les vertus de nos ennemis , encore qu'ils puissent nuire à ceux que nous aimons. Nous approuvons également les vertus & les généreux desseins des grands hommes du tems passé , en faveur de leurs contemporains , ou de ceux qui ont vécu chez des nations éloignées ,

envers leurs compatriotes , quoique nous ayons peu d'affections pour eux , de même que s'ils avoient agis pour nos amis , & pour notre patrie , qui sont les objets de nos plus fortes affections.

J'ajouterai , que quoique l'appro-
 bation de l'excellence morale , soit Ni de ce-
 lui qu'elle
 procure à
 notre sens
 moral.
 une action ou une sensation agréable de l'ame , il est cependant certain que le bien que nous approuvons , n'est point ce qui nous cause du plaisir. Comme en approuvant une belle forme , nous rapportons la beauté à l'objet , & nous ne disons point qu'elle est belle , à cause du plaisir que nous avons à la considérer , mais nous prenons plaisir à la voir , à cause qu'elle est belle ; de même , lorsque nous admirons la vertu d'un autre , c'est à cause que nous découvrons en lui cette excellence ou ces qualités , que nous sommes naturellement portés à approuver ; nous aimons à les considérer , parce que l'objet est excellent , & par conséquent on ne le juge point tel , à cause du plaisir qu'il nous cause.

Ni à
cause de
l'utilité
dont elle
est à l'a-
gent.

Encore moins approuve-t-on cette espèce de vertu, à cause du plaisir qu'elle procure à l'agent. Elle peut à la vérité lui plaire par réflexion, au moyen de cette faculté morale : mais toujours est-il certain que nous admirons la vertu d'un autre, lorsque nous réfléchissons aux travaux, aux dangers, aux difficultés, aux peines qu'il a essuyées, sans aucun égard aux plaisirs qui peuvent lui en revenir.

Ou à
l'approba-
teur.

Il est étonnant que les hommes soient en peine de discerner la forme, la conception, ou l'espèce qui leur fait approuver, estimer & admirer leurs affections & leur conduite, ou celle des autres, & désapprouver & blâmer les contraires. Il semble qu'on devrait s'appercevoir que la notion sous laquelle nous approuvons la vertu, n'est ni l'avantage, ni la récompense qu'elle procure à l'agent ou à l'approbateur. Ce dernier n'attend aucune récompense de la vertu d'un autre, & l'approuve sans aucune vue intéressée. Mais il se garderoit bien

d'approuver les actions bienfaisantes s'il favoit que celui qui s'y détermine ne fait dépendre son choix que de la seule utilité qu'il y trouve. On juge les actions dignes de récompense , à cause qu'elles sont bonnes , & non point parce qu'elles reçoivent le prix qu'elles méritent. Le spectateur & l'agent apprécient les actions , à proportion des dépenses ou des peines qu'elles content à l'agent ; & tous deux blâment celles qui ont pour règle & pour motif le seul intérêt , encor qu'elles leur soient avantageuses.

Puis donc que l'opinion que l'on a des avantages qui reviennent à l'approbateur & à l'agent, n'est point la cause de l'approbation morale, encore moins doit-on supposer qu'une imagination confuse , ni une association vague d'idées touchant les avantages qu'en tirent l'approbateur ou l'agent , soient les motifs qui nous font approuver la vertu.

Ni à cause des avantages que l'imagination nous fait envisager.

Il est encore évident que ce qui nous fait approuver la vertu, n'est point l'honneur qu'elle procure. Il est vrai que ce motif peut engager un homme à agir d'une façon plutôt que d'une autre,

mais ce n'en est pas un pour faire approuver sa conduite à un autre qui n'en attend aucun. Le desir que nous avons d'acquérir de l'honneur , & la disposition où sont les spectateurs de nous le conférer , présupposent dans tous deux un sens moral. On ne peut donc pas dire que l'on trouve une action bonne , à cause qu'elle procure à celui qui la fait une satisfaction intérieure ; mais elle lui procure ce plaisir , parce qu'elle étoit déjà bonne en elle même , ou qu'elle avoit cette qualité que la constitution de ce sens nous fait approuver. Il s'agit maintenant de savoir ce que c'est que cette qualité , & comment on l'apperçoit ?

I I I.

Ni simplement à cause qu'elle est conforme aux loix.

Le premier motif qui nous la fait approuver n'est pas simplement *sa conformité à la volonté ou aux loix divines*. Nous apprécions la bonté morale , la justice , la sainteté , l'équité de la nature Divine elle-même : nous remarquons également , ces qualités dans ses volontés & ses loix. Ce sont les caracteres qui nous les font admirer. Mais ce n'est pas assez que *sa*
volonté

volonté ou ses loix soient conformes à elles-mêmes pour devoir être admises ? Un pareil langage ne convient qu'à un démon impur. Et d'ailleurs autre chose est que les loix de Dieu, ou les volontés soient conformes à certaines propriétés de sa nature, à son immensité, à son éternité & à sa toute puissance ; autre chose, qu'elles le soient à sa bonté, à sa sainteté, à sa justice ; c'est de cette dernière conformité qu'il s'agit ici. On doit auparavant connoître ces perfections morales, autrement la définition devient inutile.

C'est mal expliquer la notion de la bonté morale qui nous la fait approuver, que de dire que les affections & les actions sont conformes à la vérité, à la raison, aux propositions vraies, à la raison des choses ; vu que dans l'acception commune ces caractères conviennent à tous les objets dont l'esprit juge sainement, soit qu'ils soient animés, ou inanimés, vertueux ou vicieux. Cette conformité aux vérités morales, ou les propositions vraies en matière de morale, ap-

Ou à la vérité.

partiennent également à la vertu & au vice ; vû que l'esprit discerne ce qu'il y a de vrai dans les unes & dans les autres ; & comme toute proposition vraie est conforme à son objet , de même l'objet l'est à la proposition. Si l'on dit que les vérités morales dont il s'agit ici , sont celles qui nous montrent quelles sont les bonnes actions , ce que nous sommes obligés de faire ou de ne pas faire ; dans ce cas ces mots ne signifient autre chose que celui de bonté morale , & pour lors la définition revient à ceci , „ que la „ bonté morale d'une action consiste „ dans sa conformité , aux propositions qui montrent qu'elle est bonne ; ou , que les bonnes actions „ sont celles dont on peut dire avec „ vérité , qu'elles sont telles. „

En général , toutes les descriptions de la bonté morale , lesquelles sont fondées sur sa conformité à la raison , lorsqu'on les examine bien , nous conduisent à quelque sens originel & immédiat , ou à quelque détermination naturelle. Toutes les raisons qui nous portent à agir , nous conduisent

à quelque affection originelle , ou instinct de la volonté ; & toutes celles qui justifient une action , ou qui montrent qu'elle est bonne , a quelque sens , ou faculté originelle d'appercevoir.

De même les mots de *convenance* , de *propriété* , de *rapport* qu'on emploie pour la définir , nous conduisent à ces déterminations originelles. La convenance des moyens ou des fins subordonnées , ne prouve point qu'elles soient bonnes , à moins que la fin qu'on se propose ne le soit aussi. Or il est absurde d'employer le mot de convenance en parlant de la fin , vû qu'il ne se rapporte à rien. Toutes nos dernières fins sont fixées par quelque une de nos déterminations naturelles. *

Ou à la convenance , à la propriété , &c.

Ce seroit à tort qu'on attribuerait l'approbation morale à l'instruction , à l'éducation , à la coutume , ou à l'association des idées. Comme elles ne sauroient nous donner de nouveaux

* Comme un examen complet de ces caractères m'éloigneroit trop de mon sujet , je renvoie le lecteur aux éclaircissmens , sur le sens moral.

sens , examinons quelle est la nature de l'opinion ou de la notion qui nous fait approuver une chose , de même que le sens auquel elle appartient , en faisant abstraction de la manière dont nous l'avons acquise , & des causes qui nous ont fait croire que telle action devoit avoir telle qualité ; & cela nous conduira à un principe originel.

I V.

Il y a un
sens mo-
ral.

Il y a donc en nous , ainsi que chacun peut s'en convaincre avec un peu d'attention & de réflexion , une détermination naturelle & immédiate à approuver certaines affections , de même que les actions qui en dépendent ; ou un sens naturel d'une excellence immédiate , que nos autres sens , ni notre raison ne peuvent rapporter à aucune autre qualité. Lorsque jè donne à cette détermination le nom de *sens* ou d'*instinct* , je suis fort éloigné d'entendre cette espèce inférieure , laquelle dépend des organes corporels , & que l'on trouve même dans les brutes ; mais bien une déter-

mination fixe & constante , qui a son siège dans l'ame , de même que nos autres facultés de juger & de raisonner. D'ailleurs il est évident que la *raison* n'est qu'une faculté subordonnée , à nos dernières déterminations tant *perceptives* que volontaires. La fin propre & réelle est fixée pour quelque sens , & quelque détermination que ce soit de la volonté : c'est par le sentiment que nous sommes heureux , & l'amour de nous-même nous détermine à vouloir l'être , sans qu'il soit besoin de raisonnement. La raison ne peut que nous indiquer les moyens , ou que comparer deux fins que nous connoissons à l'aide de quelques autres facultés immédiates.

Tous les animaux ont un instinct qui les fait agir , & qu'ils trouvent du plaisir à suivre , quelque peine qu'il leur en coûte. Peut-on croire que les hommes soient uniquement doués de ce principe ? Comme les animaux ne réfléchissent ni sur leur tempérament , ni sur leurs actions , ni sur celles de leurs semblables , ils ne jouissent que du plaisir présent en sui-

Parfaite-
ment ana-
logue aux
autres par-
ties de no-
tre nature

vant son impulsifion. Mais comme l'homme est à même de réfléchir sur son caractère & sur sa conduite, l'analogie naturelle exige que nous admettions en lui un sens qui le mette en état d'en juger, de même qu'il juge des autres objets. Chacune de nos facultés a un goût ou un sens correspondant, dont l'agent se plaît à faire usage, de même qu'il aime à le voir exercer par autrui. C'est de quoi nous avons un exemple dans les facultés de la voix, de l'imitation, du dessein, du mouvement, du raisonnement. Nous avons un sens qui nous met en état de les discerner & d'en approuver l'exercice. Ce ne seroit donc que par une étonnante singularité que les hommes se trouveroient sans aucun goût qui fût expressément relatif à des facultés & des actions d'un ordre plus relevé. Il seroit étrange qu'une espèce dont chaque individu est naturellement susceptible d'affections contraires envers ses semblables, & par conséquent d'actions différentes à leur égard qui est lié de commerce avec eux, & auxquels il a besoin de recourir pour

subsister , n'eût pas un goût immédiat pour les affections & les actions dont l'intérêt du système dépend. Admettrons-nous dans l'homme un sens qui règle l'usage de ses facultés inférieures , tandis que nous lui en refusons un pour les supérieures ?

V.

Ce sens moral , de même que nos autres facultés , est susceptible de culture & de perfection , en faisant abstraction de la raison à laquelle leurs perceptions se rapportent. Il y a eu un tems où nous goûtions les airs vulgaires. Mais nous les avons méprisés du moment que nous avons appris la musique. Un juge , par un mouvement de pitié renvoye plusieurs criminels absous. Nous louons la douceur & la bonté de son caractère : mais nous nous appercevons que les crimes se multiplient , que les honnêtes gens sont opprimés , & qu'il n'y a plus de sûreté pour eux. Une connoissance plus étendue de l'intérêt public, nous fait sentir qu'une compassion malentendue, occasionne

Ce sens
a besoin
d'être cul-
tivé.

infiniment plus de maux , qu'une exacte observation de la justice. La pitié est louable en elle-même : mais elle l'est infiniment moins que la bienveillance universelle , que l'amour de la société ; que le zèle pour le bonheur public ; & le défaut de ce principe suffit pour ternir le caractère. Cela prouve , ce que je dirai tantôt , que les affections louables ne se ressemblent pas toutes , & qu'il y en a de plus aimables les unes que les autres. Voilà comment l'on peut corriger les désordres qu'on apperçoit dans cette *faculté morale* de même que nous corrigeons notre raison. Comme nous avons rectifié & perfectionné notre goût pour l'harmonie, en nous habituant à entendre de bonnes pièces ; notre goût pour la beauté , en ne voyant que de beaux ouvrages ; de même nous perfectionnons *notre goût moral* , en embrassant de plus grands systèmes , & en donnant plus d'étendue aux affections qui s'y rapportent. Par ce moyen , on présente de plus beaux objets à la *faculté morale* , & elle ne manque pas de les

approuver , lors-même que ces affections empêchent l'effet de quelques affections limitées , qui , considérées à part , paroîtroient vraiment aimables. Il n'est pas besoin ici de recourir à la raison.

Notre raison elle même ne se trompe-t'elle pas souvent , lorsqu'elle juge d'une chose qu'elle ne connoît pas assez ? Avons-nous besoin d'une faculté supérieure pour la corriger ? Non , il suffit pour rectifier notre jugement , d'examiner plus attentivement la chose , de l'envisager de tous les sens , & de faire un meilleur usage de notre raison. Il faut agir de même dans ce qui concerne les facultés morales.

V I.

Ce sens moral à en juger par sa nature , paroît être destiné à régler & gouverner toutes nos facultés. Nous sentons sa dignité & sa supériorité , de même que nous en sentons la faculté. Comme ces choses dépendent entièrement du sentiment , il faut pour les prouver s'en rapporter

L'usage du sens moral est de gouverner nos autres facultés.

ter au cœur. (a) Cette faculté n'apprécie point le bien qu'elle recommande relativement à son degré, encore qu'il soit de même espèce que d'autres avantages qui plaisent aux autres sens, au point de nous permettre quelques petits maux moraux, dans la vue d'obtenir quelques grands avantages d'une autre espèce; ni de négliger ce que nous savons être de notre devoir, ou moralement bon, pour éviter de plus grands maux. Mais comme nous appercevons immédiatement la différence de l'espèce, & que les plaisirs que procurent la poésie, la peinture & les sciences, l'emportent sur ceux du palais; de même nous découvrons immédiatement que le bien moral l'emporte par son espèce & sa dignité, sur ceux que nous découvrons par les autres facultés.

Dans toutes les autres perceptions

(a) C'est ainsi que parle le Stoïcien dans Cicéron, de Finib. L. III. c. 10. Bonum hoc, de quo agimus, est illud quidem plurimi æstimandum, sed ea æstimatione genere valet, non magnitudine ---- alia est æstimatione virtutis, quæ genere, non crescendo valet.

agréables , plus nous sacrifierons de petits plaisirs aux grands , moins nous aimerons notre état ; mais après que la joie du succès sera passée , le sentiment que nous aurons des derniers n'augmentera pas d'un fétus, quelque grand que soit le sacrifice que nous ayons fait , & qui plus est , au jugement des spectateurs , ce plaisir supérieur , ou du moins notre état passera pour pire qu'il n'étoit , & ils ne feront aucun cas de notre conduite. Par exemple , le sacrifice que nous faisons de notre repos , de notre santé , & de nos plaisirs aux richesses , aux dignités & même aux arts libéraux , n'a rien de glorieux , ni rien qui porte les spectateurs à imiter notre conduite. Il n'en est pas de même par rapport au bien moral ; plus le sacrifice est grand , plus l'excellence morale augmente , plus l'agent s'en fait gré , plus les spectateurs l'admirent , & sont portés à suivre son exemple. Ce sens fait que le cœur non-seulement se fait gré d'avoir sacrifié ses plaisirs au bien moral , mais goûte encore la plus grande satisfaction qu'il soit possible d'imaginer ;

ce qui prouve évidemment que ce sens moral est destiné par la nature à gouverner toutes nos autres facultés.

V I I.

Les affections bienfaisantes sont les principaux objets de notre approbation.

Examinons maintenant les différentes facultés ou dispositions que le sens moral approuve ou désapprouve. Il paroît d'abord que les premiers objets de cette faculté sont les affections volontaires , & que les différentes affections qu'elle approuve , quoique leurs degrés valient , ont ce caractère commun de contribuer au bonheur d'autrui , & à la perfection de l'ame qui les possède. Il est bon cependant d'observer , que quelque avantageuses que soient les actions à la société , elles ne sont point réputées vertueuses , lorsqu'elles n'ont point la bienveillance pour principe , ou ces sortes de dispositions , qui supposent naturellement une bienveillance dans l'agent , & qui ne se réduisent pas en dernière analyse à la recherche seule de notre intérêt propre. Supposé que le desir de la gloire , ou même l'espoir des récompenses éternelles fussent les

seules affections qui portent un agent à rendre les services les plus signalés , & que d'ailleurs il n'eût aucun amour pour Dieu , aucune estime pour ses excellences morales , ni aucune reconnoissance de ses bienfaits , ni aucune bienveillance pour les hommes , nous ne saurions approuver ses dispositions comme moralement bonnes ; cependant , l'espoir du bonheur que Dieu promet à ceux qui font ces sortes d'actions , peut aussi bien nous porter à les faire , qu'aucun autre motif que ce puisse être. Mais le simple desir de notre propre bonheur , sans la moindre étincelle d'amour pour Dieu , ni pour nos semblables , ne sauroit mériter notre approbation. Cela prouve que l'approbation morale n'a point le pur intérêt pour principe , vû qu'on pourroit se promettre les mêmes avantages de cette disposition intéressée , qui nous porte à faire de bonnes actions , que de telle autre affection bienfaisante que ce puisse être.

Rien ne prouve mieux que certaines especes d'affections bienfai-

Cette
opinion est
confirmée
par l'expé-
rience.

santes, ou certaines dispositions que nous croyons être liées avec elles, sont les objets naturels de notre approbation, & leurs contraires ceux de notre mépris, que la plupart des raisonnemens dont nous nous servons pour louer ou blâmer, applaudir ou condamner les caractères & les actions des hommes. Nous attribuons à l'agent dont nous faisons l'éloge ou dont nous voulons justifier la conduite, une intention bienfaisante, & s'il s'agit de blâmer sa conduite nous exposons les maux qu'il a fait à autrui, ou qu'il a eu intention de leur causer, & qu'il lui auroit été aisé de prévoir, s'il avoit eu le moindre égard pour leurs intérêts, comme une preuve de son mauvais naturel, & un effet de son amour propre & de certains sentimens intéressés qui étouffent ceux que dicte l'humanité.

V I I I.

Il y a une décence & une dignité distincte de la vertu.

Il y a une gradation évidente dans les objets que nous approuvons ou que nous condamnons, à commencer des actions les plus indifférentes,

jusqu'à la plus haute vertu, ou au vice
 le plus bas. Il n'est pas aisé de mar-
 quer les degrés intermédiaires dans
 l'ordre convenable, mais le premier
 & le dernier sont manifestes. Les affec-
 tions & les actions indifférentes sont
 celles qui ont pour objet les avantages
 innocens de l'agent, sans aucun dé-
 triment pour la société; sans cepen-
 dant qu'il agisse en vue du bien d'au-
 trui. On peut mettre de ce nombre
 ce penchant qui nous porte à con-
 tenter les appétits naturels, lorsqu'il
 est modéré, & plusieurs actions in-
 différentes. Pour expliquer ces dif-
 férens degrés, il est bon de se souve-
 nir de ce que j'ai dit ci-dessus, qu'ou-
 tre l'approbation morale de la vertu,
 il y a un autre goût ou sentiment qui
 nous fait entrevoir une certaine dig-
 nité ou décence dans plusieurs dispo-
 sitions & actions, qui ne sont point
 réputées vertueuses. Par - exemple,
 nous préférons l'étude des arts & des
 sciences, & même certaines perfec-
 tions corporelles, telles que la force
 & l'agilité, à la sensualité. De même
 nous estimons plus dans une autre

l'activité, la patience dans le travail, la sagacité & la connoissance des affaires, pourvû qu'elles ne nuisent point à autrui, quoique nous sachions que celui dans qui ces qualités se trouvent, n'en fait usage que pour acquérir du bien & des honneurs, qu'une lâche & molle oisiveté.

Qualités
indifféren-
tes.

Le desir paisible de notre bien être personnel, encore qu'on ne l'approuve point comme vertueux n'est cependant point regardé comme un vice. Les appétits & les affections naturelles n'ont aussi rien de mauvais, lorsqu'on les contient dans certaines bornes, quoique l'agent n'agisse point en vue de l'intérêt public. Il convenoit pour le bien général que ces sortes d'affections se trouvassent dans notre espèce, & par conséquent il n'étoit pas à propos qu'elles fussent un objet de blâme, lors-même qu'elles n'ont rien de mauvais. J'ajouterai, que comme ces affections intéressées ont pour objet une fin nécessaire au bien général, savoir, celui de chaque individu, & que comme les facultés qu'on a de les satisfaire, peuvent être

utilement employées à contenter les affections les plus généreuses, il convenoit que l'Auteur de la nature nous invitât à les cultiver par le plaisir que nous trouvons à les découvrir dans nous ou dans autrui, quoique ce plaisir diffère entièrement d'une véritable approbation morale.

Nous avons tous une notion de la constitution humaine, & du degré d'affections qui constituent la bonté du caractère. Nous ne condamnons les affections intéressées, que lorsqu'elles excèdent cette proportion innocente, au point d'étouffer les affections aimables, de ne nous rendre sensibles qu'à notre propre intérêt, & d'éteindre ces affections généreuses qui conviennent à l'état & aux circonstances dans lesquelles nous nous trouvons.

I X.

Il y a une autre classe de dispositions & de qualités d'une nature plus relevée, qui diffèrent de la bienveillance universelle, & des affections bienfaisantes particulières; mais qui

Degrés de vertu ;
1. quelques qualités & dispositions différentes des affections bienfaisantes.

sont cependant liées avec ces affections , dont elles sont une preuve naturelle , & entièrement incompatibles avec la sensualité & l'amour propre ; & celles-ci paroissent être les objets immédiats du *sens moral* , quoique peut-être ils ne soient pas les plus estimables. Il paroît que nous les approuvons immédiatement , avant même de connoître la connexion qu'elles ont avec les affections désintéressées , ou de nous imaginer que l'agent les employe à des fins louables. Ces dispositions morales sont de plusieurs espèces , & nous les approuvons toutes immédiatement , à moins que l'esprit ne s'apperçoive directement qu'on les employe pour des fins vicieuses. Par - exemple , nous estimons le courage , parce qu'il indique qu'on fait plus de cas de quelque chose de moral que de la vie , & parce qu'il est entièrement incompatible avec les vues basses & méprisables de l'amour propre : mais il devient un objet d'horreur , lorsqu'on l'employe pour voler autrui , & contenter sa cupidité & son ava-

rice. La candeur , la franchise , la sincérité , indiquent un cœur honnête & bienfaisant , car la vertu & l'innocence n'ont pas besoin de déguisement ; & l'on approuve immédiatement ces dispositions , avant même de penser à cette connexion. On peut en dire autant de la vérité qu'on remarque dans nos discours.

Je ne sai si Cicéron a raison de dire „ que nous sentons tous un ardent „ desir de savoir & de connoître , & „ que nous avons du mépris pour l'ignorance & l'erreur ; & que de-là „ vient que nous aimons ces dispositions , les regardant comme des „ moyens naturels d'augmenter nos „ connoissances , & de ne point nous „ en laisser imposer. „ Il paroît que nous aimons la vérité , même dès notre enfance ; aussi voyons-nous que les enfants aiment à la dire à moins que la crainte ne les oblige à réprimer ce penchant naturel. Je ne dis rien ici de la politesse & de l'affabilité des mœurs : elles annoncent la vertu , elles sont des indices de nos affections bienfaisantes , & de là vient que nous

Que naturellement on approuve la vérité.

les approuvons. Comme toutes ces qualités & ces dispositions sont d'une grande importance dans la vie , & utiles à l'humanité ; lorsqu'elles sont l'effet des affections bienfaisantes , & qu'elles sont liées avec elles , c'est avec beaucoup de raison & de sagesse que la nature les a rendues l'objet de notre approbation morale.

Goût &
desir de
l'excellen-
ce morale.

Mais parmi toutes nos dispositions naturelles , qui diffèrent de toutes nos autres espèces d'affections , il n'y en a aucune qui soit si intimement liée avec elles , aucune qui les indique plus naturellement , & qui les seconde d'avantage , qu'un sens moral vif & pénétrant , un fort desir de l'excellence morale , & un goût pour tout ce en quoi on l'apperçoit. Ce n'est pas que cette faculté ou ce sens soit inséparable de la vertu même ; mais c'est parce qu'il fait naître dans ceux qui l'ont à un certain point , un desir violent de posséder toutes les affections généreuses ; qu'il surmonte tous les petits obstacles qui s'y opposent , & qu'il détermine l'ame à employer tous les moyens naturels qui peuvent

le faire naître. Or comme l'ame est la maîtresse de réfléchir sur telle de ses facultés qu'il lui plaît, elle chérit ce sens moral préférablement à ses autres facultés; & en conséquence elle approuve le desir de cette excellence morale, l'amour, l'estime & la bienveillance qui en dépendent dans les personnes dans lesquelles il se trouve, comme des affections & des vertus estimables.

X.

Ces choses supposées, voici les différens degrés d'approbation qui ont lieu pour les choses purement indifférentes.

Ses différens degrés.

1. On peut mettre au premier rang des choses pour lesquelles nous avons quelque sorte de goût & d'estime, l'exercice même de ces facultés viriles, qui n'ont aucune connexion nécessaire ni naturelle avec la vertu; mais qui montrent un goût supérieur à la sensualité & à l'intérêt; telles que l'étude des beaux arts, de la politesse, des sciences spéculatives. Chacun trouve une dignité dans ces plaisirs, & desir de les goûter; & à dire vrai, ils sont infiniment moins susceptibles

Certains talens nobles.

d'opposition à la vertu & au bien public , que certains gouts ou appétits d'une espèce inférieure.

2. Il est néanmoins évident que notre sens moral prise davantage les talens & les dispositions qui ont une connexion immédiate avec les affections vertueuses , & qui excluent toute vue basse de l'intérêt. Par exemple , la candeur , la bonne foi , la force , & les sentimens d'honneur , nous paroissent préférables à toutes les autres qualités.

Les affections bienfaisantes approuvées préférablement aux passions.

3. Mais pour en venir aux objets plus immédiats de l'approbation morale , je veux dire , les affections bienfaisantes , il est certain qu'entre celles d'une égale étendue , nous approuvons beaucoup plus les résolutions paisibles & constantes du cœur , que les turbulentes & les passionnées ; & qu'en les supposant toutes égales à cet égard , nous approuvons davantage celles qui sont étendues , que celles qui sont limitées. Par exemple , l'amour conjugal & paternel , le desir de procurer le bonheur des personnes qui nous appartiennent , sont préfe-

rables à une tendresse passionnée ; celui d'une société ou d'un pays , aux affections domestiques. La dignité de ces sortes d'affections consiste en ce que malgré le combat que nous éprouvons en nous mêmes , & malgré l'opposition des affections passionnées , ou plus limitées , cependant , lorsque nous suivons le mouvement des premières , l'ame , dans ses momens de réflexion , approuve sa conduite , & ne manque jamais d'approuver , ceux qui en tiennent une pareille. Au contraire , lorsque nous cedons à la passion , ou à l'affection limitée , par préférence au principe calme & plus étendu , l'ame , réfléchissant sur soi-même , est mécontente de sa conduite , & condamne ceux qui en tiennent une pareille.

Il s'ensuit donc que la disposition la plus excellente & la plus digne de l'approbation morale , est la bienveillance universelle ; & c'est l'idée la plus distincte qu'on puisse se former de l'excellence morale de la Divinité.

Une autre disposition inséparable de celle-ci dans l'homme , & proba-

La principale excellence morale consiste dans une bienveillance universelle , & dans l'amour de cette affection.

blement dans tous les Etres qui sont capables de cette bienveillance universelle , est le goût ou l'approbation de cette affection , un desir conséquent de cette excellence morale , & une estime & une bienveillance supérieure pour ceux dans lesquels on la découvre. Nous approuvons pareillement cet amour de l'excellence morale , lorsque la réflexion nous le fait découvrir dans nous , ou dans autrui. Cette affection diffère entièrement de la bienveillance , ou du desir de contribuer au bonheur d'autrui ; elle est d'un autre ordre , de maniere qu'on ne sauroit déterminer si on peut la comparer avec l'autre. Elle paroît être du même ordre , & la plus parfaite qu'il soit possible ; elle ne s'oppose jamais à la bienveillance , & qui plus est , elle la seconde. Ce desir de l'excellence morale , & l'amour pour l'ame dans qui elle réside , joints aux actes d'estime , de vénération , de confiance & de résignation qui en résultent , sont l'essence de la vraie pieté envers Dieu.

Je ne dis rien de la bienveillance
envers

envers Dieu , parce que ce mot paroît supposer l'indigence , ou le défaut de quelque bien dans l'objet. Cependant , comme nous avons de la bienveillance pour un ami qui a besoin de notre secours , de même ce sentiment ou disposition de l'ame pour lui , ne laisse pas de subsister lorsque ses affaires sont en aussi bon état que nous pouvons le désirer. Elle se manifeste alors par les complimens , & les témoignages de joie que nous lui donnons. De même nos ames peuvent avoir la même affection pour Dieu , sans lui supposer aucun besoin , & elle consiste alors dans la joie que nous cause son bonheur absolu.

X I.

Il est aisé d'observer la même gradation , à commencer de l'état d'indifférence de l'ame , & en parcourant les différens degrés de turpitude morale. Le premier peut être le défaut des qualités estimables , qui ne suppose , à la vérité , aucune affection positivement vicieuse , mais qui marque néanmoins un caractère mépri-

Les degrés du vice.

Tom. I.

F

fable , encore qu'il ne heurte pas de front les règles primitives des mœurs. C'est ainsi par - exemple , que nous méprisons la conduite d'un homme qui agit contre ses intérêts , encore qu'il n'en résulte aucun mal pour la société. Nous méprisons de même la négligence , la témérité , l'indolence , l'oïveté , en faisant abstraction de leurs effets sur la société ; de même qu'un esprit insensible aux plaisirs des arts & des sciences. Lors cependant que la conduite imprudente d'un homme par rapport à ses intérêts , nuit essentiellement à son bien réel , influe sur la société , ou sur toute autre personne dont l'agent auroit dû avoir les intérêts en vue , elle peut être alors une source de remords & de blâme. On peut en dire autant du défaut de talens , lorsqu'il est occasionné par la mollesse , la sensualité ; & le défaut d'affections généreuses.

Enumé-
ration de
ses diffé-
rens de-
grés.

1. Les objets du mépris ou du blâme moral sont les cas dans lesquels un homme , pour avoir voulu contenter son penchant intéressé , a négligé volontairement de faire une

chose qui auroit contribué au bien public. Tel est le cas d'un homme qui avance un ami ou un bienfaiteur, préférablement à un concurrent qui avoit plus de talens & de mérite que lui. On peut blâmer aussi la préférence que l'on donne à un ami qui n'a point de mérite sur soi-même, comme un défaut de proportion entre ces affections aimables, lequel consiste à préférer une affection limitée à une qui est plus étendue; mais la beauté morale de quelques affections limitées a tant de charmes que nous passons légèrement sur leurs défauts & que nous ne les blâmons qu'avec une sorte de restriction. Tel est encore le cas d'un homme, qui rend service à son ami, mais de manière que les peines & les dépenses qu'il lui en coûte, l'emportent de beaucoup sur le bienfait qu'il en a reçu, en sorte qu'il se met hors d'état d'en obliger d'autres qui le méritent plus que lui. Il est vrai, que lorsqu'un homme préfère à soi-même un ami d'un mérite égal, il contribue également au bien public, & donne une preuve écla-

tante de son amitié Cependant , on ne peut blâmer une conduite contraire , à moins que quelques circonstances particulieres ne l'obligent à agir pour son ami.

2. Les autres objets d'un blâme restreint & comme mitigé , sont les actions nuisibles au public , qu'un homme est obligé de faire , pour éviter la mort , la torture , ou l'esclavage ; lors surtout que le préjudice qu'il cause à la société , est plus grand que les maux dont il a voulu se garantir. Il peut cependant se faire que l'agent n'ait aucune mauvaise volonté , & qui plus est , qu'il ait quantité d'affections généreuses , encore qu'elles n'aient point cette qualité heroïque , que le sens moral approuve. Le crime diminue par la grandeur de la tentation , à laquelle peu de gens ont assez de grandeur d'ame pour résister. Pour qu'un homme conserve le caractère d'innocent , il faut non-seulement qu'il n'ait aucune mauvaise disposition , mais qu'il ait encore quantité d'affections bienfaisantes , d'une nature étendue , & qu'il ne pèche en

rien contre les intérêts d'autrui. On ne sauroit déterminer précisément les degrés , & cela n'est pas même nécessaire. Mais il est certain que plus les affections généreuses ont de force & d'étendue , plus le caractère est parfait ; & qu'au contraire plus elles sont faibles & sujettes à céder à d'autres qui en ont moins , plus il est imparfait. Nous devons donc aspirer à l'excellence morale la plus parfaite , & ne pas nous contenter simplement d'éviter l'infamie ou le blâme.

3. Un autre degré de vice sont les mouvemens subits & emportés de la colere , du ressentiment & de la mauvaise volonté ; lorsque nous croyons mal à propos qu'on nous offense , ou qu'on veut nous nuire. Ces sortes de passions , lorsqu'on s'y livre & qu'elles vont surtout jusqu'à l'injure , sont blâmables , mais non point dans le plus haut degré. Cependant , lorsque par l'effet de notre indulgence , elles dégènerent en une rancune habituelle , en une méchanceté constante , elles forment un caractère très odieux.

4. Une autre espece de vice encore

F 3

plus odieux , est lorsque des passions honteuses , & les appétits sensuels , portent les hommes à commettre de pareils excès. Une passion d'empor-tement & de colère seroit plus excusable , & c'est à tort qu'on allègue ces motifs pour pallier son crime.

5. Un vice encore plus affreux que le précédent est , lorsque par amour propre nous nous déterminons de sang froid à nuire à autrui. Il faut pour s'y porter de la sorte , avoir étouffé tout sentiment moral & tout sentiment d'humanité. Le cas est le même , lorsque les hommes , par un motif d'intérêt , sans éprouver aucune tentation violente , ou sans aucune vue pour le bien public , agissent contre leur sentiment moral , & usent de mensonge , employent la trahison , payent leurs bienfaiteurs d'ingratitude , méprisent l'honneur , ou que par lâcheté , ils craignent de perdre quelques avantages positifs , lors même que le mal dont ils sont menacés , n'est point de nature à effrayer un homme courageux.

6. On peut mettre dans cette classe,

ou dans une autre encore pire , l'impiété ; ou le défaut d'affections convenables envers la Divinité , lors même que nous sommes convaincus de sa bonté. Notre faculté morale doit être étrangement endormie pour ne pas desirer de connoître l'excellence suprême , & ne pas l'aimer lorsqu'on la connoît ; ou pour manquer de reconnaissance envers elle, tandis qu'elle nous comble de bienfaits.

Il y a une disposition encore pire , que l'on peut concevoir par abstraction , mais qui est extrêmement rare dans les hommes , & dans les autres créatures d'une Divinité bienfaisante ; je veux dire un desir prémédité du malheur d'autrui , sans qu'il nous en revienne aucun avantage.

X I I.

Sans une considération distincte de cette faculté morale , une espece Le sens moral , dirige toutes nos facultés. douée d'un si grand nombre de sens & de desirs , souvent opposés les uns aux autres , doit nous paroître une fabrique compliquée & confuse , faite sans ordre & sans dessein. Mais

par son moyen , tout est susceptible d'harmonie , & toutes ses facultés concourent à la même fin , & sont compatibles entr'elles. J'ai déjà prouvé que nous sommes capables de plusieurs affections généreuses , qui ont pour dernier objet le bien d'autrui , qui ne doivent leur origine à aucun motif intéressé ; & qui ne se rapportent point à notre bien personnel. Cette faculté morale montre clairement que nous sommes encore capables d'une bienveillance universelle , calme & constante , & qu'elle est destinée à régler & gouverner toutes nos affections particulières , soit généreuses , soit intéressées. Cela est si vrai , que le cœur l'approuve , lorsqu'il est dans une assiette tranquille , & que dans l'ordre même des affections intéressées , l'amour de nous-même , ou l'égard que nous avons pour notre plus grand intérêt personnel , surmonte nos passions intéressées particulières , & se fait gré d'en agir de la sorte.

L'amour
paisible de
soi-même
n'en est

Ceux qui reconnoissent que les affections généreuses d'un ordre li-

mité nous sont naturelles , & qui ce- point le
pendant soutiennent que nous n'a- premier
vons d'autre principe pour les diriger principes
que l'amour propre , lequel seconde
ou réprime les affections généreuses ,
selon qu'elles sont conformes ou con-
traires à notre plus grand intérêt ,
laissant quelquefois un libre exercice
à ces affections bienfaisantes , à cause
du plaisir que nous trouvons à les
satisfaire ; & les réprimant quelque-
fois , lorsque le plaisir qu'elles pro-
cident ne contrebalance point le
dommage que nous souffrons , avan-
cent un système qui , à la vérité ,
assujettit toutes les facultés de l'ame
à la même direction , vû qu'en réflé-
chissant sur notre conduite , nous les
rapportons toutes au desir de notre
propre bonheur ; & l'on peut dire
avec juste raison que l'auteur de la
nature a établi une connexion entre
nos affections généreuses & notre
intérêt ; mais notre cœur , la raison &
les faits se révoltent contre ce sys-
tème ; encore qu'il ait eu pour défen-
seurs plusieurs excellens Auteurs , &
plusieurs partisans zelés de la vertu.

F 5.

Il y a quantité de cas où l'ame n'apperçoit point la connexion qu'il y a entre nos intérêts & le plaisir que nous trouvons à satisfaire nos affections généreuses ; de maniere que le cœur , se livrant à sa bienveillance naturelle , agit sans songer nullement à ses intérêts ; & quelquefois même lorsqu'il les juge incompatibles avec la conduite généreuse dans laquelle il persiste. Si donc l'ame n'avoit d'autre penchant que celui qui la porte à contenter ses vues intéressées , il s'enfuivroit qu'on doit approuver un homme qui travaille à se rendre heureux , aux dépens de toutes ses affections bienfaisantes , & de l'intérêt public. L'intention seule peut concourir à justifier une action contraire à nos affections bienfaisantes particulières. On dira que c'est à tort qu'on croit que notre intérêt leur est opposé , vû que la providence a voulu qu'il fût lié avec l'exercice des affections bienfaisantes. Je veux que cela soit ; mais du moins penser autrement ne seroit qu'un défaut de raisonnement. Et dans la supposition qu'un

l'homme se trompe ainsi , on devroit approuver qu'il sacrifiât l'intérêt du monde entier au sien. Cela est évidemment contraire aux sentimens de notre cœur.

Peut-on regarder comme une dernière fin , une chose qu'une ame qui fait usage de ses facultés sacrifie volontairement , & se fait même gré d'avoir sacrifié ? Combien a-t-on vu d'hommes qui ont sacrifié volontairement leur vie , pour leurs amis & leur patrie sans y être portés, dans ces moments aussi rapides que critiques par la considération d'un avenir. N'admire-t-on pas ce caractère & cette conduite à proportion que l'amour de la gloire , de la réputation y ont moins de part , & quoique l'intérêt personnel s'y oublie ? Cette admiration n'est-elle pas encore plus grande , à proportion que ces résolutions ont été plus volontaires ou moins commandées par les circonstances ? Tout cela est vrai , & cependant la chose seroit absurde & impossible , s'il étoit vrai que l'amour de soi-même fut le seul objet de nos des-

Autre
penchant
de la vo
lonté pour
le bien pu
blic.

sirs. Il y a donc dans nos ames une autre détermination, destinée à être un principe originel de nos actions volontaires, je veux dire, un desir de procurer le bonheur d'autrui, une bienveillance qui n'a point notre intérêt pour objet, & qui opère même souvent sans y avoir égard.

Que le
Sens moral
nous mon-
tre être
destiné à
régler tou-
tes nos au-
tres facul-
tés.

Dans ces sortes de cas, lorsque ces deux penchans paroissent opposés, la faculté morale nous montre celui qu'on doit suivre préférablement à l'autre, & cela, indépendamment des plaisirs que procurent la réputation & le bon témoignage de la conscience. Elle nous fait choisir la conduite la plus généreuse, par une perception immédiate, qu'on ne peut définir; elle approuve l'ardeur bien-faisante avec laquelle le cœur sacrifie jusqu'à la vie même dans ceux qui n'ont aucun espoir de survivre à leur renommée; & à qui le transport généreux qui le ranime, permet à peine de faire attention à la vie à venir. Voilà, comment le sens moral, lorsqu'il est dans toute sa force, peut nous porter à desirer le bien public,

comme notre principal objet , avec ce pouvoir absolu qu'il est naturellement destiné à exercer.

Le lecteur doit s'appercevoir que je ne parle point ici de la condition ordinaire des hommes , ni que je ne prétends point qu'on suive généralement ces déterminations , ni qu'elles surmontent les passions particulières ; mais de celle que notre nature peut acquérir par l'éducation , & des principes qui doivent & peuvent opérer , lorsqu'en réfléchissant sur nous-mêmes , nous présentons à notre esprit les objets qui peuvent les exciter. Je suis persuadé qu'il y a quelques honnêtes gens qui n'ont exercé pendant leur vie que les affections bienfaisantes particulières , & qu'on a cependant loués , encore qu'ils n'aient point eu en vue le système général , & que leur bienveillance ait été bornée. Il est peu d'hommes vicieux qui ayant examiné en quoi consiste leur plus grand bonheur , qui s'en soient tenus à un amour modéré d'eux-mêmes , & qui n'aient point suivi inconfidérément leurs appétits & leurs

passions brutales. Encore moins tous les honnêtes gens ont ils rapporté toutes leurs affections généreuses à la bienveillance universelle , quoique l'ame puisse le faire , ni les méchans les leurs à l'amour de soi-même.

X I I I.

Nécessité des comparaisons du raisonnement des loix & de la religion.

Mais comme les principes intéressés ont beaucoup de force , & que l'habitude , l'indulgence & d'autres causes l'augmentent dans la plupart des hommes au-delà des bornes requises , tandis qu'on cultive peu les principes généreux , & qu'on néglige souvent tout à fait le sens moral ; il importe beaucoup à notre bonheur de comparer souvent les plaisirs dont notre nature est susceptible , afin de pouvoir découvrir ceux qui influent le plus sur notre félicité. La faculté de raisonner , laquelle nous conduit à la connoissance d'une intelligence qui préside sur le monde & qui le gouverne , est aussi très importante pour contenir nos affections dans leurs justes bornes , & pour fortifier notre *faculté morale* ; vu qu'à l'aide de ces

réflexions & de ces raisonnemens, nous sommes à même de découvrir la compatibilité de toutes les affections généreuses de l'ame avec notre véritable intérêt personnel, de même que la conduite qui contribue le plus à nous faire obtenir ces fins. C'est ce qui fera le sujet de quelques uns des chapitres suivans ; mais auparavant, je vais confirmer ce que j'ai dit de ces principes moraux par des preuves tirées du sentiment que nous avons de l'honneur ; je montrerai leur étendue, de même que l'uniformité qu'ont ces principes dans notre espece.



 CH A P I T R E V.

En quoi consistent l'honneur & la honte , influence universelle du sens moral & du sentiment de l'honneur , & leur uniformité.

F.

Le sentiment de l'honneur est un principe immédiat.

SI nous prenons la peine de nous consulter nous-mêmes , nous serons forcés de reconnoître, que comme il y a certaines affections & certaines actions que nous approuvons , estimons & louons naturellement , de même nous éprouvons un plaisir immédiat à nous voir loués & estimés par autrui , & qu'au contraire nous sommes chagrins lorsqu'on nous blâme , en faisant abstractions des biens & des maux qu'il peut nous en revenir. L'examen que je vais faire de ce sentiment de l'honneur & de la honte servira à confirmer ce que j'ai dit ci-dessus de la *faculté morale*.

Ceux qui rapportent tous les mouvemens du cœur à l'intérêt personnel, & qui veulent réduire toutes nos facultés à un petit nombre , à l'aide de certains rapports , s'écartent étrangement de la nature dans ce qu'ils disent des sentimens que nous avons de l'honneur & de la honte , qui paroissent dans tous les hommes.

En faisant abstraction de l'intérêt personnel

Ils disent ,, que l'estime que nous
 ,, avons pour un homme , est relative
 ,, aux bienfaits que nous en recevons ,
 ,, explicitement , & que c'est la raison
 ,, pour laquelle nous honorons les
 ,, personnes généreuses & bienfai-
 ,, santes qui contribuent à notre avan-
 ,, cement ; ou implicitement , & par
 ,, quelques idées confuses , comme
 ,, lorsque nous honorons les héros
 ,, des siècles passés , ou des nations
 ,, éloignées , les regardant comme
 ,, nos contemporains , ou nos com-
 ,, patriotes , ou nous imaginant qu'ils
 ,, nous seroient utiles , si nous les
 ,, connoissions. Que par conséquent
 ,, notre estime est entièrement fondée
 ,, sur l'opinion que nous avons du
 ,, caractère , ou de la conduite que

„ nous croyons devoir nous être uti-
 „ le , & que de-là vient que nous l'ai-
 „ mons. Nous désirons , ajoutent ils
 „ d'être honorés & de passer pour
 „ être utiles aux autres , non point
 „ par l'effet d'une sensation immé-
 „ diate , mais parce que nous savons
 „ que les hommes sont soigneux d'o-
 „ bliger ceux qu'ils croient pouvoir
 „ leur être utiles , non point par
 „ amour pour eux , mais pour les
 „ engager à continuer leurs bienfaits ;
 „ & nous , dans l'espoir de recevoir
 „ des services de ceux auxquels nous
 „ passons pour être utiles , nous am-
 „ bitionnons la réputation de l'être
 „ aux autres. „ Il est inutile d'in-
 „ sister sur un système qui dément si
 manifestement les sentimens immé-
 diats de notre cœur.

Raisons
 qui prou-
 vent ce
 que j'a-
 vance.

Selon ce système , l'homme qui
 honore un agent , & l'agent lui-même
 qui approuve sa propre conduite ,
 doivent avoir de la même action ho-
 norable des notions tout à fait diffé-
 rentes. Celui qui loue une action , ne
 le fait qu'à cause qu'elle contribue à
 son repos , à sa sûreté , & à lui pro-

curer des richesses & des plaisirs , & l'agent la loue comme un moyen ingénieux & nécessaire quoique désagréable d'obtenir des autres quelques avantages éloignés , comme un motif qui les porte à reconnoître par des services réciproques ceux qu'il leur a rendus. Mais il est évident qu'il y a quantité de caractères & d'actions qui nous sont utiles , de même qu'à la société que nous blâmons , par-exemple , la trahison qui nous est utile , l'industrie à donner aux marchandises un relief qu'elles n'ont point , la prodigalité outrée. Il y a plus , nous honorons quelquefois ce qui nous nuit , comme le patriotisme & le courage , dans un étranger & dans un ennemi. L'idée confuse de quelque avantage , l'emportera-t-elle sur les opinions directes du mal que nous recevons ? Quel est l'homme qui a jamais pensé à ses intérêts , en lisant les histoires anciennes , ou les auteurs dramatiques , dans le tems que les impressions que les *formes morales* font sur l'ame , sont les plus fortes ?

J'ajouterai que cette notion que

j'ai , suivant ce système , de mon caractère & de ma conduite , n'a rien d'agréable pour moi. Cet espoir foible & incertain que j'ai que les autres me payeront de retour , peut-il avoir rien d'attrayant & contrebalancer les dépenses , les peines , les blessures & la mort à laquelle je m'expose ? D'où vient le desir de survivre à sa renommée ? Tout cela est monstrueux & contraire à la nature dans ce système. Notre admiration , notre zele pour les hommes braves , généreux , compatissans , notre ambition , notre ardeur pour la gloire , se borneront-elles à ce vil trafic , à cet échange de services avantageux , & sera t-il dit que nous ne mettrons rien du nôtre ? J'en appelle au cœur humain , à celui des jeunes gens qui sont les plus enclins aux louanges , & les plus jaloux de les mériter , & qui ignorent ces motifs intéressés. L'estime & l'honneur consistent-ils donc simplement dans la simple opinion que certaines actions & affections nous doivent être avantageuses ? le sentiment de la honte & du blâme dans la crainte de

quelques maux futurs dont nous ignorons la nature ? Les hommes ne connoissent ils pas les motifs qui les font agir dans la poursuite de l'honneur , les craintes qui les portent à éviter tout ce qui peut leur attirer du blâme , de même que les causes qui les en rendent dignes ? Ils n'ignore-roient sûrement point ces motifs, s'ils consistoient comme on le suppose dans des vues intéressées.

II.

Nous avons donc un sentiment immédiat de l'honneur & de la honte, qui opère souvent, lors-même que nous n'avons aucune vue intéressée , & qui par conséquent présuppose un *sens moral*. Il se manifeste ordinairement de très bonne heure , avant que la raison & la réflexion aient fixé les notions que nous avons de la moralité des actions ; & de là vient, qu'avant que nous soyons en état de juger par nous-mêmes, nous sommes soumis à la direction d'autrui , récompensés de notre obéissance , par le plaisir que nous trouvons à déférer à ceux qui

Ce sentiment se manifeste de bonne heure.

nous conduisent, & retenus par la crainte de leur désobeir. Attribuer ce principe à un motif intéressé, c'est mettre l'ardeur pour la gloire au même rang que le caractère d'un traître & d'un délateur, qui s'efforcent de se rendre utiles à autrui dans la vue des avantages qui leur en reviennent. Nous croyons avoir donné la meilleure notion qui se puisse de la modestie, de la honte, de l'honneur qu'on a pour tout ce qui indique quelque vice moral, & de ce que les Romains désignent par le nom de *pudeur*, & qui est ce qu'on peut désirer de plus parfait dans le caractère.

Divers
degrés
d'honneur
& de
honte.

Ce sentiment de l'honneur a différents degrés de même que le *sens moral* sur lequel il est fondé. On observera d'abord qu'en conséquence du desir naturel que nous avons de perfectionner toutes nos facultés, & du sentiment de décence & de dignité que nous trouvons dans les unes plutôt que dans les autres, nous aimons naturellement à découvrir aux autres la perfection des facultés, qui nous distinguent, & à mériter leur

estime. C'est-là dessus qu'est fondée l'estime que l'on a pour les beaux arts, tels que la musique, la peinture, la sculpture, & même pour les exercices nobles. Le goût pour tout ce qui annonce la grandeur, l'élégance dans les habits, les bâtimens, les meubles, les jardins, fait honneur dans certains cas à ceux qui le possèdent; & à plus forte raison cela doit il avoir lieu par rapport aux talens plus relevés tels que les sciences, la poésie, l'éloquence, qui présupposent un sens moral d'une nature plus relevée.

III.

Je ne puis passer sous silence cette branche particulière de modestie qu'on remarque dans tous les âges & chez toutes les nations par rapport aux plaisirs de l'amour. Comme la nature nous inspire un desir ardent pour la propagation de notre espèce, & qu'il est nécessaire, pour répondre aux fins qu'elle se propose, qu'il soit réglé par la raison & les égards que nous devons avoir pour l'intérêt commun de la société, c'est avec

La modestie naturelle aux deux sexes.

beaucoup de pudeur & de bonté qu'elle y a mis de bonne heure un frein , au moyen du principe naturel de modestie qu'elle nous a donné. Les enfans qui n'ont reçu aucune instruction ne le font pas d'abord paroître , & ne le connoissent point pendant quelques années , parce qu'ils en ignorent l'objet , & que ce désir ne se manifeste point en eux. Supposons pour un moment des sauvages , qui parviennent à l'âge de maturité , sans avoir jamais fréquenté personne , ni vû les objets qui peuvent exciter en eux des affections sociales , & des notions morales , il est certain que dans cet état , ils seront doués de quelques principes naturels. Mais si on les introduit dans une société , & qu'on leur fasse connoître les actions & les sentimens de ceux qu'ils fréquentent , leur faculté morale , & le sentiment qu'ils ont de l'honneur & de la honte , se manifesteront aussitôt , surtout la modestie naturelle qu'ils ont à cet égard. On verra que comme ils approuveront l'humanité & la bienveillance , qu'ils l'exerceront

ront envers autrui , & qu'ils hairont les dispositions contraires , ils mépriseront de même la sensualité & l'humeur intéressée. Ils ne sauront pas plutôt la maniere dont l'espece humaine se perpétue , qu'ils voudront se marier & avoir des enfans : ils ne connoîtront pas plutôt l'occasion de cette modestie naturelle , & le désordre de l'appétit , que cette honte naturelle , qui lui sert de frein , se manifestera.

On n'a pas plutôt connu combien les loix , en fait de mariages , étoient nécessaires pour assurer le sort des enfans , qu'on a senti les raisons sur lesquelles étoit fondée cette modestie naturelle , & la nécessité dont il étoit de l'inspirer aux deux sexes dans leurs jeunes ans. Mais , indépendamment de cela , il paroît y avoir plusieurs dispositions & sens particuliers relatifs à cette matiere , distincts de la honte générale que cause l'amour propre excessif , je veux dire , cette modestie qui commence dans ce période de la vie , où l'appétit a besoin de frein , & qui paroît diminuer

avec lui dans un âge avancé.

I V.

Influen-
ce de l'é-
ducation
sur ce sens.

Comme nous avons une capacité naturelle pour les notions morales , nous pouvons très bien rougir d'une action , sans connoître la raison pour laquelle elle est mauvaise. L'éducation peut nous inspirer des préjugés ou des opinions mal fondées touchant les qualités que nos sens apperçoivent dans les objets , & nous persuader qu'elles y sont inhérentes , quoique cela ne soit point. C'est ainsi que nous concevons du dégoût pour certains alimens que nous n'avons jamais goûtés ; mais nous ne nous préviendrons jamais contre leur faveur , si nous n'avions point le sens naturel qui nous met à même d'en juger. C'est toujours en vue de quelques perfections que la *faculté morale* approuve , que nous louons les autres , & que nous aimons à en être loués , quoique nous ignorions souvent les motifs qui les font agir.

Ce que j'ai dit ci-dessus de la *faculté morale* , a pareillement lieu par rap-

port au sentiment de l'honneur ; nous sommes flatés de l'approbation d'autrui , non-seulement à cause qu'elle est un témoignage de l'affection que les hommes ont pour nous , mais parce quelle suppose encore des vertus & des dispositions incompatibles avec les affections contraires. C'est ainsi que nous tirons vanité de notre courage , de notre franchise , de notre candeur & de l'amour que nous avons pour l'honneur , quoique nous sachions fort bien que la louange attire l'envie , aussi avons nous soin de cacher le plaisir qu'elle nous cause , de peur qu'on ne nous soupçonne d'avoir trop d'amour propre.

V.

Le sentiment moral de même que celui de l'honneur ont tant de force , qu'ils influent l'un & l'autre sur presque toutes les actions de la vie. Le luxe de la table tire la plus grande partie de ses charmes du sens moral, & des idées d'honneur & d'élégance qu'on y attache ; & de-là vient qu'on méprise un homme , qui vivant dans la so-

Le sentiment moral , & celui de l'honneur influent conjointement sur presque toutes les actions de la vie.

litude , aime cependant à voir sa table couverte de mets exquis , sans se soucier de les partager avec personne.

Les plaisirs attachés à l'étude de l'histoire , de la poésie & de l'éloquence , viennent des mêmes sources. L'histoire , en tant qu'elle nous représente les caractères moraux & les fortunes des nations & des grands personnages , nous donne moyen d'exercer notre *faculté morale* , & nos sentimens généreux. La poésie nous plaît encore d'avantage , parce qu'elle nous représente d'une manière plus vive les mêmes objets dans des caractères feints , & qu'elle excite en nous la terreur , la compassion & l'admiration morale. Le pouvoir de l'orateur consiste à exciter notre approbation & notre blâme , & les sentimens d'estime ou de mépris qui en résultent , en nous dépeignant toutes les qualités morales des actions & des caractères , toutes les circonstances favorables qui peuvent les diminuer ou les excuser , & captiver notre faveur , de même que celles qui sont

capables d'augmenter notre indignation ; employant les couleurs les plus vives , selon qu'il a deſſein de louer ou de blâmer un ſujet.

La muſique , la peinture & la ſculpture , indépendamment du plaifir naturel que caufe l'imitation , peuvent recevoir un nouveau charme de quelque choſe de *moral* qu'on aperçoit dans leurs productions.

Les charmes de la beauté ne viennent (a) que de quelque qualité morale dont on la ſuppoſe accompagnée, comme cela paroît par les épithètes qu'on emploie lorsqu'on veut en faire l'éloge. L'aversion que nous avons pour un objet eſt de même fondé ſur quelque vice réel ou imaginaire que nous croyons de couvrir en lui , comme cela paroît par les qualités que nous louons ou blâmons. De-là vient la laideur (b) qu'on

(a) Voyez l'examen de l'origine des idées que nous avons de la beauté & de la vertu , ſect. VI. paragr. III.

(b) Voyez Cicéron de offic. L. I. c. 29. *Appetitus qui longius evagantur à quibus non modo animi perturbantur , verum etiam corpora. Licet ora ipſa*

remarque dans la contenance de ceux qui sont transportés de colere , ou de quelque autre passion violente , soit de desir ou de crainte , & même de quelque mouvement extraordinaire de joie , & la douceur attrayante de ceux qui ont des affections contraires.

Personne n'ignore combien ces indications morales influent sur les desirs naturels qu'ont les deux sexes l'un pour l'autre. S'il étoit possible qu'un homme parvînt à l'âge de maturité , sans avoir aucune notion morale , ce qui n'est jamais arrivé , si ce n'est dans les idiots , il ne laisseroit pas que d'avoir cet instinct , de même que les animaux. Mais nous voyons que c'est la beauté qui nous prévient la première en faveur d'une femme , & lorsque nous découvrons en elle les qualités morales qu'elle annonce , nous concevons de l'estime pour elle , & nous désirons d'en faire notre compagne. Par-exemple , nous admirons son esprit , son bon naturel , sa pru-

cernere iratorum . aut eorum qui libidine aliqua , an metu commoti sunt , aut voluptate nimia gessiunt , &c.
De même que les autres ouvrages.

dence , sa douceur , sa chasteté , l'empire qu'elle a sur ses passions , pendant que l'instinct agit de son côté. De-là vient que cette inclination légitime est souvent la source de quantité de vertus aimables.

Ce sont encore ces mêmes *qualités morales* que l'on découvre dans les personnes , qui causent ce zèle ardent pour certains partis & pour certaines factions , de même que l'attachement qu'on a pour elles , encore qu'on n'en espère point les avantages que leurs chefs peuvent avoir en vue.

C'est à tort qu'on prétend (a) que c'est par un motif intéressé que nous choisissons pour amis des personnes dans qui nous reconnoissons du savoir , de la politesse & des mœurs honnêtes , préférablement à celles qui sont ignorantes , chagrines & intéressées. Je conviens qu'il y a certains amis dont la compagnie est également agréable & avantageuse , & d'autres qu'il est inutile & dangereux

L'amitié
n'a point
l'intérêt
pour principe.

(a) Voyez Lobbes, Bayle, Mandeville & la Roche-Faucault.

de fréquenter. Mais s'ensuit-il de-là que toutes nos liaisons & toutes nos amitiés ne soient que feintes & simulées ? n'y a-t-il pas des gens pour qui l'on sent intérieurement de l'estime & de la bienveillance ? N'a-t-on que son plaisir & son intérêt en vue , comme lorsqu'on paye un ouvrier pour apprendre quelque art mécanique , un musicien pour s'amuser , ou un laboureur pour cultiver un champ ? N'aimons nous d'aimer nos amis , que pour ne pas perdre ces avantages ? Et au contraire , ne sent-on pas intérieurement de l'estime & de la bonne volonté , pour un ami vertueux , lorsqu'il est absent , & qu'on n'espère plus de le revoir ?

S'il étoit vrai , comme le prétendent certains esprits raffinés qu'il n'y eût en nous ni *sens moral* , ni *sentiment d'honneur* , & que l'intérêt fût notre unique mobile , la vie humaine seroit entièrement différente de ce qu'elle est , & au lieu de la joie , de l'amour & de la confiance qu'on voit regner parmi les hommes , on ne verroit par tout que chagrin , indifférence , artifice & trahison.

Il est bon d'observer ici, qu'encore que nous livrant au préjugé des sens extérieurs, nous n'admettions rien de réel que ce qui les affecte, & que nous regardions tout le reste comme factice & imaginaire, cependant, si nous consultons les sentimens de notre cœur, nous verrons que les choses les plus réelles, par exemple, le bonheur, le malheur, le mérite & la vertu, dont la possession est seule capable d'être le vrai principe de notre satisfaction, & de nous faire aimer & estimer nos semblables, sont des qualités entièrement insensibles : elles sont d'une nature trop noble & trop relevée, pour être l'objet des facultés que la nature a simplement destinées pour la conservation de notre corps.

Les choses insensibles sont les plus réelles.

V I.

Ce qui fait croire à bien de gens que ces sentimens ne sont point naturels, est que tous les peuples n'ont pas les mêmes notions de la moralité particulière des actions, & en ont souvent de tout opposées. Je veux que leurs goûts soient différens, que

Ces sentimens sont uniformes.

G 5.

différens hommes & différentes nations approuvent & condamnent les actions par des motifs ou des notions différentes ; cela prouvera seulement que leur manière de sentir n'est pas uniforme. On remarque la même différence dans les goûts ; mais dira-t-on pour cela que le goût n'est point un sens naturel ?

Mais on remarque une plus grande uniformité dans notre *faculté morale* que dans nos palais. Les différentes raisons que différentes personnes allèguent pour prouver ou condamner une chose , nous conduiront , si nous voulons les examiner , aux mêmes notions du bien & du mal moral.

Chez quelques nations que ce puisse être , les hommes qui approuvent ou excusent une action , allèguent généralement la volonté qu'on a eue d'être utile à autrui , quelque intention bienfaisante , plus ou moins étendue , quelques affections généreuses , ou quelques dispositions naturellement liées avec elles. Lorsque nous voulons excuser l'imprudence d'un homme , nous disons qu'il a eu intention

de bien faire , qu'il n'a pas prévu les conséquences de ce qu'il faisoit , ou que l'injure qu'on lui a faite , étoit de nature à mettre le plus honnête homme hors des gonds. Lors , au contraire , que nous voulons blâmer sa conduite , nous montrons qu'elle est l'effet de dispositions & d'affections contraires , telles que la cruauté , la colere , l'amour propre excessif , le défaut de ces affections bienfaisantes , que nous nous attendons de trouver dans ceux de notre espece. S'il nous arrive de blâmer l'imprudence de la conduite , sans l'attribuer à ces affections vicieuses , ou au défaut des bonnes , c'est quelquefois par un effet de notre pitié ou de notre bienveillance pour celui qui l'a tenue , en même tems que nous méprisons son incapacité , sa paresse , sa stupidité , & son indolence. Mais ce qui nous adoucit le plus est que la personne naturellement simple , & portée à oblier ne pensait point à mal , ou n'en a occasionné aucun. Cette excuse est souvent mauvaise , vû que c'est faire tort au public que de ne pas la

mettre en état de lui rendre les mêmes services qu'à ses meilleurs amis.

L'objet
de notre
approba-
tion immé-
diate est
générale-
ment le
même.

J'ajouterai que l'approbation des hommes est toujours fondée sur la même opinion, vraie ou fausse, qu'une action a quelqu'une de ces qualités ou motifs, qui sont les objets naturels de leur approbation. Nous pouvons il est vrai nous imaginer souvent sans fondement qu'une action est utile au public, ou qu'elle part d'un bon principe, qu'elle est agréable à la Divinité, & l'approuver en conséquence. C'est l'inattention & le préjugé qui présentent une fausse notion à la *faculté morale*. La faute ou l'erreur est dans l'opinion ou l'entendement, & non dans le *sens moral* : ce qu'il approuve est effectivement bon, encore qu'il puisse se faire que l'action soit mauvaise sous certains rapports qui ne sont pas l'objet de son approbation. Il nous arrive souvent de choisir & d'aimer en matière d'intérêt, ce qui tourne à notre préjudice; sans qu'on puisse en conclure que nous ne sommes point uniformes dans ce qui concerne nos in-

Intérêts, ou l'amour de nous-mêmes. De même, les erreurs dans lesquelles nous tombons par rapport aux qualités morales des actions, ne prouvent point, ni que nous n'ayons point de *sens moral*, ni qu'il ne soit pas uniforme. Les passions des spectateurs, de même que celles des agents les empêchent d'examiner murement les qualités morales des actions que les passions dictent, telles que la convoitise, la colere, le desir de la vengeance: aussi portent-elles les hommes à des actions qu'ils ne feroient point s'ils étoient de sang froid. Mais cela ne prouve point que les hommes n'ayent, ni la même *faculté morale*, ni le même amour d'eux-mêmes.

Pour prouver que les hommes n'ont *aucune faculté morale*, ou qu'elle n'est pas la même dans tous, il faudroit montrer ou que des nations entieres, ou un grand nombre d'hommes regardent comme indifferentes toutes les actions qui ne nuisent point à leurs intérêts, ou bien qu'ils approuvent la cruauté, la trahison, l'ingratitude, le meurtre volontaire &c. les maux

qu'on fait souffrir à autrui , lorsqu'on n'y est point forcé pour éviter ceux dont on est menacé , & dont on a le droit de se garantir : que ces vices sont aussi estimés chez quelques nations que l'humanité , la compassion , la libéralité , la bonne foi : qu'elles approuvent autant l'action de Sextus Tarquin , ou de Claudius le Decemvir , que celle de Scipion à l'égard de sa captive. Mais on n'a point encore découvert ces nations , malgré les voyages immenses qu'on a fait.

VII.

Causes
des diffé-
rentes ap-
probations
& des dif-
férentes
censures ,
différentes
notions du
bonheur.

Les principales causes des différentes approbations se réduisent à trois.
1. Les différentes notions qu'on a du bonheur , & des moyens de l'obtenir. Les nations qui ignorent les avantages que les arts & l'industrie procurent aux hommes , ne se mettront point en peine de les encourager , en assurant à chaque individu la propriété du fruit de son travail & de ses peines , vû la facilité qu'on a de se procurer les choses nécessaires à la vie. Elles ne jugeront pas que ce soit un mal de

dépouiller les hommes d'un superflu, qui ne tend qu'à les corrompre & à les amollir, & par conséquent, elles n'en regarderont point le vol comme un crime. De même une nation qui ne voit pas la nécessité dont il est d'assurer le sort des enfans, ne trouvera point de mal à pratiquer ce que les nations civilisées regardent comme la ruine de la société. Mais on n'a point encore trouvé de peuple qui soit indifférent sur ces matieres.

Quelques peuples civilisés ont eu des loix que nous regardons comme barbares & impies. Cependant, si l'on examine les raisons sur lesquelles elles étoient fondées, & les notions qui les faisoient approuver, on verra que ça été, parce qu'on les croyoit utiles au bien public. Je sçai qu'il y a eu des cas, mais ces cas sont fort rares, où les Législateurs, épris d'un zele immodéré pour leur propre grandeur, ou pour telle de leur nation, ont fait des loix injustes, & qu'ils favoient être telles. Cela prouve seulement qu'un principe différent peut quelquefois l'emporter sur le senti-

Causes
des loix
barbares.

ment que nous avons de la justice. Mais combien de folles opinions n'a-t-on pas adoptées ? Que d'erreurs & de contrariétés ne remarque-t'on pas dans l'usage de cette raison, que tout le monde convient être la marque caractéristique de notre espèce ? Au reste, la différence de nos opinions en fait de sentiment moraux, ne vient que des faux raisonnemens que nous faisons touchant l'influence des actions, ou les affections qui les ont produites. *Le sens moral* paroît toujours approuver & condamner uniformement les mêmes objets immédiats, les mêmes affections & les mêmes dispositions, encore que nous raisonnions différemment sur les actions qui indiquent certaines dispositions ou leurs contraires. Cependant, la raison, dont l'abus & les limites sont la cause de toutes ces erreurs, passe pour être un principe naturel, tandis qu'on refuse la même grace à la *faculté morale*, ce qui vient de la différente manière dont nous approuvons les choses, quoiqu'elle soit la suite de nos différentes manières de raisonner.

DE PHILOSOPHIE MORALE. 161

2. Une seconde cause de la différence de nos approbations, est le plus ou le moins d'étendue des systèmes ^{Egard qu'on a pour les differens systèmes.} que les hommes ont en vue dans le jugement qu'ils portent des actions ; les uns n'ayant égard qu'à leur pays & à leurs intérêts , tandis qu'ils négligent le reste des hommes ; & les autres , n'ayant égard qu'à des systèmes plus limités , par exemple , un parti , une secte , une cabale. Mais si nous portons nos vues plus loin , & si nous faisons attention que l'ame des hommes est la même chez toutes les nations , qu'il n'y en a aucune où il ne se trouve des hommes qui ont les mêmes sentimens de bienveillance pour leurs parens , leurs amis & leurs bienfaiteurs ; la même compassion pour les malheureux , la même admiration pour la vertu , le même zèle pour leur patrie , nous trouverons un lien naturel & sacré , qui nous lie même aux étrangers , & un sentiment de cette justice , de cette pitié , & de cette bienveillance (a) que nous de-

(a) C'est un sentiment que l'Empereur Marc Antonin a soin d'inculquer dans ses réflexions morales.

vons à tout le monde. Les hommes qui ne réfléchissent point, ne connoissent que leurs compatriotes & leurs partisans ; ils regardent comme juste tout ce qui tourne à leur avantage , encore qu'il nuise à autrui. Dans ces sortes de cas la différence de notre approbation , est la suite des différentes opinions que nous avons touchant une matiere de fait. S'il se trouvoit des peuples assez impies & assez barbares pour vouloir envelopper tout le genre humain dans un malheur temporel & éternel , par tous les moyens qu'ils auroient en leur pouvoir , personne ne blâmeroit qu'on détruisit de pareils monstres par le fer & par le feu. C'est en partie sous cet odieux point de vue que d'injustes persecuteurs regardent tous ceux qu'ils appellent hérétiques ; & c'est ce même principe qui excite & envenime leur haine. Telles sont les notions que plusieurs petites sectes ont les unes pour les autres ; & de là vient qu'à force de se hair & de se persécuter , elles perdent entièrement le sentiment du mal moral , dans leurs fureurs réciproques.

3. Une troisieme cause de la différence des sentimens qu'on a des actions , & qui est aussi fréquente qu'aucune autre , sont les différentes opinions qu'on a au sujet de ce que Dieu commande ou défend. Il arrive quelquefois que le desir des récompenses , & la crainte des châtimens portent les hommes à agir contre leur *sentiment moral* , croyant faussement obéir aux ordres de Dieu ; & les autres affections intéressées peuvent aussi produire le même effet : ils peuvent avoir quelques notions confuses des choses qui sont de devoir & d'obligation , distinctes de ce que leur cœur approuveroit , s'ils pouvoient oublier les notions qu'ils ont des ordres de Dieu. L'habitude & les associations d'idées affectent l'esprit des hommes dans ces sortes d'occasions. Mais en supposant même que différentes nations ne pensassent pas de même touchant les ordres divins , il y a des couleurs ou des formes morales si fortes dans la désobéissance & l'obéissance que l'on rend à Dieu , que les hommes doivent extrêmement varier

Diffé-
rentes opi-
nions tou-
chant les
comman-
demens de
Dieu.

là dessus, quand même leurs *facultés morales* seroient également constituées. On conçoit généralement *Dieu* comme bon & sage, & comme l'auteur de notre vie, & de tous les biens dont nous jouissons. Nous approuvons l'obéissance qu'on lui rend, tant parce qu'elle est une preuve de notre reconnoissance, & de l'amour que nous avons de l'excellence morale, qu'à cause qu'on la croit avantageuse au public ; de même que nous blâmons la défobéissance à Dieu par des notions contraires. Il s'ensuit donc qu'on doit regarder la défobéissance à ce qu'on croit que Dieu a commandé, lors surtout qu'elle a pour motif quelque avantage temporel, ou quelque plaisir sensuel, & qu'elle porte les autres à s'en rendre coupables, comme une marque d'ingratitude, de sensualité, d'amour propre & de méchanceté. Dans le cas où les opinions qu'on a des ordres de Dieu varient, il est évident qu'on doit envisager l'obéissance qu'on lui rend sous un différent point de vue, encore que les hommes pensent de même au

DE PHILOSOPHIE MORALE. 165

sujet de la bonté & de la méchanceté des actions. C'est là le fondement des differens rites & des différentes especes de cultes , des différentes notions qu'on a de la sainteté & de l'impiété , & de l'horreur qu'ont certaines nations pour des pratiques que d'autres approuvent , ou regardent comme indifférentes , dans l'idée qu'elles sont permises.

C'est encore là le principe qui a porté les hommes à approuver les sacrifices humains , & autres pratiques impies ; encore qu'il soit probable qu'ils ont souvent été pratiqués par crainte , sans aucune approbation morale , par ceux qui étoient à peine persuadés de la bonté de leurs Dieux. Cela prouve encore comment l'inceste & la polygamie peuvent être autorisées chez quelques nations , qui n'en connoissent pas les conséquences , tandis que d'autres généralement les abhorrent.

On ne doit cependant point s'imaginer que les actions dictées par les fausses opinions qu'on a touchant des matieres de fait , ou touchant les

Diffé-
rens rites re-
ligieux &
différentes
notions de
l'impiété.

Erreurs
souvent
criminel-
les.

commandemens divins , soient peu de chose , ni qu'elles ne portent aucune atteinte au caractère. Lorsque l'erreur ne provient d'aucune mauvaise affection , ni d'un défaut considérable des bonnes , l'action peut-être excusable. Mais plusieurs de ces erreurs qui influent sur notre dévotion envers la Divinité , ou sur l'humanité que nous devons avoir pour nos semblables , indiquent de grands défauts dans cet amour de l'excellence morale dans le desir qu'on doit avoir de la connoître , de la révéler , & de nous y attacher , dispositions qui sont nécessaires pour constituer un bon caractère , où ces erreurs indiquent souvent un défaut d'humanité , du moins de cette humanité , que nous devons avoir généralement pour tous les hommes. Ces principes , d'humanité , d'amour de l'excellence morale , lorsqu'ils sont dans toute leur force , doivent porter les hommes à s'instruire avec soin de leurs devoirs , & des pratiques qui en dépendent , & leur inspirer par conséquent des sentimens justes dans les points

DE PHILOSOPHIE MORALE. 167

les plus importants , puisque leur évidence est manifeste , & qu'il ne faut que de l'attention & de la bonne foi pour s'en convaincre. Il faut n'avoir ni candeur ni humanité pour croire que les sacrifices humains , & les violences atroces dont on en a usé quelquefois envers ceux qui ont une croyance différente de la nôtre , puissent être agréables à la Divinité.

V I I I.

Il ne s'ensuit pas de ce que nous avons un *sens moral*, que nous ayons des idées innées & complexes des actions, ni des opinions innées de leurs conséquences ou de leurs effets sur la société : nous découvrons ces derniers à l'aide de l'observation & du raisonnement , & nous en tirons souvent des conséquences opposées. Ce sens n'a pour objet aucun mouvement , ni aucune action , mais les affections & les dispositions intérieures, que nous inferons à l'aide du raisonnement des actions dont nous sommes témoins. On peut concevoir ces objets immédiats comme les mêmes,

Le sens moral ne suppose aucune idée innée.

encore que les actions soient très opposées. Comme les incisions & les amputations peuvent être faites par haine, ou par amour, de même l'amour peut porter un pere à châtier un enfant, & quelquefois à le récompenser. Et lorsque les hommes n'ont pas les mêmes opinions de ces affections dans le jugement qu'ils portent des actions, il peut arriver que les uns blâment ce que les autres louent. Cette différence d'opinions touchant les affections d'où les actions procedent aura lieu, lorsqu'ils jugeront différemment de l'influence qu'elles ont sur le bonheur ou le malheur de la société, ou des individus qui la composent. Un homme qui n'envi- sage que les bons effets d'une action, & qui ne fait aucune attention aux mauvaises suites qu'elle a, s'imaginera qu'elle part d'une affection vertueuse, & l'approuvera en conséquence ; tandis qu'un autre, plus attentif aux effets pernicioeux qu'elle a, l'attribuera à des affections contraires, & la blâmera.

D'où
vient qu'il

, S'il n'étoit question pour établir
les

DE PHILOSOPHIE MORALE. 169

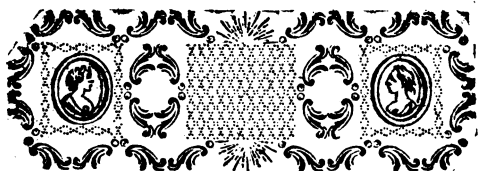
les fondemens de *la morale*, que de est néces-
faire d'exa-
miner la
connexion
de la vertu
avec l'inté-
rêt. découvrir dans la théorie quelles sont les affections & la conduite qui sont vertueuses, & dignes de louange, & celles qui sont vicieuses; ce que je viens de dire de la *faculté morale* suffiroit pour cet effet, vû qu'elle nous apprend non-seulement à distinguer la vertu du vice, mais qu'elle nous montre encore les divers degrés de ces qualités dans les différentes especes d'affections & d'actions, de maniere que nous pourrions proceder à l'examen des différens devoirs de la vie & employer notre raison à découvrir quelles sont les affections partielles & les actions qui en dépendent, qu'on doit approuver, comme utiles à quelques parties du systême, & parfaitement compatibles avec le bien général; & quelles sont les affections & les actions bienfaisantes, qui, bien qu'utiles à une partie, sont nuisibles au systême général, & déduire les loix spéciales de la nature de cette *faculté morale*, & de cette détermination généreuse de l'ame. Mais comme nous avons encore un fort penchant

Tom. I.

H

pour notre bonheur personnel , & plusieurs appétits & affections intéressées , souvent assez fortes , pour étouffer *le sens moral* , encore que nous connoissions sa dignité , & l'influence qu'il a pour nous rendre heureux ou malheureux ; & que nous pouvons craindre souvent , en suivant le penchant de nos affections bienfaisantes & de la *faculté morale* , de nuire à nos intérêts , & de perdre une chose infiniment plus utile à notre bonheur , que les applaudissemens d'autrui ; pour établir les fondemens de la morale , & vaincre autant qu'il est possible les obstacles qu'opposent les principes intéressés , & pour que l'ame puisse persister dans la conduite que la *faculté morale* approuve , il convient de comparer les différentes espèces de plaisirs dont l'homme peut jouir , afin de découvrir qui sont ceux qui contribuent le plus à notre bonheur.





SYSTEME
DE
PHILOSOPHIE MORALE.

LIVRE SECOND.

Du suprême Bonheur de l'Homme.



CHAPITRE VI.

*Jusqu'à quel point nos sensations , nos
appétits , nos passions & nos af-
fections dépendent de nous.*

I.

Le souverain bonheur d'un être
consiste dans l'entière jouis-
sance de tous les plaisirs qu'il
désire & dont sa nature est capable;
ou , si sa nature est susceptible de
différens plaisirs, quelquefois incomm-

En quel
consiste le
bonheur.

patibles ou plus parfaits & plus durables les uns que les autres ; son bonheur doit consister dans la jouissance constante & paisible de ces derniers , & d'autant de plaisirs inférieurs que leur nature le permet. De même , s'il n'est pas en notre pouvoir de nous garantir entièrement de la douleur , & qu'il y en ait de différentes espèces & de différens degrés ; nous devons nous mettre à couvert des espèces les plus violentes & les plus durables , & cela en supportant quelquefois les moindres , ou en sacrifiant certains petits plaisirs , lorsque cela est nécessaire pour y parvenir.

Pour régler notre conduite là-dessus , il convient d'expliquer d'abord le pouvoir que nous avons sur nos différentes affections & sur nos différens desirs , & comment à l'aide de la réflexion nous pouvons changer les perceptions du bien & du mal , du bonheur ou du malheur , dans les différens objets où nous les appercevons.

En quoi
consiste
l'empire

1°. Comme les desirs & les aversions de l'ame naissent naturellement

DE PHILOSOPHIE MORALE. 173

des opinions que nous avons du bien ^{que nous}
& du mal qui se trouvent dans les ^{avons sur}
objets qui en sont susceptibles, de ^{nos desirs}
même elles sont proportionnées aux
degrés de bien & de mal que nous
concevons. Nous ne pouvons vain-
cre les desirs intéressés que nous avons
de quelque bien particulier, qu'en
nous décidant pour le plus grand, &
qu'en examinant & comparant la va-
leur réelle des différens objets de nos
desirs. Ce n'est qu'en rectifiant les
opinions que nous avons de leurs va-
leurs, que nous pouvons contenir
nos desirs dans les bornes requises.

C'est encore au moyen de l'autre
détermination originelle pour le bien
public le plus étendu & en compa-
rant la valeur des objets que les autres
désirent, que nous pouvons régler
nos affections & nos desirs : vû que
lorsque nous entrevoyons un plus
grand bien, nous le désirons plus
ardemment qu'un plus petit, soit que
nous, ou d'autres le désirent.

C'est encore dans cette occasion-
ci, que la *faculté morale* déploie une
grande partie de sa force. Comme les

affections limitées peuvent souvent se contrequarrer & s'opposer les unes aux autres, ou que quelques-unes d'entr'elles peuvent être incompatibles avec celles qu'on a pour des sociétés entières, ou pour le genre humain, notre *faculté morale*, par l'approbation qu'elle donne à la plus étendue, nous indique tout à la fois, l'affection qui doit l'emporter, & confirme l'affection la plus noble par le desir naturel que nous avons de *l'excellence morale*.

En quoi
consiste ce-
lui que
nous avons
sur nos pas-
sions.

C'est la même faculté qui règle les appétits turbulens & les affections particulières, soit intéressées, ou généreuses. Elles naissent naturellement dans certaines occasions & souvent avec beaucoup de violence. On ne peut les gouverner & les réprimer, qu'à force de s'en faire une habitude, & on ne l'acquiert que par la réflexion & la discipline. Nous devons, lorsque nous sommes de sang froid, réfléchir souvent au danger qu'il y a de suivre précipitamment les apparences du bien ou du mal. Nous devons nous rappeler par notre pro-

pre expérience & par les observations que nous avons faites sur autrui , de combien de plaisirs nous nous sommes privés , pour avoir voulu satisfaire nos desirs , ou nos passions : les malheurs & les remors que nous avons éprouvés , pour avoir voulu nous procurer un plaisir passager : la honte , le chagrin & la tristesse qui ont été la suite d'un mouvement de colere que nous n'avons pas sçu réprimer : l'infamie & le mépris qu'ont encouru certaines personnes pour s'être livrées à une crainte excessive , ou pour n'avoir pas voulu travailler & s'appliquer. C'est ainsi qu'à force d'habitude , nous nous méfions des apparences , & nous nous tiendrons sur nos gardes lorsque nous sentirons naître en nous quelque passion violente.

Ce n'est qu'en fortifiant ainsi les principes calmes par une méditation fréquente , & qu'en réprimant la violence de nos passions , que nous pouvons obtenir une vraie liberté , & nous rendre maîtres de nous-mêmes. Les facultés paisibles conserveront & exerceront l'autorité qui convient à leur dig-

nité naturelle , & nous exercerons notre raison , en rectifiant les apparences du bien & du mal & en examinant le vrai mérite des différens objets de nos appétits & de nos passions.

I I.

Causes
des faux ju-
gemens que
nous por-
tons des
objets.

L'impres-
sion qu'ils
font sur
nos sens.

2. Pour cet effet il convient d'observer les causes ordinaires de nos erreurs , & de la fausse appréciation que nous faisons des objets , telles que , 1. La force des impressions & la vivacité des desirs qui font naître les choses présentes & sensibles , & qui l'emportent souvent sur ceux que peuvent exciter les objets insensibles , ou futurs , que l'imagination & la réflexion nous présentent. On ne peut remédier à ce mal , qu'à l'aide d'une méditation fréquente. Dans nos jeunes ans , nous ne nous occupons presque que des objets des sens : peu de gens ont assez de force d'esprit pour s'occuper des objets intellectuels , & pour examiner les sentimens de leurs cœurs. Les facultés ne se fortifient que par l'exercice. Les mouvemens de l'appétit , à force de se renouveler , attachent des idées

confuses de bonheur à leurs objets , ainsi qu'on peut en juger par la force qu'ont les sensations , pendant que l'appétit domine. Peu de gens se donnent la peine de comparer ces plaisirs avec d'autres , d'en voir les conséquences , de réfléchir au peu de durée de ces sensations , au dégoût , à la honte & aux remors dont elles sont suivies. Cependant la raison nous dicte , qu'on ne doit pas moins avoir égard à la durée du plaisir , qu'à la vivacité de la sensation , & qu'on doit aussi bien mettre en ligne de compte l'état dans lequel l'ame se trouve , les craintes & les remors qui l'agitent après que le desir brutal est satisfait , que le plaisir passager dont on a joui.

2^o. La seconde cause est , qu'on fixe trop long-tems son imagination ^{Sur l'Imagination} sur les objets qui nous promettent des plaisirs , ce qui enflamme nos passions , & pervertit notre jugement. Mais cela n'ajoute rien à la jouissance , & qui plus est , le plaisir diminue , parcequ'il répond rarement à notre attente , & que nous sommes

H 5

fachés de nous être trompés. A force de réfléchir sur les plaisirs & les avantages de certains états, sur ceux que procurent les richesses & l'autorité, nos desirs augmentent, & nous leur attachons un bonheur fort au-dessus de celui que nous éprouvons, après que nous les avons obtenues. Cette fausse imagination ne manque jamais d'augmenter la peine que nous ressentons, lorsque nous sommes déçus de nos espérances.

Les affo-
ciations d'i-
dées.

3^e. Mais la cause la plus fréquente de nos desirs immodérés, & de nos faux jugemens, sont les fausses associations d'idées, que nous devons à l'éducation, ou au commerce de nos semblables, lesquelles font que nous attachons des idées de bonheur, & même de vertu & de perfection morale, à leurs contraires, ou à des choses qui n'ont aucune affinité avec elles. Il est rare que les objets de nos desirs se présentent à notre esprit sans déguisement, & tels qu'ils sont. Les richesses & l'autorité ont une utilité réelle, non seulement à cause des commodités & des plaisirs qu'elles

procurent à ceux qui les possèdent , mais encore à cause des services qu'elles les mettent en état de rendre. Mais combien de fois n'arrive-t'il point qu'on y attache des idées de capacité , de prudence , d'excellence morale , & des plaisirs supérieurs à ceux qu'elles procurent ; ce qui enivre tellement les hommes , qu'oubliant leur usage naturel , ils viennent à les aimer pour elles-mêmes , à en faire parade , & méprisent les postes subalternes , comme objets méprisables , & incompatibles avec le mérite & l'honneur. C'est par l'effet de cette même association d'idées , qu'on se figure certains plaisirs naturels plus grands qu'ils ne le sont en effet , & qu'on les désire avec une ardeur , dont la violence tourmente l'ame.

4°. Les opinions superstitieuses Les opinions superstitieuses. que nous ont inspirées ceux qui sont chargés du soin de nous instruire , nous inspirent une aversion mal fondée pour certains dogmes & certaines pratiques innocentes en y attachant des idées d'impiété , de mau-

H. 6.

vaîse volonté pour Dieu , d'obstination & de méchancheté de cœur ; tandis que nous gardons des dogmes & des pratiques qui ne valent guères mieux , comme une marque de piété , de charité , de sainteté & de zèle pour le salut des hommes. C'est-là l'origine de l'animosité qu'ont les devots fanatiques contre tous ceux qui ont une croyance contraire à la leur , de cet esprit de haine & de persécution , de ces passions honteuses qui ont si long-tems déshonoré la nature humaine , & dont on a vu de funestes exemples même dans notre religion qui n'inspire que des sentimens de douceur & de charité ; on voit également l'irréligion concevoir contre les personnes pieuses une haine injuste , envenimer leurs meilleures actions , ou n'en parler qu'avec mépris.

I I I.

Tous les
hommes
sentent les
mêmes de-
sirs , les
mêmes

Il convient de connoître ces différentes causes des faux jugemens que nous portons des objets de nos desirs , & des différens plaisirs de la

vie , parcequ'il y a peu d'hommes ^{plaisirs , &}
 qui ne soient portés à les désirer , & ^{les mêmes}
 qui puissent se promettre de ne point ^{peines.}
 éprouver les maux qui leur sont
 opposés. Tous ceux qui ont des fa-
 cultés naturelles éprouvent plus ou
 moins les plaisirs & les peines des
 sens extérieurs , de maniere qu'ils
 ne sçauroient s'empêcher d'avoir des
 desirs pour les uns , & de l'aversion
 pour les autres. Les impulsions de
 nos appétits sont également inévi-
 tables , elles reviennent après cer-
 tains intervalles , & il semble que
 l'on peut à peine se garantir des sen-
 sations désagréables qu'ils causent ,
 si ce n'est en les satisfaisant avec leurs
 objets naturels. Mais la nature bien-
 faisante a fait enforte qu'il est aisé de
 se procurer des plaisirs qui calment
 les inquiétudes des appétits , & lors-
 que quelque raison morale nous em-
 pêche de les satisfaire , la joye mo-
 rale qu'on trouve à s'en priver , nous
 dédommage amplement du sacrifice
 que nous faisons. Le corps est rare-
 ment sujet à la douleur ; les gens sa-
 ges ont plusieurs moyens de s'en ga-

rantir , & dans les cas où ils ne peuvent le faire , ils trouvent en eux-mêmes plusieurs motifs de consolation.

Autres
Desirs plus
difficiles à
satisfaire
que les ap-
pétits.

Il est beaucoup plus difficile de satisfaire certains desirs qui naissent de l'opinion qu'on a du bonheur attaché à certains plaisirs. Si nous ne nous formions point ces sortes d'opinions ou de notions confuses , leur privation ne nous causeroit aucun chagrin ; mais il n'en est pas de même des appétits. Nous n'avons pas plutôt changé d'opinion , & rectifié ces imaginations confuses , que le desir & l'inquiétude cessent ou diminuent. Ce sont nos desirs , & non nos appétits , qui causent la plus grande partie de nos maux. On peut mettre de ce nombre les desirs des richesses , du pouvoir , de la grandeur , du faste , & de la réputation ; & nos aversions pour leurs contraires sont de la même nature. L'opinion n'influe pas moins sur nos affections pour autrui , & sur nos desirs bienfaisans , que sur nos desirs intéressés. Nous désirons ardemment pour ceux que nous aimons , ce que

nous concevons être un bien pour eux, & nous sommes marris de ne pouvoir le leur procurer.

Lorsque ces opinions sont vraies & naturelles, nous ne pouvons les altérer, & il ne seroit même pas à désirer que nous pussions le faire. La raison & la réflexion les confirment. Mais quantité d'opinions & de notions confuses qui excitent nos desirs, sont fausses & imaginaires; & nous ne les avons pas plutôt rectifiées, que nos inquiétudes & nos peines cessent. Il y a d'autres plaisirs plus relevés que nous sommes à même de nous procurer. Si cela est vrai, il est de notre intérêt d'être entièrement persuadés, que nous sommes à même de désirer des choses qu'il est en notre pouvoir d'obtenir, & dont la jouissance comble l'ame de satisfaction & de joye.

Nécessité
dont il est
de corriger
nos opi-
nions &
notre ima-
gination.

Généralement parlant, plus l'idée que nous formons du bien ou du mal est grande, plus nos desirs & nos craintes augmentent, plus nous sommes inquiets pendant que l'événement est en suspens, plus nous

sommes chagrins de nous voir déçus de nos espérances , & transportés de joye , lorsqu'elles sont satisfaites. Mais lorsque l'idée que nous nous en étions faite est fautive , notre joye s'évanouit aussitôt , pour faire place au chagrin ; notre chagrin peut durer long-tems & dans toute sa force , parce que l'imagination n'est pas corrigée par l'expérience de la jouissance. Cela prouve l'importance dont il est de bien examiner les notions que nous avons des objets de nos desirs ou de nos aversions. Nous ôterons par ce moyen aux plaisirs sensuels toutes ces notions étrangères de dignité morale , de libéralité , d'élégance , d'humeur bienfaisante , & nous employerons ces dispositions d'une manière plus sage & plus vertueuse sans être obligés de tenir table ouverte , & de faire grande dépense. Ces idées accessoires enflamment nos desirs pour les richesses , & sont une source intarissable d'inquiétudes.

I V.

Lorsqu'une fois les idées sont fortement associées, elles causent à l'ame une inquiétude continuelle, & quoi-
 qu'on en soit convaincu, on ne peut rompre cette association qu'à force de méditation & de discipline. Il n'y a dans l'esprit des luxurieux, des avares, des ambitieux & des amans, que des imaginations confuses, & non de principes fixes, & des opinions directes, qui leur font concevoir dans les objets favoris de leurs desirs une excellence proportionnée à la vivacité de ces derniers. A force de les flater, de les satisfaire, & de s'en occuper & de fréquenter des gens qui ont la même tournure d'esprit, on y attache de si hautes idées de félicité, qu'il faut beaucoup d'attention & de réflexion, pour pouvoir rectifier l'imagination.

Les idées associées difficiles à séparer.

Il nous importe d'être intimement persuadés que la vertu est au dessus de tous les autres biens, mais il faut s'en former une juste idée. Cette opinion est incontestable, comme je le

Il est nécessaire pour être heureux de se former des justes notions de la vertu.

prouverai ci-après , & nous sommes les maîtres de nous en assurer la possession. Mais l'admiration outrée qu'ont les hommes pour quelques vertus d'une nature limitée , & pour quelques formes morales inférieures , comme la force , un faux zèle pour la vérité , & pour quelques dogmes particuliers , peuvent leur inspirer des affections très mauvaises , & les porter à des actions horribles , pendant qu'ils négligent la bienveillance & d'autres vertus plus relevées. Nous n'avons aucun sens ni aucun desir naturel qui n'ait son utilité , tant que nos opinions sont vraies ; mais lorsqu'elles sont fausses nos meilleurs sentimens & nos meilleures affections , peuvent avoir des suites pernicieuses. Notre *sens moral* & nos affections bienfaisantes nous portent à condamner les méchants & à nous opposer à leurs desseins , & quelquefois même à désirer leur perte , lorsqu'elle est nécessaire au bien commun & à la juste conservation des gens qui valent mieux qu'eux. Ces principes , joints à la colere & à l'indignation

qu'on a naturellement contre les méchans , peuvent nous inspirer de la haine & de l'animosité pour des sociétés entières , qu'on nous représente à tort comme méchantes ; & les porter à croire , ainsi que nous le croyons d'elles , que nous n'avons en vûe que la ruine de nos semblables.

Lorsque nous avons corrigé nos opinions & notre imagination , nos desirs & nos appétits naturels ne laissent pas que de subsister , & de nous causer quelque inquiétude , mais plusieurs diminuent & d'autres augmentent. Les choses les plus simples qui flatent l'appétit , & qui coûtent le moins à obtenir , peuvent , étant bien ménagées , nous causer autant de satisfaction que les plus exquises & les plus rares. On peut aimer les plaisirs de l'imagination , & cependant en supporter la privation sans chagrin. La plupart de ces derniers sont à la portée de tout le monde , & n'exigent aucune propriété ; on peut mettre de ce nombre ceux que causent les beautés de la nature ,

Le moyen de modérer nos desirs, est de corriger nos opinions.

& quelques vûes de l'art. Ces plaisirs ne sont pas les seuls, ni les plus grands qu'on puisse se procurer.

V.

La sym-
pathie iné-
vitable.

Les plaisirs & les douleurs sym-
patiques nous affectent plus ou
moins, sans qu'il soit en notre pou-
voir de nous en garantir. Nous som-
mes obligés de vivre dans la société,
& avec des gens dont nous ne pou-
vons, nous empêcher de connoître le
bonheur ou le malheur; les plaisirs
ou les peines. Tous les hommes sont
naturellement sensibles aux affections
conjugales & paternelles, au mérite,
à la vertu, & ne peuvent s'empêcher
de les chérir & de les aimer dans
autrui. C'est-là dessus qu'est fondée
notre sympathie. Dans ce cas-ci,
de même que dans les autres, nous
devons veiller avec soin sur nos opi-
nions & sur notre imagination, pour
empêcher que notre ame ne forme de
vains desirs pour des biens passagers
dont les autres peuvent se passer, &
ne s'attriste des maux légers qui leur
arrivent, & qu'ils peuvent aisément

Supporter. Cependant , à moins que nous ne corrigions les imaginations de nos amis , nous ne pourrions nous exempter de la sympathie. Tout malheur est réel pour celui qui croit en éprouver le sentiment. Qui-conque s'imagine être malheureux , l'est effectivement , tant que cette imagination subsiste.

Avant que de s'attacher à quelque personne par amour , on doit examiner avec soin son caractère, de même que les opinions & les notions qu'elle a de la vie , cet examen est de la dernière importance. Lorsqu'on se lie à des personnes dont les sentimens sont justes , & l'imagination correcte , on est assuré de vivre heureux avec elles ; vû que leur bonheur dépend moins des accidens extérieurs.

Comme les hommes de leur nature ne sont point nécessités à être mé-
 chants , celui qui examinera de sang-
 froid les caractères , les sentimens
 & les motifs qui font agir les sem-
 blables , pourra bien les plaindre &
 avoir pitié d'eux , mais il trouvera
 peu d'occasion de s'emporter , de se

Nullé
 cause né-
 cessaire d'a-
 version,

mettre en colere , ou de leur vouloir du mal. Voilà comment on peut se garantir de l'inquiétude & des maux inséparables des affections & des passions malfaisantes. L'homme , il est vrai , est sujet à quantité de foiblesse , à des opinions inconfidérées , à des desirs immodérés de son bien personnel , à des appétits sensuels , à des attachemens excessifs pour des sujets qui ne le méritent point ; à la colere , lorsqu'on l'offense , ou qu'on fait tort à ceux qu'il aime , mais cela ne part point d'un fond de méchanceté naturelle , ni d'un dessein prémédité de faire le mal pour le mal ; il est sensible aux qualités morales , & ne manque point d'affections bienfaisantes. La plupart de ses mauvaises actions ne viennent que des fausses idées qu'il a de ses obligations , il les croit innocentes ; elles sont souvent l'effet de quelque affection partielle & naturellement aimable , mais qui excède les bornes requises , parcequ'il n'a pas eu soin de cultiver les autres.

V I.

Un homme ne sçauroit découvrir les affections d'autrui , ni réfléchir sur les siennes , que leurs qualités morales n'affectent aussitôt son ame. Les hommes sont tous sensibles aux qualités morales; Ni l'éducation , ni l'habitude , ni les fausses opinions , ni l'affectation même , ne sçauroient l'empêcher. Un *Lucrece* , un *Hobbes* , un *Bayle* ne sçauroient bannir de leurs cœurs les sentimens de réconnoissance , d'estime & d'admiration qu'ils ont pour quelques qualités morales , ni s'empêcher de blâmer & de haïr les autres. Ce sentiment est une source intarissable de plaisir pour ceux qui suivent ses impulsions. Nous pouvons , il est vrai , approuver notre caractère & notre conduite ; mais lorsqu'on se forme des notions partielles de vertu & de justice , sans étendre ses vûes plus loin , & sans s'informer du mérite des personnes & des causes , l'aquisition que l'on fait de quelques qualités morales , peut devenir une source de chagrins & de remors. Les fausses notions qu'on s'est faites

de la vertu , font de courte durée. Les personnes offensées se plaignent ; les spectateurs , qui n'ont ni les mêmes passions , ni les mêmes intérêts que nous , nous méprisent , & notre joie & notre satisfaction intérieure , font place à la honte & au repentir.

De même qu'à l'honneur.

Le sentiment de l'honneur peut pareillement nous causer du plaisir ou de la peine , selon que ceux avec lesquels nous vivons jugent plus ou moins favorablement de notre conduite , parce que n'étant pas les maîtres des opinions d'autrui , nous ne sommes point assurés d'échapper à leur critique. Mais nous pouvons apprécier les hommes & les louanges qu'ils nous donnent , relativement aux qualités qui les mettent en état de nous juger , & nous borner à l'estime des personnes vertueuses & sensées. Le bon témoignage de notre conscience , & l'approbation de Dieu , procurent une joie supérieure à celle que les louanges des hommes peuvent nous inspirer. Nous pouvons réprimer le desir de celle-ci , lorsqu'elle se trouve incompatible avec l'autre.

VII.

V I I.

Le desir des richesses & de l'autorité doit pareillement affecter l'ame, lorsqu'elle réfléchit aux avantages qu'elles procurent, & aux moyens qu'elles lui donnent de satisfaire ses desirs. Ceux dont l'esprit est réglé peuvent les desirer avec modération, de maniere que leur privation ne leur cause aucune peine. Mais lorsqu'on y attache non-seulement des idées de commodités & de plaisir, mais encore celles de capacité, de dignité morale & de bonheur; & qu'on regarde au contraire la pauvreté comme un état méprisable & malheureux, qu'on ne fait point attention à l'usage de ces choses, & que l'esprit est continuellement occupé des moyens de s'enrichir, l'inquiétude & l'impatience ne manquent point d'empoisonner tous les plaisirs de la vie.

Tous les hommes sont portés à désirer les richesses & l'autorité.

Lorsque l'ame ne s'occupe plus des objets qui lui sont naturels, elle doit nécessairement se livrer à des desirs imaginaires. Lorsque les hommes, par l'effet de leur indolence & de leur

D'où naissent les desirs imaginaires.

Tom. I.

I

aversion pour le travail , désespèrent de réussir dans des choses honorables ; que des accidens ont éteint en eux les affections naturelles qu'ils avoient pour leurs semblables , leurs enfans , leurs parens & leur patrie , le desir de se distinguer , & de se procurer des amusemens & des plaisirs , doit les porter à rechercher les choses qui ont quelque réputation parmi les gens de la même trempe qu'eux , & cela à cause de certaines idées avantageuses qu'ils y attachent. Si cela n'étoit pas , comment se pourroit-il que les jeunes gens de condition passassent les plus belles années de leur vie à chasser , jouer , boire & courir les rues.

V I I I.

Plusieurs
plaisirs in-
compati-
bles entre
eux.

Au reste , il est évident que notre nature est incapable de goûter tous les plaisirs à la fois. Il n'y a pas moins d'incompatibilité entr'eux , qu'entre les moyens qu'on employe pour se les procurer. Le goût que l'on a pour les uns , ne sauroit s'accorder avec celui qu'on a pour les autres. La sensualité & l'indolence sont incompa-

tibles avec les plaisirs qui consistent dans l'action. L'étude des sciences & des arts est opposée à l'avarice , la sensualité & l'ambition : On peut en dire autant de l'étude de la vertu. Il y a plus , il est de certains plaisirs qui ne doivent en grande partie leur prix qu'à la satisfaction intérieure que nous avons de leur en avoir sacrifié d'autres d'une nature moins relevée , comme ceux de la vertu & de l'honneur.

Il est également manifeste qu'on ne peut se promettre dans ce monde ^{Il y a peu de plaisirs assurés.} aucun plaisir constant & durable , vu qu'ils dépendent des choses extérieures , & que celles-ci sont sujettes à une infinité d'accidens. La pitié & la vertu , dont je parlerai ci-après , sont les seules qui ne dépendent point de la fortune. Cependant la vertu , quelque plaisir qu'elle procure , entraîne toujours l'homme hors de lui-même , vers un bien public , ou quelques intérêts particuliers , qui ne dépendent point de lui. On est toujours fâché de voir échouer ses bons dessein , encore qu'on n'ait aucun re-

proche à se faire. Nous dépendons dans ceci , comme dans tout le reste de la providence , laquelle nous ayant donné toutes nos facultés , dispose comme il lui plaît de leurs objets , & surtout du bonheur & du malheur de nos semblables , auxquels nos affections vertueuses se rapportent. Cette raison , & quantité d'autres que je passe sous silence , doivent nous convaincre , que la Divinité doit être le suprême objet de notre souverain bonheur , vû que nous ne pouvons jamais être en sûreté , ni jouir d'une tranquillité d'esprit parfaite , à moins que nous ne soyons fermement persuadés que sa bonté, sa sagesse & sa toute-puissance sont continuellement employées à assurer la félicité des objets de nos plus nobles affections.

Point de
repos soli-
de sans la
religion.

Ce seroit ici le lieu de parler de l'existence de Dieu & de ses perfections morales , non-seulement par ce qu'il est de notre devoir d'en être fermement persuadés , mais encore parce que la Divinité & sa providence sont la base de notre tranquillité & de notre bonheur. Mais comme les prin-

DE PHILOSOPHIE MORALE. 197

cipaux argumens dont on se sert, sont tirés de la constitution même de la nature humaine, de *l'administration morale* que nous remarquons en nous, & des propriétés inhérentes à nos ames, lesquelles sont destinées à nous faire aimer toutes les affections bien-faisantes & généreuses, qui tiennent des perfections morales de Dieu, je remets à parler dans la suite des sentimens & des devoirs de piété dans lesquels consistent notre bonheur & notre excellence morale.

I X.

Quant aux autres plaisirs, dont la jouissance est incertaine, encore qu'on ne puisse se promettre un bonheur pur & sans mélange, cependant les efforts que nous faisons pour l'obtenir peuvent avoir leur utilité. J'ai dit ci-dessus, qu'encore que les hautes espérances dont nous nous répaissions, contribuent à augmenter la joie que nos succès nous causent, elles diminuent cependant les plaisirs que nous goûtons, nous rendent les contretems plus insupportables, & font que des

Jusqu'à
quel point
nos efforts
peuvent
être utiles.

maux, légers en eux mêmes, nous mettent hors des gonds ; & j'ajouterai ici, qu'un moyen de rendre nos plaisirs plus durables, & de diminuer le chagrin que causent les mauvais succès, est de modérer nos desirs, & de nous former des idées moins avantageuses de ces objets incertains.

Par exemple, les personnes modérées, sobres, chastes & humbles, ont les sens pour le moins aussi subtils que les autres, & jouissent des mêmes plaisirs, mais d'une manière plus honnête. L'abstinence & la contrainte à laquelle on s'affujettit par un principe de vertu, n'altèrent ni nos sens ni nos appétits. La modération dans la prospérité, la tempérance, l'humilité & la modestie, le mépris des objets sensuels, n'empêchent point qu'on ne trouve du plaisir à réussir dans ce qu'on entreprend. Les hommes en qui se trouvent ces dispositions heureuses de l'esprit, se servent de leur raison pour se procurer les plaisirs qu'ils désirent, & à leur défaut, pour s'en procurer d'autres d'une espèce plus relevée. Ils sont aussi

DE PHILOSOPHIE MORALE. 199

flatés de leur prospérité & de leurs succès que les autres, & s'il leur arrive quelque revers.

Sed si quis, quæ multa vides discrimine tali,

Si quis in adversum rapiat casusve, deusve,

Virg. *Æneid.* IX. vers. 210.

Car ces sortes de contre-tems n'ar-
rivent pas moins aux admirateurs ou-
trés des choses extérieures qu'aux
autres, la différence est manifeste.
L'un a un autre fond de bonheur :
comme il a prévu les accidens, il n'a
pas eu de peine à supporter la perte
qu'il a faite. L'autre, *a perdu ses
biens; & vous demandez ce qui l'afflige?*
Il convient donc de réfléchir souvent
sur l'incertitude des choses humaines,
de penser de tems à autre aux accidens
auxquels nous sommes exposés, aux
moyens que nous pouvons employer
pour nous tirer de peine, & aux
avantages que nous pouvons nous
procurer. Ces réflexions ne diminuent

Rien de plus utile que d'être fermement persuadé de l'instabilité des choses humaines.

point la joie que nous cause la prospérité , mais elles rompent les vaines associations , & corrigent l'imagination ; elles fortifient l'ame , & l'exemptent de la terreur & de la consternation dans laquelle tombent ceux qui ne se sont point préparés à ces sortes d'accidens , & qui les prive du bien qui étoit encore en leur pouvoir.



C H A P I T R E V I I .

Comparaison des différentes especes de plaisirs & de peines , & leur influence sur notre bonheur.

I.

POur découvrir en quoi notre véritable bonheur consiste , il convient de comparer les différens plaisirs & les différentes peines que nous pouvons éprouver dans la vie , afin de pouvoir discerner les plaisirs dont nous devons nous priver , & les peines que nous devons endurer , pour être les plus heureux & les moins malheureux.

reux qu'il est possible de l'être.

Quant aux plaisirs de la même espèce, il est évident que leur valeur est en raison composée de leur vivacité & de leur durée. Pour juger de leur durée, il faut non-seulement avoir égard à la constance de l'objet, ou au tems pendant lequel il est en notre pouvoir, & à la durée de la sensation qu'il fait naître, mais encore à la constance de notre imagination & de notre goût; car il ne vient pas plutôt à changer, que le plaisir cesse.

Plaisirs
estimables
par leur
dignité &
leur durée

Dans la comparaison que l'on fait des plaisirs de différente espèce, leur valeur est en raison composée de leur durée & de leur dignité. Nous avons un sentiment immédiat* de la dignité, de la perfection & de la qualité beatifique de quelques espèces de plaisirs, que la vivacité de ceux d'une espèce inférieure ne sauroit égaler, quant même ils seroient aussi durables que nous le désirons. Il n'y a point de plaisir, quelque vif & quelque durable qu'il soit, qui égale celui qu'on trouve à perfectionner son esprit par l'étude des arts & des sciences, ni

Voyez
ci-dessus
chap. 10^e
§. 10^e

encore moins celui que procurent les affections & les actions vertueuses. C'est ainsi que nous jugeons du bonheur d'autrui, lorsque les appétits & les passions ne pervertissent point notre jugement, ainsi qu'ils le font souvent dans ce qui les concerne. C'est ce sentiment immédiat de dignité qui nous fait préférer certaines especes de plaisirs & d'exercices à d'autres plus vifs & plus durables, mais d'une espece inférieure. La durée est même moins nécessaire à certains plaisirs relevés, qu'à ceux qui ont moins de noblesse. L'exercice de la vertu, quelque court qu'il soit, pourvu qu'il ne soit suivi de rien de vicieux, est d'un prix infiniment supérieur aux plaisirs sensuels les plus durables. Rien ne détruit l'excellence & la perfection de l'état, qu'une qualité contraire de la même espece, qui ternit le premier caractère. Le bonheur particulier d'un homme vertueux, souffre moins de la douleur, ou d'une mort prématurée, que celui du sensuel, quoique son état complexe, qui est composé de ses diffé-

sens plaisirs & de ses différentes peines , en soit affecté à un certain point. (a) Ce n'est point non plus en vue des plaisirs que l'ame goute à réfléchir sur ses bonnes actions , qu'elle approuve la vertu. Nous sentons un penchant , une ardeur pour la perfection , les affections & les actions honnêtes , nous sentons leur excellence immédiate , même en faisant abstraction des plaisirs qu'elles procurent. Je ne doute cependant point qu'on ne doive avoir égard à ces plaisirs , qui sont aussi sûrs que notre existence , dans l'estimation que nous faisons de l'importance dont est la vertu pour notre bonheur.

Que si l'on entend par intensité le degré qui fait que les perceptions ou les plaisirs sont béatifiques , dans ces cas leurs valeurs comparatives seront en raison composée de leur intensité & de leur durée. Mais pour ne point

(a) Les Stoïciens ont extravagué sur cet article. Voyez Cicéron de *Faib. L. III. c. 10.* Nec de quibus dixi non sunt temporis productione majores. Non intelligunt valetudinis estimationem spatio indicari ; virtutis , opportunitate.

perdre de vue les différences des especes, & empêcher qu'on ne s' imagine, que les sensations inférieures les plus vives, lorsqu'elles ont une durée suffisante, ont tout ce qu'il faut pour nous rendre heureux, il convient de juger des plaisirs par leur dignité & leur durée; la dignité marquant l'excellence de l'espece, lorsqu'on compare des plaisirs de différente espece; & la durée celle des sensations, lorsqu'on compare celles de la même espece.

I I.

Différens
goûts des
hommes.

Quoique les facultés originelles dont j'ai parlé ci-dessus soient naturelles à tous les hommes, il arrive cependant, que par l'effet de l'habitude, de l'association des idées, de l'éducation, ou de l'opinion, quelques uns recherchent généralement les mêmes especes de plaisirs, & méprisent les autres, que recherchent ceux qui ont une tournure d'esprit différente. Les uns sont addonnés à la sensualité, les autres aux plaisirs de l'esprit; les uns ambitionnent les

richesses & l'autorité , les autres les plaisirs moraux , ceux de la société , & l'honneur. Les richesses & la puissance ont quelques dévots affectionnés qui les recherchent pour elles-mêmes : mais le plus grand nombre les adorent à cause des plaisirs , des honneurs & des égards qu'elles procurent.

C'est ainsi que les goûts des hommes varient. L'un méprise ce que l'autre admire. Ne doit on point consulter ces goûts ? Tous les hommes sont ils également heureux , si chacun obtient ce qu'il aime ? Sur ce pied là , la plus chétive bête , le plus petit insecte doit être aussi heureux que le plus grand héros , qu'un patriote , qu'un ami. Ce qui rend une brute aussi heureuse que son état peut le permettre , paroîtra méprisable à un ordre doué de perceptions plus fines , & d'une plus noble espèce de desirs. Les êtres d'un ordre supérieur connoissent immédiatement la dignité de ces plaisirs particuliers & l'importance dont ils sont pour leur bonheur , au lieu que les autres en sont incapables.

On doit
y avoir
égard.

Tous les
êtres dans
les diffé-
rentes clas-
ses.

bles. C'est ainsi que la nature a distingué les différens ordres par des perceptions différentes , de manière que les mêmes objets ne peuvent les rendre tous également heureux ; ils ne jouissent pas non plus d'un bonheur égal encore que chacun contente les desirs & les sens qui lui sont propres.

Il y a tout lieu de croire que les ordres supérieurs des êtres créés qui sont dans ce monde , éprouvent à leur manière toutes les sensations des ordres inférieurs, & sont en état d'en juger. Mais ceux-ci n'éprouvent point les plaisirs des premiers. Il y a plus , chacun éprouve dans les différens périodes de la vie des goûts & des desirs différens. Nous savons tous , lorsque nous avons atteint un âge mûr , que le bonheur de nos amis , de nos parens , de notre patrie , procure un plaisir infiniment plus noble que les jouets & les babioles qui nous amusoient dans notre enfance. Dieu a assigné à chaque ordre , & à chaque période de la vie dans la même personne , des facultés & des goûts par-

riculiers. Chacun , lorsqu'il peut contenter son goût , est aussi heureux qu'il peut l'être. Mais , après avoir goûté deux plaisirs différens , nous sentons immédiatement que l'un est préférable à l'autre ; & pour lors , notre raison , jointe aux observations que nous avons faites , nous met en état de comparer leurs effets , leurs conséquences , & leur durée. L'un peut être passager , & être suivi de plusieurs maux , quoiqu'il cause une sensation agréable : l'autre peut être durable , sur , & ne causer ni fatiété , ni honte , ni dégoût , ni remors.

Les êtres supérieurs , au moyen des facultés merveilleuses & de l'intelligence dont ils sont doués , peuvent sans expérience discerner immédiatement ce qui est le plus digne de leur estime. Ils peuvent avoir quelque connoissance intuitive de la perfection , & quelque règle pour en juger , ce qui fait qu'ils n'ont pas besoin de l'expérience. Mais parmi les hommes , ceux là sont certainement les meilleurs juges , qui ont le plus d'expérience , & dont le goût , les sens & les

Quels
sont les
hommes au
jugement
desquels
on doit s'en
rapporter.

appétits naturels sont dans toute leur vigueur. Or on n'a jamais dit que les affections sociales, l'admiration pour l'excellence morale, le desir de l'estime, & leurs gardiennes & compagnes, la tempérance, le savoir, une activité naturelle, affoiblissent les sens ni l'appétit. C'est-là un défaut qu'on reproche avec justice à la luxure, à l'ivrognerie & à la paresse. Ceux qui emploient leurs esprits & leurs corps à des offices vertueux & sociaux, & qui permettent à leurs appétits naturels de se faire sentir lorsqu'il en est tems, peuvent goûter de la manière la plus sensible & la plus conforme à la nature les plaisirs qu'elle nous a destinés. Ils sont sûrement plus en état que les autres d'apprécier ces plaisirs; & c'est ce qui a fait dire à *Aristote*, que l'honnête homme étoit le juge & le modèle de toutes choses.

Il est rare
que les
hommes
vicieux ju-
gent saine-
ment des
choses.

Mais on peut douter avec raison que des hommes addonnés aux plaisirs sensuels, à ceux de l'imagination, à la poursuite des richesses & de l'autorité, soient assez préparés pour décider cette question. Je conviens qu'il

est rare qu'on recherche long-tems ces sortes de plaisirs, à moins, qu'on ne les croye innocens, & qu'on n'y attache quelque devoir, ou quelque obligation morale. Les habitudes défigurent quelquefois les caracteres & les facultés naturelles. Les hommes qui ont contracté des habitudes vicieuses connoissent peu les affections généreuses, les plaisirs sociaux, & les plaisirs que procure une bienveillance impartiale & uniforme. Les mauvaises habitudes affoiblissent les sentimens sociaux, & le goût de la vertu. Cependant il y a des occasions où ces sortes d'hommes rendent hommage à la vertu.

III.

Ces choses supposées, je vais 1^o. comparer les différentes especes de plaisirs, en fait de dignité & de durée, & les peines qui leur sont opposées; & 2^o. les différens tempéramens ou caracteres, relativement à la satisfaction intérieure dont ils peuvent jouir.

Les plaisirs des sens extérieurs sont entr'autres de deux especes; savoir ceux du palais, & ceux que goûtent

Les plaisirs sensuels sont les plus bas.

les deux sexes. On donne aux uns & aux autres le nom de sensuels.

Plaisirs
du Palais.

Les plaisirs du palais, quelque attrayans qu'ils soient pour les enfans, ne peuvent que paroître méprisables à un homme qui en a goûté de plus relevés. L'inquiétude qu'on éprouve, lorsque le corps a besoin de nourriture, peut être très violente, & la nature l'a ainsi ordonné, pour nous engager à avoir soin de notre corps. On trouve d'abord beaucoup de plaisir à l'appaiser. Mais le propre plaisir du goût, le plaisir positif, n'a rien que de méprisable pour quiconque est au-dessus de la brute. La différence, en fait de plaisir, qu'on remarque dans les différentes especes de mets, est si légère, que tout le monde convient que c'est l'appétit seul qui en fait tout le mérite. La cuisine la plus recherchée ne sauroit procurer une pareille sensation à un homme dont l'appétit est satisfait, encore qu'il n'ait point mangé avec excès; & au contraire le mets le plus simple produira cet effet, après une longue abstinence & un violent exer-

rice; quoiqu'il n'y ait aucune sensation incompatible avec la joie & la gaieté à appaiser. Puis donc que le plaisir qu'on trouve à appaiser une peine aussi légère, l'emporte sur celui que cause le mers le plus exquis à celui qui ne l'éprouve point, il s'ensuit que le plaisir positif doit être peu de chose. C'est en vain que l'on cherche à se procurer du plaisir, en prévenant son appétit, en l'aiguissant ou en le prolongeant; il n'y a que l'exercice & l'abstinence qui puissent produire cet effet. Les plus grands Epicuriens l'ont avoué eux mêmes, lorsque leurs affaires ou d'autres causes les ont mis par hazard à même d'en faire l'expérience.

Tous les hommes seroient généralement d'accord sur cet article, si ces plaisirs n'étoient pour l'ordinaire liés avec d'autres d'une nature différente. C'est que non-seulement on y attache des idées d'économie, d'art & d'élé-gance, mais encore des qualités morales, par exemple, de libéralité, de bienveillance, d'amitié & d'estime pour autrui. Dépouillés la sensualité

Les caté-
ses des mé-
prises dans
lesquelles
on tombe à
cet égard,
sont les
plaisirs mo-
raux qu'on
y attache.

de tous ces charmes empruntés , & voyez-la seule & dans la solitude , elle vous paroîtra extrêmement méprisable.

Figurez vous une vie passée sans interruption dans les plaisirs de la table , & que l'appétit soit toujours le même ; mais que celui qui s'y livre , n'a ni amitié , ni cordialité , & ne fait aucun usage de ses facultés intellectuelles , cet état vous paroîtra au-dessous de celui des brutes. Leurs appétits leur laissent des intervalles pour les plaisirs d'une nature sociale , & pour agir ; & elles trouvent infiniment plus de plaisir à agir ainsi qu'à paître simplement.

Leur durée est fort courte.

D'ailleurs , la durée de ces sensations est fort courte. Dieu , par un effet de sa bonté , a voulu que nous pussions aisément satisfaire la sensation incommode de la faim , & qu'en nous ménageant comme il faut nous fussions à même de goûter ce plaisir aussi souvent qu'il nous est avantageux d'en éprouver le sentiment. Mais l'appétit est bientôt satisfait , & ne revient qu'après un long intervalle.

On peut à la vérité l'exciter par art , mais on ne trouve pas plus de plaisir à manger. C'est là une dépravation & une maladie réelle , qui , lors qu'elle dure trop long-tems , dégénere en une indisposition corporelle , qui nous prive de tous les plaisirs. Dans le cas où l'on affecte de la grandeur & de la variété , l'imagination devient capricieuse & volage , & l'on ne fait plus à quoi s'en tenir. L'amour de la dépense peut augmenter au de-là de ce que notre fortune nous permet , de maniere que nous nous trouvions dans l'impossibilité de le satisfaire.

On peut en dire autant de l'autre - Il en est
 espece de plaisir sensuel , lequel con- de même
 siste à appaiser la sensation incom- des plaisirs
 mode d'une impulsion brutale , encore de l'amour.
 que le bien positif qui en résulte soit peu de chose par lui-même. Concevez la sensation seule , sans amour ni estime des qualités morales , sans envie d'aimer ni d'être aimé , ce plaisir sera fort inférieur à celui que goûtent certains animaux. D'ailleurs ce plaisir est le plus passager de tous. L'indulgence , la variété , & les moyens

qu'on employe pour l'irriter , tourmentent l'esprit , causent une ardeur impatiente , mettent un homme hors d'état de veiller sur soi-même , l'empêchent de cultiver sa raison , & le plongent dans un esclavage , qui éteint dans l'ame la candeur , la probité & tout sentiment d'honneur. Ajoutez à cela les caprices de l'imagination , les contre-tems auxquels nous exposent nos desirs vagues & dissolus ; & qu'après que la sensation est passée , il ne reste rien d'agréable à celui qui n'a pas perdu tout sentiment du bien. La réflexion qu'on fait sur le plaisir dont on a joui , ne donne aucun sentiment de mérite ou d'estime , ni motif de s'applaudir soi-même , ni la moindre espece de joie , si ce n'est le foible espoir de le renouveler , & de réveiller de tems en tems le même appétit. Le souvenir qu'on en a n'est d'aucun secours dans le malheur , le chagrin , la douleur , la tristesse , les inquiétudes d'esprit , ni dans les accidens qui nous arrivent. J'appelle la nature de ces sensations *sensuelle* , & le sentiment que nous

DE PHILOSOPHIE MORALE. 215

en avons prouvé manifestement , que le bonheur de la nature humaine consiste dans des plaisirs d'une nature plus noble & plus durable.

I V.

On m'objectera , qu'il y a quantité de gens qui préfèrent ces sortes de plaisirs à tous les autres , & qui font de la sensualité l'unique occupation de leur vie ; que par conséquent l'ame y est naturellement enclin , & que leur faculté est supérieure au *sens moral* & aux affections généreuses.

On répond aux objections fondées sur la pratique des libertins.

Pour lever cette objection , souvenons-nous qu'il est rare que les hommes se livrent à la sensualité , qu'ils ne se persuadent qu'il n'y a point de mal à le faire. Notre faculté morale , notre sentiment sympathique , nos affections bienfaisantes s'y opposent rarement dans l'ame de ceux qui sont entièrement addonnés aux plaisirs sensuels. Ceux , qui par un effet de leurs desirs impétueux , s'y livrent sans avoir cette idée , éprouvent après que le plaisir est passé , les remors les plus cuisans. Les

libertins déclarés ont quelques raisons spécieuses qui leur persuadent qu'il n'y a aucun mal dans leur conduite , ou le diminuent à leurs yeux. J'ajouterai , que certaines notions morales , telles qu'une participation de plaisir , l'amour , l'amitié , le plaisir d'aimer & d'être aimé , font le principal charme des plaisirs sensuels. C'est ce qui paroît dans la luxure & l'intempérance de ceux qui ne sont point universellement méprisés & au-dessous de la brute. La même chose a lieu à l'égard des passions contraires à la chasteté ; ce qui prouve que leurs objets ne plaisent qu'à cause de quelques qualités morales qu'on croit y appercevoir : mais d'un autre côté , ceux auxquels leurs affections généreuses , l'amour de l'excellence morale & de l'honneur inspirent une conduite contraire , méprisent ouvertement les plaisirs sensuels , lors même qu'ils peuvent s'y livrer impunément & sans en craindre les suites. Ils connoissent les maux , les peines , les dépenses qu'ils occasionnent , & ils les méprisent autant que les plaisirs mêmes ,

mes , ce qui prouve que les qualités morales l'emportent sur eux. Un homme voluptueux étouffe rarement en lui le *sentiment moral* ; s'il se livre aux plaisirs c'est qu'ils lui semblent communément innocents , ou du moins les passions , par leur langage séducteur , diminuent si fort le crime , qu'il croit devoir s'exposer à un petit mal moral pour se procurer un bien , de manière que la sensualité l'emporte sur le sens moral , & souvent avec le secours de quelques qualités morales mal entendues.

Il est bon d'observer ici que tout usage de ce que les plaisirs des sens accompagnent n'est point incompatible avec les plaisirs moraux. Souvent on peut rappeler cet usage aux bornes d'une modération innocente , laquelle suffit pour calmer les inquiétudes de l'appétit , que l'excès irrite plus qu'il ne satisfait. Les personnes sages , & qui après avoir vécu d'une manière réglée dans le célibat s'engagent dans les liens du mariage , & les respectent , ne ressentent pas moins que les autres , les avantages que la

Il est des choses que des plaisirs des sens accompagnent , & dont l'usage est compatible avec la vertu.

douceur de cette union peut procurer. On ne doit pas croire que la vertu en soit ennemie, encore qu'elle ait assez de force pour réprimer les appétits qui lui sont contraires : elle n'oblige pas de renoncer toujours à ce qui peut plaire, & dans les cas où elle nous en prive, nous en sommes amplement dédommagés par la satisfaction que nous avons de nous en être abstenus. Quelle comparaison y a-t'il entre la joye intérieure que l'on goûte d'avoir été fidèle à ses amis, de leur avoir rendu de bons offices, & d'avoir mérité leur estime, & celle qu'on a éprouvée en satisfaisant sa passion avec des personnes qui n'ont aucun mérite, ni aucune affection réelle.

V.

Je vais maintenant examiner les

Le plaisir que procure l'étude des Arts & des sciences supérieurs aux plaisirs sensuels.

plaisirs que procurent à l'imagination la grandeur, la magnificence, les perceptions de la beauté & de l'harmonies, sans oublier ceux des sciences & des Arts libéraux. Ces sortes de plaisirs ne sont précédés d'aucun desir inquiet & brutal, qu'il soit besoin de

satisfaire pour leur donner plus de relief, & cependant chacun sent qu'ils sont supérieurs à ceux que la nature nous porte à rechercher avec le plus d'ardeur. Lorsque l'aiguillon de l'appétit se fait sentir trop vivement, on quitte aisément ces plaisirs, lors surtout qu'on a la liberté de s'y livrer lorsqu'on le veut. Mais la vûe des beaux objets des ouvrages de l'Art, & de la nature, la musique, la peinture, la découverte des rélations & des proportions immuables des objets intellectuels, procurent des plaisirs supérieurs à ceux des sens, lorsqu'on dépouille ces derniers des charmes qu'ils empruntent d'ailleurs. Ces plaisirs mâles sont plus conformes à notre nature, & de-là vient que nous approuvons ceux qui les recherchent préféralement aux autres.

Ces plaisirs sont aussi plus durables que ceux des sens. Ils ne lassent jamais, parce qu'ils ne sont accompagnés d'aucune sensation incommode; & l'ame ne peut mieux faire que de s'en occuper, lorsqu'elle peut le faire sans manquer aux devoirs de la so-

• Ils sont
aussi plus
durables.

ciété & de la Religion. Ils tiennent de sa nature & ne sont point passagers comme ceux qui ne servent qu'au corps. C'est pourquoi, lorsque les devoirs que la vertu nous impose nous laissent quelques intervalles de loisir, on ne peut employer son tems d'une maniere plus agréable & plus honnête qu'à l'étude de l'histoire naturelle ou civile, de la Geométrie, de l'Astronomie, de la Poësie, de la Peinture, de la Musique & autres sciences semblables. Ces sortes de plaisirs ont encore cela d'avantageux que tous les hommes peuvent également se les procurer, sans craindre que les objets leur manquent. Au cas que l'habitude nous familiarise avec les beautés extérieures de la nature au point de nous les rendre insipides, nous pouvons nous occuper de leur structure intérieure, qui est un fond inépuisable d'amusement.

Les objets de nos plaisirs, qui supposent une propriété, sont plus incertains, & coutent beaucoup de peines à acquérir, outre que la jouissance les émousse. C'est dans ce cas-

ci qu'il faut tenir son imagination en bride , de peur qu'elle ne donne dans des excès d'admiration , en y attachant des notions de dignité morale & de libéralité , & qu'elle ne nous porte à rechercher avec un empressement inquiet des choses qui ne sont point essentielles à notre bonheur.

V I.

Comparez ces plaisirs avec les autres. Considérez la joye que nous causent les vertus & la prospérité d'une personne que nous aimons , d'un enfant , d'un frere , d'un ami ; la gloire & les avantages qu'acquie-
Les plaisirs sympathiques extrêmement vifs.
 rent le parti auquel nous tenons , ou notre patrie ; le succès d'une affaire à laquelle nous nous intéressons , ou le bonheur qu'ont eu nos amis d'échapper d'un danger qui les menaçoit. Lorsque notre affection est sincere , ces plaisirs sont infiniment supérieurs aux premiers. Que ne donnerions - nous point pour voir nos souhaits accomplis ? Personne n'ignore combien la joye a été fatale à certaines gens , & je pourrois en

K 3

citer des exemples. (a) Mais si certaines personnes n'ont pu supporter la vie, à l'occasion d'un malheur qui leur étoit arrivé; on en a vû un plus grand nombre qui y ont renoncé volontairement ensuite de celui qui étoit arrivé à autrui. Il faut assurément que ces plaisirs soient bien vifs, pour faire supporter, même à des hommes vulgaires, les peines qu'ils se donnent pour leurs enfans & pour leurs amis. On ne s'aperçoit point que la bonne fortune ralentisse l'attachement des hommes pour leurs semblables (b).

Ils peuvent être de longue durée.

Ces sortes de plaisirs durent aussi

(a) On peut en voir deux que Tite-Live rapporte à l'occasion de la défaite de Trasymene, l. 22. c. 7. Voyez aussi ce que dit Cicéron là-dessus de *Finib.* l. 5. c. 24.

(b) Il me paroît que mon Auteur pense plus favorablement des hommes qu'ils ne méritent. Ils étoient apparemment de son tems autres qu'ils ne sont aujourd'hui, & je n'en connois que trop dont la bonne fortune a tellement endurci le cœur, qu'ils verroient périr tout le genre humain, plutôt que de se priver de la moindre partie de leur superflu. Ces sortes de monstres ne sont pas rares dans notre siècle, grâces à la philosophie que l'on veut introduire.

long-tems que la personne est aimée & est dans la prospérité. Nos bons succès , ou ceux de nos amis , nous flattent infiniment plus que les avantages dont nous sommes en possession depuis long-tems. Mais tant que l'affection continue , le sentiment subsiste , & le plaisir sympathique ne s'éteint jamais. Il est vrai que lorsque l'affection est fondée sur la fausse opinion qu'on a du mérite des personnes , ou des causes , elle n'a aucune stabilité ; & que le plaisir sympathique peut s'éteindre , & faire place au dégoût & à l'indignation. Mais la principale cause de cette instabilité dans cette branche du bonheur , est l'incertitude de la fortune de ceux que nous aimons ; car leurs malheurs peuvent nous causer le chagrin le plus sensible , à moins qu'on ne soit intimement persuadé d'une Providence.

La seule chose que nous puissions faire pour nous assurer un fond de joye , est de bien examiner le mérite des personnes & des causes , afin de nous attacher à celles qui ont le plus de mérite & l'imagination la plus ré-

La croi-
yance d'u-
ne Provi-
dence fait
seule notre
sûreté.

glée, & dont le bonheur est moins inconstant que celui des autres; d'être fermement persuadés de la sagesse & de la bonté de la providence, & de cultiver les affections qui ont le plus d'étendue. Plus notre bienveillance a d'étendue, plus nous nous intéressons au bonheur & au malheur de l'humanité. Mais ce qui met cette affection à l'abri des événemens, est la ferme persuasion d'une Providence qui gouverne l'Univers pour le mieux malgré les maux & les désordres apparens que nous voyons. Je parlerai de ceci plus au long dans la suite.

V I I.

Les plaisirs
moraux
sont les
plus nobles
dont nous
puissions
jouir.

La quatrième classe de plaisirs comprend les *moraux*, qui naissent de la connoissance intérieure que nous avons de la bonté de nos affections, & de nos actions. Ces plaisirs différens des sympathiques, qui peuvent naître de ce bonheur d'autrui, auquel nos affections ni nos actions n'ont point contribué. Mais nos affections & nos actions, en faisant abstraction

de l'état d'autrui , ne peuvent nous paroître indifférentes , lorsque nous y faisons attention. Nous éprouvons une joye intérieure lorsque notre ame est aussi bonne & aussi bienfaisante qu'elle peut l'être , & elle augmente , lorsqu'elle employe ces affections à des offices bienfaisans. Ces plaisirs sont les plus nobles & les plus importans , tant par rapport à leur dignité , que par rapport à leur durée.

Les plaisirs sensuels les plus vifs , ^{Leur dignité.} & même ceux de l'imagination , ou des sciences spéculatives , n'ont rien de comparable à la joye que procure le bon témoignage de la conscience , non plus qu'à la satisfaction intérieure qu'on éprouve ensuite d'un service qu'on a rendu à sa patrie ou à ses amis. Les affections bienfaisantes sont les seules qui flatent le cœur , elles procurent une satisfaction que rien n'égale , & l'on ne se lasse jamais de les posséder. (a) Mais notre nature exige quelque chose de plus qu'une affection indolente. Nous

(a) C'est ce qu'Aristote & Cicéron observent dans plusieurs endroits de leurs ouvrages.

ne sommes heureux qu'autant que nous faisons usage de nos facultés , & plus elles sont nobles , plus on est flaté de pouvoir les exercer. Lorsque les efforts généreux que nous faisons ont un heureux succès , indépendamment de la joye que procurent l'estime & les louanges des hommes , nous avons encore celle d'avoir mérité l'approbation de notre Créateur. Dans le cas où nous sommes frustrés de notre attente , le plaisir sympathique fait place , il est vrai , à la compassion , mais il nous reste plusieurs autres plaisirs capables d'adoucir le chagrin que nous causent les malheurs des personnes qui nous sont chères ; malheurs qu'elles auroient trouvés encore plus insupportables , sans la persuasion où elles sont que nous n'avons rien négligé pour les en garantir.

Ces plaisirs sont les plus durables.

L'imagination ne varie jamais à leur égard. L'exercice fortifie le goût que nous avons pour la vertu , & l'habitude nous la rend de plus en plus agréable. Le Souvenir en est doux , & augmente la durée du plaisir.

fit, lorsqu'on s'est fait une juste idée de la vertu, & du mérite des personnes & des causes. Je suis persuadé qu'un des buts qu'à eu l'être suprême en créant différentes classes d'êtres, a été, que les plus nobles ne manquaient jamais d'occasions d'exercer leurs dispositions bienfaisantes envers ceux qui leur sont inférieurs par leur mérite & leur fortune. Ces plaisirs sont indépendans de la fortune, tant que les hommes ont l'esprit sain. Le mauvais état de notre fortune peut bien nous empêcher de rendre aux autres les services qu'ils auroient été en droit d'attendre de nous si elle nous avoit été plus favorable, mais elle ne sauroit nous empêcher de penser & d'agir conformément aux bonnes dispositions que nous avons pour eux, ce qui est le plus haut degré de vertu auquel l'homme puisse aspirer.

Il peut arriver que la fausse admiration que nous avons pour quelques qualités morales, ou quelques affections limitées, jointe au peu de connoissance que nous avons du mé-

Il est nécessaire de se former une juste idée de la vertu.

rite des personnes & des causes nous engage dans une conduite capable de nous causer de la honte & du repentir, lorsque nous venons à ouvrir les yeux. Mais lorsque nous nous sommes formés des justes notions de la vertu & du mérite, & des moyens requis pour rendre une action louable & vertueuse, ce qui est le but que doit se proposer un être raisonnable & sociable, notre bonheur est indépendant de la fortune.

La religion & la piété tiennent le premier rang parmi ces plaisirs moraux, & méritent comme tels que je les considère à part. Mais comme ils sont d'une nature différente, je remets à en parler ailleurs, pour les raisons que j'ai dites ci-dessus ; & je prouverai que sans eux, il ne sçauroit y avoir de bonheur solide & durable.

I. X.

Les plaisirs que procure la bonne réputation extrême-ment flatteurs.

Les plaisirs que l'on trouve à mériter l'approbation, l'estime & la réconnoissance de ses semblables, étant la récompense ordinaire de la

vertu , sont d'autant plus flatteurs qu'on est assuré de ne les devoir qu'à elle. Comme ils sont naturellement liés avec les sympathiques , il est inutile de les comparer en détail , vû qu'ils sont l'effet de la même conduite ; & lorsqu'ils se trouvent réunis , rien n'est comparable à la joye qu'ils procurent. Les affections sympathiques peuvent être plus vives dans les uns que dans les autres ; les personnes actives , qui se trouvent dans des postes élevés peuvent être aussi plus sensibles à la gloire que d'autres ; mais lorsqu'on joint à ces plaisirs une ferme persuasion d'un Dieu qui approuve notre conduite , & qui veille au bonheur de ses créatures , c'est pour lors que notre joye approche de cette joye ineffable & glorieuse à laquelle nous aspirons après cette vie périssable & passagere , comme devant mettre le comble à la perfection de notre nature.

La véritable gloire est encore extrêmement durable , bien différente en cela des plaisirs sensuels , qui semblables à un nuage qui passe , ne

laissent aucune trace après eux. L'approbation & l'estime des autres , lorsqu'elles sont fondées sur la vertu , peuvent nous accompagner pendant notre vie , & nous survivre ; mais l'approbation de Dieu est éternelle. La réputation qu'on cherche à acquérir par ses talens & ses vertus , peut nous exposer à bien des contretems , & nous causer des travaux & des peines infinies. Il est rare que les vertus des personnes ordinaires fassent beaucoup d'impression sur le public. Mais un homme sage & vertueux peut se faire estimer dans quelque état qu'il se trouve ; & un cœur bienfaisant , persuadé d'une Providence à laquelle rien n'échappe , est assuré de l'approbation du meilleur des juges , & cela pendant toute l'éternité.

X.

Les plaisirs & la joye sont le partage de la vertu.

Un homme occupé de ces nobles objets doit sûrement faire peu de cas des plaisirs sensuels , & pourquoi ne le feroit-il pas lorsque les enfans eux-mêmes les méprisent ? Ce sont ces objets de qui les vrais plaisirs

empruntent leurs charmes, & sans eux, ils n'auroient rien que de hon-
teux & de méprisable. Ce sont eux
qui assaisonnent la joye la plus pure,
& qui nous dédommagent des peines
& des fatigues inséparables des occu-
pations sérieuses. La véritable joye
est grave & sérieuse. Je sçai que l'hom-
me a besoin de relâche; mais quelque
cas que l'on fasse de la joye & de la
gayeté, elles sont toutes deux du côté
de la vertu, vù qu'on ne sçauroit
les goûter à moins que l'ame ne soit
dans une assiette tranquille, &
exempte de colere, d'animosité,
d'envie & de remors. Ces plaisirs
sont amis de la société; & fuyent la
solitude. Ils sont l'effet d'un amour,
d'une bienveillance, & d'une estime
réciproque.

Comme les richesses & l'autorité
n'ont rien d'agréable par elles-mê-
mes, & ne sont que des moyens de
se procurer des plaisirs, l'importance
dont elles sont pour le bonheur doit
être proportionnée aux plaisirs en
vûe desquels on cherche à se les pro-
curer. Il s'ensuit donc que l'homme

Les ri-
chesses &
l'autorité
plus utiles
aux hom-
mes ver-
tueux
qu'aux au-
tres,

vertueux qui ne les ambitionne que pour des fins louables & vertueuses, en jouit beaucoup plus que ceux qui n'ont pour objet que des plaisirs imaginaires & les commodités de la vie, encore qu'il soit infiniment plus noble que la sensualité. Lorsqu'en conséquence des fausses idées qu'on y attache, on ne les recherche que pour elles-mêmes, on devient la proie de l'ambition & de l'avarice, qui nous rendent odieux à tout le monde, & l'on se trouve aussi malheureux qu'auparavant.

X I.

Les plaisirs malins
bas & passagers.

A l'égard des autres plaisirs qu'on trouve à contenter sa colère, sa malice, son envie & son animosité, il est certain qu'ils n'ont rien d'agréable par eux mêmes, & surtout lorsque les passions sont violentes. Il s'ensuit donc que comme la bienveillance, l'estime, la reconnoissance & les autres espèces d'affections bienfaisantes, sont des plaisirs naturels qui conviennent à l'ame, de même la vûe du bonheur dont jouit une personne vert-

ieuse, doit procurer une joye pure & sans mélange. Si la personne a été dans le malheur, & que son état ait ému notre compassion, nous goûtons une autre espece de joye, laquelle est fondée sur celle que nous avons d'avoir calmé la peine que nous causoit la vûe de sa misère. Mais on n'aime point naturellement à être témoin du malheur d'autrui: ce n'est que par accident qu'il peut nous plaire, je veux dire, par l'effet de la colere, de l'envie que nous lui portons, de la crainte que nous avons qu'elle ne nous nuise, ou qu'elle ne s'oppose à nos intérêts.

Ces sortes de passions quoique très-préjudiciables par elles mêmes ne le sont cependant pas dans toutes les occasions. Il peut même arriver qu'elles aient quelquefois une sorte d'utilité du moins apparente. La colere, par exemple, nous porte à prévenir l'injure ou le tort qu'on veut nous faire, ou à ceux que nous aimons. L'indignation a lieu, lorsqu'on préfère un homme de néant & sans mœurs, à une personne de mérite.

Ces passions peuvent avoir leur utilité.

L'indulgence qu'on a pour ces passions peut les fortifier & les convertir en habitude. Elles sont accompagnées de peine & d'inquiétude, & s'il en résulte quelques effets utiles en certains cas, c'est tout comme l'on voit quelquefois en résulter des maux & des douleurs corporelles auxquelles nous sommes assujettis. Les caractères les plus doux n'en sont point exempts, quelque peine qu'elles leur causent. Le malheur est beaucoup plus grand lorsque ces passions sont violentes & de longue durée; & qu'elles dégénèrent en une méchanceté & une envie opiniâtre. Il n'est donc pas étonnant qu'on trouve du plaisir à s'en voir délivré. Cela arrive lorsque nous voyons notre ennemi dans la peine & dans la souffrance; mais cette joye turbulente, même pendant qu'elle dure, n'est point comparable à la douceur des plaisirs sympathiques, que procurent l'amour & l'estime d'autrui & la satisfaction qu'on a d'avoir sçu pardonner une offense qui n'intéresse en rien le public. Cette joye maligne cesse dès-

que la passion est satisfaite , parce que le malheur d'autrui ne sçauroit nous plaire long-tems , & qu'il n'est point un objet d'approbation ni pour nous , ni pour autrui , sans compter qu'elle est ordinairement suivie de remors, de regrets & de chagrins. L'ame lorsqu'elle est dans son affiette ordinaire , ne peut se plaire aux maux d'autrui , si ce n'est lorsqu'il est de l'intérêt public qu'ils les souffrent. Si l'on porte plus loin l'esprit de vengeance , ce n'est que dans la crainte du mal qu'on peut nous faire , ou par l'effet de celle dont on étoit agité. Voilà une des raisons pour lesquelles les hommes braves ne sont point cruels. Les plaisirs malins sont donc à l'égard des plaisirs calmes de l'humanité , ce que sont la soif ardente de la fièvre , & la faim dévorante d'un estomac dérangé , par rapport au plaisir qu'on trouve à appaiser son appétit avec des alimens sains & agréables.

X I I.

Notre
sens moral
apprécie
nos affec-
tions & nos
plaisirs, à
proportion
de l'utilité
dont ils sont
pour le
bien public.

On observera que notre ame est tellement constituée, que nous ne faisons cas de ces plaisirs qu'à proportion qu'ils contribuent au bonheur de tout le système. Ceux qui n'ont pour objet que la sûreté & les appétits brutaux de l'individu, passent pour les plus bas & les plus méprisables, à la différence de ceux qui sont d'un usage plus étendu, & qui portent les hommes à se rendre utiles à leurs semblables. Par-exemple, nous estimons davantage les plaisirs que procure l'étude des sciences & des Arts libéraux, & les exercices du corps & de l'ame, qui sont d'une utilité plus générale. Je sçais que les affections partielles & limitées ont aussi leur mérite, mais nous préférons celles qui ont plus d'étendue, parce qu'elles sont plus utiles, plus satisfaisantes, & qu'on se plaît davantage à en conserver le souvenir. On voit donc que la *faculté morale* approuve d'avantage les dispositions qui influent le plus sur le bien public.

& qui procurent le plus de joye à celui qui les exerce. Voilà comment les deux *grandes déterminations* de notre nature, lorsqu'on réfléchit sur notre constitution, peuvent paroître compatibles, & être satisfaites par les mêmes moyens. C'est ce que je vois confirmer par la comparaison des différentes sortes de peines.

X I I I.

On remarquera d'abord que les peines ne sont point exactement proportionnées aux plaisirs des sens. Le plaisir purement corporel est très foible, & cependant la douleur peut être très violente. Cependant on ne sauroit conclurre de-là, comme quelques-uns l'ont fait, que ce soit le plus grand malheur que l'homme puisse éprouver. Lorsqu'il est question de juger des peines & des plaisirs, il faut avoir égard & à leur espèce & à leur violence. La conservation du corps exigeoit qu'il fut étroitement lié à l'ame, & il ne lui est pas inutile que les sensations douloureuses soient les plus fortes au point d'occuper

Comparaison des différentes sortes de peines.

Les douleurs corporelles ne sont pas les plus violentes.

quelquefois entièrement l'ame & de fixer toute son attention , encore qu'elle sache qu'elle ne doit point sacrifier son devoir pour se garantir des douleurs corporelles, & que le mal moral est pire qu'elles. Quelques douleurs ont une qualité contraire à cette dignité dont j'ai parlé ci-dessus , ce qui les rend plus insupportables que les autres , quelque violentes qu'elles puissent être. Cependant , elles dégradent moins le mérite personnel , & ne l'avilissent point autant que la connoissance de certains vices moraux, qui accablent un homme de remors & le rendent odieux à lui même. Ce qui nous fait croire le contraire est , que nous voyons des gens d'un mérite ordinaire , qui pour s'en garantir , sacrifient tous les liens de l'amitié , du devoir & de l'honneur , & trahissent leurs amis & leur patrie , pour ne pas prendre la résolution généreuse de les supporter.

Causés
de l'erreur
où l'on est
à ce sujet.

La raison en est que dans ces sortes de cas , on compare la douleur corporelle la plus violente avec quelque douleur sympathique légère , & dont

l'affection est foible , ou avec les vertus morales , prises dans une espece inférieure , au lieu qu'on auroit dû , pour connoître leur importance , faire tout le contraire. Un homme qui ignore le prix de la vertu , trahit son ami , ou sa patrie dans des circonstances qu'il ne croit pas être absolument nécessaires à leur sûreté , ni devoir causer leur ruine , parcequ'il sent le mal présent , & qu'il n'a pas d'autre moyen de s'en garantir. Que l'on mette un honnête homme dans le même cas , il aimera mieux endurer les tourmens les plus affreux , plutôt que de révéler un secret qu'il sçait devoir leur nuire , & au cas qu'il le fasse , il rougira de la conduite qu'il a tenue , & se sçaura mauvais gré d'avoir commis un crime pour se garantir de la douleur qui le menaçoit. La nature paroît en avoir agi ainsi , afin que ceux qui faute de réflexion regardent la douleur comme le plus grand de tous les maux , n'en soient point effrayés , & soient prêts dans les occasions à sacrifier ce qu'ils ont de plus cher & à souffrir les maux les

plus affreux , dans le cas où le bien public l'exige. Cela confirme ce que j'ai dit ci-dessus , que les hommes sont naturellement portés pour le bien public sans y être excités par la considération de leurs intérêts personnels , & que ce penchant peut surmonter l'opposition des autres.

Combien voit-on tous les jours de parens , d'amis , de patriotes , qui supportent constamment les maux les plus affreux , pour en garantir les autres ? La sensation directe de la faim , du travail , des blessures & des douleurs corporelles , fait moins d'impression sur nous , que le sentiment qui nous fait compatir à ceux qui endurent les mêmes peines. Un pere aime naturellement ses enfans , indépendamment de son devoir , de l'honneur qui lui en revient , & de la réconnoissance qu'il en attend. Il y a des crimes si horribles , que bien de gens aimeroient mieux périr & souffrir les tourmens les plus affreux , que de les commettre , ou que d'être soupçonnés de les avoir commis.

Dans

Dans les cas où la douleur nous fait trahir nos devoirs, le mal personnel est présent, certain & sensible; le bien public éloigné, incertain, & peut-être inévitable. La violence de la tentation exténue le crime, & affoiblit la *faculté morale*. Dans celui où la vertu surmonte la douleur, encore que celle-ci soit dans toute sa force, elle cède cependant à la générosité de l'affection, & à l'horreur qu'on a de commettre un crime. Supposons pour un moment ces deux sensations également fortes. Je demande si on n'aimeroit pas mieux être tourmenté de la goutte & de la gravelle, & endurer les tourmens les plus affreux qu'il soit possible à un tyran d'imaginer, plutôt que de commettre un crime de propos délibéré?

Il faut
distinguer
les cas.

Supposons, comme dans les anciennes fables, qu'un homme, par l'effet d'un soupçon qui n'a d'autre fondement que la méchanceté de son caractère, ait fait mourir dans les tourmens une personne inconnue, & qu'il vienne ensuite à découvrir qu'elle est son pere, son fils, son

Tome I.

L

ami, ou son frere, je demande s'il y a quelque douleur corporelle qui puisse égaler les remors, & le chagrin qu'il éprouve dans cette occasion, encore que son ignorance exténue son crime? Lorsque les hommes ont attenté sur eux-mêmes par un effet de leurs remors, on ne pouvoit imputer leurs crimes qu'à leur ignorance, leur inadvertence, ou à la passion qui les agitoit: mais quels auroient été leurs tourments, si les ayant commis de propos délibéré, la vertu eût repris son empire sur eux? Mais il est rare de voir de pareils crimes; notre nature en est à peine capable; & supposé qu'elle pût s'y familiariser, le *sens moral* est perdu sans ressource. Ne considérons ici que la sympathie. Quelle différence y a-t'il en fait de malheur, entre subir la torture, ou la voir souffrir à un enfant; ou à un pere qu'on aime tendrement, ou les voir exposés à quelque chose de plus ignominieux? Il n'y a personne qui ne s'écriât dans pareille occasion: *Plût à Dieu que je pusse mourir pour lui.*

Lorsque nous envisageons l'état des personnes qui nous sont chères, le mal moral nous paroît toujours plus grand que la douleur corporelle. Quel est l'homme qui n'aimeroit pas mieux voir un fils ou un ami exposé aux plus cruels tourmens dans quelque entreprise heroïque, mais cependant honnête homme & mourant avec la satisfaction d'avoir contribué au bonheur des personnes qui lui sont chères, que de les voir plongés dans le vice & dans le crime sans aucun espoir de retour ?

L'homme résisteroit plus aisément à la douleur qu'il n'a coutume de le faire, s'il pouvoit bannir la crainte de la mort, qui pour l'ordinaire en est inséparable. Bannissez cette crainte, & l'ame aura moins de peines à la supporter. Il y a certains exercices dans lesquels les hommes s'exposent de gaieté de cœur aux douleurs les plus aiguës, sans qu'elles fassent la moindre impression sur eux (a), parce

(a) Voyez ce que Cicéron dit là dessus dans sa 3^e lettre Tusculane.

qu'ils n'ont rien à craindre pour leur vie.

Les douleurs corporelles peuvent être de longue durée.

Les douleurs qui ont leur siège dans les extrémités du corps peuvent durer très long-tems. Mais toutes les douleurs corporelles diffèrent des morales, en ce qu'elles ne laissent aucun sentiment de mal, après qu'elles sont calmées. On aime même à se les rappeler, lorsqu'on ne craint point les rechûtes. L'ame y gagne souvent, parce que l'expérience la fortifie; & lorsqu'on souffre pour une cause honorable, c'est un motif de plus pour s'en réjouir & s'en glorifier.

X I V.

L'imagination nous cause plus de plaisirs que de peines.

Les sens par l'entremise desquels nous goûtons les plaisirs de l'imagination, sont moins une source de douleurs que de plaisirs, lorsque l'ame est bien réglée. Les défauts corporels peuvent affliger une personne dans qui ils se trouvent; de même que la médiocrité ou la privation des richesses & des commodités de la vie peut être sensible à celui qui y attache une idée de bonheur. Mais les idées

qu'on se forme de ces objets ne sont point précédées des mêmes inquiétudes que les appétits, & l'on peut en corrigeant son imagination, faire cesser celles qu'elle cause, lors surtout qu'on est dédommagé de ces plaisirs par d'autres d'une espece plus noble. Dans ce cas-ci, la beauté, l'harmonie, les ouvrages de l'art, la peinture, procurent des plaisirs très vifs, sans qu'il soit besoin de posséder les objets en propre; au lieu que la difformité des objets extérieurs, la dissonance, les fades imitations, l'imperfection des ouvrages de l'art, ne causent d'autre peine que celle qu'on a de s'être trompé. dans des choses inutiles, & dont on peut aisément se passer. Le savoir procure un plaisir indicible, mais l'ignorance ne fait de la peine que par l'admiration qu'on a pour lui, ou par la crainte qu'on a de passer pour un homme peu instruit. La peine que cause la privation de la grandeur & des richesses, est ordinairement moindre que la douleur corporelle ou sympathique, ou que le sentiment de la turpitude morale &c.

de l'infamie ; & il est juste que cela soit ainsi , parce que les autres sens sont destinés à garantir les hommes des maux beaucoup plus pernicioeux au systême. Si les hommes exposent quelquefois leurs amis , leurs familles & leur patrie à quantité de maux par leurs folles dépenses , c'est qu'ils ne prévoient pas les malheurs des autres , & qu'ils n'y font point attention ; c'est qu'ils espèrent de se faire de nouveaux amis , d'obtenir des emplois lucratifs par le moyen de leurs protecteurs , ce qui fait qu'ils ne voient pas les maux qui les menacent.

Les douleurs sympathiques & morales les plus grandes de toutes.

Les douleurs sympathiques & morales , telles que le repentir & l'infamie , sont les plus grandes dont notre nature soit susceptible, de même que les plaisirs contraires sont les plus vifs qu'on puisse goûter. Elles peuvent nous rendre la vie insupportable. La misère d'une personne qu'on aime est pour nous une source intarissable de douleurs. Vient-elle à mourir, nous en conservons le souvenir jusqu'à ce que nos occupations nous l'ayent fait oublier , ou que la réflexion nous ait

fourni des motifs de consolation. Notre plus sûre ressource dans pareils cas est de penser à la Providence, & au bonheur qu'elle promet à ceux qui se sont rendus dignes de ses faveurs.

C'est à tort que l'on prétend que le plaisir que cause la sympathie l'emporte sur la douleur. Si cela étoit, nous nous mettrions peu en peine que l'objet changeât d'état. Il est vrai, D'où vient le goût que nous avons pour la tragédie que nous avons beaucoup de goût pour les tragédies ; encore qu'il soit vrai de dire que la douleur que nous éprouvons a son principe dans les malheurs dont nous sommes témoins. Mais le goût nous porte à voir ces spectacles tragiques, à cause du soulagement qu'il nous procure ; & nous le reprimons aisément, lorsque nous n'en attendons point cet effet. Ce penchant n'a rien qui doive nous surprendre dans le cas où nous n'avons aucun plaisir en vue, ni où nous ne cherchons point à calmer notre douleur. Ne remarquons nous point qu'après avoir perdu un ami que nous chérissions, & avec lequel nous ne pouvons plus partager nos peines ni

nos plaisirs , l'idée de sa mort & de ses souffrances nous revient dans l'esprit , & nous tourmente pendant des semaines , des mois & des années entières ? Tous les efforts que nous faisons pour l'éloigner sont inutiles. Il est vrai qu'à force de les réitérer , nous venons enfin à bout de la bannir : mais pour peu que nous les discontinuons , elle revient & nous tourmente de nouveau. Comment peut-on croire qu'une sensation que nous nous efforçons d'étouffer , & qui dans les tempéramens foibles , occasionne quantité de maladies , ait des charmes aussi grands qu'on le prétend ?

Pour-
quoi la tra-
gédie nous
plait.

La tragédie est une imitation des mœurs , des vertus héroïques , qui luttent contre la fortune , dans laquelle les affections & les sentimens sont exprimés avec beaucoup de noblesse. Elle nous donne lieu , il est vrai , d'exercer nos sentimens sympathiques , par la terreur & la compassion qu'elle excite en nous , quoique l'action soit feinte. Dira-t'on que la terreur a quelque chose d'agréable , & cependant nous aimons à lire

les histoires qui peuvent l'exciter. Puis donc que les imitations qui se font par le moyen de la Sculpture , de la Peinture & de la Musique nous plaisent au point de nous faire oublier la faim & la soif pendant que nous les considérons , on ne doit pas être surpris que l'imitation des mœurs nous plaise malgré la peine que nous causent les souffrances d'autrui. La raison qui fait qu'on n'aime point à entendre les cris & les gémissemens des malades qui sont dans une infirmerie , est qu'on n'y découvre point ces sortes de vertus. Si un homme pouvoit oublier que les malheurs qu'il voit représenter dans une tragédie sont feints , sa peine seroit infiniment plus grande ; mais rien ne fait plus de plaisir que la vertu & la noblesse des sentimens.

Le tourment que cause le remors peut augmenter au point de nous rendre la vie insupportable. Il n'a rien de commun avec les sensations extérieures , que l'on rapporte au corps , lesquelles en nous indiquant ses désordres , ne diminuent point cette

Le Remors est le plus grand & le plus durable de tous les tourmens.

tisfaction intérieure que procure le bon témoignage de la conscience, non plus que le mérite personnel. Nous savons que le corps n'est point la *personne*, ni ce *nous même* que nous estimons & que les désordres auxquels il est exposé n'influent en rien sur notre mérite; mais que c'est le mal moral qui nous dégrade; & c'est lui en effet qui nous rend odieux à nous mêmes, & à tous ceux qui nous connoissent.

Ces sentimens ne sont point passagers; ils nous tourmentent pendant toute notre vie. (a) On ne les apperçoit point, tant que la passion est dans sa fougue; mais le crime n'est pas plutôt commis, qu'ils agissent avec toute leur force. Ils rongent l'ame, & ne cessent qu'après que l'habitude nous y a rendu insensibles, & pour lors, l'homme s'abandonne à toutes sortes de crimes. Il peut cependant arriver

(a) Cum scelus admittunt superest constantia
Quid fas

Atque nefas, tandem incipiunt sentire, peractis
Criminibus, JUVEN. Sat. 23.

qu'un malheur ou un danger reveillent le *principe moral*, & qu'ils recommencent à nous tourmenter.

XVI.

L'infamie & le reproche, sont les plus grands de tous les maux ; surtout qu'on se l'est attiré par sa conduite. Lorsqu'il est mal fondé, & que notre conduite est irréprochable, le mal est infiniment plus léger, & nous pouvons trouver en nous plusieurs motifs de consolation. Le mal, dans ce dernier cas, est moins durable, & souvent on nous rend justice dans le tems que nous nous y attendons le moins. Dieu, à la connoissance duquel rien n'échape, sçait que c'est à tort que nous souffrons, & les honnêtes gens découvrent tôt ou tard notre innocence, & s'intéressent à nos souffrances. Il faut convenir que l'opprobre est en général un plus grand mal que la douleur corporelle, & qu'il peut être de longue durée. Il l'emporte sur les plaisirs des sens, au point que quantité de gens ont sacrifié leurs biens & leur vie pour s'en garantir.

L'infamie est le plus grand de tous les maux.

Après l'examen impartial que je viens de faire de nos plaisirs & de nos peines, il est aisé de voir le peu de sens qu'on doit faire de ce que les Epicuriens, les Cyrenaïques & quelques modernes ont dit du souverain bien & du souverain mal, & que c'est à tort qu'ils les font consister dans les sensations corporelles, auxquelles ils les rapportent immédiatement.

CHAPITRE VIII.

Comparaison des différens tempéramens & des différens caractères en fait de bonheur & de malheur.

I.

CE que j'ai dit ci-dessus des plaisirs sympathiques & moraux suffit pour lever les doutes qu'on pourroit avoir, qu'il est impossible de concilier notre intérêt personnel avec nos affections bienfaisantes dans tous les cas où il est question de rendre service

à autrui. Mais on connoîtra encore mieux l'injustice de ces soupçons, si l'on se donne la peine d'examiner les différentes affections qui constituent les différens caractères des hommes, pour voir qui sont celles qui procurent le plus de plaisirs, & qui conviennent le plus à l'ame.

Comme tous les sens & toutes les affections dont j'ai parlé ci-dessus tiennent du moins en partie à notre fabrique intérieure, de même chacune a sous soi quelque rapport, une sorte d'utilité, ou pour l'animal même, ou pour le système dont il fait partie. Il est vrai que la bonté morale consiste principalement dans les affections sociales & bienfaisantes qui nous transportent hors de nous-mêmes. Cependant les affections particulières ou intéressées, lorsqu'on les contient dans certaines bornes, peuvent avoir leur utilité, non-seulement pour procurer le bien de l'individu, mais encore celui du système; & chacune peut être parfaite dans son espèce, sans leur secours. Et comme le bonheur d'un système dépend de

Toutes nos affections ont au moins soit quelque rapport une sorte d'utilité pour le système.

celui des individus , il est nécessaire que chacun ait les affections intéressées dans ce degré nécessaire pour le rendre heureux , sans pour cela qu'elles l'empêchent de se rendre utile au public.

Quelle
est la meilleure
constitution
d'une es-
pece.

La meilleure constitution d'un système raisonnable est celle dans laquelle le degré d'affection intéressée le plus utile à l'individu , est compatible avec l'intérêt du système , & le degré d'affection généreuse le plus utile à celui-ci , compatible ou utile au plus grand bonheur de l'individu. Une espèce inférieure peut , il est vrai , être entièrement subordonnée aux intérêts d'une espèce supérieure , & n'avoir que les affections qui peuvent y contribuer. Mais ce seroit un défaut dans les systèmes plus nobles , s'il y avoit une incompatibilité réelle entre les deux principales fins que chaque être raisonnable se propose , savoir son bonheur personnel & le bien public , & par conséquent une inimitié irréconciliable entre les affections destinées à nous les faire obtenir.

DE PHILOSOPHIÉ MORALE. 255

Aucune des affections qui nous sont à proprement parler naturelles, n'est mauvaise par elle même & dans tous ses degrés, ce qui n'empêche pas que tout degré qui excède les autres, même sans quelques unes de nos affections généreuses, ne puisse être un vice, ou du moins une imperfection nuisible, tant à l'individu qu'au système. On observera que la véhémence de quelques-unes de ces affections n'est point mauvaise par elle même, & qu'elle peut même être innocente, lorsque les autres affections ont une force proportionnée à cette espèce, à la dignité de leurs différentes natures, & aux fins pour lesquelles elles nous ont été données. Mais lorsque l'ame n'a pas assez de capacité pour posséder ce haut degré d'autres affections, chacune des intéressées, & même la plupart des généreuses, peut pécher par excès. On ne sauroit porter trop loin la bienveillance universelle, le desir de l'excellence morale, l'amour de Dieu, & la résignation à sa volonté, parce que ces affections n'excluent aucune affection partielle.

Nulla affectio à proprie-
ment parler
naturelle
n'est par
elle-même
mauvaise.

vertueuse , lors surtout qu'elle est utile , ni les égards que chacun doit avoir pour son bien personnel. Il n'en est pas de même des affections limitées , lors même qu'elles sont généreuses ; elles peuvent excéder les bornes requises , exclure & étouffer celles d'une espèce supérieure , ainsi qu'on en a des exemples dans l'amour paternel , la pitié , l'attachement pour un parti , &c. Le vice moral ne consiste point dans la véhémence de ces affections , mais dans la faiblesse relative de celles qui ont plus d'étendue , proportionnellement à leur dignité, & à l'usage dont elles sont.

Le mal consiste dans le défaut de proportion. Il est encore plus évident que les affections intéressées peuvent être excessives & vicieuses : mais on doit encore observer qu'elles peuvent être trop faibles eu égard à l'intention de la nature. Si une créature qui est dans le danger , sans armes naturelles ni artificielles , le méprisoit , & n'avoit aucun égard pour sa propre sûreté dans les services qu'elle rend à autrui , son caractère ne laisseroit pas que d'être imparfait , nuisible à l'individu , &c.

inutile au système. Rien ne prouve mieux la sage économie de la nature dans les animaux , que le soin qu'elle a eu de donner aux mâles , indépendamment de leurs armes , une force supérieure , que les femelles n'ont point si ce n'est dans les cas où il est question de défendre leurs petits. La vivacité des affections sociales , l'oubli de soi-même , un desir ardent de l'honneur dans des hommes qui manquent de talens requis , seroient un excès d'un côté , & un défaut de l'autre. Cette même générosité de sentimens dans ceux qui ont de grands talens , étant bien ménagée , seroit utile & bien proportionnée. Il y a telles affections sociales , & certains goûts pour les plaisirs de l'imagination , qui conviennent à certains caractères , qui causeroient à d'autres des maux infinis , & étoufferoient toutes leurs autres facultés.

II.

Ayant montré ci-dessus que les plaisirs sociaux & moraux , & ceux de l'honneur sont les plus nobles , je

Les affections pour les plaisirs sociaux

ciels & moraux sont les plus avantageuses.

vais prouver en peu de mots, que les affections pour les objets auxquels ces plaisirs sont attachés, lorsqu'ils sont proportionnés à leur dignité, & utiles au système, sont les plus avantageuses & les plus agréables à l'individu; & que les affections intéressées, lorsqu'elles sont trop fortes, & incompatibles avec les généreuses, nuisent à ce même individu.

Elles peuvent être excessives.

Notre nature a tant d'ardeur pour les plaisirs fociaux & moraux, qu'elle peut surmonter tous les autres desirs, & faire mépriser aux hommes les plaisirs & les douleurs corporelles. C'est de quoi nous avons des exemples, non-seulement chez les nations civilisées, où les notions de la vertu sont fortifiées par l'éducation, mais encore chez les peuples barbares. On les voit tous les jours s'exposer aux travaux les plus durs, & braver la mort & les tourmens par honneur, par reconnoissance, par attachement pour leur tribu, ou pour venger les torts qu'on lui a faits.

Le trouble moral émuise

D'un autre côté, procurez à un homme tous les plaisirs sensuels qu'il

est capable de goûter , mais faites-lui ^{tous les} entrevoir le malheur d'un ami , le ^{plaisirs.} danger que court son parti ou sa réputation , tous les plaisirs sensuels lui deviendront insipides , & il sacrifiera tout pour elle. En vain lui dira t'on que ces accidens ne troublent en rien les plaisirs dont il jouit ; il sent en lui même des motifs pour agir , qui sont pour lui des sources de bonheur ou de malheur.

Puis donc que ces plaisirs sociaux & moraux sont les plus vifs , il s'ensuit que le goût , les affections , & la conduite qui nous les procurent , & qui nous mettent à couvert de leurs contraires , sont les seuls moyens d'assurer notre bonheur , & de nous garantir de la misère. Or ces plaisirs sont ou ces mêmes affections & les actions qu'elles dictent , ou celles qui en sont les conséquences naturelles.

Quelqu'un a-t-il jamais éprouvé l'état où est son ame , lorsqu'elle ^{Les af-} nourrit en elle des sentimens d'amour , ^{fections so-} de bienveillance , de bonté , de gra- ^{ciales sont} titude ? Ce qu'il sent en lui-même , ^{les plus} lorsqu'agissant en conséquence de ces ^{agréables.}

affections , il a secouru un ami , assisté un malheureux , sauvé sa patrie , & contribué au bonheur de ses compatriotes ? Il n'y a personne qui ne convienne que cet état est préférable à tout autre. Les vicieux eux-mêmes , qui paroissent être entièrement dévoués à la sensualité , ne sont point exempts de ces affections & de ces sentimens. Ils ont leurs amis , leur point d'honneur , leurs attachemens , encore qu'ils puissent être mal fondés. Ils ont un penchant naturel pour ces sortes de plaisirs , pour quelques affections sociales , & pour quelques vertus imparfaites : (a) la nature nous crie qu'on ne peut être heureux sans ces plaisirs. Et comme la sensualité n'est point de nature à nous les procurer , elle doit nécessairement produire en nous des affections contraires , la mauvaise humeur , les soupçons & l'envie , (qui est par elle-même un malheur réel) lorsqu'on a une fois étouffé les affections sociales.

(a) Voyez. Cicéron au traité de l'amitié, liv. 2.^{de}

Quoique le but des affections sociales soit de nous garantir du malheur, & par conséquent des douleurs sympathiques, cependant, dans les cas où elles ne produisent point cet effet, nous ne pouvons manquer d'éprouver quelque inquiétude. Nous devons alors recourir à la Providence, nous soumettre entièrement à elle, persuadés que les maux que nous n'avons pu empêcher dans les vues de la sagesse, doivent tourner à l'avantage. Ces sortes de réflexions suffisent souvent pour calmer nos peines, lors surtout que nous avons lieu de croire que ce qui les cause est utile aux personnes que nous aimons. On doit s'affermir dans cette confiance, dans cette résignation & dans cette espérance, de manière qu'elles surmontent nos affections limitées, & qu'elles nous empêchent de succomber sous les maux qui nous affligent. Il est vrai qu'en déracinant ou détruisant les affections sociales, on se garantit de quantité de chagrins, mais outre le crime odieux de l'effort presqu'impuissant que l'on feroit pour les

Bien entendu qu'on admette une Providence, & qu'on mette sa confiance en elle.

Rien n'est plus criminel & plus nuisible que d'étouffer les affections sociales.

anéantir on se priveroit en même tems des plaisirs sociaux & moraux ; & la même chose a lieu par rapport aux affections les plus limitées. L'état le plus naturel & le plus parfait est celui dans lequel nous conservons nos affections , nos desirs & nos sentimens naturels dans toute leur vigueur , proportionnellement à la dignité de l'objet qu'ils recherchent ; de maniere cependant que les inférieurs soient toujours subordonnés aux supérieurs , & repondent aux fins pour lesquelles Dieu nous les a donnés , & ne s'opposent jamais aux deux grandes déterminations de nos ames pour le bonheur & la perfection de l'individu & du système.

I I I.

Toutes
les affec-
tions mal-
faisantes
incommo-
des.

Personne n'ignore que les affections malfaisantes (j'appelle ainsi toute affection qui est opposée , ou à l'avantage commun , ou au bien-être des particuliers ,) sont naturellement incommodes ; & la nature nous montre qu'elles ne conviennent point à l'ame , ou qu'elles sont au moins des dispo-

sitions imparfaites. Celles qui peuvent paroître les plus innocentes & même les plus utiles au systême, sont accompagnées des sensations incommodes, & ne peuvent nous plaire. On peut mettre de ce nombre la colére, lors même qu'elle nous anime pour notre défense, ou pour celle de nos amis, ou pour nous garantir des injures; le ressentiment que nous avons contre ceux qui nous offensent encore qu'il se borne à un châtiment nécessaire pour la sûreté publique; la jalousie que l'on conçoit contre des gens qu'on récompense au de-là de leur mérite. Toutes ces sensations sont incommodes, & n'ont rien qui puisse nous plaire. On peut en dire autant du desir qu'on a de primer sur les autres, ou de se distinguer par ses talens. Cette affection peut servir d'aiguillon à certaines personnes; mais cela n'empêche pas qu'elle ne soit incommode, & l'on ne sauroit approuver ce desir insensé de vouloir l'emporter sur autrui.

Outre l'inquiétude qui accompagne ces sortes de passions, il est évident ^{Elles ne sont que des émo-}

tions pas-
sageres.

qu'elles tendent naturellement à causer la ruine de leurs objets , & à exciter des sentimens de regret & de pitié , lorsqu'ils se trouvent dans un tel état qu'on n'en a plus rien à craindre , ou qu'ils nous témoignent du repentir ; au lieu que les affections bienfaisantes ont pour objets des fins agréables , & fortifient nos bons sentimens. La bienveillance & la pitié tendent au bonheur de leurs objets , & lorsqu'ils viennent à l'obtenir , il devient un sujet permanent de joie pour l'agent ; à quoi j'ajouterai que les services qu'on rend à un homme de mérite , augmentent l'estime qu'on a pour lui. Cela prouve que les premières affections ne causent que des émotions passageres , au lieu que les secondes sont des dispositions fines & permanentes de l'ame.

Leurs de-
grés ne
font pas
tous abso-
lument
mauvais.

On a des noms fixes pour désigner ces affections que nous appelons *malfaisantes* lorsqu'elles sont passionnées & qu'elles n'ont point de proportion à leurs causes , ou qu'elles deviennent habituelles , tels que ceux de *malice* , de *vengeance* , d'*envie* , d'*ambition*.

d'ambition & d'orgueil. Mais on n'en a point pour leurs moindres degrés ; & c'est ce qui a fait croire à bien de personnes que quelques unes de nos affections même naturelles sont absolument mauvaises dans tous leurs degrés , & non pas uniquement à raison de l'excès où elles peuvent être portées.

Mais ces affections malfaisantes dont le genre n'est pas vicieux en soi , & qui cependant nous causent de l'inquiétude lors même qu'on les peut dire innocentes ; nous ont été données , partie pour l'intérêt de l'individu , & partie pour celui du système. Comme les sens extérieurs par des perceptions agréables , informent l'individu du bon état de son corps , & de ce qu'il doit faire pour le conserver , & le portent au contraire par des sensations incommodes à se garantir de ce qui peut lui nuire ; de même la *faculté morale* , en vue du bien public , recommande à l'agent & à l'observateur , par une approbation agréable , les affections & les actions bienfaisantes ; les détourne par la ré-

pugnance & les remors qu'elle leur inspire, des passions qui nuisent au système, & excite dans l'ame du spectateur des mouvemens d'indignation & d'une juste colére qui le portent à s'opposer à ses desseins.

La nature ne nous les a pas données pour être des dispositions permanentes.

Ces affections, telles que le dédain & l'indignation, lors même qu'elles sont innocentes & utiles, ne laissent pas que d'être incommodes, & cela, joint à l'observation précédente, prouve que l'intention de la nature n'a jamais été qu'elles fussent des dispositions permanentes de l'ame, mais seulement qu'on les éprouvât par occasion, & lorsqu'il s'agit d'empêcher quelque chose de nuisible aux individus, ou au système. Ce sont des especes de remedes désagréables pour les maladies plutôt qu'une nourriture ordinaire : elles nous ont été données pour nous opposer avec force aux maux qu'on veut nous faire, & tant qu'on les employe à cet usage sans blesser les loix de l'équité ni troubler l'empire de sa raison, elles n'ont rien que d'innocent. Mais comme on a lieu de croire qu'un individu a l'appé-

tit dépravé , lorsqu'il préfère à la nourriture qui lui est naturelle des alimens susceptibles d'être malfaisans ; & qu'il a les organes du toucher dérangés , lorsque l'air & les habits l'incommodent , de même , on doit penser que l'ame n'est pas dans son assiette naturelle , lorsqu'elle se livre à la colère sans que personne l'offense ; à la haine & à l'aversion , lorsqu'il n'y a aucun mal moral dans l'objet ; à l'envie , lorsqu'un homme de mérite prospère ; ou qu'elle conçoit de la mauvaise volonté pour quelque membre innocent d'un système qui ne se maintient que par une vie sociale , & une correspondance de bons offices.

Il est donc de notre intérêt de bien examiner le mérite des personnes & des causes , & de réprimer nos affections malfaisantes , vû qu'elles sont incommodes lors même qu'elles sont innocentes , & que celles-ci peuvent augmenter au point de devenir vicieuses. Les affections calmes de l'ame pour le bonheur du système & de l'individu , sont généralement plus

efficaces que les affections turbulentes, quelque usage que les mouvements passionnés paroissent avoir à ceux qui ne sont point accoutumés à réfléchir. Il convient donc de prendre les guides les plus sûrs, & de nous tenir toujours en garde contre les affections malfaisantes, à cause du danger qu'il y a de s'y livrer sans réserve.

I V.

Nos affections bienfaisantes peuvent pécher par deux endroits.

S'il est vrai que les affections sociales soient les plus nobles, il s'ensuit que celles qui ont le plus d'étendue doivent tenir le premier rang, lorsqu'elles ont assez de force pour régler ou réprimer les affections limitées.

Nos affections bienfaisantes sont sujettes à deux défauts; l'un de se borner simplement à une partie, encore qu'elles n'ayent aucune mauvaise disposition pour l'autre; le second, lorsque dans le cours de l'opération des affections partiales les plus fortes pour les uns, on conçoit des affections injustes & malfaisantes pour les autres.

DE PHILOSOPHIE MORALE. 269

Dans le premier cas , les hommes qui réfléchissent peu , ne sauroient avoir ce desir du bien public , dans lequel consiste la perfection de l'excellence morale ; encore qu'ils ayent des dispositions bienfaisantes proportionnées à leurs vues & à leur sphere d'activité , sans aucune mauvaise volonté pour qui que ce soit. Ce caractère est excellent , & l'on ne peut rien se promettre de plus du commun des hommes : On ne peut même exiger davantage , vû que peu de gens sont en état de rendre des services considérables. On ne doit pas savoir mauvais gré à ceux qui font pour leurs parens & leurs amis ce que les liens de la nature , & les devoirs de la reconnoissance exigent d'eux , pourvû qu'ils ne négligent point de rendre à autrui les services qui dépendent d'eux , & qu'ils puissent réprimer ces affections limitées , lorsqu'elles les empêchent d'en rendre de plus considérables.

La partialité a lieu , lorsqu'on borne ses affections à un petit nombre de personnes , sans égard pour les autres parties du système que l'on connoît ,

Par leur
peu d'étend
due.

Par leur
partialité
injuste.

ou que l'on conçoit de mauvais sentimens pour elles sans aucune cause raisonnable , & sans qu'il en résulte aucun avantage pour le public. Ces affections sociales , quoique partielles , sont souvent une source de plaisirs ; mais les aversions qui s'y joignent peuvent occasionner des peines équivalentes. Lorsqu'on place ainsi par caprice ces affections bienfaisantes , elles n'ont pas grand mérite ; elles sont de peu de durée , & la moindre réflexion fait évanouir le témoignage flatteur que l'on se rendoit à soi-même. Le même caprice qui nous a fait admirer l'objet , peut également nous le rendre odieux , & nous le faire mépriser. Ces sortes d'affections partielles sont moins agréables , & en effet , quel cas peut-on faire d'un amour aussi peu fondé ? Quelle satisfaction peut procurer la reconnoissance des personnes auxquelles on s'est attaché sans discernement ? Au lieu que la bienveillance universelle , & même les affections limitées , lorsqu'elles sont fondées , & qu'elles n'excluent point celle que

nous devons avoir pour autrui , nous comblent de joie , & nous procurent l'estime de nos semblables , parce qu'elles sont utiles à tout le monde.

Les aversions qui procèdent d'une conscience erronnée , & des fausses notions qu'on s'est formées de la religion & de la vertu , par une suite de la superstition du libertinage d'esprit , & de la mauvaise éducation qu'on a reçue , ne peuvent que nous jeter dans l'erreur : un faux zélé , un mé-croyant aveugle que la prévention domine, un voleur, qui pour ne point manquer à ce qu'ils pensent devoir à leur parti , à leur cabale ou à leur religion , étouffent en eux tout sentiment de compassion, ne respectent ni talents ni vertus dans ceux qui n'applaudissent point à leurs systèmes téméraires & violents. Les premiers devoirs de la justice , doivent sûrement avoir des affections extrêmement limitées. Quel cas peut-on faire des services que l'on rend à un parti ou à une cause dont on ignore le mérite , au préjudice de quantité d'autres personnes ? Quelle satisfaction peut-on trouver à plaire

Les aversions mal fondées dangereuses.

à d'indignes associés , ou à des êtres des perfections morales desquels on ne peut se former aucune idée ? Il doit certainement y avoir un terrible conflit entre les principes de l'humanité , & cette fausse conscience ou cette injustice criante de l'impiété. La réflexion doit nous dire que nous sommes dans l'erreur. On ne peut avoir en ce cas aucun contentement solide , à moins qu'on n'ait entièrement renoncé au bon sens.

Un homme tue son ami par un faux point d'honneur ; & dans l'instant la compassion & le repentir s'emparent de son ame. Il est de même impossible dans les persécutions & les cruautés que l'on commet par esprit de parti , que les remontrances de ceux qui souffrent les discours du public ou du parti que l'on persécute , ne causent des remors intérieurs , malgré les efforts qu'on fait pour les étouffer. Compte-t-on pour rien d'offenser la multitude , & de s'attirer sa haine ? Dans quel état doit-on se trouver dans sa vieillesse , lorsque n'ayant plus d'ambition , on se

rappelle d'avoir tenu une conduite criminelle envers l'innocent , & odieuse à Dieu & aux honnêtes gens ? Un honnête homme ne fauroit se tenir trop en garde contre la superstition , contre l'audacieuse nouveauté , & cet esprit de parti qui lui fait haïr ses semblables.

V.

Examinons maintenant quel est le caractère de ceux que les passions entraînent , ou dans qui les affections intéressées sont trop violentes. Les principales sont , *l'amour de la vie & des plaisirs sensuels , le desir de l'intérêt* , ou des moyens de se procurer les plaisirs & les commodités de la vie , *le desir du pouvoir , de la gloire & du bien être.*

Ces passions , ces affections peuvent être modérées , au point de n'avoir rien d'incompatible avec les affections sociales. Mais comme j'ai prouvé ci-dessus que le bien & le bonheur qu'elles se proposent , sont inférieurs à ceux que procurent les affections sociales , il convient qu'el-

Les passions & les affections intéressées nous rendent malheureux , lorsqu'elles sont trop fortes.

les leur soient subordonnées. Lorsqu'elles ne le sont pas on leur donne d'un consentement général les noms de *poltronnerie* ou de *puffillanimité*, de *luxure* ou de volupté, d'*avarice*, d'*ambition*, d'*orgueil*, de *paresse*.

Amour
de la vie.

L'amour de la vie, lorsqu'il est excessif, est un grand malheur pour lui-même. La vie, dans plusieurs cas, ne mérite pas qu'on la conserve, mais qu'on en fasse un généreux sacrifice. C'est l'acheter trop cher, que de la conserver à certaines conditions, telles que de trahir sa patrie, de porter un faux témoignage contre l'innocent, &c. Il est constant que la mort dans de semblables circonstances est un bien pour la personne même, & l'on peut même la désirer alors à ses amis, encore qu'ils la regardent comme un mal. L'amour de la vie est cause que quantité de gens agissent contre leurs propres intérêts, comme pourroient le faire leurs ennemis. La crainte de la mort produit souvent un effet contraire à ce qu'on attendoit, & nous jette dans les dangers au lieu de nous en garantir, parce

qu'elle nous ôte la présence d'esprit nécessaire pour pourvoir à notre sûreté.

Cette attache démesurée à la vie est un malheur par elle même , car il n'y a rien de pire que de vivre dans des craintes continuelles. Personne n'est exempt de danger. La santé la plus vigoureuse ne nous met point à couvert des maladies. La crainte excessive de la mort empoisonne tous nos plaisirs , quel que soit le bonheur dont on jouit ; elle porte dans certaines occasions les hommes aux actions les plus basses , & ils rougissent de leur conduite , lorsqu'ils viennent à réfléchir , que le trop grand amour de la vie leur a fait perdre la seule chose qui pouvoit leur faire désirer de la conserver.

V I.

La sensualité , comme je l'ai dit ci-dessus , n'a pour objet que des plaisirs La sensu-
sualité. bas & méprisables , & dégrade absolument celui qui s'y livre avec excès. Les plaisirs des sens n'ont rien de louable par eux-mêmes ; & nous

avons besoin d'une longue habitude pour pouvoir nous y livrer sans rougir. Nous sommes même obligés d'y attacher des idées morales , pour les satisfaire sans répugnance , & pour émousser cette modestie naturelle * qui nous a été donnée pour reprimer nos appétits.

Ces passions ont les suites les plus funestes lorsqu'elles sont excessives. Elles énervent le corps & l'esprit , & nous rendent incapables de quoique ce puisse être. La perte du tems , la mollesse , l'indolence , & quantité d'autres passions déréglées , émoussent l'activité de l'ame , & nous mettent hors d'état de veiller sur nous-mêmes. Je ne dis rien ici du tort que causent à la société les passions amoureuses , les malheurs qu'elles occasionnent dans les familles ; de la honte & de l'infamie à laquelle elles exposent leurs objets ; ces choses sont évidentes par elles mêmes , & ne peuvent

* *Humiliorum appetituum moderator pudor* , est l'expression dont se sert Cicéron. Ce mot est souvent pris dans un sens plus étendu pour notre *sens moral* , & les Grecs donnent la même étendue à celui

que causer les remors les plus cuisans à tout homme qui conserve encore quelque sentiment de vertu & d'humanité. A quoi j'ajouterai que cette passion éteint en nous l'honnêteté, la candeur & la modestie qui nous sont naturelles. Il est donc de notre intérêt de réprimer ces fortes de passions.

V I I.

Comme les richesses procurent aux hommes les moyens de contenter leurs desirs, & de se rendre utiles à autrui, il n'est pas étonnant qu'elles soient généralement recherchées par ceux qui portent leurs vues au de-là du moment présent. Le desir qu'on en a, lorsqu'il est modéré, n'a rien que d'innocent, & peut même avoir son utilité; mais leur possession est surtout agréable à ceux qui en font un bon usage. Lors au contraire qu'on les désire avec passion, & seulement dans des vues intéressées, & qu'on y attache des idées confuses de dignité, qui se bornent simplement à les augmenter, cette passion n'a rien que de

L'avant
rice.

bas & de déraisonnable , & est plus à charge à celui qui s'y livre qu'à ceux qui en sont témoins. Les desirs naturels sont aisés à satisfaire. La frugalité, & la tempérance procurent des plaisirs supérieurs à ceux du luxe le plus outré. Le desir des richesses , lorsqu'on les recherche seulement pour elles-mêmes , est une soif insatiable que rien ne peut éteindre , & qui par conséquent ne peut procurer aucun plaisir. Ceux qui les ambitionnent dans la vue d'assurer le bonheur de leurs enfans , les privent souvent par leur exemple des bons sentimens qu'ils peuvent avoir , & lorsque les mauvaises leçons qu'ils leur ont données ne produisent point leur effet , le mauvais exemple qu'ils ont devant les yeux , les jettent dans des vices opposés , & l'espoir de l'opulence dont ils les bercent , éteint en eux toute émulation, & les plonge dans la débauche & le libertinage.

L'ambition.

On peut en dire autant de l'ambition. Le desir de la vraie gloire & de l'autorité n'a rien que d'innocent & d'utile , lorsqu'il est modéré ; mais

lorsqu'il est trop violent , & que les
 folles ardeurs d'une gloire chimérique
 l'enflamment , il devient incommode
 à l'individu , & souvent pernicieux
 à la société , outre qu'il rompt les
 liens les plus sacrés du devoir & de
 l'humanité , & étouffe tous les bons
 sentimens du cœur. Il est naturel à
 tout honnête homme de chercher à
 acquérir de la réputation par sa vertu
 & son mérite ; un pareil desir l'en-
 gage à être tel qu'il veut paroître , ce
 qui est le plus court chemin pour ar-
 river à la véritable gloire. J'ajouterai
 que le desir de se distinguer par des
 talens louables , lorsqu'il est modéré ,
 est innocent & utile à notre constitu-
 tion. Mais il peut augmenter au point
 de devenir incommode , & d'allumer
 en nous les passions les plus basses &
 les plus infames , telles que l'envie ,
 la mauvaise volonté &c. L'esprit de-
 vient inquiet , emporté , jaloux , ca-
 pricieux , difficile , chagrin , & dé-
 daigneux. La vanité se nuit à elle-
 même , car rien n'est plus odieux ni
 plus méprisable que l'arrogance , au-
 lieu que rien ne nous fait plus

aimer que la modestie & l'humilité.

V I I I.

La paresse & l'indolence, deux vices méprisables.

La passion la plus opposée à l'ambition est un trop grand amour du repos. Le désir que nous en avons lorsqu'il est modéré, est innocent & utile, de même que l'est le sommeil à un homme fatigué. Mais lorsqu'il dégénère en une indolence habituelle, qui nous rend insensibles aux affections sociales, & qui nous empêche de rendre service à autrui, il détruit tout le mérite qu'on peut avoir, il nous prive de tous les plaisirs de la société, & nous rend l'objet du mépris de nos semblables. On juge qu'un corps est malade & qu'il ne fait pas ses fonctions, à la mauvaise couleur du visage, & à la faiblesse de l'appétit. On peut en dire autant d'une ame qui ne s'acquitte point des devoirs de la société. Le temps lui devient à charge, elle devient inquiète, soupçonneuse, jalouse, & incapable de quelque action que ce soit. Ses effets, relativement à l'intérêt, sont évidens. Les person-

nes indolentes sont exposées à mille contre-tems dans leurs affaires ; elles se manquent à elles mêmes , & se privent du secours de leurs semblables, faute d'avoir sçu se faire des amis , & les empêchent par leur inactivité , de leur procurer les secours dont elles ont besoin.

Voilà comment les passions & les affections intéressées nous rendent malheureux lorsqu'elles sont excessives. Elles constituent alors ce qu'on appelle un caractère *intéressé*, qui est le plus méprisable de tous les caractères. Ceux qui l'ont , n'osant le faire paroître , ont recours à la finesse , & à des fausses apparences de probité ; ils deviennent fourbes , soupçonneux , méfians & envieux. A force de séparer leurs intérêts de ceux de leurs semblables , ils en viennent au point d'étouffer en eux tout sentiment d'humanité , ce qui les rend l'opprobre de tout le monde.

I X.

Quelques unes de ces passions intéressées sont d'une nature si extraor- Cause
des pas.

fiens mon-
trueuses.

dinaire , qu'on a cru ne pouvoir mieux les désigner que par les épithètes de monstrueuses & de contraires à la nature , comme si elles étoient d'une espece différente de celle des autres. On peut mettre de ce nombre le plaisir qu'on a de voir souffrir autrui , cete humeur pétulante qui nous porte à insulter nos égaux sans aucun motif, les amours contre nature , l'orgueil excessif , la tyrannie , & la misanthropie. Ces vices ne sont que les excès de quelques affections naturelles , mais qui sont devenues excessives sans aucun motif , par l'effet de quelques fausses opinions ou imaginations confuses , d'une longue indulgence & d'une irritation fréquente. Cela a lieu dans les amours contre nature auxquels les hommes s'abandonnent , faute de modérer des penchans qu'il est essentiel de réprimer. Ce qui les oblige d'employer tous les moyens que le caprice & la curiosité leur inspirent pour satisfaire les plus infames passions.

Tyrannie.

De même , lorsque le caractère , par un effet de la constitution natu-

relle , ou pour d'autres causes , est sauvage & chagrin , & que l'esprit a été long-tems irrité & aigri par les oppositions qu'on a trouvées , ou par les injures qu'on a reçues , & qu'on n'a pas soin d'arrêter les progrès de la passion , on conçoit pour les hommes une haine invétérée , qui dégénere tôt ou tard en cruauté. Il est aisé de concevoir comment la flatterie & l'ambition , & le défaut de réflexion , joint à la colère à laquelle se livrent les hommes ambitieux , lorsque quelque chose s'oppose à leurs desseins , & aux soupçons que leur conduite doit naturellement leur causer , sont capables d'inspirer aux tyrans cette jalousie , cette rage , cette cruauté qui les portent à persécuter les hommes vertueux , & à opprimer les peuples.

Si l'on réfléchit à l'esprit de liberté & d'indépendance qu'affectent certains hommes , au chagrin qu'ont les libertins d'être gênés par les loix des sociétés civilisées , au mépris qu'ils savent que les honnêtes gens ont pour eux , & à l'envie qu'ils ont de faire parade de leur courage , on verra

Pétulance
ce & insolence.

quelle est la cause de cette effronterie & de cette insolence qu'on remarque dans certains caractères.

Cruauté
sauvage.

Quelques nations civilisées & qui se piquoient d'humanité, pour s'être formées de fausses idées de l'esprit & du caractère des autres hommes, sur lesquels elles croyoient l'emporter par leur dignité & la supériorité de leur mérite, ont cru qu'ils n'étoient propres qu'à être leurs esclaves. D'autres ont pris tant de plaisir aux exercices qui demandoient des efforts supérieurs d'adresse & de courage, que sans égard pour les maux dont elles étoient tous les jours témoins, elles se sont pluës à voir des gladiateurs s'égorger les uns les autres.

Après ce que j'ai dit ci-dessus des maux que causent les plus petits excès de ces affections intéressées & malfaisantes, on doit sentir que celles qui sont plus violentes, doivent en occasionner de plus grands.

J'ai considéré jusqu'ici les affections & le caractère d'esprit qui contribuent le plus à nous rendre heureux. Il me reste à parler d'un au-

tre-objet d'affection que doit se proposer tout être raisonnable , & qui , en conséquence de ce que j'ai dit ci-dessus est extrêmement important pour notre bonheur ; je veux dire , la *Divinité ou l'esprit* qui préside sur l'Univers ; ensuite de quoi nous connoîtrons les sources de tous les plaisirs dont notre nature est capable. Notre *faculté morale* découvre encore ici son objet suprême ; vû qu'elle détermine naturellement l'esprit à estimer & à révéler toute excellence morale , persuadée que son devoir & son excellence morale consistent dans cette vénération & dans les affections qui en dépendent.





C H A P I T R E I X.

Des devoirs dont nous sommes tenus envers Dieu , & premierement des sentimens que nous devons avoir de sa nature.

MES recherches sur ce sujet se reduisent à deux chefs. 10. Quels sont les sentimens que nous devons avoir de la *nature Divine* ? 20. Quelles sont les affections & le culte qui conviennent à ces sentimens , & l'espece de plaisir ou de bonheur qu'ils procurent à l'esprit humain.

Le premier de ces sentimens est qu'il y a un Dieu.

On ne se forme point de justes sentimens de la Divinité , si l'on n'est intimément persuadé de son existence. Tous les hommes ont reconnu de tout tems qu'il doit y avoir une *intelligence supérieure* qui préside aux affaires humaines. Je ne doute point que la tradition qui s'est conservée d'âge en âge , n'ait contribué à répandre cette croyance. L'expérience

que quelques hommes ont eue du mal, sans pouvoir en découvrir la cause, la crainte qu'il leur a causée, & le desir qu'ils ont eu de s'en garantir, lorsque les secours humains leur ont manqué, ont dû naturellement les porter à cette recherche. L'admiration naturelle dont nous sommes épris en voyant les merveilles de la nature, a dû porter quelques autres à rechercher quelle pouvoit en être la cause; & ce motif a vraisemblablement été le plus général. Mais la certitude d'un dogme ne dépend point des motifs qui nous le font examiner, au lieu que son mérite dépend de l'importance dont il est pour notre bonheur. La vanité ou l'avarice peuvent avoir engagé quelques personnes à étudier la Géométrie, mais un homme sensé ne conclurra pas de là que cette science soit incertaine & inutile à la vie. Je vais rapporter en peu de mots les argumens dont on se sert pour prouver l'existence de Dieu. L'histoire naturelle en fournit quantité, à l'évidence desquels on ne peut se refuser.

I I.

Preuves
tirées de la
structure
de l'Uni-
vers.

Quelque part que nous portions nos regards & nos pensées, nous découvrons par-tout des marques de dessein, d'intention, d'art & de puissance, à portée de notre imagination; des globes immenses, des masses prodigieuses, qui se meuvent régulièrement, & avec une rapidité inconcevable: des forces & des puissances qui agissent partout, dans des régions aussi vastes que celle que nous habitons: un Univers, dont l'étendue passe notre imagination & notre intelligence. Mais autant que nous sommes capables de l'observer, nous découvrons des traces manifestes d'invention & de dessein dans les plus petites parties, relativement aux usages auxquels elles sont destinées, & dans la connexion & la dépendance mutuelle des choses les plus éloignées l'une de l'autre. La terre, si elle étoit seule ne seroit qu'une masse pesante, sans activité & sans usage; mais elle est animée par le soleil, & imprégnée d'une multitude prodigieuse

gieuse de semences , qui , au moyen de la chaleur , de l'humidité , & des autres principes nutritifs , contenus dans la terre & dans l'air , étalent & déploient leurs parties merveilleuses , sous une infinité de formes régulières , depuis la mousse jusqu'au chêne ; & tout cela pour contribuer à la nourriture & aux commodités d'autres êtres d'un ordre supérieur , & doués de mouvement , de sentiment & de raison.

Les corps animaux étalent de nouveaux prodiges d'art & d'intelligence dans leurs especes innombrables , par la structure curieuse de leurs parties , telles que les os , les muscles , les membranes , les nerfs , les veines & les artères. On remarque cette structure merveilleuse , non - seulement dans quelques especes , mais encore dans chacun des individus innombrables de chaque espece , lesquels se ressemblent l'un l'autre par leur structure , & sont doués de différentes facultés & de différens instincts , pour leur conservation & la propagation de l'espece. Peut on se lasser

De la
structure
des corps
animaux.

Tom. I.

N

d'admirer les organes qui séparent , reçoivent , broient , avalent & digèrent les alimens , pour distribuer ensuite la nourriture dans toutes les parties du corps ! Quelle variété & quelle structure admirable dans ceux qui sont destinés aux mouvemens spontanés des animaux , & qui servent à leurs plaisirs , à leur conservation & à leur défense !

Et de
leur pro-
pagation.

Comme toutes les plantes produisent leurs sémences , & plusieurs d'entre-elles avec le mécanisme nécessaire pour que le vent puisse les distribuer dans les lieux qui leur conviennent ; de même les animaux sont doués d'un instinct qui sert au même effet ; un nouvel animal naît , dont l'espece est la même que celle du pere & de la mere ; & dans le cas où cela est nécessaire , il s'engendre dans les mammelles de la mere une nourriture salubre , destinée à lui servir d'aliment. L'instinct porte le jeune animal qui vient de naître , à recourir à la source où il doit la trouver ; de même qu'il porte la mere à la lui fournir. La mere prend soin de son petit pendant

tout le tems qu'il a besoin de son secours , & l'abandonné à lui-même dès qu'il est en état de s'en passer. Et pour que rien ne paroisse superflu , ou fait mal à propos , dans le cas où le jeune animal peut se passer de cette nourriture , ou du secours de sa mere , on ne trouve ni cette nourriture , ni cet instinct , ainsi qu'on en a des exemples dans certaines especes de *poissons & d'insectes*.

III.

La terre & toutes les beautés qu'elle renferme , dépendent du soleil. Elle est placée dans la distance la plus convenable ; & si elle étoit ou plus près ou plus loin , elle seroit pour nous une habitation moins commode. Les yeux des animaux sont construits de façon à pouvoir supporter ce degré de lumiere , & exercer toutes leurs fonctions , & cela avec un art admirable. Une lumiere trop forte leur causeroit de la douleur , & elle leur deviendroit incommode , si elle étoit plus foible. Leurs poumons , leurs oreilles , & leur sang sont propor-

Conne-
xions du
soleil & de
l'atmos-
phere avec
la terre &
les corps
animaux.

tionnés à l'air qui les environne, à sa pèsanteur, & à ses mouvenens ordinaires. Ce fluide élastique & salulaire est le principe de la vie, de la respiration, de la circulation du sang, de la voix & de l'harmonie.

Les animaux terrestres ont continuellement besoin d'eau fraîche. Telle est l'étendue de l'Océan, rempli lui-même d'habitans destinés pour vivre dans cet élément; telle est la chaleur du soleil, que quantité de vapeurs, dégagées de leurs sels, s'en élèvent tous les jours & flotent dans l'air, jusqu'à ce que venant à se condenser, elles retombent en pluie; ou que rencontrant des collines & des montagnes qui les arrêtent, elles se condensent, & forment les fontaines & les rivières, lesquelles après avoir parcouru une vaste étendue de pays, vont se décharger dans l'Océan. On remarque dans tout cela une énergie, une activité, & une régularité de mouvement, qui répond aux usages des parties vivantes & sensibles de la création.

I V.

Les plantes ni les animaux ne doi-
 vent rien de cette merveilleuse struc-
 ture ni à leur sagesse, ni à celle de
 leurs parens ; ils ne leur doivent ni
 leur structure matérielle, ni la fabri-
 que intérieure de leurs facultés & de
 leurs instincts, ni les commodités de
 leur habitation. Ce pouvoir immense
 & cette sagesse doivent résider ail-
 leurs, dans quelque autre Etre ; &
 l'argument est le même, soit que l'on
 suppose le monde éternel ou non.
 Selon cette supposition, les effets &
 les marques de la sagesse, doivent
 avoir été les mêmes dans tous les
 tems ; & par conséquent dans tous les
 tems il doit y avoir eu dans quelque au-
 tre Etre une sagesse & une puissance
 supérieures à celles de l'homme. Si
 cet ouvrage admirable a eu un com-
 mencement, l'argument est encore
 plus manifeste.

Ces choses ne peuvent être l'ouvrage de l'homme, ni de tel autre agent visible.

Les hommes ont quelque pouvoir, en conséquence duquel ils peuvent faire quelques changemens. Nous pouvons en opérer de deux façons,

Deux sortes d'actions, l'une avec dessein, & l'autre sans dessein.

N 3

On dé-
couvre un
dessein
dans toute
la nature.

l'une sans nous proposer aucun effet ,
ni aucune forme particuliere , comme
lorsque nous jettons sans attention ce
que nous avons dans la main ; l'autre ,
lorsque nous nous proposons quel-
que fin , quelque but , & que nous
dirigeons en conséquence nos mou-
vements & nos efforts. La premiere
sorte d'action produit rarement quel-
que chose de régulier , & d'uniforme ,
ni qui réponde au but qu'on s'est
proposé en agissant. C'est par le mo-
yen de la seconde que nous produi-
sons des choses régulières & parfaites.
Or , les formes naturelles en général ,
les changemens & les phénomènes
successifs qu'on remarque dans les
plantes & les animaux qui naissent ,
sont de cette dernière espèce , régu-
liers , uniformes , artistement faits ,
& semblables , d'où l'on peut con-
clurre avec raison qu'ils sont l'ou-
vrage d'une sagesse & d'une intelli-
gence supérieure à celles de l'homme.

Si nous étions certains que l'art qui
a modifié ces matériaux résidât en
eux-mêmes , nous n'aurions pas be-
soin de recourir à une première cause.

Mais d'où viennent, je vous prie, cette correspondance, cette connexion & cette ressemblance ? Ces dépendances mutuelles dans lesquelles sont les différentes especes & leurs individus l'une de l'autre, & toutes ensemble de la terre, de l'atmosphère & du soleil ? Cette habitation si commode pour nous ? Il faut de deux choses l'une, ou que différentes intelligences qui aient résidé dans les parties aient agi de concert, ou qu'une intelligence ait présidé au concert admirable, qui se trouve entre ces parties. Il est de la dernière évidence que toutes ces parties n'ont point eu chacune assez d'intelligence pour avoir imaginé leurs constitutions, & par conséquent on doit en conclure qu'il y a une *intelligence supérieure* qui gouverne toutes choses.

Cet esprit doit nécessairement avoir existé le premier dans la nature, & il est inutile de demander la cause qui l'a produit. L'ordre de la nature nous montre que cette sagesse & cette puissance ont toujours existé quelque part ; à moins qu'on ne suppose que

Intelligence supérieure ne réside point dans le monde matériel.

quelque période d'existence a pû commencer sans une *premiere cause* ; ou qu'un Etre absolument impuissant , dénué d'intelligence & de sagesse , a pû dans un certain période , sans le secours d'un Etre sage & tout puissant , acquérir l'une & l'autre ; ou qu'un Etre qui en est entièrement dénué a pû donner ces perfections à d'autres , ce qui est entièrement absurde. Puis donc qu'il est démontré qu'il y a une premiere intelligence qui existe par elle même , où dirons-nous qu'elle réside ? Dirons nous qu'il y a dans ce système materiel une intelligence qui anime & fait mouvoir le tout , & qui modifie quelques parties d'elle même en des intelligences particulieres pour certaines fins , & qui les gouverne en conséquence de certaines affections qu'elle a pour elles , & pour le tout , ainsi que l'ont prétendu les Stoïciens , qui enseignoient avec tant de zele les devoirs de la piété & de l'humanité ? Ou bien qu'elle réside dans un esprit , dans un être simple & sans composition de parties , distinct de toute substance

divisible, changeante & muable comme ça été l'opinion des Platoniciens? Les devoirs de la piété, les fondemens de nos espérances, & les motifs qui nous portent à la vertu, sont également les mêmes à s'en tenir aux principes généraux de ces deux systèmes, avec cette différence que celui des Stoïciens fournit matière à des objections évidentes & insurmontables, & à des conséquences qui étant bien réfléchies tendent à détruire la Divinité même qu'ils révèrent.

V.

Après avoir établi l'existence d'une intelligence première, dont le pouvoir est sans bornes, il ne reste plus qu'à parler de son caractère moral, ou de ses dispositions volontaires pour les êtres susceptibles de bonheur ou de malheur, ce qui est le fondement de la vraie piété, & des plaisirs qu'on goûte dans les exercices de la religion.

J'observerai d'abord, s'il est permis de raisonner touchant la *nature Divine*, d'après ce que nous éprouvons

Disposition
morales de
l'intelli-
gence pre-
mière.

Qu'elle
est bienfai-
sante &
parfaite.

en nous , ou d'après les notions que nous avons de l'excellence ou de la perfection , que nous devons concevoir dans la *Divinité quelque faculté perceptive* , analogue à notre *sens moral* , en conséquence de laquelle elle peut se complaire dans certaines affections , & dans certaines actions , plutôt que dans leurs contraires. Les dernières déterminations ou affections de l'*Etre divin* , qu'il doit approuver , doivent être , ou seulement celles qu'il a pour son propre bonheur ou en même tems un desir du plus grand bonheur universel des êtres qu'il a créés , dépendamment des loix & des conditions fixées par le libre choix de sa sagesse , ou un desir d'un malheur universel. Le desir de son propre bonheur n'est point son unique desir ni sa seule détermination , dès qu'il donne l'existence à d'autres êtres distincts de lui même. Puisque la production de ces êtres suppose nécessairement un desir à leur bonheur , dans un esprit qui a le pouvoir de satisfaire ce desir autant qu'il lui plait , sans que cela puisse nuire à aucune

source de son bonheur propre. On ne doit donc point admettre dans l'*esprit Divin* une approbation de cette espèce de détermination, s'il est vrai qu'il n'y ait point en lui de pareille détermination originelle. On ne sauroit concevoir que cet esprit puisse ne pas désirer à ses créatures un bonheur auquel elles ne parviendroient qu'en se conformant à l'ordre qu'il auroit prescrit lui même, & sans porter aucun préjudice à sa félicité suprême, ou à ses perfections.

On ne doit pas supposer non plus que la Divinité, approuve la détermination qui lui feroit désirer le malheur de tous les êtres qu'il a créés, ni qu'elle lui soit essentielle; vû qu'il ne peut y avoir dans l'*Esprit divin* de faculté perceptive qui y corresponde. La Divinité doit avoir des facultés perceptives & immédiates du bonheur; & il ne sauroit y avoir dans celui qui est *originel* & *tout puissant* ni sentiment ni idée de misère que ce qu'il en fait par la connoissance qu'il a des perceptions qu'il a données à des créatures limitées, & des loix de

Elle ne
sauroit
vouloir le
malheur
d'autrui.

la sensation auxquelles il les a assujetties. On ne peut regarder comme l'objet d'un desir originel une chose dont l'idée n'est point apperçue par quelque faculté perceptive originelle qui l'indique immédiatement.

J'ajouterai, que toutes les dispositions malfaisantes étant accompagnées d'inquiétude dans l'ame où elles se trouvent, elles tendent naturellement à détruire leurs objets, & par conséquent à se détruire elles-mêmes. Une méchanceté décidée ne peut être satisfaite, tant que ses objets subsistent, & ne trouve de repos qu'après qu'ils sont détruits, après quoi la passion cesse. La colere a pour objet d'infliger un tel châtiment à son objet, qu'il l'oblige à se repentir, & à renoncer au mal, qui l'avoit d'abord fait naître; ou de l'humilier si fort, qu'il ne puisse plus lui nuire. L'envie a le même but, & lorsqu'elle l'obtient, elle cesse pareillement. Il n'en est pas de même des dispositions bienfaisantes, elles sont naturellement durables, & font le bonheur de ceux dans lesquels elles se trouvent.

DE PHILOSOPHIE MORALE. 301

La pitié a pour objet de remédier aux maux d'autrui , & lorsqu'ils viennent à cesser , l'inquiétude qu'elle cause , cesse pareillement ; mais ce changement n'influe en rien sur son amour , ni sur sa bienveillance. Il est donc évident qu'il ne sauroit y avoir des dispositions malfaisantes , entant *qu'originelles* dans un *Esprit* tout puissant , qui est la source de toutes choses & qui dispose de toutes choses ; mais une bienveillance originelle , & un penchant à rendre tous les êtres qu'il a créés heureux ; & cette disposition doit être essentiellement permanente & immuable.

On ne sauroit non plus supposer dans l'Etre suprême un penchant pour le malheur général d'autrui , vû qu'il est incompatible avec la constitution de toutes ses créatures raisonnables , dans lesquelles on n'apperçoit point de pareille détermination. Il l'est même avec ce degré de bonheur que nous éprouvons dans la vie. Il est certain que si le *Tout-puissant* avoit voulu le malheur d'autrui , il lui auroit été facile de satisfaire ce desir ; mais cela n'est pas.

Nous éprouvons en nous mêmes que notre mauvaise volonté vient de notre foiblesse , de la crainte que nous avons du mal qu'on veut nous faire, ou des obstacles qu'on oppose à nos intérêts , ou aux intérêts des personnes que nous aimons. Or , il ne sauroit y avoir dans celui qui est tout-puissant par lui-même , & la cause de tout ce qui existe , ni foiblesse , ni indigence , ni opposition de ses intérêts à ceux des êtres qu'il a créés. Au cas que ces raisonnemens abstraits ne soient pas du goût des Lecteurs , en voici d'autres plus sensibles , tirés des effets de la sagesse & de la puissance Divine.

V I.

Preuves
de bonté
tirées des
effets de
la puissance divine.

Lorsque nous jugeons du dessein de quelque mécanisme , dont nous avons une connoissance passable , nous sommes toujours à même d'y découvrir trois choses , *l'intention naturelle* , la *fin* que l'ouvrier s'est proposée , & *l'effet* de la machine ; & de le distinguer des accidens qui peuvent en résulter , ou qui en sont les

conséquences nécessaires, encore qu'ils n'aient rien de commun avec la fin que l'ouvrier s'est proposée. La plus belle statue peut tuer un homme sur qui elle tombe : la maison la plus régulière & la plus commode peut dérober la vue du ciel & de la terre à ceux qui l'habitent, plus que ne le feroit une rase campagne ; & son entretien peut même les engager à des dépenses considérables. Le cours du soleil, tout bien réglé qu'il est, peut occasionner des mauvais tems dans quelques endroits. Il peut y avoir des maux attachés aux loix générales dont le Tout-Puissant se sert pour procurer le bonheur de ses créatures, tels qu'il ne soit pas en leur pouvoir de l'obtenir sans eux. Ces sortes de maux doivent donc exister dans un monde créé par la sagesse suprême. On a donc lieu de croire que l'Auteur d'un système, dans lequel on entrevoit quelques maux est bon, lorsque son intention paroît évidemment bonne & bienfaisante, & que les maux qu'on y apperçoit ne sont que la suite très peu fréquente des loix qu'il a

Si l'intention paroît bonne, & que son effet conduise au bonheur.

établies pour un plus grand bien : Pour sentir la justesse de ce raisonnement , il ne s'agit que de voir s'il est vrai qu'au moyen de la constitution & des loix établies dans la nature , nous jouissons d'un bonheur réel. Des créatures qui n'ont point une vue intuitive du Créateur , ni une connoissance complete du plan & de ses parties , ne peuvent se promettre une plus grande évidence , quelque desir qu'ils en aient.

La machine
ne est bonne
en elle-même.

Au reste, ce mécanisme curieux que nous voyons a pour objet naturel la conservation de la vie , le plaisir & le bonheur d'une ou de l'autre espece. Les sens extérieurs portent les animaux à rechercher ce qui leur est utile , & à fuir ce qui peut leur nuire ; de même que les facultés perceptives dont nous sommes doués nous portent à rechercher ce qui est utile au système & à l'individu , & à éviter ce qui lui nuit. Comme nos affections intérieures & notre faculté *morale* , dont j'ai parlé ci-dessus , ont évidemment pour objet le bien universel , ce sera à ce dernier que je me bornerai.

Quelques especes d'animaux étant subordonnées à d'autres , il peut arriver que les facultés & les instincts de l'espece supérieure nuisent à l'inférieure , encore qu'elles fassent le bonheur de l'espece dans laquelle elles se trouvent. Il est vrai que ces effets sur les especes inférieures consistent à priver quelques-unes de leur existence par une mort prématurée , mais cette mort n'a rien de pire que la mort naturelle , & qui plus est elle est préférable dans les animaux qui n'ont d'ame intelligente & susceptible de prévoyance à celle qui est la suite des maladies & de la vieillesse. J'ajouterai à cela que plusieurs de ces animaux auroient péri faute de subsistance , si la nature n'avoit employé d'autres moyens plus doux que la famine. *Un Etre naturellement malfaisant* auroit employé son industrie à inventer mille moyens pour tourmenter ses créatures ; il leur eût donné des appétits & des sens qui les eussent portées à ce qui leur est inutile & pernicieux , même lorsqu'elles en usent avec modération ; une ardeur impatiente pour

ce qui ne peut leur procurer du plaisir , ni leur être d'aucune utilité ; des organes inutiles & incommodes , & des affections pernicieuses à la société , & que leur mauvais goût leur eût fait approuver.

S'il est
quelques
apparences
contraires
elles font
l'effet de
notre ig-
norance.

Observez la nature autant que vos connoissances peuvent s'étendre , & vous verrez que tout est conforme au vrai bien des créatures. Les objections que font les *Epicuriens* & quelques modernes , ne sont qu'un effet de leur ignorance. Les défauts dont ils se plaignent , ne sont , ainsi que tout le monde en convient aujourd'hui , que les suites ou les conséquences naturelles d'une structure & de certaines loix desquelles résultent quantité d'avantages , qui contrebalancent ces inconvéniens , & quelquefois même ces défauts apparents sont des moyens directs & naturels de les obtenir. L'Océan , de la stérilité duquel on s'est souvent plaint , est un vaste réservoir d'eau qui sert aux usages de tous les animaux terrestres. Il est peuplé d'une infinité d'espèces de poissons , qui trouvent dans son sein tout

ce dont ils ont besoin pour subsister, & dont l'homme tire des secours infinis. Les montagnes fournissent en partie du pâturage, des fruits & du grain; c'est à elles que nous sommes redevables des pluies, des fontaines & des rivières. Les tempêtes proviennent de causes absolument nécessaires à la vie, savoir, des vapeurs que le soleil attire par sa chaleur, & de leur mouvement dans l'air. Les soins, l'attention & le travail auxquels l'homme est assujéti pour pouvoir subsister, fortifient également son ame & son corps: s'il restoit oisif, la terre ne seroit qu'une forêt stérile, au lieu qu'au moyen du travail, elle devient pour lui une demeure agréable & commode. J'ajouterai que le travail entretient la santé, & aiguise l'esprit. (a) Il est heureux pour nous, que l'âge d'or, dont les Poètes ont

(a) Comparez ce que dit Lucrece des défauts qu'il y a dans la structure de la terre, Liv. 5. depuis le vers 195 jusqu'au 236 avec les découvertes que les modernes ont faites dans l'histoire naturelle. Virgile, 1. Georg. vers 120 --- 145. justifie la Providence au sujet du travail auquel elle a assujéti les hommes.

fait une si belle description , ne soit qu'une fable.

VI.

Pour-
quoi Dieu
permet le
mal.

Encore que l'on convienne que Dieu , en créant le monde , s'est proposé le bonheur de ses Créatures , sa structure ne laisse pas que de fournir matière à quantité de plaintes. » Si
» Dieu , disent quelques-uns , est aussi
» puissant qu'on le prétend , pour-
» quoi nous a t'il donné un corps si
» fragile , & nous a t'il assujettis à tant
» de maux pendant notre vie ? Pour-
» quoi nous a t'il donné des passions
» si violentes , indépendamment des
» maux que nous souffrons de la part
» de nos semblables ? Notre corps
» périt enfin , & nous quittons la vie
» avec regret , pour faire place à nos
» successeurs. Pourquoi sommes-nous
» composés de matériaux aussi fra-
» giles ? Pourquoi cette succession de
» génération ? Pourquoi notre ame
» est elle si imparfaite , & avons-nous
» si peu de connoissances & si peu
» de vertus ? Ne pouvoit-il pas nous
» donner une intelligence plus étendue

due , & des affections mieux réglées ?

Pour répondre à ces questions épineuses , considérons d'abord ce qui est très vraisemblable , que la meilleure constitution possible d'un système immense d'êtres susceptibles de perceptions , suppose nécessairement différens ordres , plus susceptibles de bonheur & de perfection les uns que les autres. Quelques-uns peuvent être heureux sans affection sociale : mais l'expérience nous apprend aussi qu'il y a en a d'autres d'une nature plus relevée , dont le suprême bonheur consiste dans les affections bienfaisantes , & dans l'emploi qu'ils font de leurs facultés pour se rendre utiles à leurs semblables. Il est même impossible de se figurer un genre de bonheur plus sublime. La bienveillance , quoiqu'inactive , procure une satisfaction infinie ; mais cette joye est bien plus grande , lorsqu'elle nous porte à des actions utiles à autrui. Ce bonheur , tout grand qu'il est , n'auroit pas lieu , si notre nature n'étoit sujette à l'imperfection.

Diffé-
rens ordres
nécessaires
dans le
meilleur
système

310 S Y S T E M E

tion , à l'indigence , à la douleur , & même au mal moral. Il peut bien y avoir une joie & une estime sociale parmi des êtres inactifs & bien disposés les uns pour les autres ; mais ils ne sauroient agir , si le mal n'existoit point.

L'expérience du mal nous donne plus de goût pour le bien , & exerce notre vertu.

D'ailleurs , tout le monde sçait que rien n'augmente plus nos plaisirs naturels & moraux , que la connoissance que nous avons des maux contraires. La vie des hommes vertueux , ainsi qu'on l'a vû ci-dessus , n'est qu'un combat continuel avec les maux naturels ou moraux. A quoi serviroit la libéralité , s'il n'y avoit point d'indigence ; le courage , s'il n'y avoit point de danger , la tempérance , si nous n'avions ni desirs ni passions ; la miséricorde , le pardon des injures , les sages remontrances & les bons conseils , s'il n'y avoit point de mal moral ? Comment la patience , la résignation , l'humble aveu de notre faiblesse personnelle & de la libéralité du souverain maître , pourroient elles avoir lieu dans un système où l'on ne connoitroit point la possibilité même

de la misère ? Puis donc qu'il convient qu'il y ait des biens de certain genre dans l'Univers il a pû convenir aussi de permettre qu'il y arrivât des maux. D'ailleurs , que seroit la vie de quantité d'êtres supérieurs , sans les inférieurs ; s'il n'y avoit aucun bien à faire , aucun service à rendre , aucun mal à éviter ? Croit-on qu'il y ait rien de plus agréable en soi , que de faire du bien ; la bonté de Dieu ne doit elle pas l'engager à fournir aux créatures du premier ordre les moyens d'exercer leurs affections bienfaisantes , envers celles du second , en donnant différens degrés de capacité & de perfection aux différens individus de la même espece , afin qu'ils puissent s'employer à des offices bienfaisans ?

Puis donc que la bonté de Dieu l'a porté à créer différentes classes d'êtres , & qu'il en est quelques uns d'assujettis à plusieurs maux & à plusieurs imperfections , cette même bonté ne s'oppose pas à ce que ce plan de création ait lieu jusques dans la plus basse espece , & que le bien

Il est de la bonté de Dieu que le bien l'emporte sur le mal dans les différens ordres.

chez elle l'emporte sur le mal , vû que la création de ces especes inférieures n'empêche point l'existence des premières , & que leur nombre peut augmenter autant que cela est compatible avec la perfection de l'Univers. Il faut donc en ce cas que l'imperfection se trouve quelque part ; & les hommes ne sont pas plus en droit de se plaindre de ne point être des Anges, que les brutes de n'être pas hommes.

Ce sentiment est confirmé par l'expérience.

Ce que j'avance ici est confirmé par l'expérience. Rien ne nous porte à croire que cette terre puisse nourrir une classe d'êtres plus relevée que celle des hommes. Un globe de cette espece peut être nécessaire à la perfection du systême total , & il peut se faire qu'elle exige qu'il soit habité. Outre les hommes qu'il peut contenir , il y a encore de la place pour d'autres classes d'êtres subordonnés qui servent à leur subsistance. Nous voyons que toutes ses régions sont habitées ; les êtres inférieurs occupent celles qui ne sont point propres aux supérieurs , ou qu'ils négligent. Remontons de même aux ordres supérieurs

périeurs. Il peut y en avoir autant que cela est compatible avec la perfection du système de l'Univers ; & cependant dans cette grande maison de notre pere , il y a plusieurs demeures qui ne conviennent point aux ordres supérieurs , mais cependant trop belles pour être désertes , & elles sont occupées par les hommes & les animaux. Il falloit qu'ils les occupassent , ou qu'ils n'existassent point. Cette terre ne peut produire des corps à couvert de la décadence , & lorsque celle-ci arrive , nos appétits & nos sens s'éteignent , & nous devenons indifférens pour les plaisirs de la vie. Nous quittons la scène , & nous cédon la place à de nouveaux spectateurs , qui ayant des sens & des appétits plus vifs & des facultés plus vigoureuses s'y plaisent plus que nous.

VII.

„ Les hommes ne s'en tiennent point à ces premières plaintes. Il com-
 „ Pourquoi , disent ils , nous avoir vient que
 „ donné des sensations qui nous assu- les sensa-
 „ jettissent à la douleur , à la tristesse tions soient
 soumises à
 certaines
 loix.

Tome I.

O

„ & aux remors ? Dieu , dont la puissance est infinie , ne pouvoit-il pas
 „ changer le cours ordinaire de la
 „ nature en faveur des hommes innocens & vertueux ?

Sans parler de ce que la révélation nous apprend de la première source de nos maux , je répons , qu'il est en quelque sorte nécessaire pour la conservation de la vie , que les animaux se ressentent des impressions destructives du dehors , & des indispositions du dedans. Si cela n'étoit pas , il s'en trouveroit peu d'assez prudent pour se garantir des précipices , des blessures , des meurtrissures des chûtes & des alimens qui peuvent leur nuire. Comment connoîtrions-nous les maladies & nous garantirions-nous de ce qui peut les augmenter ? Cette loi est d'une extrême importance aux hommes qui ont atteint l'âge de maturité ; & à plus forte raison l'est elle davantage aux enfans & aux personnes imprudentes. Nous ne sçaurions nous plaindre de cette loi , sous prétexte qu'elle rend les sensations trop vives , vû qu'elle ne produit pas toujours son

effet. La goutte , le caleul , la fièvre , &c , empêchent-elles les hommes de se livrer aux vices qui les exposent à ces maux ? *

Sommes-nous plus en droit de nous plaindre des loix qui nous assujettissent à la compassion & au remors ? Ne sont-ce pas des avertissemens que le Créateur nous donne pour nous détourner de ce qui peut nuire à nos freres , & nous engager à les assister ; ou des châtimens naturels qu'il nous inflige , lorsque nous avons manqué à ce que nous devons à quelque membre de cette famille.

On peut en dire autant des affections sociales & morales.

* On croiroit que ce raisonnement est suffisamment clair & certain ; mais *Ἐπιπικρὸς δὲ τῷ μῦθῳ ἀμετρίως ἐκείνα*. M. Bayle , dans sa *réponse à un Provincial* , ch. 77. nous dit , » que nous aurions pû avoir une » sensation ordinaire du plaisir, lorsque notre corps » est dans une disposition convenable , & que la diminution de ce plaisir auroit suffi pour nous avertir » du danger dont nous étions menacés. » Mais que penser de cette idée lorsqu'on trouve que les douleurs les plus aiguës ne sont pas toujours des motifs pour nous détourner de la luxure & de l'intempérance , lors même que nous sommes dans un âge avancé. Que doit ce donc être des jeunes gens ? Cet affoiblissement dont il parle auroit pû suffire , si les hommes avoient été assez sages pour ne s'occuper que de la sensation qu'il suppose.

Il est
très con-
venable
que ces
loix subsis-
tent.

A l'égard de ce qu'on dit, qu'il eût été à propos de changer ces loix en faveur des innocens, vû qu'elles les exposent à une infinité de maux, tels que les tempêtes, les incendies, les naufrages, les chûtes des maisons, &c; & cela sans distinction; il est bon d'observer que si le Créateur annulloit ou suspendoit ces loix générales toutes les fois qu'elles causent ou qu'elles occasionnent un mal qui ne produit point immédiatement un plus grand bien, ou que s'il gouvernoit le monde par des loix arbitraires, plutôt que par des loix uniformes, la prudence deviendrait entièrement inutile aux hommes. Ce seroit inutilement qu'ils se proposeroient de rendre service à autrui, & qu'ils formeroient un plan de conduite convenable à leurs intérêts; vû qu'ils ne seroient pas sûrs de pouvoir l'exécuter. Ce seroit en vain qu'ils se donneroient des peines & des soins pour réussir dans leurs entreprises, & qu'ils agiroient, puisqu'ils seroient à l'abri du

mal , & sûrs d'obtenir le bien qu'ils désirent , sans y mettre rien du leur , ce qui les rendroit paresseux & indolents.

Ces loix n'auront-elles lieu que lorsqu'il en doit résulter un bien , & les suspendra-t-on lorsqu'elles devront occasionner un mal ? Une pareille conduite rendroit toute l'activité des hommes inutile. Un honnête homme pourroit jeûner & travailler du matin au soir sans se lasser & sans tomber en foiblesse ; & aller nud , sans sentir le froid. On n'auroit aucune occasion d'assister son prochain , & de lui rendre de bons offices. Les sensations agréables perdroient une grande partie de leur mérite , vu qu'eiles le doivent à l'expérience que nous avons de la douleur. Le sommeil ne plaît qu'autant qu'on est fatigué ; on n'aime à manger qu'autant qu'on a faim. Il seroit inutile que les hommes agissent.

Ces loix ne doivent pas être toujours suspendues lorsqu'il doit en résulter un mal & n'avoir lieu que quand elles doivent produire un bien.

Ou bien Dieu ne suspendra-t'il ces loix que lorsqu'il prévoit que les maux qu'elles causent ne doivent être suivis d'aucun bien , & les laissera-t'il

Une pareille suspension nuirait à la vertu.

subsister dans le cas où il doit en résulter quelque avantage ? Cela doit être un effet , encore que nous ignorions le bien que ces maux doivent produire. Mais faut-il que ces loix n'aient pas lieu lorsqu'elles ne produisent point un bien supérieur aux maux qu'elles causent ? Dieu empêchera-t'il les maladies qui arrivent aux enfans & aux autres personnes que l'on regarde comme innocentes , lorsqu'il prévoit qu'on ne veut ou qu'on ne peut les soulager ? „ Il y a , disent-
„ ils , quantité de maux qui ne sont
„ d'aucune utilité , ni à celui qui
„ souffre , ni à ceux qui sont témoins
„ de ses souffrances. Il y a quantité
„ d'injures qui ne nous mettent pas à
„ même d'exercer notre patience, notre
„ trê résignation , mais qui entraînent
„ après elles une animosité implacable & une infinité de malheurs.
„ Pourquoi ne pas suspendre les loix
„ de la nature , & leur en substituer
„ d'autres ? „

Je réponds à cela , que si l'on sçavoit que Dieu change toujours le cours de la nature en faveur de ceux

que personne ne veut aider , nous nous mettrions très peu en peine de les secourir. Les hommes persisteroient dans ces péchés d'omission pour fournir matière à cette grace. Les gens de bien seroient continuellement exposés aux injures & aux souffrances , pour leur donner occasion d'exercer leur patience, leur résignation; au lieu que les méchants vivroient en sûreté. D'ailleurs , les hommes voyant que leurs passions , quelque mauvaises qu'elles soient , ne leur causent aucun préjudice , ne se mettroient point en peine de les reprimer.

On dira que Dieu doit laisser agir la nature lorsqu'il est question de châtier les méchants , & changer son cours en faveur des gens de bien. Mais dans ce cas , il seroit inutile que nous prissions soin des honnêtes gens , & la vertu nous deviendrait un objet d'indifférence. J'ajouterai que le bonheur des hommes vertueux est souvent lié avec celui d'autrui. Dieu protégera-t-il leurs familles , leurs amis , leur patrie ? Et pour lors que deviendra cet ordre de la nature,

dont la connoissance doit servir à régler nos actions ? Il n'y auroit plus rien de fixe dans la nature ; & pour lors les gens de bien étant impassibles, & à couvert des caprices de la fortune, ils n'auroient plus lieu d'exercer leur patience, leur résignation, leur courage, ni de sacrifier leurs intérêts à Dieu & au Public.

En un mot ; puisqu'il convenoit à la *bonté de Dieu* de créer une classe d'êtres, dont le bonheur consistât dans l'exercice de leurs affections bienfaisantes, il falloit conséquemment qu'il y eût différentes classes d'êtres ; que le monde fût gouverné par des loix générales, & qu'il permît quantité de maux particuliers naturels & moraux.

I X.

Le systé-
me des
Mani-
chéens n'a
aucun fon-
dement.

Au reste, comme le seul fondement du systéme qui admet deux principes indépendans, l'un *bon*, & l'autre *mauvais*, est le mélange de bien & de mal qu'on remarque dans le monde ; & que j'ai suffisamment prouvé que ce mélange n'est point incompatible

avec la bonté de Dieu , il s'ensuit que cette supposition est sans fondement. Si nous voyions quelques êtres parfaitement bons , & d'autres absolument méchans , on pourroit avoir quelque raison d'admettre deux principes opposés. De même , si nous découvrions quelques loix établies , seulement pour l'avantage des méchans , & d'autres pour les gens de bien , ce seroit une autre présomption en faveur de ce système. Mais on ne peut concevoir que *deux esprits*, dont les intentions sont différentes , s'accordent à former un système mixte. L'histoire naturelle prouve le contraire. Il n'y a aucune espèce absolument mauvaise en elle-même ; point de loi , qui n'ait quelque bien supérieur pour objet. Je m'en rapporte là dessus aux observations que les anciens & les modernes ont faites sur la constitution de la nature.

Deux *causes* dont l'intelligence & la puissance sont égales , & les intentions opposées , ne sauroient produire aucun effet. Elles n'auroient aucun motif pour concourir à la création.

Deux principes opposés ne sauroient produire aucun effet.

d'un monde; vû que chacune sauroit que l'autre peut y introduire autant de mal, qu'elle a dessein d'y introduire de bien.

Selon cette supposition, on découvreroit autant de mal que de bien dans les ouvrages de la nature, au lieu que nous voyons tout le contraire.

X.

Le bien
l'emporte
sur le mal.

En supposant que le mécanisme est généralement bon, s'il étoit vrai comme quelques-uns le prétendent qu'il y a plus de mal que de bien dans le monde, ce n'en seroit pas assez pour nous causer de l'inquiétude & des soupçons. En mettant la révélation à part, nous n'avons d'autre évidence que celle que ce monde nous fournit, & c'est par lui que nous jugeons des autres mondes, & des états qui doivent succéder. S'il est vrai que le mal l'emporte ici bas sur le bien, cela n'empêche pas que la Divinité ne soit parfaitement bonne; vû qu'il peut se faire que le malheur d'une partie soit utile pour le plus grand bien de l'Univers; & il y a toujours

des effets certains & signalés qui nous font juger de sa bonté. Mais la chose est tout autrement. Le bien l'emporte de beaucoup sur le mal, même dans ce monde; ce qui suffit pour bannir tous les doutes qu'on pourroit former là dessus.

Pour commencer par le bien naturel, il n'y a personne qui ne sache que nous goûtons mille plaisirs dans la vie, pour une maladie que nous avons; & cela est si vrai, qu'on voit des hommes de soixante à quatre-vingt ans qui n'en ont jamais eu aucune. Les personnes les plus foibles & qui devroient y être les plus sujettes, ne font pas la centième partie du genre humain. Si le plaisir est passager, on peut dire que la douleur l'est aussi; & lorsqu'elle est calmée, & que nous n'avons plus de rechûte à craindre, nous sommes dédommagés de ce que nous avons souffert, par mille réflexions agréables, qu'elle nous donne lieu de faire. Nos plaisirs reviennent si souvent, qu'on peut dire que leur durée est incomparablement plus grande, & ils sont

Le bien naturel supérieur dans le total.

susceptibles d'autant de vivacité dans leur espèce qu'aucune douleur que ce puisse être. On voit même des hommes si touchés de l'attrait du plaisir, que pour en pouvoir goûter les charmes, ils ne craignent pas de se livrer aux impressions les plus vives de la douleur, lorsqu'ils n'en peuvent jouir qu'à ce prix. Nous goûtons mille plaisirs pour une douleur que nous avons, & si quantité de personnes meurent dans la fleur de leur âge, les douleurs qu'elles souffrent ne sont ni aussi violentes, ni d'aussi longue durée que dans les hommes faits, outre qu'elles ont moins de crainte & d'inquiétude.

De l'ima-
gination.

Les plaisirs de l'imagination sont un bien qui nous appartient tout entier, sans la moindre déduction, * parce qu'il n'y a aucune douleur qui leur soit opposée; & quant aux douleurs sympathiques, elles sont contrebalancées par le plaisir que nous avons à secourir les malheureux, & par la joie que nous cause la prospérité de ceux que nous aimons. Je ne dis rien

* Voyez ci-dessus ch. VII. §. 14.

ici de l'approbation de nous mêmes & des espérances flatteuses que nous concevons , sous les auspices de la Providence , en faveur des personnes qui nous sont chères. J'ajouterai que cette douleur s'accorde aux vues sages de la Providence , parce que nous sommes engagés par-là à secourir nos semblables , & à les garantir du mal dont ils sont menacés.

La difficulté paroît plus grande par rapport au mal moral ; mais il est aussi rare de trouver une personne entièrement dénuée de vertu , qu'il l'est d'en trouver une exempte de tout vice. Notre ame a tant d'amour pour la vertu , qu'il ne faut rien moins qu'une innocence parfaite , & une longue suite de bons offices , pour nous faire regarder un caractère comme moralement bon , au lieu qu'il suffit de deux ou trois méchantes actions , pour nous le rendre odieux. Il y a des crimes , tels que la fraude , le vol , la violence , l'injustice , le libertinage qui ternissent pour jamais la réputation d'un homme , quoique le reste de sa vie ait été innocent , qu'il ne s'y

Difficulté par rapport au bien & au mal moral.

soit porté que par l'effet d'une tentation violente , de quelque passion intéressée , ou de quelque tendresse partielle , par exemple , par amour pour sa famille. Il y a peu d'hommes qui n'aient fait pendant leur vie cent actions non - seulement innocentes , mais encore vertueuses , pour un trait de noirceur qu'on pourroit leur reprocher. L'amour paternel , l'amitié , la reconnoissance , le zele pour la patrie & pour les personnes auxquelles on est attaché , indépendamment des appétits naturels , & du desir qu'on a de se conserver , sont les motifs ordinaires des actions humaines. Il est même rare que leurs vices proviennent d'une autre cause que de la force de ces principes , qui est telle , qu'ils n'ont pû que difficilement être restraints par des affections plus nobles & plus étendues , ou par les égards que l'on doit avoir pour les loix de la société. Nous avons dans nos cœurs un modele de vertu auquel notre foible nature ne s'élève jamais ; ce qui fait que nous nous reconnoissons tous coupables aux yeux de Dieu. Ce-

pendant , il est des vertus qu'on peut appeller ordinaires & sociales qui sont si communes , qu'elles rendent en général la vie , non - seulement sûre , mais encore agréable.

Cette circonstance de notre constitution , je veux dire ce modele de bonté morale auquel nous sommes obligés de nous conformer , quelque mauvaise impression qu'il puisse nous donner de notre espece , dont il nous fait sentir la corruption , est cependant nécessaire & utile , en ce qu'il nous détourne du vice , & nous porte à aspirer à la perfection. Sans lui , nous ignorerions la perfection , & nous ne ferions aucun progrès dans la vertu. Mais lorsque nous faisons attention au petit nombre d'hommes sur lesquels il produit son effet , parmi ceux mêmes qui parviennent à un âge mûr , c'en est assez pour nous faire sentir , que nous étions autrefois dans un plus haut état de perfection , ou que nous sommes encore à même de nous procurer un pareil état. Si nous n'y étions aucunement destinés , cette regle seroit aussi inutile , que l'est un

magazin de munitions & d'artillerie
dans un tems de paix.

X I.

Appel au
cœur des
hommes.

Pour prouver que le bien-être l'emporte sur le mal dans cette vie , considérons que les hommes sont aussi en état de nous dire ce qu'ils desireroient s'ils étoient les maîtres de leur choix , que de se décider sur les choses qui dépendent actuellement d'eux. Supposons qu'on vînt à découvrir un remède , qui sans causer aucune douleur , plongeât l'ame & le corps dans un sommeil éternel , & nous fît perdre pour jamais le souvenir de notre existence : croit-on qu'il se trouveroit beaucoup de personnes , qui pour se garantir des incommodités de la vieillesse , ou se délivrer des maux qui les affligent , voulussent en user , pour se délivrer de tout mal , par la perte de tout bien ? Il n'y en auroit pas une sur mille ; & celles qu'on supposeroit le faire , auroient vécu plusieurs années pendant lesquelles ils auroient aimé à vivre , pour quelques mois pendant lesquels ils voudroient être

anéantis. Si les jeunes gens , pendant que leurs sens , leurs appétits , & leurs passions sont dans leur vigueur , & qu'ils conçoivent les plus hautes espérances , méprisent la vie , il n'est pas étonnant que les vieillards la méprisent aussi lorsque leurs facultés languissent , & qu'ils ont presque perdu le souvenir de leurs plaisirs passés. Les hommes qui ont atteint le milieu de leur carrière , qui se rappellent les plaisirs de leur jeunesse , qui sentent leur état présent , & qui connoissent celui des vieillards , sont les meilleurs juges qu'on puisse consulter dans cette matiere. Cependant , il n'y en a pas un sur mille , qui voulût quitter les avantages dont il jouit , pour se garantir des maux qu'il appréhende. Les hommes sont assez ingrats pour déprécier les biens que Dieu leur a faits , & pour exagerer les maux qui leur sont échus en partage. Cependant , si dans le tems qu'ils se plaignent de leur fardeau , & qu'ils appellent la mort à leur secours , Mercure leur apparoissoit , comme dans l'ancienne fable , ils le prioient

de ne point leur accorder leur demande, & de les aider à le récharger sur leur dos.

Causes
de nos er-
reurs à ce
sujet.

Quelques-uns rapportent les crimes & les malheurs dont ils ont été témoins, ou qu'ils ont oui raconter à d'autres, les guerres, les meurtres, les pirateries, les assassinats, les sacs des villes, les dévastations des Royaumes, les exécutions militaires, les massacres, les cruautés commises dans les guerres civiles, & même dans les guerres dont la religion étoit le motif ou le prétexte : toutes les fraudes & les injustices qui se commettent dans nos Cours de judicature; la corruption, la fausseté, la dissimulation, l'ingratitude, la trahison, la calomnie & la débauche qui regnent dans les palais, comme si tous les hommes étoient coupables de ces vices. Les prisons & les hôpitaux où gémissent tant de criminels & de malades, n'ont jamais été aussi peuplés que les villes où ils sont; à peine contiennent-ils la millième partie des habitans. La description que *Milton* fait d'un hôpital dans sa vision, est

capable d'attendrir le cœur le plus barbare ; mais qui a jamais jugé de la santé d'un peuple par un hôpital ? On expose dans les cabinets des curieux une plante , ou un animal rare : on va le voir avec empressement , & tout le monde en fait le sujet de ses entretiens. Il y a des milliers de plantes & d'animaux réguliers qui existent , & l'on n'y fait pas la moindre attention. Nous conservons le souvenir des maladies ou des dangers auxquels nous avons échappé , des malheurs qui nous sont arrivés , des injustices qu'on nous a faites : nous gémissons des guerres , des meurtres , des massacres , des pestes qui affligent le genre humain , & nous oublions le nombre de ceux qui vivent exempts de ces maux , & qui jouissent des plaisirs & des commodités de la vie. Ceux qui essuyent ces sortes de calamités , ne souffrent pas plus pour l'ordinaire que s'ils mouroient de leur mort naturelle ; & ils ne font pas la quarantième partie du genre humain. A peine est-il péri dans un siècle cinq-cent mille hommes de nos com-

patriotes , par la calamité donr il est parlé dans l'histoire d'Angleterre, & il en est échappé quarante fois autant.

Une compaf-
fion , qui
n'est point
assez reflé-
chie est la
cause de
nos faux
raisonne-
mens.

C'est notre compassion naturelle qui nous fait compatir à ces malheurs, & qui nous en imprime un si long souvenir. Un principe supérieur nous porte à vouloir du bien à tout le monde, & à désirer le bonheur de l'Univers entier ; c'est ce qui fait que nous gémissons des apparences contraires , encore que nous n'ayons rien à craindre pour nous. Ces mêmes principes devroient nous rendre plus sensibles aux bontés de l'Etre suprême , qu'aux maux apparents dont nous nous plaignons , quand même ils seroient aussi grands que certaines gens s'efforcent de nous les dépeindre , pour faire parade de leur éloquence.

L'histoi-
re ne nous
fait le ta-
bleau que
d'une peti-
te partie
de la vie.

Pendant que les historiens s'attachent à nous faire le récit des guerres, des révolutions, des massacres , de la corruption & des intrigues des Cours, ils taisent le nombre de ceux , qui vivant dans l'obscurité, n'ont d'autre occupation que celle de vaquer à

leurs affaires , & de se rendre utiles à leur prochain. Ils rapportent les actions des grands , de ces hommes exposés à toutes les tentations de l'avarice & de l'ambition , qui ne sachant ce que c'est que le travail & l'industrie , ont souvent le cœur corrompu dès leur enfance par l'élévation de leur fortune , & leurs passions enflammées par la flatterie , le luxe & la débauche. L'histoire ne s'occupe point des affaires ordinaires des hommes , ni de l'administration ordinaire & régulière d'un Etat , non plus que de celle de la justice ; ce sont là des sujets indignes d'elle. Elle insiste sur les tems critiques , sur les maladies des Etats , sur les partis & les factions qui se sont élevées , & sur les débats qu'elles ont eus ; sur les révolutions , sur les guerres étrangères , &c. Il convient que la postérité soit instruite de ces dangers , de leurs causes , & des remèdes qu'on y a apportés ; c'est la rareté qui rend ces choses intéressantes , aussi tous les hommes aiment-ils à s'en instruire. Les auteurs de Médecine ne rapportent ni les plaisirs

ni les exercices dont s'occupent les personnes qui se portent bien. Ils prennent pour objets de leurs dissertations les causes, les symptômes & les prognostics des maladies; leurs crises, & les différens effets qu'ont produits les remèdes dont ils se sont servis.

Les conditions les plus basses aussi heureuses que les plus élevées.

Les grands, qui passent leur vie dans la mollesse & l'oïveté, ne peuvent se figurer que le bas peuple puisse être heureux; ils regardent la nécessité où il est de travailler, comme un vrai esclavage, parce qu'ils seroient fâchés d'être réduits à en faire autant. C'est qu'ils ignorent que dans les conditions privées, la force du corps, l'ordre & le cours naturel des appétits, la douceur du repos, la modération des desirs, compensent ce qui peut manquer du côté des plaisirs sensibles. A quoi j'ajouterai que les affections bienfaisantes, l'amour mutuel, les joies réciproques, l'amitié, les devoirs paternels & filials, les plaisirs moraux, & même les sentimens d'honneur, sont aussi bien le partage des petits que des

grands , outre que ces affections sont ordinairement plus sinceres.

X I I.

Comment un Etre , trop imparfait pour comprendre l'administration entiere de cet Univers dans toutes ses parties , & toute sa durée , avec toutes les connexions de ses différentes parties, ose t'il porter l'audace jusqu'à vouloir juger de *l'Etre Suprême* , & sonder ses intentions ? Nous voyons des maux particuliers , quelquefois utiles pour un plus grand bien , & nous ne pouvons nous empêcher de reconnoître l'utilité qu'il peut y avoir à les permettre. Nous savons qu'il y a des plaisirs qui sont suivis de très grands maux. Il peut donc y avoir de part & d'autre plusieurs connexions pareilles qui nous sont inconnues. Nous ne pouvons donc dire en toute occasion , qu'un événement soit absolument bon ou mauvais & nuisible à tous égards. Convient-il à un fils obéissant de juger des affections de son pere ? A un malade de juger de l'intention de son Médecin ? Un en-

L'homme étant borné , ne sauroit juger du tout.

fant est quelquefois gêné dans ses plaisirs , châtié , assujetti à des travaux & des études pénibles ; le malade à prendre des potions désagréables , & à souffrir des opérations douloureuses. Mais l'enfant reconnoît que son pere l'aime , qu'il veille à ses besoins , & qu'il prend soin de lui ; il sent les avantages qui résultent de la contrainte dans laquelle il le tient ; il voit que sa santé & son esprit en profitent. Le malade a quelquefois éprouvé l'efficacité des remèdes qu'il a pris. La même chose arrive dans la nature. L'ordre , la paix , la santé , la joie , le plaisir regnent dans cette grande famille , & l'emportent sur les maux que nous voyons. La vie est un bien , malgré les maux dont elle est entremêlée. Rien ne nous prouve que *l'intelligence Suprême* ait des intérêts opposés à ceux de ses créatures ; tout nous annonce au contraire qu'il a pour elles les intentions les plus bien-faisantes. Pourquoi donc n'aurons-nous pas pour Dieu la même équité que pour nos semblables , malgré les apparences que nous pouvons avoir du contraire.

XIII.

X I I I.

Puis donc qu'il n'y a rien dans la Nature qui n'annonce un Etre infiniment bon & bienfaisant, il s'ensuit qu'étant tel, il doit vouloir le vrai bien de ses créatures & qu'étant Tout-puissant, il ne peut manquer ou de le leur procurer ou de leur donner le moyens d'y parvenir. Si Dieu est sage & Tout-puissant, il s'ensuit qu'en considérant la totalité des choses, elles sont bien, que tout est ou rentre dans l'ordre, & qu'il ne permet aucun mal, qu'il ne soit l'occasion utile d'un plus grand bien, ou la suite & la conséquence nécessaire de ce qu'il a ordonné pour la perfection & le bonheur de l'Univers.

Il y a de l'arrogance à demander la raison pour laquelle chaque mal sert à un plus grand bien. Dans un système aussi parfait que celui-ci, il doit y avoir quantité de choses au dessus d'une intelligence aussi bornée que la notre. Les fins & les connexions doivent nous être cachées, de même, qu'il convient qu'un enfant & un

Dieu
souverainement
bon.

Il n'appartient point à l'homme de vouloir pénétrer les raisons que Dieu a eues de permettre le mal.

Tom. I,

R

malade ignorent le premier , les vues de son pere , & le second celles de son Médecin. Il suffit que nous sachions que la fin que Dieu s'est proposée en créant le monde est bonne , que le bien l'emporte sur le mal , & que notre état nous offre un bonheur réel , quoique dans un degré inférieur & altérable. Les nouvelles découvertes qu'on a faites nous fournissent des nouvelles preuves de ce sentiment, en nous montrant la sagesse de quantité de choses , qu'on regardoit auparavant comme imparfaites. Un esprit sensé doit conclurre qu'il en est de même de quantité de choses dont on ignore les usages. Les inquiétudes même des hommes sur ce grand point, aident à le confirmer , vû qu'elles prouvent le penchant naturel qu'a l'ame de désirer le bien de l'Univers , ce qui est une des plus grandes marques de la bonté de notre Créateur. Cette vérité doit plaire à tous ceux dont la vanité n'a point séduit le cœur , & qui ne cherchent point à se distinguer par une vaine affectation de singularité , & de pénétration d'esprit.

XIV.

J'ajouterai à cela, que le bien qu'on découvre dans l'administration de la nature, fait naître une espérance qui détruit à la fois toutes les objections qu'on peut faire. C'est celle d'un état futur & de l'immortalité de l'ame, dont la certitude se fait sentir à tout homme qui a des mœurs, qui examine l'ordre du tout, qui admet un Etre suprême, & qui réfléchit sur l'avenir. Comme ces pensées & ces réflexions embrassent tous les tems, le passé comme l'avenir, l'état d'autrui aussi bien que le nôtre, & sont la source de nos bonnes affections, de-là vient que les êtres qui en sont capables sont susceptibles d'un plus grand degré de bonheur & de malheur que les animaux. S'il est vrai que la durée de l'homme doive être éternelle, & que les moyens qui nous rendent heureux dans cette vie, soit les mêmes qui menent à l'immortalité, il s'ensuit que les maux que nous éprouvons dans cette vie passagère, ne sont pas dignes de notre at-

L'espérance d'une autre vie universelle.

tention, & ne méritent point d'entrer en comparaison avec le bonheur dont ils doivent être suivis.

Nulla
preuve du
contraire.
L'ame
distincte
de la ma-
tiere.

Les Epicuriens n'ont jamais osé nier la possibilité d'un état futur. Plusieurs de ceux qui croyoient l'ame matérielle, l'ont admis. Les hommes l'ont espéré de tout tems, sans qu'on puisse dire que les sens aient contribué à leur inspirer cette croyance. Cette opinion est naturelle aux hommes, & ils doivent la conserver, puisque le Créateur la leur a donnée. Elle est confirmée par des argumens qui prouvent que le sujet de la pensée, de la raison & des affections n'est point un système divisible & composé, comme la matiere de substances distinctes. La simplicité & l'unité de la connoissance intérieure de soi-même, ne sauroit résulter de modes dispersés & inhérens dans un composé de différens corps dans des lieux distincts. A quoi l'on peut ajouter que l'activité de l'ame est incompatible avec la *passibilité* de la matiere. Nous connoissons que notre bonheur & notre misere, notre dig-

nité & notre perfection , de même que leurs contraires , qui sont que nous nous estimons ou que nous nous méprisons , sont des qualités insensibles , qui n'ont nul rapport ni avec le corps , ni avec ses parties , & qu'elles ne se ressentent point des changemens qui leur arrivent.

La nature & l'ordre de nos perceptions servent à confirmer cette distinction. Premièrement , Les *sensations externes* nous présentent des formes distinctes de ce *moi* , & qui n'ont de rapport avec lui qu'autant qu'elles sont apperçues. Leur changement en bien ou en mal n'altère ni n'affecte l'état de celui qui les apperçoit. Il y a une autre classe de *perceptions* qui en approchent un peu plus , ce sont celles du *plaisir* & de la *douleur corporelle*. L'état de ce *moi* qui apperçoit en est affecté , ou en bien ou en mal. La *Nature* a voulu que ces perceptions eussent une connexion particulière avec les parties du corps , ou les espaces qu'elles occupent ; mais nous sentons naturellement que l'accident affecte le corps , sans altérer

La nature
re de nos
percep-
tions sert à
confirmer
ce senti-
ment.

en rien la dignité de l'ame. Les Anatomistes parlent de certains mouvemens qui se communiquent par les nerfs au cerveau , ou à une certaine glande qui est le siège de l'ame. Lorsqu'on coupe un doigt à un homme , il sent la douleur dans le doigt , ou dans l'espace qu'il occupoit. La *nature* nous déclare que c'est un accident qui affecte le corps , mais qui n'altère en rien l'excellence de celui qui la sent ; lors même que les sensations lui annoncent la destruction totale de son corps. Il y a même quelques unes de ces sensations douloureuses qui augmentent la dignité du sujet , de même qu'il y en a d'agréables qui la diminuent. Mais il y a une troisième espece de perceptions , & ce sont celles qui nous instruisent de nos connoissances , de notre bonté , de notre probité , de notre intégrité , de notre amitié , de notre desintéressement , & de notre amour pour la patrie. Nous sentons que ce sont là des qualités qui nous appartiennent , & qui nous rendent estimables , de même que leurs contraires nous ren-

dent méprisables. Nous connoissons ces qualités & leurs noms , de même que nous connoissons les qualités sensibles : nous sçavons qu'elles n'ont rien de commun avec le corps , non plus qu'avec les parties , les dimensions , la figure , & l'espace qu'il occupe. * La *nature* nous fait connoître que nous avons un esprit entièrement distinct de notre corps , sur lequel il préside , & dont il regle les mouvemens , de même qu'elle nous instruit de la différence qu'il y a entre nos corps & les objets qui les environnent. Elle nous fait même sentir que leur substance n'est pas la même , vû que les qualités de l'ame sont tout à fait différentes de celles de la matiere , & que ce n'est que par elles que nous connoissons les substances.

X V.

Dieu nous déclare par la constitution de la nature , & par la *faculté morale* qu'il nous a donné , qu'il prend en main la défense de la vertu, Preuves directes d'un état futur.

* Platon employe souvent ce raisonnement dans son premier Alcibiade.

& qu'il veut le bonheur des hommes. La vertu ne reçoit pas toujours dans ce monde la récompense qui lui est dûe; elle est même souvent haïe & persécutée. Quelques bonnes dispositions que l'on ait, on ne sauroit être insensible à de pareils accidens, ni voir de sang froid les maux auxquels la vertu est exposée. Nous devons attendre de la bonté de Dieu qu'il dédommagera les hommes vertueux des persécutions qu'ils souffrent; & que ceux qui les oppriment auront bien lieu de se repentir d'avoir contrevenu à la volonté d'un *Dieu bienfaisant*. Il est tout-puissant, & il n'y a en lui ni envie, ni mauvaise volonté. Sera t'il donc dit que des êtres doués de facultés aussi nobles, qui ont fait de si grands progrès dans la vertu, & qui aspirent à l'immortalité, soient frustrés de leurs espérances? Espérances qui sont nécessaires pour les rendre heureux, & sans lesquelles ils ne pourroient avoir aucun plaisir solide, vû l'instabilité des choses humaines? Se peut-il qu'un plan aussi admirable à tous égards que l'Univers, pèche

par le seul endroit qui peut le rendre parfait ? Quid ! sans un prétexte dont la généralité se dément , qu'on ne pourroit taxer Dieu d'injustice dans cette disposition , vû qu'il a voulu que la vertu rendît l'homme heureux , & le vice malheureux , n'attendrons nous autre chose de sa *bonté toute puissante* , que la félicité passagère qui se borne à cette vie ? C'est un léger degré de vertu dans l'homme , de faire le bien seulement qu'il ne peut se dispenser de faire , sans passer pour injuste. Ce petit mérite n'est que bien peu de chose au prix de la conduite d'un homme véritablement vertueux ; combien est-il donc au dessous de celle de cet Être bienfaisant & libéral , qui prévient les desirs de tout ce qui existe ! Comme il n'est pas douteux qu'il y ait dans l'Univers des agens raisonnables , capables de manquer à ce que la probité exige d'eux , qui voyent le train des affaires humaines , & auxquels il faille des motifs pour persévérer dans ce que les loix exigent. Si ces êtres voyent la prospérité des méchans & les plaisirs dont ils jouis-

sent , jusqu'au moment qu'ils descendent dans le tombeau ; & qu'ils sçachent d'ailleurs que ces méchants n'ont aucun châtiment à craindre. N'est-il pas évident qu'une pareille impunité est capable de détruire l'autorité & l'influence des loix divines ? Ceux qui ont des sentimens plus relevés savent, il est vrai, que les vicieux se sont privés des plus grands plaisirs de la vie ; mais ces derniers ne les connoissant point , ne sauroient les regretter , & s'abandonnent en conséquence à tout ce qui flate leurs appétits brutaux. Mais une pareille conduite répond-elle aux vues d'un gouvernement sage , qui est de corriger & de contenir les méchans par la crainte des châtimens ? Cependant ces châtimens auroient peu d'effet , s'ils se bornoient au présent , & que les hommes n'eussent rien de plus à craindre pour l'avenir.

Si l'on voyoit un édifice qui n'est pas encore achevé , & dont les différentes parties montrent une parfaite intelligence de l'architecture, mais qu'il manquât encore une partie pour l'ache-

ver & le rendre parfait, dont on a commencé à tracer le plan ne concluroit-on pas que cette partie est comprise dans le plan de l'Architecte, encore qu'il ait eu des raisons pour en différer l'exécution? La même chose a lieu dans le monde moral. La structure en est parfaite, quoiqu'elle ne soit pas achevée : nous voyons une place pour d'autres bâtimens, & des indications du dessein de l'Architecte dans les desirs & les espérances de tous les siècles & de toutes les nations dans le sentiment naturel que nous avons de la Justice, dans les affections que nous avons touchant l'état d'autrui & de l'Univers; pourquoi donc ne nous confierons nous pas au savoir, à la bonté, & aux richesses inépuisables du *grand Architecte*?

J'ai insisté sur cet article & montré les sources de l'évidence sans cependant les épuiser, parceque la *bonté de Dieu* est le principal fondement de nos espérances, & le vrai soutien de notre vertu. Je vais parler maintenant de ses autres attributs,

de peur que les erreurs dans lesquelles on peut tomber à cet égard , n'affoiblissent le respect & l'admiration que nous devons avoir pour son excellence.

X V I.

Autres
attributs
de Dieu.
Un Esprit.

Premierement , les mêmes raisons qui prouvent qu'un être qui pense est une substance distincte de la matiere , prouvent également que *Dieu* est un esprit , entierement distinct de la masse de l'Univers ; d'autant que toutes les preuves de son existence , annoncent une intelligence , une sagesse , une activité & une affection , qui sont des facultés incompatibles avec la matiere. Lorsque je dis que *Dieu* est un esprit , je ne prétens point dire qu'il soit une substance de même espece que l'ame humaine. Quoique tous les êtres pensans soient d'une espece différente de celle de la matiere , il peut néanmoins y avoir une infinité de classes d'esprits , qui diffèrent essentiellement les uns des autres , depuis le plus bas esprit de vie , qui est dans l'animal le plus ché-

tif, jusqu'à la Divinité, qui est infinie.

De plus, ce qui est *Originel & sans cause* ne peut être conçu comme limité dans sa nature, soit par son propre choix, ou par la volonté d'une cause première, à aucun degré fini particulier de perfection, ou à ceux d'une espèce, à l'exclusion des autres. On ne sauroit assigner ni raison ni cause pour quelques espèces ou degrés, plutôt que pour d'autres. Nous voyons par les effets que les perfections originelles passent l'imagination : & il n'a dépendu ni de la volonté ni du choix d'aucun être, de les borner à une espèce ou à un degré plutôt qu'à l'autre. Cela nous conduit à concevoir un Océan sans bornes d'excellence & de perfection, duquel toutes les perfections limitées sont émanées.

Infini.

Les mêmes réflexions nous font concevoir *l'Etre originel* comme unique, & sans composition de parties. On ne peut assigner ni raison ni cause pourquoi il doit y avoir un nombre d'*êtres originels*, plutôt qu'un seul. On ne voit ni effets ni apparences

Uniques.

qu'on ne puisse expliquer par le moyen d'une *premiere cause*. J'ajouterai même que la connexion, les dépendances mutuelles des parties, la conformité de la structure, dans celles qui sont les plus éloignées les unes des autres, nous conduisent à une *unité de dessein & de puissance*. C'en est assez pour prouver la vanité du *Polytheïsme*, si tant est que personne ait jamais admis une pluralité d'*êtres originels*. Les Payens éclairés avoient un *Polytheïsme* différent de celui du vulgaire. Celui-ci dût son origine aux fausses idées que le peuple s'étoit faites de ses Divinités, qu'il regardoit comme foibles & imparfaites, sujettes aux distractions & à la confusion, lorsqu'à l'exemple des hommes, elles vouloient entreprendre trop d'affaires. *Un seul Etre, Tout-puissant & à qui rien n'est caché*, peut veiller à tout sans peine & sans confusion.

XVI.

Présent
en tous
lieux.

Nous inférons de la puissance, de la sagesse & de la bonté de Dieu, que sa Providence s'étend sur toutes cho-

ses. Un Etre doué de ces perfections ne peut être indifférent à l'état de l'Univers & de tant de créatures susceptibles de bonheur & de misere. Sa bonté doit le porter à faire usage de sa puissance & de sa sagesse pour gouverner le tout, de maniere qu'il donne à ses créatures les moyens d'être heureuses. On ne peut même concevoir que *Dieu* puisse employer sa puissance d'une maniere plus digne de lui, ni qui lui soit plus agréable.

Quel autre motif peut avoir porté Dieu à créer le monde, si ce n'est le desir de communiquer sa perfection & son bonheur? On ne sauroit concevoir que Dieu soit jaloux des honneurs d'une créature aussi inférieure à lui. Tout desir de gloire présuppose qu'on reconnoît quelque chose comme bonne, que quelque détermination de sa nature, ou quelque affection, est l'objet essentiel de son approbation: Or qu'elle autre détermination est plus digne de son approbation que cette bonté parfaite, qui le porte à rendre ses créatures heureuses? Cette détermination doit l'engager à

La bonté
de Dieu est
la source
de la Créa-
tion.

manifester ses excellences à ses créatures raisonnables, par le moyen de ses ouvrages, afin de pouvoir être la source de leur bonheur, l'objet de leur contemplation & de leur vénération, de leur amour, de leur estime, de leur espérance, de leur confiance, & le parfait modèle de ce qu'ils doivent faire. Si Dieu manifeste ses perfections, c'est afin que ses créatures trouvent leur bonheur à les connoître & à les aimer, & non point dans la vue du bonheur que lui procurent leurs louanges ou leur admiration.

Sainteté
de Dieu.

La *sagesse* & la *bonté* de Dieu nous annoncent sa pureté morale, ou sa sainteté. Comme il est indépendant, tout-puissant & sage, il ne sauroit être indigent, ni avoir des vues particulières opposées au bien universel, ni appétits inférieurs, ni passions. Ce sont là tout les motifs que l'on sçait porter les hommes aux mal moral. Or ces motifs n'ont point lieu dans Dieu; il n'y a rien en lui qui s'oppose à cette bonté universelle, qui doit être le plus cher objet de sa complaisance.

Sa conduite envers ses créatures , ^{Justice} doit repondre à sa bonté & à sa sa- ^{de Dieu.} gesse. Ses loix doivent être bonnes , équitables , & adoptées à l'intérêt & à la perfection du tout. Aucun favori indigne ne trouvera en lui une tendresse partielle , incompatible avec le bien général , ni avec la sacrée autorité de ses loix : aucune vue particulière n'empêchera jamais l'exécution de ses loix , lorsque l'intérêt général , & la majesté de ce loix l'exigeront. Ce n'est point par une partialité injuste , que le lot de quelques-uns est meilleur que celui des autres. J'ai montré ci dessus , que l'ordre & l'harmonie du tout résultoient de ce que les choses sont ainsi. Ce sont là les notions naturelles de la justice que doit avoir un *Gouverneur moral*. Il est de sa bonté & de sa sagesse que sa conduite contribue à affermir l'autorité de ses loix , de maniere qu'elles contribuent au bien général.



 CH A P I T R E X.

Des affections , des devoirs & du culte , dont nous sommes tenus envers la Divinité.

I.

Quelles
sont les
affections
qui con-
viennent
aux perfec-
tions divi-
nes,

DANS l'énumération que j'ai faite des différens plaisirs dont notre nature est capable , j'ai montré le besoin qu'avoient les hommes de recourir à la Providence Divine , s'ils vouloient être heureux , & jouir d'une tranquillité d'esprit parfaite , dans les malheurs qui peuvent leur arriver à eux-mêmes , ou aux personnes qu'ils aiment. J'ai établi dans le chapitre précédent le grand fondement de notre bonheur , savoir l'existence , les perfections morales de Dieu , & sa providence. Il me reste à examiner les affections & les devoirs dont nous sommes tenus envers la *Divinité* , dont personne , je crois , ne peut actuellement nier l'existence.

Notre *faculté morale* nous est d'un grand usage dans cette occasion-ci , de même que dans plusieurs autres. Non-seulement elle nous indique les affections qui conviennent à ces perfections , mais elle nous les recommande encore , comme absolument nécessaires pour constituer un bon caractère, de même qu'elle condamne leur défaut & celui des affections que nous devons avoir pour nos semblables. Il y a plus , elle nous les enjoint comme une obligation sacrée. La *faculté morale* est la partie de notre nature qui paroît la plus propre à établir cette correspondance de tout esprit raisonnable avec la source de notre être & de toute perfection , vû qu'elle approuve immédiatement toute excellence morale , qu'elle porte l'ame à l'aimer , & qu'elle approuve cet amour comme la plus grande excellence de l'ame ; sans compter qu'elle est très utile dans le système , puisque l'amour & l'admiration de la perfection morale , nous portent naturellement à toutes sortes de bons offices.

C'est au
sens moral
à nous en
instruire.

Deux
sortes de
culte l'un
intérieur
& l'autre
extérieur.

Le culte que l'on doit à la Divinité est ou intérieur , ou extérieur ; le premier consiste dans les sentimens & les affections de l'ame ; le second dans les expressions naturelles de ces mêmes affections.

Ce
qu'on doit
aux perfec-
tions natu-
relles.

Notre devoir , relativement aux attributs naturels de Dieu , est d'entretenir & de conserver par une méditation fréquente la plus haute admiration pour cet *Etre* , d'où tous les autres sont dérivés ; & de reprimer toutes les pensées qui peuvent affaiblir notre vénération ; toutes les conceptions de la Divinité , qui nous la représentent comme limitée , corporelle , d'une nature semblable à celle de l'homme ou de la brute , ou confinée dans certains lieux : tout cela étant incompatible avec sa puissance & sa perfection infinies , & son existence qu'il ne doit qu'à lui-même.

II.

Affec-
tions dues
aux perfec-
tions mo-
rales.

Amour,

L'attention que nous faisons à ses attributs divins , doit exciter notre estime , notre amour & notre reconnaissance. Sa bonté constante & uni-

DE PHILOSOPHIE MORALE. 357

verselle doit-être pour nous un objet ^{estime ;}
immédiat d'approbation, d'amour & ^{vénéra-}
d'estime. Sa puissance & sa sagesse ^{tion,}
jointes ensemble, doivent nous ins-
pirer de l'amour, de l'estime & de la
vénération. Elles doivent nous enga-
ger à lui plaire, à ne point l'offenser,
& à nous conformer à la volonté
d'un Etre doué de tant de perfections.
Lorsque nous savons l'avoir offensé,
cette pensée doit entièrement remplir
nos ames, non-seulement de la crainte
des châtimens, mais encore d'un re-
mors intérieur, d'une honte sincère,
de tristesse, & nous inspirer le desir
de nous corriger.

La croyance de ces divines perfec- ^{Confian-}
tions engendre la confiance & la ré- ^{ce & réfig-}
signation, & nous porte à nous sou- ^{nation.}
mettre aux ordres de la Providence,
persuadés que nous sommes, que tout
est sagement ordonné, pour l'intérêt
de l'Univers en général, & pour ce-
lui de chaque homme en particulier.
La bonté infinie de Dieu doit le por-
ter à désirer que l'Univers soit dans
un état de perfection qui retrace la
main libérale de son auteur; sa con-

noissance infinie , doit lui en indiquer les moyens , & sa toute puissance lui en faciliter l'exécution. Nous devons acquiescer à tout ce que Dieu ordonne , persuadés que rien n'arrive que par un effet de sa bonté & de sa sagesse. Nous savons que les intentions bienfaisantes de Dieu doivent être exécutées en partie par les vertus actives des gens de bien , & que c'est dans ces vertus que consistent leur perfection & leur bonheur. Bien loin donc que notre confiance en la puissance & en la bonté divine , doive retarder l'effet de nos bonnes résolutions , elle doit au contraire les encourager par l'espérance que nous avons de réussir. Il ne suffit pas que nous ayons cette confiance & cette résignation pour nous , nous devons encore les avoir pour tous ceux auxquels nous sommes attachés par les liens de la vertu , & espérer que leurs entreprises auront un heureux succès dans cette vie , ou contribueront à la gloire & au bonheur futur des personnes intéressées.

III.

Les idées que nous avons de la Création & de la Providence Divine, doivent exciter notre reconnoissance, reprimer notre vanité, & exciter en nous une humilité sincère. Tout le bien dont nous jouissons, tous les plaisirs que nous goûtons, sont autant de bienfaits dont nous sommes redevables à la Divinité. Nous lui devons notre existence, les objets & les sens par le moyen desquels nous en jouissons. Si nous employons notre activité pour les perfectionner, ou pour cultiver les choses qui nous flattent, c'est à Dieu que nous devons nos facultés, notre sagacité, notre industrie; c'est lui qui nous fournit les occasions de vaquer à ces exercices, & qui nous en récompense par le plaisir qu'il y a attaché. Le plaisir que nous goûtons dans un amour mutuel, tous les avantages que nous procurent le secours de nos semblables, sont autant de bienfaits de Dieu; c'est lui qui a créé l'ame de l'homme, qui lui a inspiré ces affections, & qui l'a rendue suf-

Recon-
noissance
& humilité
envers
Dieu, &
compassion
pour notre
prochain.

Nous lui
devons
tout le
bien natu-
rel dont
nous jouis-
sons.

ceptible d'amour pour tout ce qui peut lui plaire. Il a donné aux hommes & aux animaux les facultés , les sens , l'instinct & les affections qu'ils ont. Il a lié les ames des hommes ensemble par des liens sociaux , qui sont la source de tous les bons offices. Il auroit pû nous procurer immédiatement tous les avantages extérieurs que nous nous procurons les uns les autres par nos vertus actives ; mais il a voulu par un effet de sa bonté , que nous jouissions de ce plaisir divin de faire du bien aux autres , & que nous y participions par l'exercice de nos affections bienfaisantes , & par notre *faculté morale*. Le plaisir que nous cause l'estime de nos semblables est encore un présent de sa part ; c'est à lui que nous devons ce sentiment de l'excellence morale , & la joie naturelle qui nous inspirent l'approbation & l'estime de nos semblables

Nous lui devons nos connoissances, les talents & l'industrie que nous avons ; *ces connoissances qui nous mettent au-dessus des bêtes des champs, & qui nous rendent plus avisés*
que

que les oiseaux du Ciel. C'est lui qui nous a mis à même de discerner la beauté, l'intention bienfaisante & la sagesse qui éclate dans ses ouvrages, & d'adorer les traces de sa Providence & de sa bonté; de connoître la beauté morale, les affections & la conduite qui lui sont agréables; de discerner ses perfections & de les imiter, & d'assurer la tranquillité de nos ames, en nous confiant en lui, & en nous résignant à sa Providence. A l'aide de la raison dont il nous a doués, il converse avec nous, il nous assure de sa bienveillance, & nous donne des conseils salutaires; & par les sentimens d'estime, d'amour, de reconnaissance qu'il nous a donnés, il nous met à même, si je puis ainsi m'exprimer, de lier amitié avec lui. Il s'ensuit donc que nous lui devons tout notre bonheur & toute notre excellence.

I V.

C'est en vain qu'on allégue que ces affections pieuses sont vaines & inutiles, „ à cause que Dieu n'en a pas

L'exercice de ces affections nous est

Tome I.

Q

cessaire en-
core que
Dieu n'en
ait pas be-
soin.

» besoin, & qu'elles ne contribuent
» en rien à son bonheur. » Elles sont
le partage des ames raisonnables, elles
font leur joie dans la prospérité, &
leur consolation dans l'adversité. Le
cœur ne sauroit s'en passer, & il n'y
a rien à quoi il ne les préfère. Que
la vie seroit peu de chose, si l'on en
bannissoit l'amour, l'amitié & la re-
connoissance ! Ces affections, lors-
qu'elles sont mutuelles, augmentent
de prix à proportion du mérite de
leurs objets. Heureux celui qui per-
suadé d'une Providence, & pénétré
d'amour, d'admiration & de recon-
noissance pour elle, mene une vie
assez vertueuse pour oser se flater de
mériter l'amour & la protection d'un
Etre infiniment puissant & sage !

Sans cette confiance en *Dieu*, quelle
sûreté peut on espérer ? Nos corps
& tous les objets qui nous environ-
nent n'ont rien de stable ni de certain :
on peut en dire autant de la fortune
de nos amis, & des personnes qui
nous sont chères. Leurs vertus même,
encore qu'on puisse les mettre au
rang des choses les plus stables de la

vie, ne sont point à l'épreuve du changement. Quelques accidens peuvent troubler leur raison & altérer leur vertu. Il n'y a qu'une ame résignée en *Dieu*, & fermement persuadée de ses perfections, qui puisse se promettre un bonheur constant & assuré dans cette vie.

Lorsqu'un homme est tel qu'il doit être, il ne sauroit s'empêcher d'avoir certaines affections, en faisant même abstraction de l'influence qu'elles peuvent avoir sur leur objet. Quant même nous serions convaincus de notre impuissance, & que nous manquerions d'occasions de nous rendre utiles à autrui, il n'en seroit pas moins vrai de dire qu'il n'y a rien de plus odieux que de payer nos bienfaiteurs d'ingratitude. Par exemple, un homme qui a le cœur bon, ne peut s'empêcher de se rejouir de la prospérité d'un ami, encore qu'il ne puisse rien y ajouter, & de s'affliger des malheurs qui lui arrivent, quoiqu'il soit hors d'état d'y remédier. Le défaut de ces sortes d'affections, loisque des motifs aussi naturels se pré-

sentent , marque une dépravation du cœur qu'on ne peut qu'abhorrer, lorsqu'on y fait réflexion. Ces affections sont des especes d'attraits dont Dieu se sert pour attirer nos ames à lui , & pour nous faire aimer tout ce qui tient de son excellence morale , & il n'y a point d'ame pure qui n'en sente la force.

Il n'y a
ni bonheur
ni tranquil-
lité sans
elles.

J'ajouterai qu'à moins que nous ne soyions fermement persuadés de la Providence Divine , & entièrement résignés à sa volonté , (c'est en cela que consistent les principaux actes de dévotion) nous ne saurions empêcher que nos meilleures affections ne nous exposent à quantité de chagrins sympathiques , vû l'instabilité des choses humaines. Mais la ferme persuasion d'un Etre Tout-puissant , infiniment bon & infiniment sage , qui dispose de tout dans ce système pour le bien général ; qui veille au bonheur des personnes vertueuses , malgré les maux qu'elles souffrent dans cette vie ; & qui ne permet de mal qu'autant qu'il est juste & avantageux d'en permettre ; cette persuasion , dis-je ,

jointe aux affections qui y répondent , doit nous fournir un puissant motif de consolation dans tous nos chagrins , & nous porter à embrasser , ou du moins à acquiescer à tout ce que la sagesse & la bonté souveraine ordonnent & permettent. Si nos amis sont malheureux dans ce monde , c'est que la police de ce grand état le veut ainsi. Plusieurs autres de nos freres & de nos compatriotes , que nous estimons à cause de leurs vertus , sont heureux. Ils ont des amis qui se réjouissent avec eux , leurs affections sont tendres & aimables , & leurs vertus aussi estimables que celles des nôtres. Si nos parens ont des chagrins , d'autres , qui n'ont pas moins de vertu & de tendresse qu'eux , sont dans la joie. Une génération passe , une autre lui succède , & l'Univers subsiste , toujours également fertile en vertus , en joie , & en bonheur. Cette vie est si courte , que nous ne pouvons juger de la durée du malheur de ceux qui souffrent actuellement. Nous ignorons le changement que le tems peut apporter aux malheurs ou aux

vices des personnes dont nous déplorons la situation. L'idée d'une éternité future , & de la bonté de *Dieu* , nous fait trouver la joie & la sérénité en toutes choses.

Les affections pieuses augmentent notre vertu & notre joie.

L'habitude constante que nous prendrons d'avoir toujours *Dieu* présent dans toutes nos actions , donnera un nouveau lustre à nos vertus , par le soin que nous aurons de les lui rapporter ; & elle augmentera nos plaisirs , par la persuasion où nous serons qu'ils sont l'effet de sa bonté. Elle nous donnera cette pureté & cette simplicité de cœur nécessaires pour concevoir que c'est à *Dieu* à qui nous sommes redevables de toutes nos dispositions vertueuses ; que les bons offices que nous rendons à notre prochain sont des œuvres bienfaisantes , auxquelles la Providence nous a destinés , & les devoirs naturels de la place que nous occupons dans l'Univers , & les services que nous devons à notre patrie. Nos cœurs seront exempts de ces vues intéressées qui nous portent à ambitionner les honneurs , l'estime & l'approbation des

hommes , & à mépriser ceux qui n'ont pas la même part que nous à ses bienfaits. Nos passions & nos ressentimens disparoîtront en sa présence. Notre ame s'attachera sur toutes choses à mériter l'approbation de son Créateur , & nous l'obtiendrons , en nous acquittant fidèlement des devoirs de notre état. Nous regarderons les erreurs , les défauts des hommes , les insultes , les calomnies & l'ingratitude dont ils payent nos bons offices , comme des moyens dont la Providence se sert pour exercer les vertus qu'il nous a données ; & nous serons beaucoup plus contents du bon témoignage de notre conscience , que si nous avions tenu une conduite contraire.

Comme le penchant qu'a l'ame pour le bonheur universel , ne peut avoir d'autre centre que l'Etre suprême , & que ce n'est qu'en lui qu'elle trouve son repos & sa joie , il s'ensuit qu'elle ne peut être parfaite , à moins qu'elle ne le connoisse , & qu'elle ne se soumette entièrement à sa volonté. *Notre faculté morale* , qui aime natu-

rellement l'excellence morale , n'a point d'autre objet qui soit plus digne de l'occuper , que cet Etre parfait & excellent , qui est la source de tout ce qu'il y a de bon dans les autres Etres.

I V.

Nécessité d'un culte extérieur.

Le culte extérieur est l'expression naturelle de ces sentimens & de ces affections pieuses. Voici les raisons qui en établissent la nécessité. L'exercice de nos sentimens & de nos affections , augmente leurs impressions , & les fortifie dans l'ame. J'ajouterai que la reconnoissance , l'amour & l'estime sont des affections qui tendent à se manifester , lorsqu'elles sont vives ; nous aimons naturellement à les faire paroître , lors même qu'elles ne contribuent en rien au bonheur de leur objet. Il est certainement de notre devoir de contribuer à la vertu & au bonheur de notre prochain. Or c'est en priant en commun , en racontant les graces que Dieu nous a faites , en expliquant sa nature & ses perfections , en lui témoignant notre admiration , notre amour & notre recon-

noissance, que nous faisons naître les mêmes affections en eux. La Piété, ainsi repandue dans la société, est la meilleure digue qu'on puisse opposer au mal ; sans compter qu'elle fortifie les dispositions sociales, & qu'elle porte les hommes à se secourir réciproquement.

Les expressions naturelles de la piété consistent à instruire les autres des perfections de Dieu, de la nature de la piété & de la vertu, de l'objet de ses loix, à le prier, à le remercier, & à reconnoître sa Providence comme la source de tous nos biens ; à lui témoigner notre résignation & notre confiance, à confesser nos péchés ; à implorer sa miséricorde, & les secours dont nous avons besoin pour nous corriger. Nous pouvons encore le prendre à témoin de la sincérité de nos discours & de nos promesses, lorsqu'il s'agit d'assurer le droit de notre prochain, & de l'engager à avoir confiance en nous.

Express-
sions natu-
relles de la
dévotion.

V.

Nos louanges, notre admiration, Toutes ces choses

Q 5:

sont nécessaires pour nous perfectionner dans la vertu.

ni nos remerciemens n'ajoutent rien à la félicité de Dieu ; notre confession ne lui apprend rien qu'il ne sache ; nos importunités ne lui font point changer les résolutions qu'il a prises pour le mieux. Nos sermens ne le rendent pas plus attentif, ni plus empressé à nous rendre justice, & n'ajoutent rien au droit qu'il a de nous châtier. Ces actes d'adoration ne servent qu'à augmenter notre piété, notre amour, notre reconnoissance, à nous inspirer de l'horreur pour le mal moral, à nous faire désirer ce qui est réellement bon, & à augmenter notre résignation à sa volonté, en nous attirant ses regards & ses faveurs. Lorsque nous avons ces sortes de dispositions, nous sommes plus en état de profiter des biens temporels qu'il veut bien nous accorder, & d'espérer en sa divine Providence. Le nom de Dieu que nous prenons à témoin dans nos sermens dans les occasions importantes, nous fait sentir l'obligation dans laquelle nous sommes d'être fidèles à nos promesses, nous inspire de l'horreur pour le par-

jure, & est un garant de la fidélité de nos discours. L'effet de tous ces actes réjaillit sur nous, & non sur la Divinité, ni sur ses décrets, vu qu'il a prévu le changement qui pouvoit arriver dans nos bonnes dispositions, qui sont elles-mêmes un des objets de ses décrets éternels.

On n'examinera point ici s'il peut y avoir une société d'*Athées*, ou supposé qu'elle existât, si elle seroit meilleure ou pire qu'une société d'hommes superstitieux. Il est incontestable que la vraie Religion augmente le bonheur des individus & des sociétés. Otez la Religion, & vous otez quelques-uns des plus forts liens, quelques-uns des plus nobles motifs auxquels la société doit son existence, entr'autres la bonne foi, & la fidélité à remplir ses engagements. Il est certain encore que quelques dogmes religieux, quoique remplis de superstition, peuvent contenir des préceptes, des règles & des motifs, qui produisent de très-bons effets sur l'esprit de ceux qui n'ont point intérêt à faire exécuter.

Influence
de la Reli-
gion sur la
société hu-
maine.

ce que la superstition prescrit.

Il importe peu de décider si la superstition tend à produire quelquefois de plus mauvais effets que *l'Athéisme*. Cela peut avoir lieu par rapport aux gens en place, encore qu'elle n'influe point sur le reste des hommes. On ignore encore comment subsisteroit une société *d'Athées* ; & quand même on supposeroit que les effets de quelques superstitions extravagantes & infames sont pires que ceux de *l'Athéisme*, cela feroit honneur à la Religion. La Religion vaut incomparablement mieux que *l'Athéisme*, bien entendu qu'elle ne s'écarte pas absolument de ce qu'elle doit être. Les meilleures choses sont les plus pernicieuses, lorsqu'elles ne répandent que le souffle empoisonné de la corruption. L'usage outré d'un aliment nourrissant peut être plus dangereux que celui d'un aliment mal sain. Un homme raisonnable doit profiter de tous les avantages que procure la vraie Religion, & se méfier des abus qu'on peut en faire sans se mettre en peine d'examiner s'il peut rester

encore des motifs de vertu pour des gens qui s'aveuglent au point de nier une Providence, & de prétendre que tout est gouverné par une fatalité aveugle. Si la Religion, lorsqu'elle est corrompue, est la cause de bien des maux; on peut dire que celle qui est vraie, est la source d'une infinité de biens, que les Religions fausses elles-mêmes entretiennent avec d'autant plus de succès & d'abondance, qu'elles sont moins altérées par la contagion du vice & de l'erreur.



CHAPITRE XI.

Conclusion de ce livre, dans laquelle on montre en quoi consiste le souverain bonheur de l'homme.

Après avoir examiné les différentes sources du bonheur dont notre nature est capable, & découvrir par la comparaison que j'en ai faite que les plaisirs les plus nobles & les plus durables sont ceux qui naissent de nos affections & de nos actions plutôt que des sensations passives qu'En quoi consiste le bonheur de l'homme.

nous recevons de la part des choses extérieures qui affectent le corps : comparé les différentes sortes d'affectations & d'actions relatives à nos semblables , ou à des systèmes plus étendus , ou à la *Divinité* , dont j'ai tâché de découvrir la nature & l'intention dans l'administration de l'Univers , & prouvé que notre *faculté morale* approuve davantage les affectations étendues , que celles qui sont limitées ; que les premières procurent plus de plaisir que les secondes ; que l'amour que nous avons pour l'excellence morale , la connoissance , la vénération & l'amour que nous avons pour la Divinité , autant que nous la concevons comme parfaitement bonne , sage & puissante & la source de tout bien ; & une entière résignation à sa volonté & à sa providence , sont la source de notre bonheur , & le fondement de notre tranquillité ; il s'ensuit que notre suprême bonheur , suivant la doctrine universelle des plus grands philosophes (a) consiste dans l'exercice

(a) C'est la définition qu'en donne Aristote :

Εὐδαιμονία κατὰ τὴν ἀρετὴν ἐν βίῳ τελείῳ.

des vertus les plus nobles , surtout à aimer Dieu & à nous soumettre à sa volonté ; de même que dans celui de toutes les vertus inférieures qui n'ont rien d'incompatible avec les premières , & dans la jouissance des biens que nous pouvons obtenir en nous conformant aux règles de l'équité & de la vertu.

II.

On voit donc que la conduite que nous indique notre *sens moral* , & qui convient le plus à notre véritable intérêt , est la même que nous recommande la Bienveillance , savoir , de contribuer le plus que nous pouvons au bonheur Universel , en rendant à nos semblables tous les bons offices dont nous sommes capables , bien entendu qu'ils n'ayent rien d'incompatible avec l'intérêt du système ; préférant toujours les services qui ont le plus d'étendue à ceux qui en ont moins ; & nous abstenant avec soin de tout ce qui peut nuire à ce système. C'est en cela que consiste la vertu cardinale à laquelle on donne le

Le *sens moral* & les deux déterminations calmes , concourent à recommander la justice.

nom de *Justice*, vertu que les Anciens ont regardée comme la principale, & à laquelle toutes les autres sont subordonnées. Elle comprend encore nos devoirs envers *Dieu*.

La Tem-
pérance.

Comme les plaisirs des sens sont bas & passagers, & que le desir qu'on en a par l'effet de quelques-unes de nos passions brutales, détourne souvent les hommes du chemin de la vertu, il importe extrêmement d'être bien convaincu de leur bassesse; & de s'habituer à réprimer ces appétits inférieurs, de la manière que j'ai dit dans l'endroit où j'ai parlé de la nature de ces plaisirs. Il convient encore de savoir apprécier au juste ceux de l'imagination, lesquels étant inférieurs aux plaisirs sociaux & moraux, doivent par conséquent leur céder, dans le cas où ils sont incompatibles avec eux. C'est en cela que consiste la vertu de la *Tempérance*.

La force.

Il convient encore de savoir apprécier la valeur de cette vie, de même que celle des maux auxquels nous sommes exposés. S'il est vrai

que les maux moraux , & certaines douleurs sympathiques sont pires que les maux extérieurs , & qu'ils puissent rendre la vie honteuse & misérable dans le sein même de la prospérité , ainsi que je l'ai montré ci-dessus ; s'il est vrai que la vie n'est tout au plus qu'un bien incertain , que nous devons bientôt perdre , nous comprendrons qu'il y a quelque chose de plus à craindre que la mort , & pourquoi dans certaines occasions il est de notre intérêt de la perdre. Si la mort nous anéantissoit tout-à-fait , il est vrai qu'elle mettroit fin à nos plaisirs , mais d'un autre côté nous n'aurions aucun mal à craindre.

..... *Num triste videtur*

*Quicquam ? nonne omni somno securior
extat.*

Mais puisque nous devons exister après la mort sous l'inspection de la Providence , y a-t-il rien qui doive nous inspirer d'avantage du courage dans toutes les occasions où il s'agit d'accomplir ce qu'exigent l'honneur & le devoir ? Quelle force d'esprit ,

cette espérance ne doit-elle pas inspirer à tout honnête homme contre les craintes de la mort , & des maux qui y conduisent ? C'est la troisième vertu Cardinale.

La Prudence est la base de toutes les vertus.

La *Prudence* n'est autre chose que l'habitude qu'on se fait de réfléchir sur la nature des objets qui peuvent exciter nos desirs , laquelle nous engage à examiner leur valeur réelle , de même que les suites qu'ils peuvent avoir relativement au bonheur des individus ou du système. Cette vertu est la base des trois autres , ce qui fait qu'on la met au premier rang ; encore que la *Justice* soit la vertu suprême , à laquelle toutes les autres doivent se rapporter. Je laisse à d'autres à parler plus au long de ces choses. Ceux qui ont lû ce que j'ai dit ci-dessus des biens & des maux , & des plaisirs dont notre nature est capable , sentiront d'eux-mêmes combien il leur importe d'acquérir l'habitude de ces quatre vertus.



III.

Quantité d'hommes sont imbus d'un préjugé qui les empêche de cultiver leur esprit autant qu'il est nécessaire pour acquérir ces vertus. Ils sont éblouis de la gloire apparente de certaines actions, faites par des gens qui occupent des postes élevés. Ils conviennent du prix de ces vertus ; mais on les met à si haut prix que peu de gens ont le courage d'y atteindre. Bien plus, les personnes constituées en dignité désespèrent de pouvoir le faire, lorsque leur pouvoir n'est pas absolu. Les caprices, les folies, les vûes corrompues de leurs semblables, détruisent toutes leurs bonnes intentions. Les contre-tems les découragent, & ils renoncent à la vertu, par la crainte qu'ils ont de ne pas jouir des plaisirs qu'elle procure.

Fureurs
dans les-
quelles les
hommes
sont la-des-
sus.

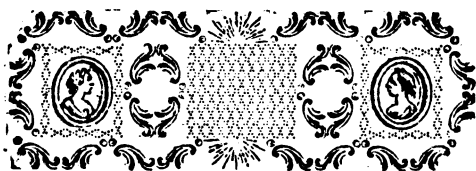
Pour garantir notre ame de ce préjugé, nous devons nous souvenir que la réalité & la perfection de la vertu, & la satisfaction intérieure qu'elle procure, lorsque l'esprit est dans son

affiette , dépendent moins des succès que nous avons , que de la température de notre ame. La conduite d'un homme , qui malgré l'incertitude où il est d'acquérir de la gloire , persiste à faire ce que la vertu exige de lui dans un poste public , ou dans tel autre qu'on lui a confié ; qui vit content dans son obscurité , & dans une entière résignation à la volonté *de Dieu* ; qui accepte avec joye le lot qui lui est échu en partage , qui étouffe en lui tout sentiment d'envie , & qui ne murmure point contre la providence , résolu de suivre la route que *Dieu* & la nature lui montrent , jusqu'à ce que sa partie mortelle rentre dans la poussière d'où il a été tiré ; cette conduite , dis-je , est bien plus noble & bien plus héroïque aux yeux de l'Etre suprême , & des personnes sensées , que les actions éblouissantes d'un homme dont la fortune seconde les desirs. Ces dernières sont moins pures & moins simples , parce que le desir de la gloire & des vues mondaines peuvent avoir part aux affections de l'Agent.

Lorsque nous desespérons d'acquies-
sir de la gloire, & même de pou-
voir faire tout le bien que nous vou-
lons, rien n'est plus digne de nous
que de persévérer dans notre bonne
conduite, de faire notre devoir &
de nous en rapporter pour le reste à
la Providence. Qui peut dire le bien
ou le mal qui reviendrait à la société,
si tous les honnêtes gens s'efforçoient
de faire leur devoir, malgré l'incerti-
tude où ils sont de réussir, ou s'ils
se décourageoient & restoient dans
l'inaction, par la crainte des dan-
gers & de la calomnie ? S'il est glo-
rieux de surmonter les dangers &
les obstacles qui s'opposent à nos
desseins, il l'est bien d'avantage de
vaincre la crainte & la timidité qui
nous empêchent d'agir, & de per-
sévérer dans la vertu, sans aucune
vue de gloire & de récompense, &
de préférer l'approbation de *Dieu*
& de notre conscience aux vains
applaudissemens des hommes. C'est
ainsi que l'on peut être heureux dans
le sein même de l'adversité, n'y

ayant aucun état dans la vie qui nous empêche de parvenir *au suprême bonheur* auquel tout le monde aspire.





SYSTEME

DE

PHILOSOPHIE MORALE.



LIVRE TROISIEME.

Qui contient une déduction des Loix
les plus spéciales de la Nature , &
des devoirs de la vie antérieurs au
Gouvernement Civil , & autres
Etats adventifs.



CHAPITRE I.

*Circonstances qui augmentent , ou di-
minuent la bonté & la méchanceté
morale des Actions.*

A PRÈS avoir montré dans les
premiers livre que la conduite que
Dieu & la nature nous recomman-

dent , comme la plus aimable & la plus utile à l'Agent , est celle qui tend au bien général de l'humanité & que la prudence dirige , je vais examiner dans celui-ci les moyens les plus propres de procurer par nos actions le bonheur de nos semblables , ce qui revient au même que si j'examinerois les loix les plus spéciales de la nature. C'est ce que je tâcherai de faire en faisant abstraction de ces états ou relations adventives qui dépendent des institutions & des actions des hommes , me bornant à cette relation que la *Nature* a établie parmi eux. Mais auparavant , il convient d'examiner plusieurs connexions complexes des qualités morales , dont l'intelligence sert de fondement à la doctrine des loix particulières de la nature. Ce sera le sujet de ce chapitre & des deux suivans.

I.

L'imputation * des actions en tant

* Le mot d'imputation est une des *voces mediae* , quoiqu'on l'employe communément pour imputer un crime.

que

„ que vertueuses ou vicieuses est fon-
 „ dée sur ce qu'elles émanent de quel-
 „ que affection de l'agent, & qu'elles
 „ montrent son caractère & ses af-
 „ fections. „ La vertu, ainsi que je
 l'ai prouvé dans les premier livres,
 consiste principalement dans les af-
 fections. La plus parfaite consiste
 dans une bienveillance universelle, à
 aimer Dieu, à être soumis à sa vo-
 lonté, à être fermement persuadé de
 ses perfections morales, & dans un
 desir constant d'atteindre à la per-
 fection morale, autant que nos forces
 peuvent le permettre. Les vertus in-
 férieures sont les affections particu-
 lieres, qui ont pour objet le bien
 des sociétés particulieres, ou des
 individus, autant qu'il est compatible
 avec le bien général. On croiroit que
 ce sentiment ne doit souffrir aucune
 difficulté parmi les Chrétiens, après
 le sommaire de la loi qui nous a été
 donné, (a) savoir *d'aimer Dieu &*
notre prochain. Si la vertu ne consiste
 point dans les affections, mais dans
 quelqu'autre faculté différente de la
 volonté, comme *la raison*, ou *l'en-*

L'impu-
 tation est
 fondée sur
 ce que les
 actions sont
 une suite
 des affec-
 tions, &
 indiquent
 leur na-
 ture.

(a) Matth.
 XII. 30. 31.

rendement, il faudra dans ce cas dire que l'amour est un acte de ce dernier, ce que personne n'a encore fait jusqu'ici.

II.

Qualités
& circonstances né-
cessaires à
la moralité
des ac-
tions.

Il est aisé de voir par la description que je viens de donner, quelles sont les circonstances qui affectent la moralité des actions, ou des omissions, & qui augmentent ou diminuent leur bonté ou leur méchanceté morale; ou qui rendent bonnes des actions qui sans cela auroient été mauvaises, ou mauvaises de bonnes qu'elles auroient été.

Liberté.

Premièrement, il est évident qu'on ne sauroit imputer comme bonne ni mauvaise une action, ou plutôt un événement auquel la volonté n'a aucune part, en quelque tems qu'il arrive. On ne sauroit non plus imputer une omission comme bonne ou mauvaise à celui qui n'a pû faire une action, quelque effort qu'il ait employé, & qui savoit qu'elle étoit impossible. Ces sortes d'événemens ou d'omissions n'indiquent aucune affection, bonne ou mauvaise. Ce-

pendant , on n'appelle événemens *nécessaires* , eu égard à l'agent , que ceux qu'il n'a pû empêcher , encore qu'il desirât de le faire , & non ceux qu'il n'a pu s'empêcher de désirer , par un effet des aversions , ou des habitudes qu'il a contractées. On appelle *impossibles* ceux qui sont au-dessus de nos efforts. Nous appelons chose possible , celle qu'un homme , qui la désire sincèrement , peut faire , ou par lui-même , ou avec le secours d'autrui. *

Les événemens nécessaires , & qu'on ne peut imputer , (a) sont ceux que nous n'avons pû empêcher , ni par nos desirs , ni par nos actions , quelque soin & quelque diligence que nous ayons employés pour cet effet. Quant aux événemens qu'on pouvoit prévenir par les soins & la diligence , encore qu'on ne puisse le faire actuellement, ils sont en quelque sorte volontaires (b) & *imputables* , soit qu'ils proviennent d'un agent

Les évé-
nemens né-
cessaires
n'ont rien
de moral.

* Ceci sert à expliquer la maxime commune , *impossibile & necessarium nulla est imputatio.*

(a) *Involuntaria & in se , & in sua causa.*

(b) *Involuntaria in se , sed non in sua causa.*

R 2

libre , ou de causes naturelles & inanimées. Par exemple , celui qui par sa négligence laisse périr une digue , qu'il est chargé d'entretenir , ne sauroit empêcher l'inondation qu'occasionne une tempête ; mais cela n'empêche pas qu'on ne l'en rende responsable , & qu'on ne lui impute cet accident.

Non plus
que l'omission
des
choses impossibles.

On est pareillement en droit d'imputer les omissions des actions , qui sont actuellement impossibles , dans le cas où elles auroient été possibles ; si l'on avoit employé les soins & la diligence qui conviennent à un honnête homme. Un dissipateur se trouve hors d'état de payer des dettes , mais comme il étoit à même de prévenir le tort qu'il fait à ses créanciers , par sa prudence & son économie , on peut lui imputer le défaut de paiement. Il est vrai que dans tous ces cas , l'événement ou l'omission qu'on ne peut éviter , malgré le desir qu'on en a , ne marque aucune mauvaise affection actuelle. Mais la première négligence qui met un homme hors d'état de payer ses dettes , marque

un défaut de bonne disposition , qu'on ne peut s'empêcher de blâmer. Deux personnes peuvent être également criminelles aux yeux de Dieu & aux leurs , encore que leurs conduites ayent des suites différentes. Supposez que toutes deux ayant été également négligentes , elles deviennent insolvables ; mais que l'une ayant eu un héritage auquel elle ne s'attendoit point , paye ses dettes , & que l'autre , quoiqu'également portée à le faire , ne puisse acquitter les siennes. Elles se sont rendues l'une & l'autre également coupables , quoique l'une par accident ne fasse point de tort à ses créanciers.

III.

Les effets & les conséquences éloignées des actions ou des omissions , n'influent point sur leur moralité , lorsqu'on n'a pû les prévenir par ses soins & sa diligence ; parce que dans ce cas , elles ne marquent aucune mauvaise volonté dans l'agent. Par la même raison , les bons effets qui arrivent contre notre in-

Quels
sont les ef-
fets & les
conséquences
qu'on
peut imputer

rention , n'augmentent point la bonté morale d'une action ; mais elle devient plus mauvaise par des conséquences , lorsqu'elles sont de nature à pouvoir être prévues par un agent qui auroit eu de la prudence , & de la bonne volonté , encore qu'il ne les prévoye pas actuellement. Il est vrai qu'elles n'indiquent aucune mauvaise intention ; mais il y a diverses sortes de mal moral. Le défaut d'un degré convenable d'affections bienfaisantes est moralement mauvais. Un homme véritablement zélé pour le bien public examine les suites de ses actions ; & ne manque pas de les découvrir , lorsqu'il veut s'en donner la peine. Celui donc qui ignore ces effets , encore qu'il n'ait aucune mauvaise intention , est coupable par cela même qu'il n'a pas ce degré nécessaire d'affections bienfaisantes.

Lorsqu'on juge des caractères moraux de ceux qui n'ont pas eu soin de rectifier leurs affections autant qu'ils auroient dû le faire , il importe peu que le crime soit prouvé par l'action qu'ils viennent de faire , ou qu'ils

ont négligé de faire , ou par quelque action précédente également criminelle. Rien n'est donc plus vrai que cet aphorisme „ qu'une action n'est „ vertueuse qu'autant qu'elle produit „ le bon effet qu'on avoit intention „ qu'elle produisît ; mais qu'elle peut „ être vicieuse par les mauvaises suites qu'elle a , lorsqu'elles sont de „ nature à pouvoir être prévues par „ un homme qui a des intentions „ droites & honnêtes. „

Cependant , quelque bonnes que soient les vues qu'on a eues en faisant une action dont la moralité n'est pas déterminée par sa nature même , elle ne peut être censée bonne que dans le cas où la somme de ses bons effets l'emporte sur celle des mauvais qu'on a pû prévoir , & qu'on n'a pû obtenir les premiers sans les seconds. Dans le cas où cela n'est pas , ils peuvent exténuer le crime , mais ils ne sauroient justifier l'action. D'un autre côté , les mauvais effets qu'on a prévus , mais qu'on n'a pas désirés pour eux mêmes , ne rendent pas toujours une action mauvaise. Cela

n'a lieu que dans les cas où ils contrebalancent tous les bons effets qui résultent de l'action qu'on a faite, & en vue desquels on l'a faite; qu'on les a prévus, & qu'on a pû les obtenir sans les maux qui en résultent.

On entend par conséquences d'une action, non seulement ses effets naturels & directs, ou ce dont l'agent est la cause propre, mais encore tous les accidens qui en résultent, & qui ne seroient pas arrivés, si l'on n'avoit pas fait cette action. Un honnête homme a égard à tout ce qu'il prévoit devoir arriver par les fautes, les folies & les vices d'autrui, & évite tout ce qui peut occasionner des mauvaises actions, ou devoir nuire à autrui, * & on ne peut le regarder comme innocent, lorsque le contraire arrive, que dans le cas où les bons effets qu'a sa conduite l'emportent sur les maux particuliers qu'il n'a pu éviter.

I V.

L'igno-
rance &
Pereur,
vincibles

L'ignorance des suites ou des effets des actions affectent différemment leur moralité, selon les différentes

* Rom.
I. XIV.
31.

causes de l'ignorance ou de l'erreur, ou invincibles, affectent les actions à un certain degré, & la difficulté plus ou moins grande que l'on a de découvrir la vérité. Dans le cas où nous ne pouvons vaincre l'erreur ou l'ignorance malgré les soins que nous nous donnons, on ne sauroit nous imputer les mauvaises suites d'une action que nous n'avons pû prévoir, vû qu'elles n'indiquent aucune mauvaise affection, ni aucun défaut dans les bonnes. Lorsque le degré de précaution que nous attendons dans de pareilles affaires de la part d'un honnête homme, ne peut surmonter l'ignorance, encore qu'on eût pû le faire en usant de plus de précaution, nous la regardons comme moralement invincible, & on ne sauroit la regarder comme criminelle, excepté dans les cas où l'on sçait qu'on étoit obligé d'en user. Mais dans ceux où il ne falloit qu'une précaution ordinaire pour prévoir ces suites, dans ces cas, dis-je, l'ignorance indique un défaut de bonnes affections, est vincible, & quoiqu'elle diminue le crime, elle ne le détruit point entierement.

L'ignorance & l'erreur peuvent être actuellement invincibles & involontaires , encore que nos soins & notre diligence eussent pû les empêcher d'être telles ; ou bien elles peuvent être absolument invincibles & involontaires à ces deux égards. * La dernière est la seule qu'on ne puisse point imputer : la première montre qu'on n'a actuellement aucune mauvaise intention , mais elle marque qu'on manque de bonnes , & comme telle , on peut l'imputer.

Mais comme une intention directement mauvaise , ou l'insensibilité pour le mal que nous prévoyons devoir faire à autrui , est beaucoup plus odieuse qu'une simple inadvertence , ou que le défaut de ces affections bienfaisantes , qui auroient pû réveiller notre attention , il s'ensuit que toute ignorance que l'on n'affecte ni qu'on ne désire point , diminue le crime , & cela , selon que ses effets sont plus ou moins évidens. Plus la découverte étoit aisée , toutes choses

* *Involuntaria in se , sed non in sua causa* , ou , *involuntaria & in se , & in sua causa*.

étant d'ailleurs égales , moins l'ignorance exténue le crime.

L'ignorance peut regarder les effets de l'action , ou l'intention & le sens de la loi. Les mêmes maximes ont lieu dans l'un & l'autre cas. On observera seulement , que comme les Législateurs ont soin de publier leurs loix , pour que leurs sujets s'en instruisent , on ne peut regarder l'ignorance de la loi , comme absolument invincible. Dans le cas où ils sont dans l'impossibilité de la connoître , ce n'est plus une loi , & l'on ne peut leur faire un crime de ne pas lui obéir (a).

Ignorance de la loi, ou du fait.

V.

Les questions touchant l'ignorance vincible , & la conscience erronnée , ou douteuse , ne sont difficiles que par l'ambiguité des mots dont on se sert. Le mot de conscience se prend quelquefois pour la *faculté morale même* : quelquefois pour » le jugement de l'entendement touchant les » motifs & les effets des actions , en

Ce que c'est que la conscience.

(a) *Ignorantia juris , ignorantia facti.*

» conséquence desquels la *faculté mo-*
 » *rale* les approuve ou les condamne.,
 Lorsque nous avons des maximes &
 des regles certaines touchant la con-
 duite qui est vertueuse, ou vicieuse,
 & que nous les concevons, comme
 elles le sont en effet, comme des loix
 qui nous ont été données par *Dieu*,
 l'Auteur de la nature & de toutes nos
 facultés; ou que nous sommes per-
 suadés que d'autres loix divines nous
 ont été révélées d'une maniere diffé-
 rente, alors on peut définir la cons-
 cience, „ le jugement que nous por-
 » tons des actions, en les comparant
 „ avec la loi. „

Com-
 ment une
 conscience
 erronnée
 peut nous
 faulser.

Premierement., Une personne qui
 „ se propose d'agir conformément à
 „ la vertu, & qui cependant s'ima-
 „ gine fausement que l'action qu'elle
 „ fait est bonne, & conforme à la loi,
 „ tandis que c'est le contraire, suivra
 „ certainement sa conscience tant
 „ qu'elle sera dans l'erreur; vû qu'un
 „ homme qui est dans l'erreur, ignore
 „ qu'il se trompe. „ Il n'y a que ceux
 qui le voyent agir qui puissent de-
 mander „ s'il vaut mieux pour lui

qu'il suive sa conscience, ou non ?
Et la réponse n'est pas la même dans
tous les cas.

„ 2. Celui qui suit le jugement
„ erronné de sa conscience en faisant
„ une action qu'il croit être bonne ,
„ montre actuellement une bonne dis-
„ position ; & il en montreroit une
„ mauvaise s'il agissoit contre son
„ jugement , pendant qu'il est dans
„ l'erreur , par exemple , le mépris
„ d'un bien plus grand , ou du Légis-
„ lateur. „ Cela a lieu à l'égard de
tous les hommes qui sont fermement
persuadés de la bonté de *Dieu* & de
celle de ses loix. Comme nous blâ-
mons un homme , qui manquant de
bienveillance , s'oppose aux bonnes
intentions d'autrui , nous devons de
même blâmer ceux qui désobéissent
aux commandemens de Dieu , que
nous sçavons avoir pour objet le
bonheur des hommes , encore que
l'agent y ait été porté par quelque
affection humaine & bienfaisante ; ce
qui est propre à diminuer son crime
dans toutes sortes de cas.

Mais lorsqu'on ne s'est point formé

cette idée de *Dieu* & de ses loix , & qu'on n'a égard dans les actions qu'on fait qu'aux châtimens & aux récompenses , qu'une idée confuse de ses obligations , dans ce cas , dis-je , si un homme par un sentiment d'humanité , désobéit à quelque ordre cruel & sévère qu'on croit être émané de la *Divinité* , quelque conflit que puissent occasionner dans son cœur deux principes aussi opposés , un spectateur judicieux ne sauroit le blâmer de s'opposer aux mouvemens confus & incertains de la conscience , par un principe d'humanité. Tel est le cas d'un homme , qui croyant qu'il est de son devoir de persécuter les hérétiques , de la manière la plus cruelle , s'abstiendrait de le faire par un motif de compassion.

Toutes
les erreurs
ne sont pas
innocentes.

3. Un homme qui tombe dans des erreurs vinci- bles aussi opposées aux dispositions bienfaisantes de l'ame , dans une matiere qui intéresse autant ses semblables que celle d'une persécution odieuse n'est assurément pas bien disposé pour eux ; & par conséquent soit que dans l'erreur où il est ,

il suive ou non le mouvement de sa conscience, il n'en est pas moins un mal honnête homme. S'il le suit, sa négligence ne laisse pas que d'être blâmable; s'il ne le suit pas, & qu'il croie que cet ordre vienne de Dieu, sa négligence est aussi blâmable que dans l'autre cas, & il y ajoute le crime d'avoir désobéi à Dieu, & à ce que l'humanité exigeoit de lui. Lors au contraire qu'un homme n'a aucune notion qui lui fasse appliquer celle qu'il a en général de la bonté de Dieu, & de ses loix, sa désobéissance est moins odieuse, lors surtout qu'elle provient d'un principe d'humanité.

4. Lorsqu'on est dans le doute, le parti que l'on doit prendre est de différer d'agir, jusqu'à ce qu'on soit mieux instruit, à moins qu'un motif puissant ne nous oblige à nous décider sur le champ. Il y a des cas où il vaut mieux faire une des deux actions sur lesquelles on est en doute, que de les omettre toutes deux, d'autant plus qu'il peut se faire qu'on ne soit pas le maître de différer. Dans ces sortes de cas, on doit faire celle qui

paroît la meilleure , & la plus importante ; lorsque ces probabilités sont égales , on peut faire ce qu'on juge à propos.

Devoir
de ceux qui
sont dans
l'erreur.

Que doit donc faire un homme qui est dans l'erreur ? Quelle conduite doit il tenir ? Il est évident que l'erreur qu'il a commise , annonce une négligence de sa part. La seule chose qu'il ait à faire pour regagner l'estime qu'il a perdue , est d'en sortir , & de se défaire des préjugés qui l'ont occasionnée. Ceux qui sont dans l'erreur , ne voyent pas pendant qu'elle dure , que leur devoir est d'en sortir ; c'est cependant ce qu'ils doivent faire. Cela prouve combien il est avantageux de se méfier de ses lumières , de même que le danger qu'il y a de se livrer à l'orgueil & à la superstition.

On ne sauroit déterminer précisément le degré de diligence qu'il convient à un honnête homme d'employer. Elle dépend des lumières que l'on a , du poste qu'on occupe , & des circonstances dans lesquelles on se trouve. Aristote * observe fort

* Nicom. l. iii. c. 4. & l. ii. c. ult. & l. vi. c. 12.

bien ,, qu'il y a quantité de choses
 ,, dans la morale , qu'il est difficile de
 ,, déterminer , lorsqu'on les applique
 ,, à des cas particuliers ; mais que les
 ,, gens de bien connoissent par une
 ,, espece de sensation , & que par
 ,, conséquent on doit se régler sur
 ,, eux , lors surtout qu'ils ont acquis
 ,, l'expérience nécessaire. Ce qu'on
 ,, peut dire en général est , que le plus
 ,, ou le moins de probité d'un homme
 ,, dépend du plus ou du moins d'at-
 ,, tention qu'il a à remplir ses devoirs,
 ,, en supposant toutes les circonstan-
 ,, ces égales. ,,

& souvent dans ses grandes morales , l. ii. c. 10.
 C'est là que les Jurisconsultes ont pris *leur arbitrium
 iuri probi*.



C H A P I T R E II.

Regles générales pour juger de la moralité des actions , par les affections qui y portent , ou qui en détournent.

QUOIQUE les hommes ne puissent juger exactement du degré de vertu ou de vice qu'il y a dans les actions de leurs semblables , parce qu'ils ignorent les motifs qui les font agir ; il y a cependant quelques regles générales dont nous pouvons nous servir pour juger des nôtres ; encore qu'elles soient souvent très incertaines , lorsqu'on veut en faire l'application à autrui.

Regles
générales
touchant
l'importance
des actions.

I. Dans le cas où les affections bienfaisantes seules sont les motifs d'une action , le bien effectué par l'agent est en raison composée de la force de ces affections & de ses talens. La force de l'affection est donc en raison directe du bien effectué , &

en raison inverse des talens , ou , pour m'expliquer plus clairement , lorsque le bien que deux personnes ont fait est égal , & leurs talens inégaux , celui-là a le meilleur cœur , qui a le moins de talens & de moyens.

2. Dans le cas où les hommes agissent par des vues bassement intéressées , on doit déduire l'effet de ces motifs intéressés , & le restant montre l'effet de la disposition vertueuse. Lorsque des motifs d'intérêt détournent de quelque bonne action , celui qui surmonte ces motifs , a aussi le plus de vertu.

Comment les vues intéressées affectent la moralité des actions.

3. On juge de même de la turpitude morale des affections intéressées ou malfaisantes , qui nous portent à nuire à autrui. Leur force est en raison directe du mal qu'on a fait , & en raison inverse des moyens qu'on a eus pour le faire , je m'explique. Lorsque deux personnes font un mal égal , & qu'elles ont le pouvoir d'en faire davantage pour contenter leurs mauvaises affections , celle-là est la plus méchante , qui a usé de plus de moyens pour mal faire.

Ces mêmes circonstances affectent les mauvaises actions.

4. Lorsque des intérêts personnels excitent un homme à une mauvaise action, on ne doit pas déduire l'effet des motifs intéressés, pour trouver celui de l'inclination vicieuse. Il est rare que les hommes en aient de telles. Leurs mauvaises actions émanent généralement des degrés immodérés de certaines affections intéressées, qui dans un degré modéré eussent été innocentes; & le défaut de ce haut degré d'affections bienfaisantes est vicieux. Cette déduction n'a lieu que dans le cas où le motif qui a porté à agir, a été la crainte d'un mal que tout honnête homme auroit voulu éviter; & ces sortes de tentations doivent exténuer le crime. Dans le cas où l'agent a eu de forts motifs pour ne point commettre une mauvaise action, son crime est beaucoup plus grand, vû qu'il a été obligé de vaincre ces motifs pour mal faire, de même tous sentimens de ses devoirs.

II.

On doit avoir égard

Lorsqu'il s'agit de comparer les

actions & les caractères , on doit non seulement avoir égard à la force de l'affection qui induit à agir , mais encore à son espèce , vû , comme je l'ai observé ci-dessus , que notre *sens moral* , par un effet de la sagesse du Créateur , approuve davantage les affections qui sont les plus utiles au public , que les autres. Il approuve davantage la bienveillance pour les sociétés particulières , ou pour les individus , que les affections turbulentes, quelque nobles qu'elles soient ; & parmi les affections calmes , celles qui ont le plus d'étendue. De sorte que supposant les effets de deux actions égaux , on doit faire plus de cas de celle qui part d'un principe de bienveillance , que de celle qui a pour principe une affection turbulente. Tout le monde convient de la supériorité de ces dispositions bienfaisantes , aussi notre *sens moral* nous ordonne t'il de les cultiver , & de reprimer celles qui ont moins d'étendues , pour qu'elles n'empêchent jamais l'effet des premières. On voit encore par là d'où vient qu'on ne re-

à l'aspect
des affec-
tions.

garde pas comme une grande vertu l'amour que nous avons pour nos enfants , pour nos parents , & même pour nos bienfaiteurs. Ces sortes d'affections nous sont naturelles , soit que nous ayions des affections plus étendues , ou non ; & il y a peu de caractères assez mauvais pour manquer de ces affections naturelles. Cependant leur défaut marqueroit une dépravation horrible , pour les raisons que je dirai après.

III.

Il est difficile de fixer précisément les degrés de l'obligation.

Lorsque l'agent ne peut procurer le bien public , qu'en agissant contre ses propres intérêts , il est difficile de fixer le degré d'affection qu'il doit avoir pour éviter le titre de mal-honnête homme , ou pour passer seulement pour innocent. On peut appeler innocent dans un sens , celui qui en travaillant pour ses intérêts , ne porte préjudice à personne. Mais malgré cela , il ne laisse pas que d'être un très mal-honnête homme , s'il ne fait pas ce qu'il doit pour le bien public. Dieu , si l'on veut y faire atten-

tion , a mis dans nos cœurs un modele parfait de bonté dont nous ne pouvons nous dispenser , & nous ne pouvons que nous déplaire à nous-mêmes , lorsque nous négligeons de faire une chose , qui , bien qu'onéreuse pour nous , auroit contribué au bonheur public , lorsque nous venons à réfléchir sur ses conséquences. Dans le jugement ordinaire que nous portons des actions & des caracteres , nous n'agissons pas avec tant de rigueur , & nous ne pouvons dire précisément jusqu'à quel point un homme doit sacrifier ses intérêts personnels à ceux du public , pour être honnête homme. Tout le monde connoît les extrêmes de la vertu & du vice ; mais les degrés intermédiaires sont plus difficiles à distinguer , à cause de la facilité avec laquelle ils se confondent. Les maximes suivantes paroissent extrêmement probables , ou certaines.

1. On ne doit pas attendre les mêmes degrés d'affections des personnes qui n'ont ni les mêmes mo-
Quel-
ques regles
générales,
yens , ni les mêmes occasions d'agir ,

encore que leurs caractères soient les mêmes. On exige davantage de celles qui ont reçue une bonne éducation , qui ont eu le loisir de s'instruire , & qui se trouvent dans des postes avantageux.

2. Tout le monde a droit d'exiger les bons offices qui sont utiles à autrui , & qui ne coûtent ni peines ni dépenses à l'agent. Ils sont à la vérité de foibles marques de vertu , mais il n'y a qu'un homme inhumain qui puisse le refuser.

3. Il y a plus , on blâme généralement le refus de ces sortes de petites dépenses ou de soins , qui n'altèrent en rien le bonheur de la vie , lorsqu'elles peuvent être utiles , même à un étranger.

4. Plus il en coûte à un homme pour obliger autrui , plus on a lieu de croire qu'il est vertueux.

5. Moins un homme profite d'une action qui nuit au public , ou du refus qu'il fait de rendre un bon office , plus on a lieu de croire qu'il est méchant.

Jusqu'à
quel point

Il est également difficile de déterminer

miner précisément jusqu'à quel point les affections limitées doivent céder dans certains cas particuliers à celles qui ont plus d'étendue , ou les intérêts de familles , des parens , des amis , des bienfaiteurs &c , à des intérêts plus étendus , pour éviter le renom de mal-honnête homme. Un homme sensé , qui est jaloux de sa conduite , blâmera toujours le défaut de cet ordre moral & parfait , lequel exige qu'on sacrifie de petits intérêts à de plus grands. Mais plusieurs affections limitées de l'ame ont quelque chose de si beau & de si attrayant , qu'on juge moins rigoureusement de la conduite de ceux qui par de tels principes , négligent d'aspirer à la perfection. Comme on ne peut attendre qu'un petit degré d'attention & de discernement de ceux qui étant d'une condition privée & qui ayant peu de moyens , sont souvent embarrassés de se procurer à eux mêmes les choses nécessaires à la vie , on ne sauroit regarder comme absolument mauvais un caractère qui ne se conforme pas en tout aux regles exactes de la per-

point les affections limitées doivent céder à celles qui ont plus d'étendue.

fection. Mais cela n'empêche pas qu'un homme attentif ne la connoisse ; & plus il en approche , plus il est honnête homme. L'intention de Dieu n'a point été que nous nous bornassions simplement à éviter toute conduite qui peut nous déshonorer. Voici deux maximes générales qu'on doit avoir présentes dans ces sortes de cas.

1. Que la plus haute perfection de la vertu humaine consiste à conserver cette bienveillance universelle , qui nous porte à reprimer toutes les affections limitées , & à sacrifier nos intérêts à ceux de la société , bien entendu que l'on conserve les affections qu'exigent les différentes relations de la vie , autant que cela est compatible avec l'obéissance que nous devons à l'Etre Suprême.

2. Cependant , lorsque quelques unes de ces affections limitées excèdent la proportion requise , & l'emportent sur celles qui ont plus d'étendue , la difformité morale diminue à proportion de la beauté morale de l'affection limitée , qui l'emporte sur la plus étendue. Par exemple ,

nous sommes plus excusables de trahir l'intérêt public par zèle pour notre pays, ou pour tout un peuple, que si nous le faisons pour enrichir un parti, une cabale, ou une famille. Chacune de ces affections exténue plus notre crime, que ne pourroit le faire un principe intéressé, tel que, l'avarice, l'ambition, la sensualité.

I V.

La plupart des hommes sont incapables de vues étendues, & n'ont ni les moyens ni les occasions de rendre de grands services. Mais nous pouvons présumer avec raison, qu'en nous acquitant en gens de bien de ce que nous devons à une partie du système, nous nous rendons utiles à la société. On ne peut donc blâmer ceux qui s'employent à rendre service aux particuliers, ou aux sociétés, auxquelles ils appartiennent en conséquence de l'ordre que la nature a établi. Il y a plusieurs attachemens & plusieurs causes. qui font que nous aimons davantage certaines personnes que d'autres. Quelques unes de ces

L'amour
est le prin-
cipe des
vertus or-
dinaires.

causes , sont nobles par elles-mêmes ; mais dans différens degrés. On peut mettre de ce nombre les *relations conjugales & paternelles* , & les autres liens du sang ; les *bienfaits* , qui excitent une généreuse reconnoissance ; les *vertus éminentes* ; les *liaisons des citoyens*. Les causes intéressées sont , un *commerce avantageux de bons offices* , les *démarches qu'on fait pour obtenir un emploi* , &c. Toutes ces choses sont non seulement les causes naturelles des affections des hommes , mais servent encore à nous les attacher. D'un autre côté , encore qu'il n'y ait aucune cause naturelle qui puisse obliger un homme sensé à vouloir du mal à son prochain , cependant il ne laisse pas d'y avoir dans la plupart des hommes des causes naturelles des passions malfaisantes , telles que la colere , l'indignation , l'envie & l'aversion , dont les vues sont entièrement intéressées , comme les injures qu'on nous a faites , l'opposition d'intérêts ; d'autres généreuses , telles que le *mal moral* , les *injures que l'on fait au public* , ou à

nos amis , l'avancement d'un homme de néant , à l'exclusion des gens de mérite.

Le meilleur caractère est celui qui est le plus susceptible d'affections bienfaisantes , surtout des généreuses , pour de petites causes , pourvu qu'elles augmentent à proportion des motifs ; & sans lequel aucune cause , surtout l'intérêt , ne peut exciter aucune passion malfaisante. Il faut certainement qu'un caractère soit bon , pour conserver de la bienveillance nonobstant les motifs qu'il peut avoir de la bannir de son cœur ; comme au contraire un caractère doit être mauvais , lorsqu'aucune cause naturelle ne peut le rendre susceptible d'amour.

Regles
générales
d'appré-
ciation.

Généralement parlant , plus il y a dans une personne de causes naturelles capables de nous la faire aimer , plus nous sommes coupables de ne point le faire. Tout homme qui a de la vertu , doit être sensible à la vertu , & aux services qu'on lui a rendus. Puis donc que tout nous porte à aimer Dieu , lorsqu'on le considère comme l'auteur de tout bien naturel & moral ,

comme l'excellence morale Suprême, & le bienfaiteur de tout ce qui existe, il s'ensuit que ne pas l'aimer, est le plus grand crime qu'un être raisonnable qui connoît ses perfections, puisse commettre.

V.

Conclu-
sions plus
spéciales.

Ces principes nous conduisent à quelques conséquences plus spéciales.

1. Le défaut de pouvoir, d'occasions, de moyens, qui nous empêche de rendre service à notre prochain, lorsqu'il n'y a aucune faute de notre part, ne diminue en rien les vertus que nous pouvons avoir. * Cette maxime doit combler de joie un cœur bienfaisant.

* Voyez
la conclu-
sion du liv.
2.

2. Lorsque nous avons fait tout ce qui dépendoit de nous pour réussir dans une entreprise, quelque chose qui arrive, nous n'en sommes pas moins vertueux ; & le bon succès que nous avons ne sauroit augmenter notre vertu, * ni diminuer le crime de l'action que nous avons faite. On doit se contenter des probabilités dans les affaires humaines. Lorsque les bons

* Liv. 3.
ch. 1.

effets que nous croyons devoir probablement résulter d'une action, qui n'est point en elle-même répréhensible, l'emportent sur les mauvais que nous pouvions prévoir, l'action est bonne, quelque mal qu'il puisse en résulter d'ailleurs.

3. Les motifs du vil intérêt ne diminuent la beauté morale d'une action, que dans le cas où l'agent les a eus en vue, ou qu'on a lieu de présumer que ce sont eux qui l'ont fait agir.

4. Les motifs de notre intérêt personnel ne diminuent la méchanceté d'une action, qu'à proportion de l'influence qu'ils peuvent avoir en pareil cas sur un homme vertueux. Les passions qu'excitent les maux naturels dont on est menacé, occupent davantage l'esprit que ne le fait le desir d'un bien positif qu'on attend. De là vient que lorsqu'une personne, par la crainte de la mort, des supplices ou de l'esclavage dont elle est menacée, ou dont sont menacées les personnes qu'elle aime, ou par un emportement de colere, fait une ac-

tion qui nuit à la société, elle est beaucoup moins coupable, que si elle avoit agi par un sordide intérêt. Il faut infiniment plus de vertu pour résister à la première tentation, que pour résister à la seconde, ou aux attraites de la sensualité. * En général, plus une action à laquelle nous sommes portés par des motifs d'intérêt, est odieuse, moins il y a de vertu à s'en abstenir; & moins sa méchanceté réelle est révoltante, plus il y a de vertu à leur résister, pourvû que nous nous tenions en garde contre les autres vices. * Il y a des crimes si odieux par eux-mêmes, qu'il est rare de trouver des hommes, quelque corrompus qu'ils soient d'ailleurs, qui veuillent les commettre de sang froid.

5. Plus les motifs qu'on a de faire le bien sont puissants, & plus il faut être méchant pour les vaincre. Celui qui pèche contre une loi qu'il con-

* Voyez Aristot. Ethic. Nicom. l. III. c. ult. & Antonin. l. II. c. 10.

* Le plus sur moyen d'atteindre à la perfection, est de s'abstenir de tout ce qui a la moindre apparence du mal.

noît, est plus méchant que celui qui l'enfreint, mais qui l'ignore ; parce qu'il est obligé de se faire violence, pour surmonter les motifs qui le portent à y obéir, dont je parlerai ci-après.

6. Les offices qui n'exigent ni soins ni dépense, ne supposent pas une grande vertu dans l'agent ; mais il faut être méchant pour s'en dispenser, vû même qu'aucun motif d'intérêt ne nous porte à les négliger.

7. Les services qu'on rend à des personnes d'un mérite distingué, & qu'on a de fortes raisons d'aimer, ne supposent pas non plus une grande vertu dans l'agent. Il faut en avoir très peu, pour ne pas aimer davantage un ami, un bienfaiteur, un homme d'une vertu éminente, qu'une personne indifférente. Cependant il y a beaucoup plus de mal à ne point obliger ceux dans qui l'on reconnoît un pareil mérite, qu'à négliger les devoirs généraux de l'humanité, dans les cas où l'on n'a pas les mêmes motifs.

8. Lorsque les circonstances étant

égales , on ne peut obliger deux personnes à la fois , on doit se décider pour celle avec laquelle on a des liaisons plus fortes , & qu'on a le plus de motifs d'aimer. Par exemple , on doit plutôt obliger un parent , un bienfaiteur , un allié , qu'un étranger. Comme *Dieu* a établi ces liens particuliers dans des vues extrêmement sages , le bien général exige , dans les cas où toutes les circonstances sont égales , que nous nous décidions pour les plus forts. L'omission des autres offices , qui sont incompatibles avec d'autres plus sacrés , n'a rien de criminel.

9. Lorsque deux personnes de capacité égale , & dont on avoit lieu de se promettre davantage , sont précisément un bien égal , mais que l'une agit purement par humanité , & que l'autre agit par ce motif & en même tems par les motifs additionnels des loix divines , & des récompenses que la révélation promet , on doit présumer une plus grande bonté de caractère dans la première que dans la seconde. Parce qu'il faut que le degré

de bien soit proportionné à la force des motifs qui nous font agir, * pour que le caractère soit également bon.

* Math.
v. 20. Luc.
vi. 32--35.

10. Cependant, comme le vrai but de la vertu, est de contribuer au bien public, & non point de nous complaire à nous mêmes par l'idée que nous nous faisons de notre mérite, un honnête homme doit présenter à son esprit tous les motifs qui peuvent l'engager à se rendre utile à ses semblables, & lui faire vaincre tous les obstacles qu'il peut rencontrer. Il doit surtout se persuader fermement qu'il est de son intérêt d'être vertueux, & que c'est le seul moyen d'être heureux dans cette vie & dans l'autre. La vraie bienveillance consiste à imprimer fortement ces maximes dans son esprit, à y réfléchir souvent, pour pouvoir persévérer dans la vertu, malgré les tentations qu'on peut avoir de s'en éloigner. Rien au contraire ne marque davantage la méchanceté du caractère, que de négliger ces sortes de réflexions, & les moyens naturels qu'on a de fortifier les bonnes dispositions qu'on

peut avoir. Celui-là sera le plus constant & le plus empressé dans ses bons offices , qui aura les plus forts motifs pour agir , & qui aura banni toutes les opinions qui peuvent le porter à tenir une conduite contraire. Pour cela faire , il faut croire une Providence qui protège la vertu , & assure le bonheur des gens de bien , & s'affermir dans l'amour de Dieu , & dans celui du prochain. Il convient encore de réfléchir souvent sur les affaires humaines , & de se persuader fortement que la vertu seule peut nous rendre heureux , n'y ayant qu'elle qui puisse nous procurer la paix & la tranquillité de l'ame. Mais tout cela ne prouve point qu'un homme qui fait le bien , n'ait d'autre vue que son bonheur dans les bons offices qu'il rend à ses semblables.

V I.

Comment on peut imputer les actions d'autrui.

Mais comme on découvre quelquefois les affections des hommes par les actions auxquelles ils ont contribué , il est évident que tout bon office auquel nous avons donné lieu par quel-

que affection bienfaisante , peut en quelque sorte nous être imputé , & qu'on peut nous en faire honneur. On peut de même nous imputer la mauvaise action d'autrui , lorsque nous y avons contribué par notre conduite , ou par notre négligence ; mais dans différens degrés , vû que les circonstances peuvent être différentes.

1. Comme ceux qui exhortent les autres à la vertu par leurs bons conseils & leurs sages remontrances , montrent une disposition bienfaisante , & ont part à leurs bonnes actions , de même ceux qui portent leur prochain à mal faire , sont responsables du mal qu'il fait , soit que leurs conseils aient été suivis ou non. Il y a plusieurs cas où un mauvais conseil peut exténuer la faute de celui qui a commis une méchante action. Cependant les Tribunaux punissent rarement un homme pour avoir donné un simple conseil , lorsqu'il n'a pas le pouvoir de se faire obéir , & qu'il ne lui revient aucun profit du mal qu'on a fait. La raison en est , qu'il est difficile de savoir

l'effet que ce conseil peut avoir eu sur l'agent, outre qu'il pouvoit faire la même chose, au cas qu'on ne le lui eût point donné.

2. Il y a quantité de cas où les conseils & les encouragemens qu'on donne à un homme qui a dessein de commettre une mauvaise action, ne montrent point autant de méchanceté que son exécution, vu qu'il y a plusieurs choses capables d'en détourner l'agent, qui ne se présentent point à celui qui l'a conseillé, par exemple, un sentiment de compassion, un remors, la crainte des châtimens, la vue du danger présent. Ces motifs font souvent une si forte impression, qu'il n'y a qu'un scélérat déclaré qui puisse la surmonter. D'un autre côté, lorsque celui qui donne le conseil n'a point des pareils motifs d'intérêt, qu'il ne court aucun danger, qu'il n'est emporté par aucune passion violente, & que cependant il excite les autres à mal faire, & leur applaudit, celui qui agit par quelqu'un de ces motifs peut être moins criminel, que celui qui l'a conseillé.

3. Celui qui commet un crime de propos délibéré , est plus coupable qu'un autre , qui agit par l'ordre d'un supérieur , qui le menace de le châtier , en cas qu'il désobéisse , & qui ne le commet qu'avec répugnance. Lorsque le mal qu'il fait à autrui en obéissant , est moindre que celui qu'il se feroit attiré par sa désobéissance , il peut arriver en certains cas qu'il obéisse sans se rendre criminel , surtout s'il est dans l'intention de réparer le tort qu'il a fait pour se mettre en sûreté ; & le crime retombe alors tout entier sur celui qui l'a fait agir. En général , les personnes constituées en dignité , & qui ont le pouvoir en main , sont responsables des ordres qu'ils donnent : le sujet est souvent innocent , & dans le cas où il ne peut entièrement se justifier , sa faute est exténuée par la tentation à laquelle il étoit exposé. J'ajouterai que les importunités des nos amis , diminuent en quelque sorte le crime que nous pouvons avoir commis.

4. Mais tout ce que nous faisons volontairement & par choix , qui in-

flue sur le bonheur ou le malheur d'autrui , quels qu'aient été nos motifs , est toujours une action morale qu'on peut nous imputer , vû qu'elle indique nos affections. La crainte d'un mal dont nous sommes menacés , le besoin dans lequel nous sommes , rendent dans certains cas innocente une action qui sans cette nécessité auroit été criminelle. Tel est le cas d'un homme , qui étant assailli d'une tempête , jette ses effets & ceux d'autrui dans la mer. Ces sortes d'actions sont non seulement innocentes, mais même d'une obligation absolue. Et quand même le mal que le public souffre seroit plus grand que celui dont nous nous sommes garantis , le crime que nous avons commis perd beaucoup de son atrocité. Cela n'empêche cependant pas que ces sortes d'actions ne soient morales , & qu'on ne puisse nous les imputer , soit en bien , soit en mal.



C H A P I T R E I I I.

Explication des notions générales des Droits & des Loix, & leurs divisions.

U N des effets de la constitution de notre *faculté morale* est de nous faire connoître* la *justice* & l'*injustice*, comme des caractères de nos affections & de nos actions. Les affections que nous approuvons comme justes, sont la bienveillance universelle, l'amour de l'excellence morale, ou ces espèces particulières d'affections, qui sont compatibles avec celles-ci. Les actions que nous approuvons comme justes, sont celles que nous faisons en vue du bien général, ou de quelque société particulière, ou individu, en tant qu'elles sont compatibles avec lui. Les affections & les actions contraires sont injustes.

En quoi consistent la justice & l'injustice des actions.

* C'est-là le *rectum*, entant que distinct du *jus*, dont je vais parler : le *jus* est une suite du *rectum*.

Bonté
matérielle,
& for-
melle.

On dit qu'une action est *matériellement bonne*, lorsqu'elle contribue au bon ordre & au bien du système, autant que nous sommes capables de juger de ses effets; ou au bien de quelque partie compatible avec celui du système, quelles que puissent être les affections de l'agent. Une action est *formellement bonne* lorsqu'elle émane d'une bonne affection, qui ne pèche ni par défaut ni par excès. Un honnête homme ayant à délibérer (a) sur le choix de plusieurs actions qu'on lui propose, examine & compare leur *bonté matérielle*, au moyen de quoi en suivant ce que lui dicte son *sens moral*, il se détermine invariablement à préférer celle qu'il croit devoir le plus contribuer au bonheur & à la vertu des hommes. Mais en jugeant des actions qu'il a faites, (b) il examine principalement les affections qui y ont donné lieu, en faisant abstraction de leurs effets. Les actions matériellement bonnes peuvent pro-

(a) *Conscientia antecedens.*

(b) *Conscientia subsequens.*

céder des motifs auxquels la vertu n'a aucune part ; & les actions vraiment vertueuses ; ou formellement bonnes , peuvent par accident , & dans l'événement , devenir nuisibles au public.

La notion que nous avons du *droit* , en tant que nous le concevons comme une qualité morale qui appartient à quelqu'un , comme lorsque nous disons qu'un tel a *droit* à telle chose , est une notion beaucoup plus compliquée. Un agent fait-il dans certaines circonstances une action qui nous paroît vertueuse ou innocente , nous disons qu'il a *droit* de la faire. Possède t-il quelque chose , que nous croyons lui appartenir légitimement , & qu'on ne peut lui ôter sans injustice , nous disons qu'il a *droit* d'en jouir & de la posséder. Un homme demande-t'il une chose que nous croyons qu'il y a de l'injustice à lui refuser , nous disons qu'il a *droit* de la demander. Or, pour m'énoncer plus brièvement, un homme a *droit* de faire. de posséder, de demander une chose, (a) ,, lorsqu'

Notion
du droit,

(a) Ceci revient au même que la définition ordi-

„ que la chose qu'il fait , qu'il possède
 „ ou qu'il obtient dans ces circon-
 „ stances , tend à l'avantage réel de la
 „ société , ou à celui de l'individu ,
 „ d'une manière compatible avec les
 „ droits des autres , & avec le bien
 „ général de la société , ce qui ne
 „ seroit pas , si on la lui refusoit. „

I I.

Ne se
 rapporte
 pas tou-
 jours au
 bien pu-
 blic.

On ne doit point confondre la
 notion que l'on a de la *justice* ou de la
 bonté des actions , après celle que
 nous avons de leur *influence sur le*
bonheur public & du desir qu'on en a.
 Cette dernière marque quelque chose
 de plus que la première. Notre *sens*
moral a encore d'autres objets immé-
 diats d'approbation , sçavoir quantité
 d'affections limitées , que nous ap-
 prouvons immédiatement , sans son-
 ger si elles contribuent ou non au
 bien d'un système. Nous condamnons
 de même plusieurs passions & actions
 vicieuses , sans considérer les suites

naire , *Facultas lege concessa ad aliquid agendum ,*
habendum , aut ab altero consequendum , puisque l'ob-
 jet de la loi naturelle est le bien général.

qu'elles peuvent avoir pour la société. Lorsqu'un homme par une industrie innocente, & par l'effet de son bon naturel, se procure à soi même & à ceux qu'il aime les commodités de la vie, tout honnête homme est ravi qu'il en jouisse, & blâme ceux qui veulent l'en priver, sans songer aux effets qu'une pareille injustice peut avoir pour la société. Il est vrai que si l'intérêt de celle-ci exige qu'on le prive d'une partie de ce qu'il possède, nous voyons alors une bonté morale supérieure; un intérêt public, auquel un honnête homme doit avoir égard: & une affection plus étendue, beaucoup plus aimable qu'une plus limitée, justifie la conduite que l'on tient à son égard. La première approbation étoit également immédiate; mais cette dernière l'emporte sur elle, & la première lui est naturellement * subordonnée.

* Voy.
liv. I. c. 4.

J'ajouterai, que comme le bien du système exige que nous puissions contenir nos desirs & nos sens naturels, même ceux de la plus basse espèce, autant que cela est compatible avec

Nous
avons un
droit sur
nos desirs
naturels.

ceux d'une espece plus noble, il paroît que nous avons droit sur eux. Nous croyons être en droit de les satisfaire, aussi-tôt que nous sommes en état de nous former des notions morales, jusqu'à ce que nous découvririons quelque opposition entre ces desirs inférieurs, & quelque principe par lequel nous connoissons leur être supérieur. La notion de ce droit paroît être le fondement de ce sentiment de liberté, de cette prétention sur laquelle nous insistons naturellement de suivre l'inclination qui nous porte à contenter nos desirs, jusqu'à ce que nous voyions qu'ils sont incompatibles avec quelques principes supérieurs. Il est constant que nos divers appétits agissent en nous, avant que nous ayions aucune notion morale, & qu'ils demandent à être satisfaits. Mais après que nous nous sommes fait des notions morales, nous prétendons être en droit de les contenter, & nous laissons la même liberté aux autres, à moins que l'objet de ces appétits, ne soit contraire à quelque principe naturel d'une espece plus

relevée ; & nous regardons non seulement comme un mal qu'on nous en empêche sans raison , mais nous blâmons encore ceux qui osent le faire. Nous condamnons un homme qui sans aucune raison , s'oppose aux plaisirs d'un tiers , avec lequel nous n'avons aucune liaison. *

Mais quoique nous approuvions immédiatement la *justice* privée , la *vérité* , la *franchise* , la *compassion* , sans aucun égard pour le système , on ne doit cependant point s'imaginer que ces principes nous aient été donnés pour controller ou limiter ce penchant , ou que nous devons avoir pour le bien général , que j'ai dit être le principe le plus noble de notre nature. Cette bienveillance universelle a assez de dignité par elle même pour nous justifier lorsque nous nous opposons à quelque autre disposition , au lieu qu'au-

Nul n'est valide , lorsqu'il est contraire au bien public.

* Il paroît que c'est là l'intention de *Grotius* de J. B. & P. l. 1. c. 2. §, 1. où il déduit la notion du droit de ces deux choses, 1^o. *Initia naturæ* , ou les desirs naturels , qui seuls ne constituent point un droit , jusqu'à ce que nous ayions examiné l'autre , savoir *convenientia cum natura rationali & sociali* ; se servant des termes des Stoïciens , mais dans un sens différent.

cun agent moral ne peut se savoir gré d'adhérer à une règle particulière, ou de suivre une autre disposition naturelle, lorsqu'il sçait que cette conduite est contraire au bien public, ou à celui du système, tant par elle-même, que par ses effets.

Cause
Des erreurs
dans les-
quelles on
est à cet
égard.

Ceux qui prétendent que les châtimens sont fondés sur quelque autre notion indépendante de la justice, paroissent l'attribuer aux sentimens & aux impulsions d'une affection naturelle, à l'indignation & à la colere que les crimes ont coutume d'exciter. Mais ces mouvements, quoiqu'alors bons en eux-mêmes, s'ils ne sont point passionnés doivent être subordonnés à un principe supérieur. Il faut qu'ils se bornent à châtier ceux qui les ont excité par leurs crimes. Ces mouvements, de même que ceux de la pitié, ont souvent besoin d'être réprimés par les Magistrats, les parents, &c. S'il étoit même possible de déraciner toutes ces affections susceptibles d'être passionnées & de leur substituer une attention constante pour le bien public, laquelle nous
mit

mit à même de discerner les différens devoirs de la vie qui peuvent y contribuer, on s'acquitteroit beaucoup mieux de ces derniers qu'on ne fait. Les Etres supérieurs n'ont pas besoin de ces sortes d'affections.

Les droits, selon qu'il est plus ou moins nécessaire de les maintenir & de les observer dans la société, se divisent en *parfaits* & *imparfaits*. Chaque droit, proprement dit, tend au bien public, & c'est là dessus qu'il est fondé. L'observation des droits d'autrui est une matière de conscience, nécessaire pour obtenir l'approbation de Dieu, & celle de nos cœurs. Mais quelques uns sont de telle nature, que l'intérêt de la société exige qu'elle ait le soin de les conserver à tous ceux qui les ont, même par des voies violentes, lorsque les voies douces ne suffisent point. On appelle ceux-ci *droits parfaits*. On peut mettre de ce nombre celui qu'a tout honnête homme à sa vie, sa réputation, l'intégrité & la santé de son corps; aux biens qu'il gagne par son industrie; d'agir selon son choix, en se contenant dans

Droits
parfaits &
imparfaits,

les bornes légitimes. On appelle ce droit *liberté naturelle*, dont celle de conscience renfermée pareillement dans de justes limites est non seulement une branche essentielle, mais encore une branche inaliénable. On doit maintenir chaque homme dans tous ces droits, à moins que l'ordre & le bien public n'exigent qu'on ne l'en prive ou qu'on en modère l'usage. La société ne sauroit subsister sans eux, & les individus ne peuvent être heureux lorsqu'on les viole.

Tous
deux consti-
tuent une
obligation
correspon-
dante.

Il y a d'autres droits qui sont sacrés aux yeux de *Dieu* & de notre conscience, mais dont la nature est telle, qu'on ne contraint personne à les observer, & qu'on s'en rapporte là dessus à la probité d'un chacun, & cela parce que le bien public le demande ainsi. Ce sont ceux qu'on appelle *imparfaits*. Il convient que chacun les observe pour l'intérêt de la société, & il y a quantité de cas où leur violation est aussi criminelle aux yeux de Dieu, que celle des *droits parfaits*. Mais comme ils ne sont pas absolument nécessaires pour le main-

rien de la société , & qu'on a plusieurs raisons pour s'en rapporter là dessus à la probité & à la conscience d'un chacun , on ne sauroit contraindre personne à les observer. On peut mettre de ce nombre le droit qu'ont les pauvres d'exiger des secours des riches , les droits qu'ont tous les hommes aux bons offices qui ne coûtent ni soin ni dépense , ceux qu'ont les amis & les bienfaiteurs à la reconnaissance de ceux qu'ils ont obligés ; celui qu'a tout honnête homme à ces mêmes services , vû que les avantages qu'il en retire , l'emportent sur les soins & les dépenses qu'ils peuvent occasionner à ceux qui sont avantagés des biens de la fortune.

Ces droits sont d'une nature si délicate ; il est si difficile de déterminer les différentes prétensions des hommes , & de concilier les sentimens qu'on peut avoir là dessus , qu'on fourniroit matieres à des disputes & des guerres éternelles , si l'on contraignoit les hommes à les observer. A quoi j'ajouterai qu'une pareille contrainte , ôteroit aux honnêtes-

Les droits imparfaits sont à peine susceptibles de quelque contrainte.

gens les moyens d'exercer leur bienveillance, & de mériter l'estime & l'approbation d'autrui. Les personnes les plus intéressées seroient les plus empressées à les observer, de peur de contrainte, & notre liberté naturelle nous deviendrait inutile.

Droits
externes.

Il y a une troisième espèce de droit, si tant est qu'il mérite ce nom honorable, vû qu'il n'en est que l'ombre, qu'on appelle *droit externe*, dont l'usage ne mérite, ni l'approbation de Dieu, ni celle de notre conscience. Il consiste, à faire, à posséder ou à, exiger d'autrui des choses entièrement nuisibles au public, & contraires aux devoirs sacrés de l'humanité, de l'amitié & de la reconnaissance, &c. & qu'il est cependant, de l'intérêt de la société de tolérer, & même de confirmer à quelques égards dans plusieurs cas. Par exemple, un avare a cet ombre de droit, même sur la partie de ses biens qu'il auroit pu employer à de bonnes œuvres; & même celui d'exiger par des voies de rigueur le paiement d'une somme qu'on lui doit; de de-

mander l'exécution d'une convention onéreuse, qui n'est point défendue par les loix. Les loix civiles des différents pays ont introduit quantité d'autres droits dans les testamens, les successions ab intestat, & les contrats, dont il en est qui sont contraires à l'équité & à l'humanité. On peut user de cette apparence de droit, dans les cas où la reconnoissance, l'amitié & l'humanité ne sont point blessées, & nous dispensent de ce qui sans cela auroit été un droit parfait.

Au reste, comme toutes les actions, les possessions & les demandes ne sauroient être également utiles à la société, non plus que leurs contraires, de là vient que la nature n'a point constitué des droits proprement dits, qui soient opposés les uns aux autres. Les droits imparfaits de l'humanité peuvent être opposés aux droits externes; mais comme ni les uns ni les autres n'obligent un homme en bonne conscience à employer la force, il s'ensuit que la guerre ne sauroit être en elle même également juste des deux côtés. L'obligation que la

Quels
sont les
droits qui
peuvent
être opposés.

conscience nous impose de satisfaire à l'ombre extérieure de droit que les autres peuvent avoir , n'est fondée que sur les égards que la prudence exige que nous ayions pour ce qui concerne nos intérêts , ou sur quelques vues éloignées du mal qu'il en résulteroit dans plusieurs cas pour la société , si l'on s'y opposoit , plutôt que d'aucun sentiment de devoir envers la personne qui les soutient , malgré ce qu'elle doit à l'humanité.

Plusieurs
sortes de
justices lé-
gales.

La même division a lieu par rapport à la justice légale. On dit que quelques uns de ses systèmes sont justes , seulement dans ce sens , „
„ qu'ils n'exigent que ce qui est ab-
„ solument nécessaire pour maintenir
„ la paix , & empêcher ce qui est
„ contraire au bon ordre & à la bonne
„ police , encore qu'ils ne tendent
„ point à encourager les vertus qui
„ ne sont pas absolument nécessaires
„ & à empêcher toutes les mauvaises
„ actions , qui ne sont point absolu-
„ ment pernicieuses au public. „ Dans
ces sortes d'états , les actions sont
censées légalement justes , lorsqu'elles

ne sont point contraires à aucune de ces loix nécessaires , & les hommes ont un droit légal à faire tout ce que les loix permettent , quoique leurs actions soient souvent contraires , non seulement à l'humanité , mais encore à ce que la constitution exigeroit , si elle étoit meilleure. Un sage Législateur est quelquefois obligé de ne pas donner de meilleures loix , parce que les mauvaises dispositions de ses sujets ne le permettent point.

* En prenant ce mot dans un autre sens , un système de loix n'est censé , juste que lorsque ce qu'il ordonne , tend à maintenir le bon ordre dans la société , à encourager la vertu , & à procurer le bonheur des individus. Ce n'est que dans le premier sens que l'on doit regarder comme justes certaines dispositions du

* C'est là vraisemblablement la meilleure explication qu'on puisse donner de la distinction que les Jurisconsultes font du *jus naturale*, ou *primarium* & *secundarium* : le premier inaltérable , & le second variable , selon la prudence des nations civilisées. C'est se moquer que d'appeller l'un évident par lui-même , & l'autre non évident : une conclusion, lorsqu'elle est juste , est aussi sûre que les promesses. *Voy. Grotius* l. c. l. 2.

syftême légal des Juifs , vû qu'il toléroit le divorce , à caufe de l'indocile groffiéreté de ce peuple , & qu'il permettoit aux parens de venger eux-mêmes la mort de ceux qui leur appartenoient , pour ne rien dire de cette multitude de cérémonies incommodes qu'il prescrivoit , pour que l'attention de cette nation inconstante fût perpétuellement rappelée à une loi , qu'elle étoit fi portée à perdre de vue.

I V.

Droits
aliénables
& inaliénables.

Nos droits font *aliénables* ou *inaliénables*. Les deux caractères des premiers , font qu'on peut les transporter effectivement à autrui , & qu'il y a même des cas où le bien de la société & des individus exige qu'on puisse ainsi les transporter. Par exemple , le droit que nous avons sur nos biens & sur notre travail , est naturellement aliénable. Mais lorsque le transport ne peut s'effectuer , ou que le bien de la société demande qu'il n'ait pas lieu , le droit est inaliénable , & personne n'a droit de l'exiger , si

ce n'est la personne qui le possède. Par exemple , personne ne peut exiger qu'un autre change ses sentimens, sa façon de penser & ses affections internes , & quoiqu'il importe fort à la société de ne pas autoriser l'hypocrisie , c'est une fausseté qu'elle ne sauroit réprimer dès qu'un homme se borne à ne point croire intérieurement , ce qu'il professe au dehors. Il s'ensuit donc que le droit de jugement privé est inaliénable.

V.

Lorsque je divise ainsi les droits en parfaits & imparfaits , je ne prétends point que tous ceux de l'une & de l'autre classe , soient également importants , ou nécessaires ; qu'il y ait le même crime à violer tous les droits parfaits ; ni qu'il soit également criminel de violer tous les droits imparfaits. Il est certain qu'il y a une gradation depuis le plus foible droit de l'humanité , jusqu'au droit le plus parfait , dont les degrés sont innombrables. Tout honnête homme, encore qu'il ne soit pas dans le besoin , a

Les degrés du parfait à l'imparfait , innombrables.

droit aux bons offices de ceux qui font en état d'améliorer sa condition , à moins qu'un autre d'un plus grand mérite , & dont les besoins sont plus pressans ne se trouve en concurrence avec lui. Ce droit est du nombre des imparfaits de la plus basse espece. Un honnête-homme , qui est dans le besoin , a un droit plus fort ; celui qui a rendu des services considérables au public , un plus fort encore ; celui qui a rendu des services signalés à des personnes qui sont actuellement en place , en a encore un plus fort , surtout s'il est dans le besoin. Tous ces droits sont imparfaits. Plus la personne qui a ces droits a de mérite , plus ils approchent des parfaits. Un honnête-homme qui se trouve dans le besoin a un droit imparfait sur les secours de tous ceux qui peuvent le soulager ; mais ce droit est parfait à l'égard de ses enfans , & il peut exiger d'eux qu'ils lui fournissent , non seulement la subsistance dont il a besoin , mais encore toutes les commodités de la vie qu'ils peuvent lui procurer sans s'incommoder eux-mêmes. Un hon-

nête-homme , qui a de l'expérience , est plus en état qu'un autre de décider ces choses , dans certains cas particuliers.

On peut dire en général que les droits sont sacrés, à proportion qu'ils influent davantage sur le bonheur public, que les maux que cause leur violation sont plus grands, qu'ils coutent moins à observer, & que ceux qui les ont, ont plus de mérite. Plus ce droit est fort, plus il y a de crime à le violer, & sous ce rapport moins on a de mérite à s'y conformer.

Au contraire, moins la violation d'un droit occasionne de mal, plus il en coute de soins & de dépenses pour y satisfaire, & moins le sujet a de titres à réclamer en sa faveur, plus le droit est foible. Mais pour lors, il y a plus de vertu à y acquiescer pourvu qu'on ait égard aux justes prétentions des autres; & moins de mal à le négliger. Il ne faut pas ordinairement parlant, un grand effort de vertu pour payer ce qu'on doit, pour ne point outrager ses semblables; pour reconnoître les services qu'on nous a ren-

du , & pour assister un pere qui est dans le besoin ; mais c'est un crime de ne pas le faire. Il y a beaucoup plus de vertu à obliger un honnête-homme par pure générosité, pourvu qu'on ne manque point à ce qu'on doit à autrui , qu'à obliger un parent ou un bienfaiteur.

V I.

Droit &
obligation
relative.

Tout droit suppose une *obligation* parfaite ou imparfaite , de même que lui. Ce mot d'obligation est tout à la fois complexe & ambigu. Nous disons 1^o qu'un homme est obligé à une action , „ lorsqu'il sçait , par la „ connoissance qu'il a de la constitu- „ tion de la nature humaine , que lui „ & tout spectateur attentif doit des- „ approuver son omission comme „ moralement mauvaise. (Ce mot se „ prend quelquefois) pour un fort „ motif d'intérêt que nous propose „ un supérieur puissant , pour nous „ engager à lui obéir. „ Dans le premier sens , l'obligation est fondée sur notre faculté morale ; dans le second , elle paroît n'avoir rien de commun

avec elle. Mais si en parlant du *Supérieur* qui peut constituer l'obligation, nous supposons non seulement qu'il ait une force & un pouvoir suffisant, mais encore le droit de gouverner; alors cette justice ou ce droit nous ramene à notre *faculté morale*. Cette ambiguïté a occasionné des débats très vifs parmi des gens d'esprit, * les uns établissant une obligation antécédente à toutes vues d'intérêt, ou de loix; les autres la derivant de la loi ou de la volonté d'un Etre tout-puissant. Ceci me conduit à examiner la doctrine générale des loix, & le fondement du droit de gouverner les agents raisonnables, & l'obligation dans laquelle ils sont d'obéir.

V I I.

Comme j'ai montré dans le premier livre que nous avons tous des indications suffisantes de l'existence & de la providence de Dieu, & qu'il est l'auteur de toutes nos facultés & dispositions proprement naturelles,

Indications de la volonté divine.

+ Voy. Leibnitz, critique de Puffendorf, & sa défense par Barbeyrac.

de notre raison , de notre *faculté morale* & de nos affections primitives , il nous est aisé de découvrir à l'aide de la réflexion la conduite que cette constitution de notre nature nous porte à approuver & à choisir , comme conforme à nos intérêts. Nous devons donc voir l'intention du *Dieu* de la nature dans tout cela , & nous ne pouvons regarder ce que la raison & la réflexion nous dictent là-dessus , que comme autant d'indications de ce que *Dieu* veut que nous observions dans notre conduite. Après que nous sommes parvenus à cette persuasion , notre *faculté morale* & notre intérêt personnel concourent à fortifier ces conséquences pratiques dans nos cœurs.

Droit
qu'a Dieu
de gouverner
le
monde.

Comme c'est avec raison que nous concevons *Dieu* comme un Être infiniment parfait , bon & sage , & comme le bienfaiteur des hommes , la reconnoissance exige que nous lui obéissions , & nous ne saurions y manquer sans nous rendre coupables. Son excellence morale doit fortifier en nous ces sentimens de reconnois-

fance, & nous faire sentir l'obligation où nous sommes de lui obéir, vû qu'elle nous montre qu'il n'ordonne rien qui ne tende au bien universel. Ces conséquences pratiques, qui ont leur fondement dans la constitution même de notre nature, ne nous suggerent point des choses de pur intérêt ou de goût, qu'il nous est libre de suivre ou de ne pas suivre, selon qu'il nous plaît. Ce sont des choses d'une obligation sacrée, que nous ne sçaurions négliger sans nous attirer les titres odieux d'ingrats, de désobéissans & d'ennemis du bien public. Voilà comment nous connoissons l'obligation morale dans laquelle nous sommes d'obéir à Dieu. Les perfections divines qui nous suggerent ces sentimens sont, ses attributs moraux, & les bienfaits dont il nous a comblés.

Comme il convient pour le bien universel, qu'un Etre infiniment bon & infiniment sage, dirige les affaires humaines, préside sur les actions des hommes, & leur fasse savoir sa volonté, il convient aussi pour la même

Fondé
sur sa sa-
gesse & sa
bonté,

raison, que toutes les créatures raisonnables lui obéissent. Voilà sur quoi est fondé le droit de son gouvernement moral. Car le *droit*, suivant la notion que nous en avons *est ce qui tend au bien universel*, & lorsqu'un homme se propose ce but dans ses actions, on dit qu'il a droit de les faire. (a) Le propre fondement de ce droit est sa sagesse & sa bonté infinie. Les bienfaits dont *Dieu* nous a comblés, nous imposent outre l'obligation, un sentiment de reconnoissance. Mais les bienfaits seuls ne sauroient établir un droit, vù qu'ils ne prouvent point que le pouvoir dont on est revêtu tende au bien universel, ou soit compatible avec lui, encore qu'il fournisse un motif d'obéissance, fondé sur l'amour.

Prouvé
par sa toute
puissance.

Mais comme *Dieu* est aussi tout-puissant, & par là en état de rendre heureux ou malheureux qui il lui plait, cet attribut nous suggere, non point un fondement propre de droit, mais un motif d'intérêt d'obéir à sa

(a) Ce sont là les *fundamenta potestatis sive imperii*. Le pouvoir est plutôt la *conditio sine qua non*.

volonté , & une qualité absolument nécessaire pour exercer le droit qu'il a de gouverner. Ce droit lui-même est fondé sur sa sagesse & sa bonté , laquelle nous persuade que le pouvoir qu'il a de donner des loix & d'y attacher des récompenses , tend au plus grand bien. Or , comme on ne sauroit prouver ce bien , lorsque les loix n'ont aucune influence sur les sujets , & qu'elles ne peuvent l'avoir sur des hommes corrompus, lorsqu'ils voyent qu'elles ne sont point exécutées , les mêmes perfections nous prouvent que *Dieu* a droit de les faire exécuter , & qu'il le peut étant aussi puissant qu'il l'est.

Mais comme aucun homme ne sauroit donner de pareilles preuves de la supériorité de sa bonté & de sa sagesse, qui satisfassent ses semblables, ni détruire les soupçons qu'ils peuvent avoir de sa foiblesse & de ses vues intéressées ; qu'ils ignorent s'il a la sagesse requise pour gouverner , & que quantité de gens peuvent vouloir s'arroger ce droit ; qu'il ne peut donner aucune assurance de ses bonnes

Le pour-
voir hu-
main n'a pas
le même
fondement.

intentions , que d'autres ne puissent également donner par des services simulés ; & qu'un peuple ne sauroit être heureux , lorsque ses intérêts dépendent d'une bonté & d'une sagesse précaires ; ces qualités ne peuvent être chez les hommes les fondemens naturels de l'autorité ; & il ne convient même pas au bien public qu'on les croie suffisantes pour établir un pareil droit , & obliger les autres à le reconnoître. On doit en excepter quelques cas extraordinaires.

V I I I.

Défini-
tion des
loix.

„ La loi est une déclaration par la-
„ quelle celui qui a droit de gouverner
„ donne à connoître les actions qu'il
„ exige , ou qu'il défend en vue du
„ bien public , de même que les mo-
„ tifs d'intérêt qu'il a établis pour
„ engager ses sujets à faire les pre-
„ mieres , & à s'abstenir des secon-
„ des. „ Elle contient deux parties,
le *précepte* , qui montre les actions
qu'il permet , ou qu'il défend ; & la
sanction , qui montre les récompenses
attachées à l'obéissance , & les châti-

mens attachés à la désobéissance. Le précepte doit toujours être exprimé , mais le souverain peut se réserver la connoissance de la *sanction*.

Cette notion de la loi montre que c'est à juste titre que l'on appelle les conclusions pratiques que la raison tire de l'ordre de la nature établi par Dieu , *loix de la nature* ou *loix de Dieu* ; vù qu'elles nous déclarent manifestement la conduite que Dieu veut que nous tenions. Tous les avantages internes ou externes que nous prévoyons devoir résulter de notre obéissance , par la constitution de notre nature , & de celle d'autrui , ou du monde qui nous environne , sont dès cette vie , autant de sanctions de récompenses ; de même que les maux que nous prévoyons devoir s'ensuivre de notre désobéissance à ces préceptes , sont des sanctions de châtimens , énoncées par les mêmes voies que les préceptes.

Les préceptes pratiques de la raison sont des loix divines.

Les loix écrites n'ont d'autre usage que de faire connoître la volonté du souverain. Cela a lieu surtout dans les loix positives. Mais il y a une autre

voie que *Dieu* employe pour faire savoir sa volonté aux hommes , pour les instruire de la conduite qu'ils doivent tenir , & des motifs qui peuvent les porter à lui obéir ; c'est la constitution même de la nature , la raison & les perceptions morales qu'il leur a données ; & voilà comment il leur révèle sa loi & ses sanctions aussi efficacement que par écrit , & d'une manière qui n'est pas moins digne de sa grandeur & de sa sagesse. (a)

I X.

Loix naturelles & positives.

On divise les loix en *naturelles* & en *positives*, mais on employe ces mots en deux sens différens. Quelquefois la division est fondée sur les différentes manières de les publier ; & pour lors on entend par *loix naturelles* les déterminations morales du cœur , & les conclusions que la raison tire de ces déterminations & des autres observations naturelles ; & par *loix positives*, celles que l'on publie de vive voix ou par écrit , quelle que puisse en être le contenu.

(a) Voy. là-dessus Cumberland de *leg. nat. Prolegom.* & c. I,

D'autres fondent cette division sur la *diversité de la matière des loix* ; y en ayant quelques unes qui indiquent les moyens directs & nécessaires pour maintenir la dignité de la nature humaine , & procurer le bien public , vû que des loix opposées ou différentes nuiroient à la société , au lieu de lui être utiles. Ils appellent *ces loix naturelles* , & telles sont celles de la justice & de l'humanité. Il est vrai qu'il y a d'autres loix qui se proposent une bonne fin , & qui indiquent les moyens nécessaires pour l'obtenir, encore qu'ils ne soient ni les seuls , ni les meilleurs , & qu'on puisse s'en passer. On peut obtenir la même fin par différens moyens , également convenables & efficaces, & cependant le bien de la société peut exiger que tous les hommes s'accordent sur les moyens qu'il leur convient d'employer. Certaines institutions rendent utiles des pratiques qui ne sont d'aucun usage par elles mêmes. C'est ainsi que certains rits religieux , peu importants par eux-mêmes, étant institués en mémoire de quelque grand

Loix nécessaires & non nécessaires.

événement , peuvent être utiles au genre humain , en ce qu'ils excitent en nous des sentimens de piété & d'humanité.

Quel est
le but des
loix positi-
ves.

Les loix positives sont nécessaires dans le cas où les hommes pouvant arriver au même but par différens moyens , il convient cependant de les fixer dans un certain district. Par exemple , on ne pourroit observer le même culte public , ni tenir des cours de justice , si l'on n'avoit soin de fixer le tems & le lieu ; & cependant on ne voit pas qu'un tems soit plus propre à cela qu'un autre. De même dans l'exécution de la justice , il y a selon les lieux différentes formes de procédures , différentes peines pour les crimes , différens tems pour les exécutions. Il convient que tous ces points , soient fixés pour une société entière ; & cependant on ne sauroit dire qu'un reglement soit meilleur que l'autre.

Elles
sont inuti-
les ou arbi-
traires.

Les loix positives diffèrent tout à fait de celles qu'on appelle arbitraires ou impérieuses , comme sont celles qu'on ne donne que pour faire parade

de sa puissance & qui ne contribuent en rien au bien public.

Pour qu'une loi oblige , il faut qu'elle soit publiée. Ce n'est pas qu'il soit nécessaire qu'un sujet puisse toujours la connoître actuellement ; mais afin que chacun puisse s'en instruire en employant la diligence requise. On peut châtier un homme qui y désobéit , quand même il ne la connoitroit pas , lorsque son ignorance est volontaire , & qu'il a négligé de s'en instruire. Il y a cependant certaines loix , dont l'ignorance est plus pardonnable dans un homme du peuple & sans talens , que dans un homme bien né & qui a reçu une bonne éducation.

X.

Comme la loi naturelle ne comprend pas simplement les déterminations morales de l'ame , mais encore les conclusions pratiques que les hommes ont tirées en raisonnant & réfléchissant sur la constitution de la nature , lesquelles leur montrent la conduite la plus conforme à l'ordre &

En quoi
consiste la
perfection
de la loi na-
turelle.

la plus avantageuse au bien public. Il est inutile de disputer ici sur sa perfection, vû que tout le monde convient de l'imperfection de la raison humaine, quelque bien cultivée qu'elle soit. Il peut même se faire qu'un être supérieur connoisse une regle de conduite utile au bien public, dont jamais homme ne s'est apperçu; & quant au commun des hommes, ils peuvent bien découvrir les regles générales les plus nécessaires, mais ils ne sauroient jamais connoître les raisons de certaines loix particulieres, encore qu'elles ayent leur fondement dans la nature. Que si l'on entend par loix de la nature les constitutions de la nature même, ou l'évidence que les êtres raisonnables découvrent dans le tout, il n'est pas douteux qu'elles ne soient parfaites: mais leur perfection ne détruit point l'utilité des loix même relatives à ces objets, révélées aux hommes de vive voix, ou par écrit, ni celle des découvertes des Législateurs & des moralistes, ou des préceptes positifs quant à leur matiere, vû que peu de gens peuvent
acquérir

DE PHILOSOPHIE MORALE. 457

acquérir une connoissance parfaite de cette constitution , & que nul ne peut se vanter de la connoître à fond.

Nous ne sommes pas plus en droit d'accuser la Providence de cette imperfection , pour les raisons que j'ai dites , * que de la blâmer de nous avoir donné un corps foible , & une vie de si courte durée ; si nous voulons faire usage de nos facultés en général , notre condition dans cette vie ne manquera point d'être avantageuse & agréable , mais cela n'empêche pas qu'au moyen de la révélation , & des recherches des Philosophes , on ne puisse trouver les moyens de l'améliorer. On peut même trouver plusieurs belles institutions , auxquelles les nations sauvages , ni le bas peuple , parmi celles qui sont civilisées , ne comprendront jamais rien.

On peut dire généralement parlant que toutes les loix dictées par la sagesse & l'équité , ont pour objet le bonheur général , ou le bien de quelque partie du système , lequel se rap-

On ne doit point imputer son imperfection à la Providence.

Toutes les loix doivent se proposer quelque bien pour objet.

* Liv. 1. c. 9. §. 12.

porte au bien général. La bonté morale de l'obéissance consiste, ou dans l'intention directe que l'on a de contribuer à ce bien que la loi se propose, soit que nous le connoissions nous-mêmes, ou que nous nous en rapportions là-dessus à la bonté du Législateur, ou dans quelque bonne affection pour lui. Dans le cas où nous n'obéissons que par la crainte des châtimens, ou par l'espoir des récompenses, notre obéissance n'atteint pas à l'excellence morale, & pourroit dans certains cas renfermer des dispositions criminelles, telle que l'affection secrète au mal.

X I.

En quel
sens la loi
de la nature
est immua-
ble.

Les préceptes de la loi naturelle, ou ces observations pratiques, sont censées immuables & éternelles, parce que les regles, ou plutôt les dispositions qui y ont donné lieu, ou sur lesquelles ils sont fondés, tendent toujours au bien général, & leurs contraires au détriment de la société, dans un système de créatures telles que nous. Mais on ne doit pas s'ima-

gner que tous les préceptes particuliers de la loi naturelle soient universellement immuables, comme on le prétend communément. Si l'on dit que ces préceptes sont immuables, on doit admettre plusieurs exceptions, comme faisant partie du précepte, ou dire que le précepte n'a lieu que dans les cas ordinaires, dans lesquels la matiere du précepte, & les circonstances dont elle est revêtue sont communément les mêmes. En effet, comme le précepte n'est autre chose qu'une conclusion tirée de l'observation qu'on a faite de la conduite qui est ordinairement conforme au bien & utile à la société; il peut se trouver des cas particuliers où l'on se rende plus conforme à l'ordre & plus utile à la société, en s'écartant de la règle générale, qu'en la suivant. Il peut même y avoir des institutions humaines qui annullent, ou limitent certains droits, qui appartenoient jadis à chaque individu par la loi naturelle. Avant l'établissement du gouvernement civil, chacun avoit droit d'employer la force, lorsqu'il ne pouvoit

obtenir par les voies de la douceur la réparation du tort considérable qu'on lui avoit fait. Mais dans le gouvernement civil , les particuliers n'ont plus le même droit. De même les loix civiles limitent l'usage de nos biens , & en prennent une partie pour les besoins publics , au lieu que la loi générale de la nature laissoit à chaque particulier l'entier usage de ses biens , avec le droit d'en disposer comme bon lui sembloit. Il y a des cas particuliers qu'on regarde avec raison comme des exceptions aux loix ordinaires. C'est un crime , par exemple , de s'emparer du bien d'autrui sans son consentement ; mais un honnête homme qui est poursuivi par un ennemi qui en veut à sa vie , peut prendre sans scrupule le cheval d'un autre , sans attendre s'il est d'humeur ou non à le lui donner.

Les deux préceptes fondamentaux „ d'aimer Dieu , & de contribuer au „ bonheur public , „ ne souffrent aucune exception. Il y a plus , c'est sur le dernier précepte que sont fondées toutes les exceptions des loix particu-

lières de la nature , les droits de s'écarter dans les cas pressans des regles ordinaires ; & toutes les limitations de nos droits par les institutions humaines ; vû que toutes ces choses sont justifiées par l'effet qu'elles ont dans certains cas , & sur la supposition qu'il en revient plus de bien au système , que si l'on suivoit la regle ordinaire.

XII.

Les disputes qui se sont élevées entre les moralistes modernes & les moralistes de l'école , ne viennent que de ce qu'ils n'ont pas observé la différence qu'il y a entre ces observations pratiques , que nous appelons loix de la nature , & les loix données de vive voix & par écrit par les Législateurs divin , ou humain. On auroit pû les prévenir au moyen des remarques suivantes.

1. Comme ils entendent par *équité* une „ correction d'un défaut qui paroît dans la loi par la trop grande „ ou trop petite étendue de son expression , „ lorsqu'on l'interprète

Ce qu'on
c'est que
l'équité.

comme il faut, suivant la vraie intention du Législateur, l'étendant aussi loin qu'elle peut s'étendre, & non point aux cas dans lesquels le motif de la loi n'a pas lieu, on n'a pas besoin de recourir à cette équité, comme distincte de la lettre dans la loi de la nature; vû qu'elle ne nous est pas déclarée par des paroles, dans lesquelles seules il peut y avoir une trop grande, ou une trop petite universalité. Tout ce que la droite raison nous montre être humain & équitable dans notre conduite, est une partie de la loi naturelle.

La doctrine des dispenses doit son origine au Droit Canon.

2. La doctrine des *dispenses* fut introduite par les *Canonistes*, à l'occasion de quantité de loix qu'on avoit imposées aux Chrétiens, & dont il étoit nécessaire de les dispenser dans plusieurs occasions. On entend par *dispense*, un acte par lequel le Législateur exempte certaines personnes de l'obligation des loix, laquelle s'étend aussi bien à elles, qu'à autrui. Elle suppose toujours une dérogation ou diminution de la loi.

Le mot de *dispense* est ambigu , & La dis-
 peut se prendre en différens sens. pense am-
dispense peut avoir lieu , ou à l'égard biguë.
 de la sanction , après que la loi a été
 violée , ou à l'égard du précepte
 avant qu'elle l'ait été. La *dispense* de
 la sanction consiste à , exempter une
 , personne du châtement legal qu'elle
 , a encouru , en violant la loi , ou à
 , l'adoucir. , Or , comme je le dirai
 ci-après , il convient que le pouvoir
 de donner une pareille dispense ,
 réside quelque part dans un état ,
 lorsque l'intérêt public exige qu'on
 l'accorde ; & à l'égard des châtimens
 qui peuvent naturellement s'en suivre ,
 & qui peuvent être nécessaires pour le
 bien public , dans les cas où l'on viole
 la loi naturelle. On a lieu de penser
 pour la même raison , que *Dieu* , qui
 est le maître souverain & absolu de
 l'Univers les prévient quelquefois
 par un effet de sa miséricorde , &
 qu'elle le porte même à les suspendre ,
 lorsqu'il peut suppléer à leurs effets
 par d'autres voies. Mais comme on
 ne peut concevoir des loix qui res-
 traignent le pouvoir de *Dieu* , comme

elles peuvent restreindre celui des Souverains , & que ces sortes de châtimens ne sont point fixés aussi invariablement par les loix de la nature , que par les loix humaines , il est inutile d'examiner ici si Dieu peut dispenser ou non des sanctions des loix de la nature.

Toute
dispense
antérieure
à une loi
utile & sage
dans toute
son étendue
est injuste.

4. Quant aux dispenses, antérieures des préceptes de la loi , si la loi est sage dans toute son étendue, la dispense antérieure que le souverain donne de l'observer , est injuste & imprudente. En effet , il est évident que ni la permission , ni l'ordre de quelque personne que ce puisse être , ne peut altérer la nature morale de nos affections , au point de rendre l'amour que nous devons avoir pour Dieu & notre prochain criminel ; ni faire que les affections contraires soient bonnes ; ni altérer la nature morale des actions externes qui procèdent de ces affections. Personne ne sauroit approuver ces permissions , ni ces ordres , & Dieu même ne sauroit les donner. Quelques notions confuses du droit divin de domaine

& de souveraineté , ont fait croire à quelques auteurs qu'un commandement divin pouvoit justifier les affections malfaisantes & inhumaines , & les actions qui tendent au détriment général du système. Mais si l'on se donne la peine de consulter les sentimens de son cœur , & de considérer la notion originelle du droit d'agir , ou de gouverner , comme distincte d'une force supérieure , on sentira la contradiction de ces sentimens.

5. Quant aux actions extérieures , lorsqu'il n'y a rien de prescrit touchant les affections , l'ordre certain d'un Etre , que nous sçavons être parfaitement bon & parfaitement sage , nous donne tout lieu de croire , que les actions qu'il ordonne , encore qu'elles soient contraires aux apparences extérieures , doivent contribuer au bonheur du tout , sans causer aucun mal réellement préjudiciable ; lors surtout que l'évidence que nous avons de la bonté de celui qui les ordonne , & qu'il est l'auteur de cet ordre , surpasse de beaucoup les apparences extérieures du mal qu'on

croit appercevoir dans les actions qu'il enjoint. On ne sauroit regarder cela comme une dispense des loix de la nature, puisque l'agent agit conformément à la loi, & fait ce qu'il croit devoir contribuer au bien encore que son opinion soit fondée sur le témoignage du Suprême Législateur, plutôt que sur la connoissance qu'il a.

Quelle sorte de dispense peut être permise, à l'égard des loix de la nature ? 6. Si l'on entend seulement par dispense, „ l'impunité extérieure de „ certaines actions qui sont effectivement mauvaises, ou contraires „ aux regles de la droite raison, laquelle nous indique les actions „ & la conduite que nous devons „ tenir ; „ il est certain que les Législateurs humains peuvent en donner de pareilles, comme je le montrerai ci-après. On prétend qu'il y en a quantité de pareilles dans la loi de Moïse, qui se justifie par les circonstances où se trouvoient les Israélites & les nations voisines ; vû qu'une institution plus rigide les eût entièrement détournés du culte du vrai Dieu. Mais il ne s'ensuit pas que cette impunité extérieure diminue la turpé-

tude morale des actions , dans ceux qui connoissent leurs mauvais effets , & leur opposition aux institutions qui sont plus parfaites & plus vertueuses. Le seul effet de ces permissions , & des pratiques qui en dépendent , est de rendre la populace moins attentive aux mauvaises suites de ces actions , & de la tranquilliser , en sorte que son ignorance diminue son crime , d'autant plus qu'elle est presque invincible dans le bas peuple. Mais puisque le crime subsiste toujours , malgré ces permissions , il s'ensuit qu'elles ne sont pas ce que nombre de scholastiques & de Canonistes paroissent avoir entendu par dispenses de la loi de la nature , & qu'elles ne justifient point les actions qu'on fait en conséquence.

7. Ces cas n'ont rien de commun avec la notion ordinaire de la dispense , comme lorsqu'un souverain agissant en vertu du pouvoir dont les loix l'ont revêtu , dispose d'une manière extraordinaire des choses dont on l'a laissé le maître ; ou des biens de ses sujets , les ôtant aux uns , pour les donner aux autres , encore qu'ils leur

Erreurs
au sujet
des dispens
ses.

appartiennent légitimement ; ou qu'il donne pouvoir à un autre de faire en son nom ce qu'il a droit de faire exécuter par tels officiers qu'il lui plaît , encore que c'eût été un crime à un sujet de faire la même chose sans son ordre. On ne peut pas dire que ce qu'un homme ordonne en vertu du pouvoir dont la loi l'a revêtu, soit une dispense de la loi. Un débiteur est obligé par la loi à payer ses dettes, mais son créancier peut l'exempter de cette obligation, en lui faisant remise de ce qu'il lui doit. Dira-t-on pour cela qu'un Créancier ait droit de dispenser de la loi naturelle ? Cela a fait croire à de fameux scholastiques que les ordres extraordinaires de Moïse & de Josué, ne sont point des dispenses de la loi de la nature. Mais il est inutile de disputer sur des mors. Si la loi en elle-même est sage & équitable dans toute l'étendue selon laquelle elle est exprimée, il n'y a point de supérieur qui puisse en dispenser. Mais la plupart des loix de la nature ne doivent point être exprimées en termes si universels, qu'elles

ne puissent souffrir des restrictions à l'égard de plusieurs cas , surtout si l'on imagine l'intervention de la volonté de Dieu , vù qu'il est le maître absolu de toutes choses.

Les dispenses , selon les Canonistes ne doivent avoir lieu que dans les cas où les loix sont ou capricieuses , ou imprudentes , ou exprimées d'une manière trop universelle sans marquer les exceptions justes & raisonnables , qui s'il eût été possible de tout particulariser , auroient dû être insérées dans les loix mêmes. Elles ne peuvent avoir lieu dans les loix de la nature , vù que la même raison & la même observation qui nous découvrent la règle générale ordinaire , nous en montrent aussi toutes les exceptions , de manière qu'elles font partie de la loi.

Ce qu'on entend communément par dispense.

Après avoir établi cette doctrine générale touchant la moralité des actions , les droits & les loix , je vais examiner plus en détail les droits & les obligations des hommes , & les loix spéciales de la nature ; premièrement en tant qu'elles ont été éta-

blies par la nature même antérieurement aux états adventifs & aux relations introduites par les hommes , & secondement , en tant qu'elles sont fondées sur quelque relation , ou institution adventive.



CHAPITRE IV.

Différens états des hommes. L'état de liberté n'est pas un état de guerre. Moyen de connoître les droits particuliers. Nécessité d'une vie sociale.

Ce que
c'est qu'un
état moral.

Lorsque je parle des différens états des hommes , je n'entends point par *état* la condition *passagère* dans laquelle un homme peut être pendant un petit espace de tems , non plus que l'obligation dans laquelle il peut être par un ou deux actes passagers ; mais , une condition permanente qui , comprend une longue suite de , droits & d'obligations. , Les conditions dans lesquelles les hommes peuvent

DE PHILOSOPHIE MORALE. 471

vent être , relativement à la santé ou la maladie , la beauté ou la laideur , &c autres circonstances semblables , sont étrangères à mon sujet. L'état moral des hommes suppose toujours une suite de droits & d'obligations morales.

1. La doctrine que j'ai établie dans le livre précédent nous fait découvrir dans le premier état établi par la nature même , plusieurs droits sacrés qui appartiennent aux hommes , & plusieurs obligations dont ils sont tenus envers leurs semblables. Le système entier de l'ame , surtout notre *faculté morale* nous montre , que nous sommes sous les liens naturels de l'humanité & de la bienveillance envers tout le monde , & sous des liens plus spéciaux envers quelques uns de nos semblables , lesquels nous obligent à des services plus considérables , que ceux que les autres peuvent exiger de nous. Ce premier état fondé par la nature n'est point un état de guerre & d'inimitié ; mais plutôt un état dans lequel nous sommes tous obligés par les sentimens naturels de nos

L'état de liberté naturelle , n'est point un état de guerre.

œurs , & par quantité d'affections tendres à faire du bien à tout le monde , & à ne nuire à personne. Quant à la guerre , elle n'est qu'un de ces états accidentels qui naissent de l'injustice , lorsque nous , ou nos semblables contrevenons à ce que la nature nous dicte.

Il est vrai que dans cet état de liberté , où il n'y a point de loix civiles revêtues d'un pouvoir visible pour faire exécuter leurs sanctions , les hommes ne peuvent manquer de faire des actions injustes & contraires aux loix de leur nature , & que le ressentiment de ceux qui souffrent , doit nécessairement occasionner des guerres & des violences. Mais cela ne conclut rien contre la vraie nature de cet état , vû que toutes ses loix & ses obligations , enjoignent la paix , la justice & la bienveillance. Dans les sociétés civiles , quantité de personnes désobéissent à la loi , en volant leur prochain , & en leur faisant violence ; mais nous ne concluons point de là qu'un état politique soit un état de guerre parmi les hommes qui le composent.

Il est vrai encore que les hommes sont naturellement portés par leurs passions & leurs appétits à se nuire réciproquement. Mais on observera que les loix de cet état ne sont point dérivées de ces principes. Il y a des facultés supérieures , naturellement destinées à les réprimer , entr'autres la *faculté morale* , qui nous instruit des droits & des obligations de cet état , & qui nous montre jusqu'à quel point nous pouvons contenter nos appétits sans blesser notre conscience , de même qu'elle nous apprend les excès dont nous devons nous garantir , pour éviter les remords. Nous sommes encore doués d'une raison qui nous fait connoître nos véritables intérêts dans cette matiere , & qui nous apprend que nous ne pouvons contenter nos desirs intéressés qu'en nous comportant comme il faut envers nos semblables. Ces facultés nous dictent les regles ou les loix de cet état de liberté , & tous les états sont dénommés de ce que leurs loix & leurs obligations enjoignent & requierent , & non point de la conduite

Les injustices qui se commettent ne prouvent point que cela soit.

dans laquelle les passions peuvent engager les hommes , contre ce que prescrivent les loix de ces états.

Contra-
dictions de
ce système.

Les auteurs de ce système dénaturé démentent leur propre doctrine, lorsqu'ils avouent que cette faculté raisonnable , qu'ils disent nous avoit été donnée pour régler notre conduite , nous apprend aussi-tôt que cette guerre universelle des hommes entr'eux , est la plus destructive qu'on puisse imaginer , & qu'on doit l'éviter autant qu'on peut ; & que la raison nous montre encore quelques regles de conduite , propres à maintenir ou à rétablir la paix parmi les hommes avec tous les biens qui l'accompagnent. Il s'ensuit donc que la conduite , que nos principes naturels nous montrent être préférable à toute autre , doit être regardée comme la conduite naturelle de cet état , plutôt que celle que dictent les appétits aveugles & brutaux , lorsque les hommes ne font point usage de leur raison.

C'est abuser des mots que de prétendre que la solitude absolue soit l'état naturel des hommes, vû que

dans un pareil état, aucun homme ne pourroit naître, ni subsister quelque tems, à moins d'un miracle.

II.

Cet état de liberté naturelle subsiste L'état de liberté subsiste toujours,
 parmi les peuples qui n'ont ni Magistrats ni Souverains, & qui ne sont soumis qu'à *Dieu* & à la loi de la nature. Cet état n'est point imaginaire; il a toujours existé, & il existera encore chez les hommes, jusqu'à ce que toute la terre ne forme qu'un seul empire. L'autorité paternelle des premiers hommes ne duroit que jusqu'à ce que leurs enfans eussent atteint l'âge de maturité, comme je le dirai ci-après; ou cessoit lorsque leurs parens venoient à mourir. Il y a toute apparence que cet état de liberté subsista long-tems parmi les chefs des familles, avant qu'on eût établi le gouvernement civil, & il y a lieu de croire qu'il subsiste encore chez quelques peuples sauvages. Il peut même subsister parmi les différens états indépendans les uns des autres, & parmi les sujets des différens états,

qui se rencontrent sur l'Océan, ou dans des pays où il n'y a point de gouvernement civil. Les loix de la nature sont les loix de cet état, soit qu'elles soient confirmées ou non par l'autorité civile ; le principal objet des loix civiles & de leurs sanctions étant d'empêcher les hommes de les violer, par la crainte des châtimens. Ces mêmes raisons justifient la plus grande partie de nos loix civiles, & montrent l'obligation dans laquelle sont les hommes de les observer, comme des loix de la nature, en faisant abstraction des autres motifs que peut avoir l'autorité seculiere.

I I I.

Les
droits sont
ceux des
individus
des sociétés,
ou de
tout le genre
humain.

Comme on dit que les hommes :
,, ont droit de posséder ou d'exiger
,, qu'on les laisse jouir de tout ce qui
,, peut contribuer au bonheur de l'in-
,, dividu, lorsqu'il n'est point incom-
,, patible avec d'autres droits légit-
,, mes ni avec l'intérêt public ; ,, &
que tous les droits & toutes les obli-
gations ont pour objet ou le bonheur
général ou celui des individus, en

tant qu'il est compatible avec le bien général, qui résulte de celui des individus, on peut diviser les droits, relativement au sujet ou aux personnes dans lesquelles ils résident, ou auxquelles ils appartiennent, ou pour ou bien desquelles ils ont été établis, ou ceux des individus, des sociétés particulières, & ceux du genre humain, en tant qu'il compose un système. Les premiers sont établis immédiatement pour le bien des individus, par la loi de la nature; les seconds pour l'intérêt d'un corps ou d'un état, mais pas plus pour un membre que pour l'autre; & les troisièmes ne regardent pas plus un individu ou un corps que l'autre, ce qui n'empêche pas que l'intérêt général des hommes n'exige qu'on les assure & qu'on les maintienne. Chacune de ces espèces de droit peut être parfaite ou imparfaite, selon qu'il est plus ou moins nécessaire de les maintenir pour l'intérêt public, & de nature à pouvoir les exiger par la force, ou en laisser l'observation à la probité & à la conscience d'autrui. J'ai expliqué cette division ci-dessus.

I V.

Maniere
dont on
connoît les
droits pri-
vés.

Les droits privés des individus nous sont connus par ces deux circonstances ensemble, 1^o. par les desirs & les sens qui nous indiquent les plaisirs que nous sommes capables de recevoir, en tant qu'ils font partie du bonheur auquel l'Auteur de la nature nous a destinés ; & 2^o. à l'aide de la raison & de la réflexion, lesquelles nous montrent jusqu'à quel point la satisfaction de nos desirs naturels est compatible avec nos facultés supérieures, lesquelles sont destinées, comme je l'ai dit ci-dessus, pour régler tous nos desirs particuliers. Ces principes nous montrent les bornes que nous devons mettre, non seulement à ces desirs intéressés, qui n'ont pour objet que le bonheur privé de l'agent, mais encore aux affections généreuses qui n'ont pas l'étendue requise, de même qu'aux plaisirs qui font leur objet. Ils nous montrent encore que notre principal but doit être le bonheur universel, mais que cependant nous pouvons sans crime

employer nos bons offices en faveur des personnes qui nous sont chères , pourvû qu'ils n'ayent rien d'incompatible avec le bien public ; & rechercher les plaisirs permis , pourvû que nous en usions avec modération.

Quoique nos desirs & nos appétits naturels nous fassent connoître nos droits privés , il y a cependant des cas où nous ne saurions nous permettre d'en user , à moins que nous n'ayions auparavant examiné si les plaisirs auxquels ils nous portent s'accordent avec la destination des parties les plus nobles de notre être , qui sont les grands objets de l'approbation de nos ames , lesquels tendent à un bonheur plus étendu ou plus universel. Cette convenance est si évidente dans la plûpart des objets de nos desirs , nous avons si peu de preuve du contraire , que nous sommes à l'instant convaincus du droit que nous y avons , sans réfléchir à des intérêts plus étendus. Il y a même des cas où nous avons un sentiment immédiat de ce droit en même tems que le desir naturel , & un sentiment de mal moral dans l'oppo-

fiction que les autres y apportent ; parce que nous avons éprouvé que nous ne pouvions être heureux sans le satisfaire ; ce qui fait que nous trouvons mauvais qu'on s'y oppose , lorsque nous voyons que nos plaisirs n'ont rien d'incompatible avec le bien public.

Précau-
tion dont
on doit user
dans cette
matière.

Mais comme les principaux dangers que courent nos mœurs , viennent de la violence de nos desirs & de nos passions , qui nous font franchir les bornes que la raison leur oppose , & nous font perdre de vue l'intérêt public , il convient de convaincre l'esprit de la justice de cette contrainte , & de montrer qu'il est de notre intérêt de soumettre les principes intéressés aux principes généreux & sociaux. La *faculté morale* , dont j'ai parlé ci-dessus , nous montre la justice & la beauté de cette sujétion , & combien il nous importe de mériter l'approbation intérieure de notre conscience. Notre raison , en nous découvrant le gouvernement moral de la *Divinité* , & ses perfections , nous présente d'autres motifs pour maintenir

tenir cette subordination ; & l'examen attentif des circonstances des hommes , relativement aux choses extérieures , nous fournira de nouveaux motifs pour tenir la même conduite à laquelle ces principes supérieurs nous portent , ainsi que je vais l'expliquer en peu de mots.

V.

Il est d'abord évident que nous avons besoin de quantité de choses extérieures pour subsister , pour apaiser les sensations incommodes de nos appétits , & pour nous procurer les plaisirs dont notre nature est susceptible. Je mets de ce nombre l'habillement , l'habitation , quantité d'ustensiles & de meubles , que nous ne pouvons nous procurer que par nos soins & notre travail , ou qu'avec le secours d'autrui.

Il est encore évident qu'un homme qui vivroit dans une solitude absolue , quand même il auroit atteint un âge mur , & qu'il seroit instruit de tous les Arts , ne pourroit se procurer les choses nécessaires à la vie , ni encore

La solitude malheureuse & indigente.

moins les plaisirs qui en font l'agrément , dans le pays, & les climats les plus fertiles ; à plus forte raison auroit-il de la peine à subsister dans la solitude , s'il ignoroit les arts , & s'il manquoit des forces requises. Il seroit impossible , à moins d'un miracle , qu'il pût se maintenir dans cet état depuis son enfance. Dans le cas même où Dieu lui fourniroit l'habillement , la nourriture , le couvert , & les moyens de se procurer également l'utile , & l'agréable , il se verroit exposé à des craintes & à des dangers continuels. En supposant encore qu'il fût à l'abri des dangers , il ne pourroit , vivant dans la solitude , exercer les facultés naturelles & les instincts de notre espèce ; il ne connoîtroit ni les douceurs de l'union conjugale , ni l'amitié , ni les plaisirs de la société , ni la joie que procure l'estime de nos semblables. Il éprouveroit en vivant ainsi toutes les dispositions contraires ; & incapable d'en surmonter par lui-même l'impression , il tomberoit dans la mélancolie , & la vie lui deviendrait à charge. La plupart des Au-

teurs qui ont écrit sur les loix naturelles, se sont suffisamment étendus sur ce sujet.

Les secours mutuels que se procurent les membres d'une petite famille, leur fournissent les moyens de subsister, diminuent les dangers auxquels ils peuvent être exposés, & sont pour eux la source de mille plaisirs. Il est encore plus aisé d'obtenir ces avantages par les secours réunis de quelques familles voisines les unes des autres, qui concourent unanimement au bien commun, & qui ont occasion d'exercer leurs dispositions bienfaisantes.

J'ajouterai, & personne ne l'ignore, que le produit du travail d'un nombre d'hommes, vingt par exemple, qui se chargent de procurer à leurs semblables les choses dont ils ont besoin pour vivre, est beaucoup plus grand, lorsqu'on assigne à chacun un genre de travail, que si ces vingt-hommes étoient obligés de s'employer tour à tour aux différentes sortes de travaux nécessaires pour leur subsistance, sans s'y être suffisamment exercés. Par la première méthode,

Avantages de la société,

chacun procure une grande quantité de denrées d'une espece , dont il peut échanger une partie pour d'autres que les autres se sont procurées , & dont il ne peut se passer. L'un devient expert dans le labourage , un second dans le pâturage & la nourriture du bétail , un troisieme dans la maçonnerie , un quatrieme dans la chasse , un cinquieme dans le maniment des métaux , & ainsi du reste ; au moyen de quoi chacun se procure par la voie de l'échange des ouvrages parfaits ; au lieu que par l'autre méthode pas un ne réussit dans le même genre de travail.

Avantages des grandes sociétés.

D'ailleurs , il y a certaines choses dont la société ne peut se passer , qu'il est plus aisé d'exécuter par les travaux réunis de plusieurs hommes , que si chacun agissoit séparément : Par exemple , plusieurs hommes unis ensemble peuvent se garantir des dangers qu'ils ont à craindre de la part des bêtes féroces , ou d'une bande de voleurs , au lieu que plusieurs individus y auroient succombé , s'ils avoient agi séparément. Vingt hommes défriche-

ront plutôt une forêt, dessécheraient plus aisément un marais, bâtiraient plutôt des maisons, & enfermeraient plutôt un champ, que ne le feront vingt autres qui travailleront tour à tour. Ils peuvent en se relevant les uns les autres, achever des ouvrages sous lesquels ils auroient succombé, s'ils avoient travaillé séparément.

Indépendamment de ces avantages, les grandes sociétés fournissent un plus vaste champ à nos plaisirs, & nous facilitent les moyens d'exercer les facultés que la nature nous a données. Les hommes sont à même de se communiquer les découvertes qu'ils ont faites; leurs connoissances augmentent, & leurs affections deviennent plus étendues. Les grandes sociétés sont en état d'exécuter de plus grands desseins. * Toutes ces considérations nous montrent l'avantage dont il est pour nous de vivre en société, & le besoin que nous avons de nos semblables pour pouvoir subsister; de

* On ne peut rien voir de plus beau que ce que Cicéron dit là dessus dans le second livre de ses offices.

même que l'utilité des grandes sociétés pour rendre la vie commode & agréable.

Les bons
offices doi-
vent être
mutuels.

Mais il est évident que nous ne pouvons nous promettre le secours de nos semblables , qu'autant que nous nous les attachons par de bons offices , & que nous avons soin de reprimer toutes les passions intéressées qu'une opposition d'intérêts peut exciter en nous , de manière qu'elles ne soient point à charge à autrui. Il faut beaucoup d'attention & de prudence pour découvrir les règles de conduite les plus propres à assurer l'intérêt général , & à procurer la paix & la concorde parmi les hommes. Quelques principes généreux qu'il y ait dans notre nature , ils ne sont point seuls , & nous sommes sujets à quantité de passions qui se réveillent dès l'instant que nous avons quelque chose à craindre de la part de nos semblables. Les mêmes facultés qui portent les hommes à s'aider mutuellement , peuvent être employées au détriment de la société , lorsqu'on les offense. Rien n'est plus contraire à nos intérêts

que de provoquer autrui par des injures ; on se prépare par là bien de remords. Personne n'est assuré que sa force & son industrie l'emportent sur celle des ennemis qu'il s'attire , la multitude , naturellement ennemie de l'injustice se réunit pour s'y opposer ; à quoi j'ajouterai que son indignation augmente par la compassion qu'elle a de celui qui souffre , & par la crainte où elle est d'éprouver la même violence. Rien n'est plus dangereux que de l'indisposer par des actes d'injustice & de violence.

Un autre motif qui doit nous porter à n'offenser personne , est la foiblesse & la délicatesse de notre structure. Quoique les hommes n'ayent aucune faculté , qu'on puisse proprement appeler un instrument du mal , vû que celles qui peuvent nuire à autrui , peuvent être également employées à des offices bienfaisans , & que tous les principes proprement naturels qui nous gouvernent nous portent à bien faire , & qu'on n'ait pas lieu de douter que toutes nos facultés ne soient naturellement desti-

nées à procurer le bien de la société ; il est néanmoins évident que les effets que nous faisons pour nuire aux autres , lorsque nous en avons réellement l'intention , peuvent avoir plus d'effet , que la volonté que nous avons de procurer leur bien , suivant la maxime qui dit : „ Que peu „ d'hommes ont assez de talens pour „ faire le bien , mais qu'ils en ont „ toujours assez pour faire le mal. „ Nous sommes d'une texture extrêmement délicate ; notre repos & notre bonheur demandent non seulement que les organes de notre corps soient bien disposés , mais encore quantité de choses extérieures , & de commodités qui peuvent nous manquer. Ajoutez à cela que la tranquillité de notre esprit exige la prospérité de quantité d'autres personnes qui nous sont chères , dont la texture est aussi délicate que la nôtre , & par conséquent exposée à être dérangée par les efforts malicieux de nos semblables. Nous avons besoin , pour que notre bonheur soit complet , que quantité de choses concourent à le

rendre tel , au lieu qu'une ou deux
suffissent pour le troubler ; & souvent
nos semblables sont en état de le faire ;
quoiqu'ils ne puissent assurer notre
bonheur autant qu'ils le desirent.

Cette condition infirme & incertaine de notre bonheur extérieur doit nous engager à cultiver la paix & la bienveillance dans la société , & à éviter tout ce qui peut offenser & irriter notre prochain , vû que nous risquons plus à encourir sa haine , que nous ne pouvons espérer d'y gagner. Quoique les forces des hommes soient inégales , l'art peut suppléer au défaut de la force , & une résolution opiniâtre au défaut des deux , & priver un adversaire de la vie , & de tous ses plaisirs , aussi bien que des avantages qu'il se promettoit de l'injustice qu'il a commise. Il s'ensuit donc , qu'à l'exception des cas où les hommes sont obligés de recourir à la violence pour une juste défense d'eux-mêmes , il est de leur intérêt de préférer la paix & la justice , vû qu'ils ignorent l'indignation que leur procédé injuste peut exciter dans la mul-

titude , par un effet du *sens moral* , de la compassion qu'elle a pour ceux qui souffrent , & de la crainte qu'elle a d'en essuyer de pareil ; au lieu qu'une conduite humaine & bienfaisante , nous fait aimer de nos semblables , & assure le repos & le bonheur de notre vie.



C H A P I T R E V.

Des droits privés des hommes , premièrement de ceux qu'on appelle naturels ; & de l'égalité naturelle des hommes.

I.

Droits
naturels &
adventifs.

LES droits privés des individus , selon leurs différentes origines , sont ou *naturels* ou *adventifs*. Les naturels sont ceux que chacun a par la constitution même de sa nature , sans l'intervention d'aucun moyen , d'aucune institution , d'aucun contract , & d'aucune obligation humaine. Les *ad-*

ve. rifs naissent d'une institution, d'un contract, ou d'une action humaine.

Les droits naturels suivans de cha- Droits
naturels
que chacun
a à sa vie &
à sa sûreté.
que individus paroissent être du nombre des parfaits. Premièrement, le droit que chacun a à la vie & à la perfection du corps que la nature lui a donné, appartient à chaque homme, en tant que tel, lorsque l'intérêt public n'exige point qu'il s'expose aux blessures ni à la mort. On viole ce droit, lorsqu'on attaque injustement un homme, qu'on le mutilé ou qu'on le tue. Le desir inné de la vie & de sa propre conservation, fait connoître ce droit à tous les hommes, indépendamment du sentiment immédiat du mal moral que nous trouvons dans tous les actes de cruauté qui font souffrir nos semblables, & qui nuisent à leur bonheur. Je ne dis rien du changement que cause sur notre visage la vue des peines & de la mort d'autrui, la compassion & la terreur qu'elles excitent dans notre ame, ni de l'indignation qu'elles nous inspirent contre la cause volontaire de ces maux.

2. La nature ayant donné à chaque

X 6

A agir
comme il
lui plaît.

homme un desir de son propre bonheur , & plusieurs affections pour ses semblables , proportionnées aux liaisons qu'il a avec eux , de même qu'un penchant naturel à les exercer pour les fins que ces affections naturelles lui dictent ; il est évident que chacun a un droit naturel d'exercer ses facultés selon son gré & son inclination , pourvû qu'il ne nuise point aux autres , ni dans leurs personnes , ni dans leurs biens , tant que la société n'a pas besoin de lui , & que l'intérêt commun ou son intérêt particulier n'exige point que ses actions soient soumises à la direction d'autrui. Nous appellons ce droit *liberté naturelle*. Chaque homme a un sentiment de ce droit , & connoît qu'il y a de l'injustice & de la cruauté à en priver autrui , sans qu'il en résulte un bien plus général. Ceux qui connoissent leurs vrais intérêts , usent de cette liberté comme ils le doivent faire d'une maniere vertueuse & honorable ; & ceux qui ont moins de sagesse , en abusent pour commettre des actions basses , & souvent vicieuses &

blâmables. Cependant , tant qu'ils ne nuisent point à autrui , & qu'aucune institution humaine ne les a assujetti pour le bien public aux Magistrats ni aux loix , ce sentiment de liberté naturelle est si fort , & les hommes ont tant de répugnance à la perdre que les maux que l'on causeroit , en les en dépouillant uniquement à cause du mauvais usage qu'ils peuvent en faire, l'emportent sur ceux que leur imprudence peut occasionner. Rien ne seroit plus capable de les chagriner & de les porter au désespoir , que de les priver sans raison pressante de leur liberté naturelle , & d'assujettir leurs actions & leurs intérêts à la volonté d'autres personnes , dont ils ne connoissent la sagesse , ni les bonnes intentions. Ces sortes de réflexions sont à portée des moins clair-voyans , & il y a peu d'hommes qui ne puissent les faire. On doit instruire les hommes de l'usage qu'ils doivent faire de leurs facultés naturelles , & leur insinuer de se soumettre volontairement à l'autorité civile , en leur faisant sentir l'intérêt qu'ils ont à le faire ; mais

jusqu'alors ils sont en droit de jouir de leur liberté naturelle , tant qu'elle ne nuit point à autrui , & que l'intérêt public n'exige point qu'on la gêne.

Ce droit nous est suggéré , non seulement par la connoissance que nous avons de nos propres intérêts , mais encore par plusieurs affections généreuses , & par notre *sens moral* , lequel nous fait sentir que c'est dans la liberté d'agir , que consistent la dignité & la perfection de notre nature.

Juge-
ment pri-
yé.

3. Tout être intelligent a le même droit naturel à l'égard de ses spéculations intérieures soit théoriques , soit pratiques , de même que celui de juger des choses selon l'évidence qu'il en a. Ce droit est fondé sur la constitution de l'esprit raisonnable , qui est naturellement avide de savoir , & qui ne peut juger des choses que selon le plus ou le moins d'évidence qu'il en a. Ces mêmes raisons prouvent que ce droit est inaliénable , & qu'il ne peut être assujetti à la volonté d'autrui , si ce n'est dans le cas où l'on ne peut raisonnablement méconnoître la supériorité de la sagesse d'un autre , ou son

infaillibilité, car pour lors la décision de celui-ci doit tenir lieu d'évidence à un esprit sujet à l'erreur. Ce même droit a lieu à l'égard des opinions touchant la Divinité, la religion & la vertu. Mais il faut bien se garder de le confondre avec une licence effrénée, un entêtement indocile, une stupidité volontaire. Il est confirmé par tous les desirs les plus nobles de notre ame; vû, qu'il ne sauroit y avoir aucune vertu, mais plutôt de l'impiété à ne point adhérer aux opinions dont notre esprit est prévenu, tant qu'il les voit unies, & à en admettre de contraires. Ceux qui jugent sainement de ces matieres, agissent conformément à la vertu; & quant aux hommes foibles, qui avancent de fausses opinions, il est de notre devoir de les instruire, & de les convaincre, si nous pouvons de la vérité; mais rien n'est plus injuste que d'employer la violence pour les engager à professer ce qu'ils ne croient pas, ou à faire ce qu'ils croient être mauvais, ou contraire à la religion, vû qu'il n'en résulte aucun avantage pour la société.

& que ceux qui le font pêchent , en faisant une chose qu'ils croient être illicite. Dans les cas où les fausses opinions qu'on a en matiere de religion & de morale , tendent à troubler la paix & la sûreté de la société , à y introduire des exemples pernicioeux , ou à rendre les hommes incapables de s'acquitter des devoirs qu'exigent le bon ordre & la sûreté publique, il convient d'obliger ceux qui les soutiennent à donner une sûreté suffisante de leur conduite , * ou à défrayer ce qu'il en coute pour ceux qu'on employe à leur place , ou à sortir du pays avec leurs effets , pour faire place à de meilleurs sujets , lorsqu'on ne peut pourvoir autrement au bien & à la sûreté de l'Erat.

Droit
que chacun
a sur sa pro-
pre vie.

4. Comme Dieu , au moyen des différentes affections , & de la *faculté morale* qu'il nous a données , nous a montré le but auquel doivent tendre nos facultés & nos actions , savoir , de procurer le bien de la société , & autant que cela est compatible avec

* Ceci ressemble à l'action de *damno infecto* , ce qui ne diminue en rien celui de propriété,

lui, le notre propre, & celui des personnes qui nous sont chères, il s'ensuit que chacun a non seulement une sorte de droit sur sa propre vie, ou qu'il est le maître de s'exposer autant que prudemment il le juge convenable pour des intérêts essentiels, mais encore que c'est souvent l'action la plus honorable que nous puissions faire, & qu'il y a même des occasions où nous le devons, à moins que de manquer à ce que nous devons à *Dieu* & à notre prochain. Les hommes ont souvent droit d'exiger ce service de nous, lors même que nous sommes assurés de perdre la vie. Un brave homme a droit d'agir, de faire ce généreux sacrifice & le public celui d'exiger qu'il le fasse, par la constitution même de notre nature, préalablement à quelque constitution politique, ou convention que ce puisse être. Les Magistrats ont droit d'exiger ces sortes de services dangereux, parce qu'ils étoient antécédemment bons & légitimes, & ils sont d'autant plus glorieux, qu'on s'en acquitte plus volontairement.

Dans les cas où l'intérêt public peut exiger que nous hazardions notre vie , & que nous nous exposions à une mort certaine , on doit juger impartialement , & comparer les probabilités , de même qu'on le fait à l'égard des affaires humaines , dans lesquelles il est rare qu'on ait une certitude absolue. Si nous n'avons aucun droit sur notre vie pour l'intérêt public , nous ne pouvons l'exposer ; l'homme n'étant point en droit d'exposer au hazard une chose sur laquelle il n'a aucun droit moral. Il est très vrai que » *Dieu* nous a placés dans » cette vie comme des soldats aux- » quels on confie un poste & qu'il » ne nous est pas permis de la quitter » , sans ses ordres , selon la belle pensée de *Socrate* & de *Pythagore*. Mais nous devons nous acquitter des devoirs de notre place , quelque danger que nous courions à le faire. Notre unique occupation ne doit point se borner à prolonger notre vie. Comme notre raison & notre *faculté morale* nous montrent notre poste , & les devoirs qui y sont attachés , les mêmes facul-

tés doivent nous montrer si le souverain maître nous ordonne de le quitter, quels sont les devoirs de la vie, & les occasions où nous devons l'exposer aux plus grands dangers. Toutes les fois que la fidélité à nos devoirs, & l'intérêt public exigent que nous le fassions, c'est notre Commandant qui nous rappelle par la même voix qui nous a fait connoître notre poste, & les devoirs qui y sont attachés.

5. Chaque homme a un droit naturel d'user de toutes les choses que la nature a rendues communes à tout le monde; (j'en parlerai ci-après) & d'acquérir par des moyens innocens les choses susceptibles de propriété, qui n'appartiennent encore à personne. Nos desirs naturels nous instruisent de ce droit; & il y a de la cruauté & de l'injustice à empêcher les autres d'en user. Cependant, lorsque ces sortes d'acquisitions peuvent nuire à la liberté, à l'indépendance & à la sûreté d'autrui, on a droit de les empêcher, ou d'obliger celui qui les fait de donner une caution suffisante, qu'il ne nuira point à la sûreté de ses voisins.

Droit
d'user de ce
qui est com-
mun.

Droit de
société,
avec les
autres.

6. Par les mêmes raisons, tout honnête homme a un droit naturel de lier un commerce de bons offices, avec tous ceux qui veulent bien l'admettre dans leur société; & c'est très mal fait à un tiers de s'y opposer, & de gêner leur choix, lorsqu'il n'a pas acquis le droit de diriger leurs actions.

Au ca-
ractère
d'honnête
homme.

7. Comme nous sommes naturellement jaloux de l'estime de nos semblables, & que nous avons une aversion extrême pour tout ce qui peut nous déshonorer, il s'ensuit que tout homme est en droit d'exiger qu'on le regarde comme honnête homme, jusqu'à ce qu'il ait donné des preuves du contraire.

Au ma-
riage.

8. Le desir naturel qu'ont tous les hommes de se marier & d'avoir des enfants, montre le droit que chacun a de contracter mariage avec la personne qui veut bien y consentir, à moins qu'elle ne soit déjà liée ou qu'on ne le soit soi-même par quelque engagement. Dans cette matière ci, de même que dans beaucoup d'autres, les deux parties ne sauroient être heureuses que dans la vue du bonheur

dont elles esperent de jouir , & rien ne peut les rendre plus malheureuses que la contrainte.

Rien ne prouve mieux que tous ces droits sont parfaits , que les malheurs que cause leur violation à ceux qui en sont revêtus ; & les violer généralement , ce seroit vouloir rompre toute société parmi les hommes.

II.

L'égalité naturelle des hommes consiste principalement en ce que ces droits naturels appartiennent également à tous : c'est là ce qu'on entend par *égalité naturelle*, soit que le terme soit propre ou impropre. Chacun est une partie de ce grand système , & toutes loix de Dieu & de la nature ont son bien pour objet. Ces loix défendent aux plus sages & aux plus puissans de faire tort à leurs inférieurs , de les priver de leurs droits naturels , ou des acquisitions qu'ils peuvent avoir faites par des moyens innocens , lorsque le bien public ne l'exige point. Ces mêmes loix confirment également à tous leurs droits naturels ou

Egalité
naturelle
des hom-
mes.

acquis , aux foibles & aux simples leurs petites acquisitions , de même qu'elles assurent aux grands celles que leurs facultés les ont mis à même de faire. Tous ont le même acces aux droits adventifs, tous ont droit d'employer les mêmes moyens pour les acquérir. Si les soins & les peines que les hommes actifs & vigoureux se donnent les mettent en droit d'acquérir de grandes possessions ; ceux qui sont foibles & indolents ont un droit également sacré aux petites acquisitions qu'ils peuvent faire. Le même droit est égal pour tous , quelque différens que puissent être leurs objets ; & c'est dans cette égalité de droit, *jus æquum*, que les Romains faisoient consister la véritable liberté.

Nul n'est
naturelle-
ment esclav
e.

Les hommes diffèrent beaucoup les uns des autres en sagesse, en vertu, en beauté & en force ; mais les plus mal partagés, & qui ont l'usage de la raison, diffèrent de la brute, en ce que la prévoyance & la réflexion dont ils sont doués, les rendent bien autrement qu'elle, susceptibles de bonheur.

Un homme ne sauroit être heureux,

lorsqu'il voit que tous ses plaisirs sont précaires, & dépendent de la volonté d'un tiers, dont ils ignorent les bonnes & les mauvaises intentions. Tous les hommes désirent naturellement la liberté & la propriété de ce qu'ils ont acquis, ils ont des notions du droit, ils sont enclins à se marier, à se procurer des enfants, & sont extrêmement jaloux de leur repos. Il est vrai que le commun des hommes est en état de sentir la supériorité que d'autres ont sur eux, du côté de l'esprit & des talens. Ces hommes distingués ont des droits imparfaits sur les services des autres : la nature nous montre que c'est à eux qu'on doit confier la conduite des affaires communes de la société, avec ce degré d'autorité requis pour la sûreté de ses intérêts. Mais cela à part, un pouvoir qu'on s'arrogeroit à force ouverte sur les fortunes des autres hommes, ne serviroit qu'à les rendre malheureux. Les simples promesses ne sont point une sûreté ; & les tyrans les plus infignes pourroient en abuser, & se déguiser jusqu'à ce qu'ils fussent bien affermis,

On doit donc conclure de là, qu'aucun talent naturel ou acquis, ne donne droit à personne de s'arroger l'autorité souveraine sur les autres hommes, qu'autant qu'un consentement actuel ou antérieur y a donné lieu.

III.

Réfutation de la doctrine d'Aristote.

Ce que je dis ici est pour réfuter la doctrine d'Aristote, & de quelques autres philosophes de l'Antiquité, lesquels ont prétendu „ qu'il y avoit „ des hommes destinés par la nature „ à être esclaves, par exemple, ceux „ qui manquent de génie, & qui ont „ beaucoup de force pour le travail; „ & d'autres, qui étant foibles de „ corps, avoient beaucoup de prudence & de vivacité d'esprit: que les premiers sont destinés à être soumis „ aux derniers, de même que les bêtes de charge le sont aux hommes. „ Que les habitans de certains pays, „ ceux de la Grece par exemple, „ ayant beaucoup d'esprit, étoient „ destinés à commander aux autres; „ & que tous les autres peuples étoient „ nés

„nés pour être esclaves. Qu’au mo-
 „yen de cette subordination des plus
 „stupides aux plus avisés , l’intérêt
 „général du système se trouvoit
 „mieux affermi ; de même que celui
 „du système animal l’est par l’auto-
 „rité de l’espece raisonnable sur les
 „animaux irraisonnables. „

Que l’éducation a de force ! Cét
 Auteur , dans ses traités de politique ,
 que tout le monde admire avec raison ,
 prend en main la cause de la liberté ,
 & établit les plans du gouvernement
 civil sur des raisons qui font un hon-
 neur infini à l’humanité. Il vivoit dans
 un siècle , où la Grece produisit plus
 de grands hommes , que tout le reste
 du monde entier. Mais s’il eût vécu
 de notre tems , il eût vû que ce pays
 chéri , a rarement produit pendant
 quinze siècles des hommes éminens
 par leurs vertus , & leur savoir dans
 la politique , les Arts & les armes ;
 pendant qu’il naissoit de grands gé-
 nies en tout genre dans les pays qu’il
 avoit voués à l’esclavage & à la bar-
 barie.

On fait par expérience que les

Tome I.

Y

hommes qui ont le moins de capacité pour les sciences , ont souvent plus de pénétration , de prudence , de probité , & de fermeté d'esprit , & sont beaucoup plus propres à gouverner , que ceux qui se distinguent le plus par leur savoir. On remarque encore que ceux qui ont le moins de talent pour les arts & la politique , sont souvent les plus propres à remplir les devoirs de la vie civile , & à pratiquer les vertus qui font le principal lien de la société. Est-ce là une raison pour les mépriser , & pour sacrifier leurs intérêts au caprice des hommes intriguans & ambitieux ? Il faut n'avoir ni justice ni humanité , pour adopter un pareil sentiment.

Si la Providence avoit voulu que quelques hommes eussent un droit parfait de gouverner leurs semblables , sans que leur consentement y eût donné lieu , nous aurions eu des marques aussi visibles pour les distinguer , que nous en avons pour distinguer un homme d'une brute. On verroit des peuples , qui n'ayant ni soins , ni prévoyance , ni amour pour la liberté ,

ni notions du droit, ni de la propriété, ni prudence, ni opinion de leur sagesse, ni aucun desir de s'instruire, se borneroient à travailler pour les autres, contents de tenir d'eux le simple nécessaire; qui ne disputeroient jamais sur la sagesse de leurs chefs, & ne les soupçonneroient jamais d'avoir des mauvaises intentions pour eux. Mais où trouve t'on des hommes qui pensent ainsi?

Quand même on seroit convaincu de la sagesse & de la capacité d'un homme, ce ne seroit pas une raison pour qu'il dût gouverner, vû qu'il peut se servir de ses talens pour faire le malheur de ceux qui lui sont soumis. Les sujets ne peuvent se promettre d'être heureux sous un gouvernement arbitraire, qu'autant qu'ils sont assurés de la probité du Souverain. Or il est impossible de connoître à fonds toutes les intentions d'un homme. Le plus scélérat peut se déguiser, jusqu'à ce qu'on l'ait revêtu de l'autorité Souveraine. De plus, n'arrive-t'il pas tous les jours que le plus ignorant s'imagine avoir plus de bon sens, &

La sagesse
se donne
aucun droit
à l'autorité
souveraine.

d'être plus en état de gouverner que les autres ? Il seroit d'ailleurs difficile que ceux qui ont véritablement de la capacité, s'accordassent sur le choix de celui qui doit les gouverner. On voit donc que si la supériorité des talens étoit un droit pour gouverner les autres sans leur consentement, on ouvriroit la porte à une infinité de débats, qu'on ne pourroit terminer que par la voie des armes.

I V.

Droits
naturels
imparfaits.

A l'égard des droits naturels imparfaits, presque toutes les vertus les plus éminentes & les plus aimables sont employées à les observer. Je pourrois présenter aux hommes un tableau de leurs devoirs, en les considérant comme satisfaisant quelques droits privés des personnes envers lesquelles on s'en acquitte, lesquels sont nécessaires à leur bonheur, n'y ayant aucun droit, soit parfait ou imparfait, qui ne suppose quelque obligation. Mais la plupart de ces devoirs nous sont recommandés par une faculté morale beaucoup plus

noble , savoir l'amour de la vertu même , & l'honneur qu'il y a à s'acquiescer de ce qu'on doit à ses semblables ; car , comme je l'ai observé ci-dessus , l'accomplissement des droits parfaits , n'indique que l'absence du crime , au lieu que toutes les vertus & les devoirs de la vie , qui font le plus d'honneur à l'homme , correspondent aux droits qu'on nomme imparfaits ; à quoi j'ajouterai que l'ame doit se sentir moralement obligée à remplir ces devoirs dans plusieurs occasions , & se savoir mauvais gré de les négliger , de même que si elle agissoit directement contre les droits parfaits d'autrui.

Ces droits imparfaits sont 1. Celui qu'a tout homme aux bons offices de ses semblables , qui n'exigent ni soins ni dépense *. Il faut être inhumain pour les refuser.

Droits aux services qui n'exigent ni soins ni dépense.

2. Comme tout homme a un droit imparfait aux offices , même à ceux qui exigent des soins ou de la dépense , & dont il a besoin pour se délivrer

Aux services qui exigent quelque dépense.

* *Officia innoxia utilitatis.*

d'un mal pressant , ou d'un malheur incomparablement plus grand , que les soins ou la dépense nécessaire pour le secourir ; il y a souvent de l'inhumanité à s'y refuser , & cela à proportion du besoin de celui qui y a recours.

3. Les hommes d'une vertu éminente ont un droit encore plus sacré à de bons offices plus signalés , & tout cœur vertueux sent l'obligation où il est de les rendre , lors même qu'il n'en a reçu aucune faveur. Ces sortes d'hommes ont droit à l'amitié des gens vertueux , & ceux-ci sont obligés d'employer leurs bons offices pour les avancer aux premiers postes , afin de les mettre à même de travailler plus efficacement pour le bien public.

À un culte
social.

4. Tout homme disposé à la piété , & qui a l'intention de s'affermir dans cette vertu , a droit d'exiger qu'on ne lui ferme point l'entrée dans une société , ou institution religieuse , pour pouvoir profiter de ses instructions & de ses dévotions , à moins qu'il ne s'en soit privé lui même par sa conduite , ou par quelques dogmes im-

pies ou contraires aux bonnes mœurs, qui empêchent la société de l'admettre.

5. Les personnes indigentes, qui ne se sont point rendues indignes de la libéralité des honnêtes gens par leur fainéantise ou leurs vices, ne doivent point en être exclues, & ceux-ci n'ont de bornes fixées à leur libéralité que dans le cas où des gens d'un plus grand mérite ou qui selon l'ordre de la nature doivent les intéresser particulièrement, ont également besoin de leur secours. A la charité.

V.

En fait de libéralité & de largesse, l'importance dont est le don pour celui qui le reçoit, est en raison composée de la valeur du don & de son indigence ; & la perte de celui qui le fait, en raison inverse de la valeur du présent & de ses facultés ; je veux dire, que plus ses facultés sont considérables, moins un cœur généreux se ressent du don qu'il fait ; & on ne doit point avoir égard au sentiment qu'un avare peut avoir là dessus. La Importance de la libéralité.

vertu du don est de même en raison directe de sa valeur , & en raison inverse des moyens de celui qui le fait , autant qu'on peut les connoître par une évidence extérieure , vû que dans ce cas la générosité l'emporte sur l'intérêt.

Ce qu'on ajoute au bonheur de l'indigent , peut être incomparablement plus grand que la diminution que souffre celui du donateur , lors surtout qu'il est riche ; ce qui montre que les personnes qui sont dans ces circonstances sont obligées à être libérales. Mais on ne sauroit déterminer précisément ce qu'un honnête homme doit donner. Les différentes liaisons qu'on peut avoir dans la vie , le nombre des pauvres , & les degrés de leur indigence , font qu'on ne sauroit donner là dessus des regles certaines. Rien ne seroit plus déraisonnable que de fixer absolument ce qu'un homme doit donner , à proportion du bien qu'il a ; on diminueroit par là la beauté de ces sortes d'actions. Ce seroit imposer une taxe à la libéralité. Les spectateurs ne pourroient juger de

la disposition de celui qui donne , & la libéralité cesseroit d'être un bien d'amour , d'estime & de reconnoissance.

La libéralité a des regles , & demande certaines précautions. La première est de ne point nuire aux qualités morales de l'objet , en l'encourageant dans la fainéantise , ou dans des dispositions vicieuses ; & la seconde , de ne point la porter si loin que l'on tarisse ses sources , & qu'on se mette hors d'état d'obliger ceux qui ont plus de mérite, ou auxquels on est attaché par des liens plus sacrés.

Précautions à observer.

Lorsque nous sommes obligés de secourir plusieurs personnes à la fois , & que nos moyens ne nous permettent pas de le faire, nous devons nous déterminer par ces quatre circonstances ; (il peut y en avoir d'autres plus éloignées que l'intérêt général exige que l'on préfère) la dignité ou le mérite moral de l'objet ; les degrés d'indigence ; les liens de l'affection , soit du sang , ou de l'amitié ; & les bons offices qu'il nous a rendus précédemment. Plus il y a de circon-

Qui sont ceux qu'on doit préférer.

ces réunies dans la même personne ; plus on est obligé de l'assister. Les peres & les meres tiennent le premier rang ; les parens le second ; il y a des cas où les liens de la reconnoissance doivent l'emporter sur ceux du sang ; mais lorsque les autres circonstances sont égales , on doit préférer les plus vertueux aux autres. *

Quoique les devoirs de pure humanité , dans les personnes qui n'ont aucun attachement particulier , doivent ceder à des liens plus speciaux , cependant , lorsqu'on peut s'en acquitter , sans déroger à des devoirs plus sacrés , ils ont une beauté morale , dont l'importance est beaucoup plus grande qu'on ne le pense. Ces sortes de bons offices excitent la plus haute reconnoissance , & leur exemple encourage des affections plus étendues : ils donnent les impressions les plus aimables d'une nation , & même de l'espece humaine. Par exemple , l'on regarde la politesse , & l'hospitalité envers les étrangers , les

* Voy. Cicéron de offic, l. 1, c. 14. 15. 16. 17. 18.

manieres obligeantes , & l'empressement à rendre service , même aux personnes inconnues , comme des marques de la bonté du caractère , & ces vertus sont d'autant plus aimables , que l'intérêt n'y a aucune part.

I V.

Les devoirs de la reconnoissance sont une suite de ceux de la libéralité & de la bienfaisance. L'on ne peut les négliger sans causer une infinité de maux. La reconnoissance encourage nos dispositions généreuses , & donne les idées les plus aimables de l'humanité. Encore qu'une ame véritablement généreuse doive obliger tout le monde par le seul plaisir qu'elle trouve à le faire , cela n'empêche pas que l'ingratitude ne soit nuisible , par cela seul qu'elle décourage les vertus d'autrui. Les ingrats sont les ennemis communs de toutes les personnes indigentes , parce qu'ils découragent la libéralité , & qu'ils tarissent la source qui fournit à leurs besoins.

Il est aussi difficile de fixer les devoirs de la reconnoissance , que ceux

Devoirs
de la recon-
noissance.

de la libéralité. Il y a des cas où ce seroit trop exiger que de vouloir qu'elle égalât les services rendus ; & d'autres, où ce seroit tout le contraire. Chaque homme doit consulter son cœur là dessus. La même raison qui empêche qu'on fixe la libéralité, a pareillement lieu par rapport à la reconnoissance.

Nous sommes tous obligés d'avoir de la reconnoissance pour ceux qui ont rendu des services signalés à l'humanité ; nous devons les estimer & les honorer , nous intéresser pour eux , leur donner les louanges qu'ils méritent , & défendre leur réputation contre quiconque veut la noircir. Une pareille conduite encourage les autres à suivre leur exemple. L'espoir de la gloire contrebalance les désavantages & les pertes , qui détournent souvent les hommes de moyenne vertu des grandes entreprises.





CHAPITRE VI.

*Droits adventifs réels & personnels ;
Propriété ou Domaine.*

I.

JE vais maintenant parler des droits adventifs, lesquels sont *réels*, lorsque le droit se termine sur quelques biens certains ; ou *personnels*, lorsque le droit se borne à la personne, sans aucun droit plus special sur une partie de ses biens que sur une autre. Les droits personnels sont fondés sur le prêt que nous avons fait d'une somme à une personne, laquelle s'oblige de la rendre, en la prenant sur telle partie de ses biens qu'il lui plait.

Droits
réels &
personnels

Le premier des droits réels est la propriété que l'on a des choses qui sont de quelque usage dans la vie. Avant que de rechercher son origine il convient d'examiner le droit général qu'ont les hommes d'user des

choses inanimées , & des animaux ; & ensuite la propriété que chacun peut avoir dans certaines choses , à l'exclusion des autres.

I I.

Droit
d'user des
créatures
inanimées.

Comme les animaux inférieurs sont portés par leurs appétits & leurs instincts , & sans aucune capacité de connoître les notions du bien & du mal , à user des fruits de la terre que leurs sens leur recommandent , & que leurs appétits les portent à désirer pour leur soutien , une sorte d'analogie porteroit à croire que les hommes, sans les connoissances dont ils ont été doués dès leur première origine , auroient d'abord fait la même chose , par l'effet du même instinct , sans examiner s'ils avoient droit ou non d'en agir ainsi. Mais les notions qu'eurent les premiers hommes & qu'ils transmirent à leur postérité, d'un Dieu bon & sage , créateur de toutes ces formes curieuses , les idées qu'ils se formerent des principes du droit, leur firent découvrir aussi-tôt que c'étoit la volonté de Dieu qu'ils usassent des

DE PHILOSOPHIE MORALE. 519

productions inanimées de la terre , & même d'une nourriture plus confortative , & qu'ils avoient droit d'en user pour les raisons que voici. Ils s'appergurent qu'ils étoient les créatures les plus excellentes , dont ils fussent obligés de prendre soin , & que sans cela , ils périroient d'une manière misérable; que leurs instincts & leurs sens étoient destinés à leur en apprendre l'usage, que les instincts des animaux inférieurs , qui manquoient de facultés supérieures pour les reprimer , leur montroient que les choses inanimées étoient manifestement destinées pour leur entretien; que ces formes , quelque belles & curieuses qu'elles fussent , devoient bientôt périr d'elles mêmes , & retourner à la masse de terre commune , sans qu'elles pussent servir au maintien & au bonheur de la vie animale; que tous les états étoient égaux pour les choses inanimées , & que les changemens qui leur arrivoient n'influoient en rien sur leur bonheur , ni sur leur malheur , à l'exception qu'elles servoient aux choses animées. Ces réfle-

xions durent leur faire sentir qu'il convenoit pour le bien du système que les animaux usassent des fruits de la terre , & par conséquent qu'ils avoient droit , & que l'intention du Créateur étoit qu'ils usassent eux-mêmes de ces derniers.

La nouvelle paire qui fut créée ne pouvoit subsister , même dans les climats les plus heureux , à moins que de cultiver le terrain où elle étoit , & de se procurer les fruits nécessaires pour sa subsistance. Si elle eût été à ses propres réflexions , les premiers jours elle eût du être exposée à bien des inquiétudes & des dangers , vû qu'elle eût ignoré l'usage des fruits de la terre , la nature des animaux qui l'environnoient , les changemens des saisons , & les moyens de se garantir des injures du tems quand même elle eût connu ses droits sans le secours de la révélation, il lui en falloit une pour lui apprendre à en user.

I I I.

Droit
d'user des
animaux
inférieurs,

Le droit d'user des animaux inférieurs , n'est pas aussi évident ; &

l'instruction étoit ici plus nécessaire , si tant est que les hommes en aient jamais eu besoin, comme en effet nous venons de l'observer. Mais la raison dût aussi leur faire bientôt sentir leur droit à cet égard. Un être raisonnable, qui avoit des notions du bien & du mal, & dont les besoins exigeoient qu'il usât d'autres créatures aussi inférieures en dignité , & à qui sa raison enseignoit les moyens de les faire servir à son entretien & à son bonheur , dut bientôt présumer que ce droit lui appartenoit , & la réflexion ne tarda pas à le confirmer dans ce sentiment.

Il est vrai que ces créatures sont susceptibles d'une espèce de malheur & de bien être , leurs corps sont animés par une substance dont la nature , toute inférieure qu'elle est à l'ame des hommes , est cependant capable d'éprouver des sensations agréables & douloureuses. Leurs souffrances nous causent naturellement de la compassion , nous cherchons à les soulager dans plusieurs cas , & nous blâmons la cruauté dont on use envers elles , comme indiquant un mauvais caract-

L'homme est la partie la plus noble du système.

tere. S'il nous étoit possible de subsister sans troubler le repos & les plaisirs des animaux , il y auroit de la cruauté & de l'injustice de les faire souffrir & de troubler leur bonheur. Mais l'espece humaine est capable d'éprouver des maux , de goûter des biens incomparablement plus grands ; les animaux peuvent avoir des sens aussi subtils que les nôtres , mais les hommes sont infiniment plus sensibles au plaisir & à la peine. Ils goûtent des plaisirs plus relevés , au moyen de l'imagination , de la connoissance , des affections sociales , de la sympathie , du sens moral , & du sentiment de l'honneur qu'ils ont. La raison & la réflexion les mettent à même de se rappeler leurs plaisirs & leurs peines passés au lieu que les animaux ne sont touchés que de ce qui affecte leurs sens. Tout cela prouve que l'homme tient le premier rang dans le système animal.

Droit au
travail des
animaux.

Supposons maintenant un Gouverneur impartial , lequel apprécie les animaux à proportion de leur dignité , & qui veuille le bien de tous : suppo-

sons encore que les hommes se multiplient au point , que ni les fruits naturels de la terre , ni ceux qu'ils se procurent par leur travail , ne suffisent point pour les nourrir , & en outre qu'ils sont excédés de travail & de fatigue , faute d'employer les animaux à leur service. Dans une pareille situation , ils ne pourront garantir les animaux domestiques des bêtes sauvages, ni leur procurer le pâturage dont ils ont besoin, ni en amasser pour l'hyver, de maniere qu'il faudra qu'ils périssent. Quelques uns de ces animaux ont assez de force pour supporter le travail , & faire certains ouvrages , avec moins de peine que les hommes, outre que n'ayant ni prévoyance ni réflexion , le travail leur est moins à charge. Avec leur secours , les hommes peuvent se procurer une vie plus heureuse , & se délivrer de quantité de maux supérieurs aux travaux qu'ils imposent aux animaux. Ayant pour lors plus de loisir , leur intérêt doit les porter à en prendre soin , & à multiplier leurs especes. Voila donc un système complexe , bien ordonné ,

dont toutes les parties concourent au bonheur du tout. Il est de l'intérêt de ce système qu'une grande partie des travaux qui lui sont utiles , tombe sur la partie qui s'en sent le moins , & qui est incapable des offices , qui demandent de la raison & de l'intelligence. Par ce moyen , les hommes ayant plus de tems à eux , s'acquittent de ceux dont ils sont seuls capables , & pourvoyent à l'entretien & à la sûreté des animaux ; & voila comment au moyen de l'empire que les hommes exercent sur ces derniers, les animaux domestiques sont plus heureux , & la vie humaine plus douce. Ces raisons seules prouvent que cet empire est juste.

Les animaux n'ont aucun droit valide contre les hommes.

Mais si malgré ce que je viens de dire , les hommes & les autres animaux se multiplient au point qu'ils ne trouvent plus de quoi subsister. le bien du système exige que l'espece la plus noble se multiplie préféablement à l'autre ; & c'est un bien plus grand mal pour celle-ci de périr par la faim , la violence , ou par telle autre cause , que pour celle , qui n'ayant

aucune prévoyance, ne sent que le mal présent. Il s'ensuit donc que les animaux n'ont aucun droit valide contre les hommes, dans tout ce qui est nécessaire pour l'entretien de leur vie. Si Dieu avoit donné aux animaux un pareil droit sur quelques parties de la terre, ou sur quelques biens dont ils eussent jadis été en possession, au point d'en exclure les hommes dans leurs plus grands besoins, ce droit auroit été opposé au plus grand bien du système, ce qui est absurde. Il auroit certainement donné aux bêtes la sagacité de marquer les limites de leurs possessions, d'établir leurs droits, & de traiter avec les hommes.

On peut dire cependant que les animaux ont droit à ce qu'on ne les fasse point souffrir inutilement, & pour le plaisir de leur faire du mal. Le sentiment de compassion, naturel aux hommes, les instruit de ce droit & de l'obligation qui y répond. Rien n'est plus inhumain que de faire souffrir les animaux sans raison, ou de les priver des plaisirs qui n'ont rien d'incompatible avec nos intérêts. Il est

Les animaux peuvent avoir des droits.

vrai que les animaux n'ont aucune notion du droit, ni des qualités morales ; mais les enfants sont dans le même cas , & ont néanmoins des droits , que les adultes sont obligés de maintenir ; sans compter que la cruauté dont on use envers les animaux , peut accoutumer les hommes à en user envers leurs semblables.

I V.

Droits
des hom-
mes à un
autre usage
des ani-
maux.

Cependant , si les hommes se multiplient au point que leur travail ne puisse leur procurer de quoi subsister , même avec le secours des bêtes , il est clair qu'ils sont dispensés de pourvoir à l'entretien de celles qui ne sont point propres au labour , à moins qu'ils n'en tirent quelque autre service. Ils doivent les bannir des terres cultivées , les exposer aux bêtes sauvages , au froid & à la faim. Il est donc de l'intérêt de ces animaux que les hommes tirent parti de leur lait , de leur laine , & qu'ils en fassent tel autre usage qu'ils veulent , en récompense de la protection qu'ils leur accordent ; vu que par ces moyens , ces créatures

ont une vie plus longue & plus heureuse, & se multiplient davantage.

Dans le cas où les hommes augmentent au point de ne pouvoir subsister malgré l'usage qu'ils font des animaux, ils doivent refuser leurs soins à ceux qui ne servent point à ces usages, à moins qu'ils ne voyent jour à en tirer un autre parti. Ils doivent les laisser périr dans les deserts & dans les montagnes, ou par les bêtes sauvages, ou faute de fourrage. Comme la plupart des animaux domestiques se multiplient au-delà du besoin que les hommes en ont pendant qu'ils vivent; la nature nous indique un autre usage, lequel est fondé sur l'instinct qu'ont quelques uns de manger les autres, & de se nourrir de leur chair. Ceux de l'espece inférieure qui sont destinés à servir de nourriture à la supérieure, jouissent de la vie pendant quelque tems, & périssent enfin de vieillesse, de froid, ou de faim. Il eût fallu pour empêcher cette marche constante de la nature que la terre & les animaux eussent été autrement constitués. Il auroit fallu que les hom-

Droit de
les manger

mes eussent trouvé de quoi subsister naturellement. Il vaut mieux que cette nourriture soit animée pendant quelque tems , que d'être entièrement insensible , & servir simplement d'aliment aux animaux. D'ailleurs ces especes inférieures sont extrêmement utiles pendant leur vie , les naturalistes ayant observé , que les plus petits insectes , qui servent de proie ordinaire aux oiseaux & aux poissons , & qui vivent de pourriture , empêchent l'air de se corrompre , & deviennent par là utiles au système.

Il seroit de l'intérêt du système animal que les especes les plus nobles augmentassent , quand même ce seroit au détriment des individus des especes inférieures. Les bêtes souffrent beaucoup moins lorsque les hommes les tuent , que si elles mouroient de leur mort naturelle , outre qu'elles seroient mortes plutôt , s'ils n'en avoient pris soin. Cet usage qu'ils en font , les engage à leur rendre la vie plus agréable , & à encourager leur propagation. Ils les protegent , les nourrissent , leur nombre augmente , leur mort est plus douce ,

douce, & la vie en est beaucoup plus agréable. L'intention de la Nature a donc été que les hommes se nourrissent de la chair des animaux, & l'avantage qu'il en revient à ce système, confirme le droit qu'ils ont d'en faire cet usage.

Si les hommes ne firent pas d'abord ces réflexions, c'est vraisemblablement parce qu'ils pouvoient se passer de la chair des animaux. Dès qu'ils en eurent besoin, ils eurent assez de pénétration pour connoître leur droit. Cependant ce droit est si opposé à la compassion naturelle, qu'on a lieu de croire qu'ils ont eu besoin de la révélation pour en user. *

V.

Je vais maintenant examiner le droit de propriété privée que chaque homme a à l'exclusion de tout autre.

* Les Européens sont tellement d'accord sur ce point, qu'il est inutile de m'y arrêter davantage. Mais personne n'ignore qu'il y a des sectes & des Nations entières qui refusent ce droit aux hommes. Il y a même des grands hommes qui ont prétendu qu'ils n'auroient pu en user sans un ordre exprès de Dieu. Leurs raisons, si elles étoient vraies, prouveroient tout le contraire.

Droit de
propriété.

On observera d'abord que tout homme est porté par ses appétits & ses desirs naturels à s'emparer des choses qui sont propres à son usage , & qui ne sont encore acquises par personne , ni soumises au domaine de qui que ce soit , avec une pleine persuasion de son droit , lorsqu'il a des notions morales , parce qu'il voit que ces choses sont destinées pour l'usage des hommes , & qu'aucun de ses semblables n'a aucun droit antérieur au sien , pour l'empêcher d'en user. Il voit encore , dans le cas où un autre s'empare de ce qu'il s'est ainsi approprié , qu'outre le tort qu'il lui fait , en le privant de ce dont il a besoin pour son entretien , ce qui est odieux , il voit dis-je , que si cette conduite avoit lieu , elle causeroit des maux infinis aux hommes. En effet , s'il leur étoit permis de se dépouiller les uns les autres , personne ne seroit en sûreté , vû que des voisins mal intentionnés seroient à même de dépouiller un homme de ses possessions , & cela sans nécessité , puisqu'il devoit d'eux d'en acquérir de pareilles

par leur travail & leur industrie. C'est ainsi que le desir que la nature nous a donné pour notre conservation, & pour celle des personnes qui nous sont cheres, nous montre le droit que nous avons de nous approprier les premiers les choses propres à notre usage. C'est ce qu'on appelle *droit de premier occupant*. Indépendamment du mal moral qu'il y a à s'opposer à une intention aussi innocente, rien n'est plus inhumain que d'empêcher un homme de profiter de ce que Dieu & la nature lui ont donné pour son usage, lorsqu'on est à même de s'en passer. Il ne faut que réfléchir aux conséquences d'une pareille pratique, pour sentir la validité de ce droit. Ces considérations établissent la premiere regle de propriété, savoir, „ que le premier occupant a „ droit de jouir des choses qui servent „ à son usage, sans que personne ait „ celui de l'en dépouiller. „ L'accident de la premiere occupation peut être une circonstance triviale; mais la même circonstance peut faire pencher le droit d'un côté, lors qu'au-

cune autre ne l'emporte sur elle. *

Notions
confuses
sur ce su-
jet.

Les difficultés qu'on rencontre dans cette matière , viennent de l'idée confuse qu'on a, que la propriété est quelque qualité ou relation physique , produite par quelque action humaine ; au lieu que dans l'examen que je fais de l'origine de la propriété , je ne cherche qu'à découvrir les circonstances qui font qu'il est moralement bon , ou innocent qu'une personne jouisse de certaines choses , & qu'il y a du mal à l'en empêcher. Or il ne faut que connoître les desirs naturels des hommes , & l'intention de la nature , pour sentir qu'il y a de l'inhumanité & de la cruauté à empêcher un homme de jouir des choses qui

* On entend par occupation tantôt l'acte de découvrir avec les yeux , tantôt de toucher avec la main , tantôt de marquer avec un instrument les choses qui auparavant étoient en commun. C'est toujours mal fait , lorsque nous pouvons subsister par une autre voie , de nous opposer à la bonne intention d'autrui. Lorsque sans avoir aucun mauvais dessein , plusieurs personnes occupent à la fois une même chose , l'une en la découvrant , l'autre en la touchant avec la main , l'autre par une autre méthode , elle est censée appartenir à tous en commun. Lorsque le dessein de l'une est connu , il y a de l'injustice à une autre , de la priver , ou de la priver des avantages qu'elle se promet.

DE PHILOSOPHIE MORALE. 433

étoient auparavant communes , & dont il s'est mis le premier en possession , lorsqu'il y en a tant d'autres que les autres peuvent également s'approprier. S'il étoit permis de dépouiller le premier occupant de son droit , on ouvreroit la porte à des débats sans fin , & aux passions les plus destructives.

Avant que les hommes se fussent multipliés , au cas que les régions qu'ils habitoient fussent assez fertiles pour leur procurer sans travail les choses dont ils avoient besoin pour subsister , ils dûrent peu s'embarrasser des regles de la propriété. Mais dans l'état où le monde est à présent , & de la maniere dont les hommes se sont accrus , les productions de la terre ne suffisent point pour en nourrir la centième partie. Si l'on a du bled & des pâturages , on en est redevable au travail des hommes, vù que sans lui, toute la terre ne formeroit qu'une seule forêt. Nous ne saurions vivre sans travailler. La nature a donné à tous les hommes la faculté de le faire. Il n'y en a aucun qui ne veuille être

Raisons naturelles en faveur de la propriété privée.

heureux , & qui ne desire que les autres le soient , & cela à proportion des liaisons plus ou moins fortes qu'il a avec eux. Nous sçavons que c'est là ce qui fait agir les hommes , qui les porte à cultiver la terre , & à se procurer les choses nécessaires à la vie. Nous aimons tous la liberté , à agir suivant nos inclinations , & à contenter nos desirs , soit bons ou mauvais. Nous n'aimons point qu'on s'oppose à nos desseins , lorsqu'ils n'ont rien de mauvais , & nous ne pouvons souffrir qu'on traverse ceux des autres , lorsqu'ils n'ont rien d'incompatible avec le bien public. Ces mêmes sentimens nous font découvrir le droit de propriété que chacun a sur les fruits de son travail ; je veux dire , que nous approuvons qu'on les lui assure , lorsque l'intérêt public n'exige point le contraire ; & nous trouvons qu'il y a de la cruauté & de l'inhumanité de dépouiller les hommes de l'usage & de la disposition des choses qu'ils ont ainsi occupées & cultivées , conformément à l'inclination innocente de leurs cœurs.

Si nous portons nos vues plus loin , ^{Raisons d'intérêt commun,} & si nous considérons ce que l'intérêt commun de la société exige , nous ne douterons plus de la validité de ce droit de propriété. Les hommes ne sauroient subsister sans industrie. Quoiqu'ils soient naturellement actifs , ils sont néanmoins plus portés pour les plaisirs , que pour le travail , à moins que de puissans motifs ne les engagent à tenir une conduite contraire. Il s'ensuit donc que toute institution qui rend les hommes diligents , patients & laborieux , doit contribuer au bien public , & *vice versa*. Or , rien n'est plus propre à les exciter au travail , que l'espoir de se procurer à eux , à leurs enfans & aux personnes qui leur sont chères les plaisirs & les commodités de la vie , indépendamment de l'honneur que leur procurent leurs talens , leur activité & leur libéralité. On leur présente ces espérances en assurant à chacun les fruits de son travail , & lui permettant d'en jouir , & d'en disposer à son gré. Si on ne les leur assuroit point , ils n'auroient d'autre motif pour travailler que l'af-

fection générale qu'ils peuvent avoir pour l'espèce humaine, laquelle est ordinairement plus foible que celle que l'on a pour ses parents & ses amis, sans compter l'opposition qu'elle peut trouver de la part des affections intéressées.

Confir-
mé par les
affections
étendues.

J'ajouterai que généralement parlant les affections les plus étendues n'engageroient aucun homme à travailler, s'il n'y avoit point de propriété. Il voit qu'une diligence universelle est nécessaire; & elle ne sauroit avoir lieu, à moins que les besoins des hommes, & l'amour qu'ils ont pour leurs amis & pour leurs familles ne les excitent au travail. Ceux qui sont en état de travailler, & qui ne le font point, ne jouiront point du travail des autres. Si les biens qu'on a gagnés par son industrie sont absolument en commun, les gens de bien deviendront esclaves des méchans & des scélérats. L'homme le plus bienfaisant refusera ses secours aux paresseux & aux indolens, pour que le besoin les force à travailler, & à contribuer au bien public. Voilà donc

DE PHILOSOPHIE MORALE. §37

comme les sentimens immédiats de notre cœur , & la considération de l'intérêt public , nous suggerent cette loi de la nature , „ que chacun doit „ avoir l'usage & la disposition de ce „ qu'il a acquis par son travail „ ; & c'est en quoi consiste la propriété , que l'on peut définir, lorsqu'elle n'est pas limitée , „ un droit que l'on a de „ jouir des biens qu'on a acquis , & „ d'en disposer à son gré. „

V I.

Ces raisons pour la propriété , lesquelles sont fondées sur l'intérêt qu'a la société que tous les hommes soient diligents & laborieux , n'auroient pas lieu , si l'on pouvoit les obliger à supporter leur part du travail , & que l'on distribuât ensuite ce qui en seroit provenu , proportionnellement aux besoins & au mérite des citoyens. Mais il est difficile que les autres raisons fondées sur le sentiment naturel de la liberté , & sur les affections naturelles , ne l'emportent pas sur les premières. D'ailleurs on ne peut s'attendre que les Magistrats eussent assez

En quel cas la communauté peut être supportable.

de vigilance & de discernement pour distinguer le mérite , & observer la proportion requise dans cette distribution. Quand même cette confiance auroit lieu , les hommes ne travailleroient jamais avec le même plaisir , que lorsqu'ils sçavent pouvoir distribuer ce qu'ils ont acquis aux personnes qu'ils aiment. Quel Magistrat est en état de juger du degré d'amitié qui porte un homme à travailler avec joie pour autrui ? Pourquoi vouloir exclure de l'ordre commun tant de bons offices que dictent la libéralité , la bienveillance & la reconnoissance , & priver les hommes du plaisir d'exercer ces vertus dans la distribution de leurs biens ? Quel est l'homme qui pourroit compter que lui & les personnes qui lui sont chères eussent exactement la part qui leur revient de la masse commune , si tout dependoit du bon plaisir des Magistrats , & que personne n'eût droit d'exercer sa sagesse & sa prudence dans quelques uns des devoirs les plus doux & les plus honorables de la vie ? Tous les particuliers seront ils donc traités

comme des enfans , ou des insensés ?

Les inconvéniens qui résultent de la propriété , & que *Platon* & *Thomas Morus* ont voulu éviter en établissant la communauté des biens , sont infiniment moins grands , que ceux qui résultent de celle-ci ; & on peut les prévenir , en accordant la propriété & les plaisirs innocens qui l'accompagnent , par l'entremise d'un Censeur , & en faisant des loix convenables touchant l'éducation , les testaments & les successions. *Platon* , * conformément à son système de la communauté des biens , veut que ceux qui tiennent le premier rang dans son état , n'ayent aucun égard aux liens du sang , ni aux affections qui en résultent. On l'accuse à tort de vouloir favoriser les inclinations dissolues de ces sortes de gens ; mais c'est une arrogance à lui de vouloir renverser la constitution du Créateur , & extirper des sentimens qui ont jetté de si profondes racines dans le cœur humain , comme s'il avoit été capable d'imaginer quelque chose de mieux , que ce que le *Dieu* de la nature a fait. Les

Défaut
des systè-
mes qui éta-
blissent la
communau-
té de
biens.

* Voyez
liv. 3. ch. 14

affections les plus étendues n'inspire-
ront jamais au commun des hommes
autant d'ardeur , ni ne leur procure-
ront, sans ces affections particulieres ,
autant de plaisirs qu'il est nécessaire ,
pour les rendre diligents & heureux.
Qu'on laisse subsister tous les liens
particuliers de la nature , pourvû
qu'on les assujettisse aux affections
plus nobles, on obtiendra plus aisé-
ment les fins que se proposent la Po-
litique & la morale. Ces sortes de sys-
tèmes étendus jusqu'à la société toute
entiere , ne sont point praticables
parmi des créatures telles que nous.





CHAPITRE VII.

Moyens d'acquérir la propriété; jusqu'où elle s'étend, & les sujets dans lesquels elle réside.

I.

LA Propriété est ou *originelle* ou *dérivée*. La première est celle qu'on acquiert par droit de premier occupant : la seconde, celle que l'on tient du premier propriétaire.

J'ai expliqué ci-dessus les raisons générales qu'on a eues pour établir la propriété, & indiqué les moyens de l'acquérir, savoir, l'occupation & la culture. Mais pour mieux comprendre les fondemens naturels de la propriété, il faut observer que tous les hommes sont naturellement occupés de leurs intérêts présens & futurs, de même que de ceux des personnes qui leur sont chères, & qu'ils seroient malheureux dans le sein même de la

Ses moyens sont l'occupation & la culture.

prospérité , s'ils ne pouvoient compter sur l'avenir. On observera encore que la plupart des choses dont on fait usage dans la vie , après les avoir améliorées , ne deviennent utiles qu'à force de travail. Or personne ne voudroit se donner cette peine , s'il n'étoit sûr d'en jouir. Il convient donc qu'un homme , après s'être donné la peine de cultiver des choses qui étoient auparavant en commun en ait la propriété au de-là de ce qu'il en peut consommer dans le moment présent. On peut mettre de ce nombre les troupeaux , les jardins , les vignobles , les arbres fruitiers , les terres labourables , & les pâturages.

I I.

En quel
tems elle
commen-
ce.

Puis donc que la propriété résulte de la première occupation des choses qui sont d'un usage actuel , & des soins qu'on s'est donnés pour cultiver celles qui avoient besoin de l'être , la propriété est censée commencer , du moment qu'une personne , qui se propose d'acquérir , entreprend de cultiver ce qui étoit auparavant com-

mun ; & elle est parfaite après qu'elle s'en est mise en possession , qu'elle a commencé à la cultiver & qu'elle a marqué jusques où elle a dessein de pousser son travail, où par elle même, ou avec le secours d'autrui. Il n'est pas toujours nécessaire qu'on se transporte sur les lieux , ni qu'on touche les choses qu'on veut occuper. Chaque démarche qu'on fait pour les rendre plus propres aux usages de la vie, qu'elles ne l'étoient auparavant , * nous donne droit d'empêcher que d'autres nous supplantent , rien n'étant plus injuste que d'empêcher un homme de jouir des fruits d'un travail innocent qu'il a commencé, & dans lequel il persiste. Celui qui tue ou blesse une bête fauve , & la met hors d'état de s'enfuir , ou qui la prend avec un filet , a une propriété commencée ; & c'est lui faire tort que de la lui enlever , ou de l'empêcher de la prendre. Celui qui a frété des vaisseaux pour s'emparer d'un pays inhabité , auroit droit de se plaindre , si un autre , ayant oui parler de son

* *Propius humanis usibus admoventur.*

projet , se hâtoit de le prévenir , & refusoit de le partager avec lui , après s'en être emparé. J'ajouterai que quand même il y arriveroit le premier , sans avoir sçu son dessein , il ne seroit point fondé à l'exclurre du partage des terres qui sont en commun , s'il y en avoit suffisamment pour eux deux.

I I I.

Jusqu'où
elle s'é-
tend.

Mais comme on n'a établi la propriété que pour encourager & récompenser l'industrie , on ne sauroit l'étendre au point d'empêcher celle des autres. Par exemple , aucune personne , ni aucune société n'a droit de s'emparer d'une étendue de terrain au de-là de ce qu'elle en peut cultiver, ni d'exclurre ceux qui ont besoin de travailler pour subvenir à leur subsistance, d'une portion proportionnée au nombre de Colons qu'ils veulent y envoyer. Un particulier seroit mal fondé d'exiger pour lui & sa famille la propriété d'un pays capable de faire subsister dix mille familles, indépendamment de dix mille autres qu'il faudroit

pour le cultiver , sous prétexte qu'il l'a découvert , ou qu'il y est arrivé le premier. De même une nation , composée de huit à dix millions d'ames , auroit tort de vouloir s'approprier un continent en état d'en nourrir trois fois autant ; d'autant plus qu'il n'y en a aucune de notre tems qui puisse envoyer un tiers de ses habitans dans les pays lointains , pour y fonder des Colonies. Ces sortes de prétentions depucleroient une partie de la terre , & priveroient plusieurs nations , déjà trop nombreuses, du droit de s'approprier pour une partie de leurs habitans une portion de cette terre que *Dieu* a créée pour l'usage des hommes. Si cela avoit lieu , il dependroit du caprice ou de l'ambition d'un état , de convertir la moitié de la terre en désert , & d'opprimer le reste des hommes.

De plus , comme l'intérêt de la société peut justifier les loix Agraires qui empêchent les particuliers de faire des acquisitions qui peuvent devenir nuisibles à l'État , encore qu'elles ne soient point nuisibles aux particuliers,

Loix
Agraires
dans l'état
de liberté
naturelle.

ces mêmes raisons ont également lieu par rapport à celles que font les particuliers, les nations & les états qui jouissent de leur liberté naturelle. Dans le cas où une acquisition peut nuire à la liberté & à l'indépendance d'une nation voisine, celle-ci a droit de l'empêcher, & elle peut obliger le propriétaire à donner toutes les sûretés nécessaires. On a droit d'en agir ainsi, lorsqu'une nation s'empare d'un passage qui conduit dans un pays, ou du terrain qui est autour d'une fontaine, dont les voisins ne peuvent se passer, ou d'un détroit, de manière qu'elle se rende absolument maîtresse du commerce. Comme ces sortes de droits sont moins fréquens que les autres, je remets à en parler ci-après.

On me demandera quel est le tems auquel a raisonnablement droit une famille, ou un Etat pour cultiver les terres qu'elle a dessein de s'approprier, à quoi je répons, qu'elle a droit d'occuper plus de terrain que n'en peuvent cultiver les premiers qui s'en sont emparés. Les particuliers peuvent augmenter le nombre de

leurs domestiques, les états peuvent y envoyer de nouvelles Colonies. On ne peut donc donner des réponses satisfaisantes là dessus. Ce seroit vouloir gêner un Etat , que de ne lui accorder que vingt ou trente ans pour cultiver tous les pays dont il peut s'emparer ; de même que ce seroit avoir trop d'indulgence , que de lui accorder quelques siècles , à cause des nouvelles Colonies qu'il peut y envoyer. La mesure du tems doit varier à proportion des circonstances des états voisins. Dans le cas où aucun n'est trop surchargé d'habitans , on peut accorder plus de tems ; & moins , si tous en ont plus qu'ils n'en peuvent nourrir. Ce seroit à tort qu'on voudroit exclure les hommes pendant des siècles entiers de la terre que *Dieu* leur a donnée , pour contenter l'ambition d'un petit nombre d'autres , qui veulent s'approprier un terrain dont ils ne peuvent faire usage , tandis que d'autres sont à l'étroit. Les états voisins ont droit , en partageant les fraix de la premiere découverte , d'exiger qu'on leur accorde les terres que

les premiers ne peuvent cultiver. Dans ce cas , de même que dans tous les autres où il n'y a point de juge commun , on doit s'en rapporter à des arbitres impartiaux ; & l'on peut contraindre par la force ceux qui refusent de se soumettre à leur décision.

I V.

Droit au
de-là de
l'usage pré-
sent.

Mais il est clair que l'acquisition que nous faisons par notre travail de quelque espece de biens que ce puisse être , doit s'étendre au de-là de ce que nous & nos familles en pouvons actuellement consommer , & que nous pouvons en garder pour l'avenir. Elle peut même s'étendre au de-là de la consommation actuelle & future , vû que nous pouvons les employer à de bonnes œuvres , ou les échanger pour d'autres choses dont nous avons besoin. Autrement chacun seroit obligé d'exercer à son tour tous les arts mécaniques , & personne ne se perfectionneroit dans aucun , ce qui tourneroit au préjudice de la Société.

Les différentes regles de la propriété , qui ont lieu dans l'état de

liberté naturelle , de même que d'autres loix spéciales de la nature , souffrent non seulement des exceptions dans les cas de nécessité urgente , mais peuvent encore être altérées & limitées dans le gouvernement civil , selon que le bien de l'état le demande. Il est aisé d'entendre ce que signifie une limitation faite aux loix de la nature par ce qui a été dit ch. 3. n. 12 concernant les dispenses.

V.

Ce que j'ai dit ci-dessus de l'origine de la propriété , montre la raison pour laquelle les choses qui sont inépuisables & à l'usage de tout le monde , & qui n'ont pas besoin de travail pour être utiles , restent en commun à tous les hommes. On peut mettre de ce nombre l'air , l'eau des rivières & de l'Océan , & même les détroits de mer , qui peuvent donner passage à tous les vaisseaux , sans se détériorer. Dans le cas où l'usage est inépuisable, mais qu'on est obligé de faire de la dépense pour l'assurer , il est juste que ceux qui y ont part y contribuent

Quelles
choses sont
encore en
commun,

d'une maniere équitable. Cela a lieu par rapport aux Phares , & aux vaisseaux que l'on tient en mer , pour en écarter les pirates. Mais la propriété que l'on a des côtes qui sont de part & d'autre de ces détroits , ne nous donne pas droit de refuser à ceux qui veulent contribuer à ces sortes de dépenses , la permission de les traverser & de commercer avec les nations qui sont au de-là.

Lors cependant que l'usage qu'on accorde aux étrangers des parties voisines de la mer ou des côtes , peut nuire à nos possessions , comme peut être par exemple , celui d'amarrer des vaisseaux de guerre dans les baies qui entrent bien avant dans l'intérieur du pays , on peut le refuser , à moins qu'on ne donne des sûretés suffisantes. On peut pareillement refuser aux autres l'usage des choses communes & inépuisables , qui nous assujettit à quelque servitude incommode , comme de pêcher dans nos rivières , de les saigner , quand même elles ne nous appartiendroient point , & que le poisson seroit inépuisable.

On ne peut concevoir comment , à moins d'une convention , ou du consentement des états voisins , une nation ose prétendre à la propriété de la mer , & s'arroger un droit supérieur à celui des autres. Je conviens que chaque nation a droit , pour sa propre sûreté , d'empêcher qu'aucun vaisseau de guerre étranger , ne range de trop près ses côtes , mais cette propriété ne s'étend qu'à la portée d'un coup de canon. Lorsqu'une flotte range une côte de trop près , & qu'on a lieu de la soupçonner de quelque mauvais dessein , on peut lui demander des sûretés , ou l'obliger à s'éloigner.

Il paroît évidemment parce que je viens de dire , que cette terre & tout ce qu'elle contient , a été placée par Dieu dans cet état que les moralistes appellent *Communauté négative* , & non *positive*. La première est „ l'état „ de choses dont on n'a point encore „ acquis la propriété , & qui appar- „ tiennent au premier occupant. La „ négative est l'état des choses dont „ aucun individu , mais une société „ entière a la propriété individuelle.

Propriété de la mer.

Choses que Dieu a laissées dans une communauté négative , & non positive.

Les biens dans cette communauté positive sont tels , qu'aucun individu de la société , ni tel autre que ce soit , ne peut s'en emparer , ni en disposer sans le consentement de la communauté entière , ou de celui qui la gouverne. Il suit des raisons précédentes que tout homme peut acquérir la propriété , & connoître le droit qu'il a d'acquérir une chose qu'il a le premier occupé sans consulter ses semblables , & qu'il y auroit de l'injustice à l'en dépouiller. Il est donc inutile de recourir , ainsi que *Grotius & Puffendorf* l'ont fait , à des premières conventions , pour expliquer l'origine de la propriété ; ni à un décret ou à une concession de nos premiers parens , comme l'a fait *Filmer*.

V I.

Erreurs
au sujet des
choses ap-
pellées *res*
nullius.

Toutes les choses qui sont à l'usage des hommes sont ou dans cette communauté négative , ou dans la propriété des individus , ou des sociétés. *Bona universitatum* , ou les biens des Communautés , sont dans la propriété
des

des sociétés ; (a) les *res nullius* des Jurisconsultes , savoir , les choses sacrées , comme les temples & leurs ustensiles , les terres destinées à l'entretien du culte religieux , & aux dépenses qu'exige la religion , les Cimetieres , & tout ce qui concerne les funérailles ; les lieux qui ne sont point d'un usage commun , comme les remparts des villes , appartiennent ou à quelques grandes sociétés , ou à quelque famille : quoique quelques loix sages puissent empêcher les propriétaires d'en user arbitrairement ou de les convertir sans précautions & sans égard à d'autres usages que ceux auxquels ces choses étoient d'abord destinées ; si ces loix cependant étoient absolument illimitées , elles paroïtroient superstitieuses , & fondées sur des notions confuses qu'on ne sauroit expliquer. Toutes ces choses ne sont destinées que pour l'usage des hom-

(a) *Nullius sunt res sacra, religiosa, & sancta: Quod enim divini juris est, id nullius in bonis est.* inst. l. 2. tit. 1. sect. 7. &c, où l'on explique ces trois sortes de biens , conformément aux notions qu'on avoit alors.

mes , réglé par la justice , la piété & la prudence. Les premiers propriétaires , qui les donnerent pour ces usages , furent vraisemblablement portés par leur devotion à faire ces sortes de donations , pour l'usage de certains Ordres employés à des offices religieux , ou pour des sociétés , pour la commodité de ceux qui vouloient prier *Dieu* dans ces sortes d'endroits , ou pour y enterrer leurs morts , ou pour y bâtir des fortifications. Mais aucune de ces terres ou de ces choses n'est à l'usage de *Dieu* , & n'ajoute , ni ne diminue rien à son droit. Ces donations ne lui sont agréables , qu'autant qu'elles contribuent au bonheur des créatures , & qu'elles les portent à la vertu & à la piété. Le même esprit de dévotion peut également engager les hommes à faire des donations utiles à leur patrie , ou à leurs amis dans des occasions importantes , & elles peuvent être aussi agréables à *Dieu* en certaines circonstances qu'aucune donation pieuse que ce puisse être. Mais on ne doit pas s'imaginer qu'il y ait dans ces biens une qualité mystique ,

qui empêche qu'on ne les employe en des cas de nécessité à d'autres usages , en prenant cependant les précautions que la religion exige , pour que le nouvel emploi de ces choses ne porte point le caractère de l'irrévérence. Il est d'une personne & d'une société pieuse de contribuer à tout ce qui sert à la splendeur du culte divin , proportionnellement à la richesse du pays ; & rien n'est plus honteux ni plus impie que de ne pouvoir prendre sur ses biens de quoi bâtir des temples surs , majestueux , au moins agréables & commodes en l'honneur de la Divinité. Lors qu'ils sont moins bien bâtis que les maisons des particuliers , les citoyens dédaignent de s'y rendre. C'est encore une chose honteuse , lorsque ceux qui les deserved , & qui instruisent les hommes de leurs devoirs , ne sont point entretenus de manière à pouvoir s'instruire eux mêmes , & à s'acquitter dignement de leur emploi. Mais après qu'on a pourvû à toutes ces choses , il n'y auroit qu'une vertu mal entendue , de la vanité , ou de la superstition à em-

ployer avec une profusion aveugle des richesses dont on pourroit faire un meilleur usage , soit pour le bien commun ou pour le soulagement des pauvres , à charger les temples de décorations inutiles , ou à enrichir indistinctement & sans mesure ceux qui instruisent les peuples ; de trop grands biens , contribuent souvent à les détourner de leurs devoirs , ou à leur inspirer des sentimens d'avarice , d'ambition & d'orgueil.

V I I.

Droit de
prescription.

Les choses dont on a acquis la propriété , peuvent retourner dans un état de communauté , lorsque le Propriétaire y renonce , en abandonnant ou négligeant les choses qu'il possède ; & dans ce cas , elles appartiennent au second occupant. Lorsque le propriétaire perd une chose involontairement & que s'étant pourvû ailleurs , il ne la revendique point , cette négligence prouve qu'il a renoncé à la propriété , & le met dans l'incapacité de la réclamer. Il me paroît que cette prescription étoit la seule valide contre le

premier propriétaire , avant les loix civiles. Celles-ci ont eu de bonnes raisons pour établir d'autres regles de prescription , partie pour engager les sujets à prendre soin de leurs biens , & à les revendiquer à tems , lorsque leur droit est bien établi ; partie , afin que dans une longue suite de possession non interrompue , lorsque les titres sont cachés , on puisse transporter les biens à des personnes qui peuvent les acquérir , & les assujettir aux constitutions de rente , aux substitutions , aux hypothèques ; & partie pour prévenir les fraudes qu'on pourroit commettre , si sous pretexte d'une vieille dette , dont on n'a point de témoin , il étoit permis de troubler une possession non interrompue.

La loi civile établit un titre présomptif , appelé *bona fides* , en conséquence duquel le possesseur a lieu de croire que les biens lui appartiennent légitimement , comme nécessaire pour commencer la prescription , en sorte que la longue possession , lorsqu'elle commence sans un titre plausible , ne donne aucun droit. Mais le

cas d'un homme qui achète de bonne foi d'un ancien possesseur , lorsqu'on ne lui signifie point le titre d'un autre , est si favorable , & sa cause si juste , lorsqu'il ne peut revendiquer la somme qu'il a donnée , que quand même le vendeur auroit commencé sa possession sans cette présomption , il y auroit de l'injustice à priver l'acheteur de ce qu'il a acquis , & à lui refuser celui de revendiquer la somme qu'il a donnée. Il y a des cas où la prescription a lieu , quoique la possession n'ait pas originairement été fondée sur un titre présomptif.

V I I I.

Droits
aux ac-
croisse-
mens acces-
soires.

Quant aux accessoires , ou aux profits que l'on fait sur les biens dont on a la propriété , les regles sont 1^o.
 „ Que tous les fruits , accroissemens ,
 „ améliorations que fait un homme
 „ aux biens dont il a la propriété , &
 „ auxquels personne autre n'a contri-
 „ bué , appartiennent au proprié-
 „ taire , à moins qu'un autre , soit
 „ par contrat , ou en vertu de la loi
 „ civile , n'ait quelque droit sur eux. „

2^o. „ Lorsque des associés ont contribué de leurs biens ou de leur travail à l'accroissement de celui d'un autre, sans qu'il n'y ait ni fraude, ni négligence de leur part, tous ceux là, dis-je, ont ensemble un droit de propriété au total, ou aux profits, & cela à proportion de ce qu'ils ont contribué. „ Dans le cas où les biens, ou les fruits peuvent être divisés, on doit les partager selon la même proportion à ceux qui y ont contribué. Si la division n'a pas lieu, chacun doit en user alternativement à proportion de ce qu'il a contribué, ou bien ils doivent tous en user en commun, au cas que la chose le permette. Si le sujet n'est susceptible ni d'un usage commun, ni d'un usage alternatif, on le cèdera à celui des associés, qui est le plus intéressé à l'avoir, de la manière que voici. On commencera par fixer le droit de chacun, relativement à ceux des autres associés, & on le donnera à celui qui en offre le plus, en compensant ce que les autres ont fourni pour leur

part. (a) Par ce moyen le bien revient à celui qui l'estime le plus , & la part des autres augmente. (b) Lorsqu'il s'éleve quelque débat au sujet de la valeur de ce que chacun a fourni , on doit s'en rapporter à la décision d'un arbitre , bien entendu que les loix civiles ne soient pas encore établies.

Lorsque par la mauvaise foi , ou la négligence d'un des associés , son travail ou son bien vient à se confondre avec ceux des autres , de maniere que le composé qui en résulte , devient inutile au propriétaire , celui-ci a droit d'exiger un dédommagement , tant pour le bien qui lui devient inutile , que pour les profits qu'il auroit faits , s'il l'avoit ménagé seul. Si un autre améliore mon bien sans mon ordre , je suis seulement tenu de lui payer ce qu'il lui en a coûté pour le rendre propre à mon usage , & non

* Voy. un exemple de cette espece dans le 2 liv. des offices de Cicéron , ch. 23. & le jugement d'Aratus là-dessus.

(b) Cette section peut décider d'une maniere naturelle la plupart des questions des Jurisconsultes touchant les accessaires , savoir la *nativitas* , *allurio* , *specificatio* , *commixio* , *confusio* , *edificatio* , &c.

ce qu'il a dépensé pour l'approprier au sien. Il n'est pas juste, parce qu'il a fait une faute, que je perde mon bien, ou que je paye les améliorations qu'il a faites, au de-là de ce qui convient à mes affaires. A l'égard de la peine que mérite celui qui s'ingère frauduleusement dans les affaires d'un autre, c'est un sujet qui n'a rien de commun avec la propriété dont je traite.

I X.

Le droit de propriété, lorsqu'elle est entière & illimitée, ainsi qu'elle l'est lorsqu'on l'acquiert, comprend ces trois parties. 1. Le droit d'en user. 2. Le droit d'exclurre les autres de l'usage des biens dont on a la propriété. 3 Le droit de l'aliéner & de le transporter à autrui, en tout ou en partie, absolument, ou sous certaines conditions, gratuitement, ou pour des motifs valables. Les loix civiles peuvent quelquefois restreindre les hommes dans l'exercice de ces droits; il peut même y avoir dans l'état de liberté naturelle quelques raisons d'un

Droits
compris
dans la
propriété.

ne utilité générale qui obligent de le faire , & qui justifient quelques démarches extraordinaires , contraires aux regles qui nous obligent ordinairement.

A ce droit de propriété répond une obligation générale & indéfinie pour tous les hommes de ne point le violer , ni empêcher ceux qui l'ont d'en jouir. On sentira la force de cette obligation , si l'on considère le ressentiment que nous aurions , si quelqu'un le violoit à notre égard. En effet , quel mépris n'avons nous pas pour un homme , qui , pour satisfaire son avarice & sa cupidité , trouble la paix & le bon ordre de la société , & viole les devoirs les plus sacrés de l'humanité. Nous blâmons pareillement tous les actes d'injustice , qui troublent la propriété d'autrui , lors même que nous n'en ressentons point les effets.





CHAPITRE VIII.

De la Propriété dérivée, & des moyens de l'aliéner ou de la transporter.

I.

LES droits adventifs sont ou réels ou personnels. Tous les droits adventifs réels naissent du transport des droits originels de propriété d'une personne à une autre. Et tout les droits adventifs personnels du transport que nous faisons à autrui de quelques parties de notre liberté naturelle, ou du droit d'agir comme il nous plaît, nous obligeant à certaine façon d'agir envers les autres. Les droits réels ont quelque bien défini pour objet. Il n'en est pas de même des personnels. Il est aisé de sentir parce que j'ai dit ci-dessus (a) la nécessité & l'usage des contracts & des transports de propriété; & on s'en convaincra encore davantage par la suite. Mais il con-

Droits réels & personnels

(c) Chap. VI & VII.

vient avant toutes choses d'expliquer la différence qu'il y a entre les droits réels & les personnels, & de montrer le fondement de cette distinction, laquelle est antérieure aux loix civiles.

Sur quo-
l'ette dif-
tinction est
fondée.

Un homme peut souvent s'obliger envers un autre pour une somme, dans l'intention, & avec la liberté de ne la rembourser qu'à son gré, sans vouloir pour cela céder une partie de ses biens à son créancier, se réservant le droit de la prendre sur telle partie qu'il lui plaira, & même de l'aliéner s'il le veut. Un créancier peut de même se contenter de cet engagement, lorsqu'il est assuré de la validité & de la probité de son débiteur, sans exiger qu'il lui cede aucune partie de son bien. Il est vrai que dans ce cas le créancier a pour sûreté de la somme qu'il a prêtée, tous les biens de son débiteur, vû que faute de paiement, il peut, dans l'état de liberté naturelle, s'emparer d'une partie pour l'acquit de sa dette, dans le cas où aucun autre créancier n'a droit sur eux. Mais voici en quoi consiste l'avantage de l'obligation personnelle.

à l'égard du débiteur, c'est qu'il reste maître de tous ses biens & qu'il a la liberté, d'acquitter sa dette quand il le veut & de la manière qu'il lui plaît. L'avantage du droit réel, par rapport au créancier, consiste en ce qu'il est assuré des biens auxquels il a droit, nonobstant les dettes qu'il peut avoir contractées depuis, & même avant les dettes antérieures & personnelles que son débiteur n'a pu acquitter.

Lorsqu'un homme a causé quelque dommage à autrui, il est vrai qu'il est obligé de le réparer, & de lui restituer la valeur de ce qu'il a perdu, cependant la personne lésée n'a qu'un droit personnel, qui ne l'emporte point sur les prétentions d'un tiers, & qui n'affecte pas plus une partie des biens de celui qui a causé le dommage, que l'autre. En cas de compensation, elle ne peut obliger le débiteur à lui marquer la nature des biens qu'il veut employer pour la dédommager.

Lorsque le prêteur ou pour mieux dire l'acheteur exige plus de sûreté que la bonne foi de l'emprunteur, ou

plutôt le vendeur du droit , & que doutant de ses facultés , il exige une caution , où une hypothèque , cela constitue un droit réel , vû qu'on assigne la nature des biens qui assurent la créance.

Le droit
réel préfé-
rable au
personnel.

Il n'est pas douteux qu'un honnête homme doit être aussi exact à observer les droits personnels d'autrui , que les réels ; mais la sûreté n'est pas la même dans l'un & l'autre cas , comme cela paroît dans les occasions où une personne ayant plusieurs dettes , se trouve hors d'état de remplir tous ses engagemens. Les droits réels sont préférables aux personnels. Celui qui se contente d'une moindre sûreté , a moins d'avantage que celui qui en exige une plus grande , sans laquelle il ne se défaisiroit point de la somme dont il est possesseur.

Pour
quelles
raisons.

La nécessité dont il est de maintenir la bonne foi dans le commerce , exige que l'on préfère les droits réels aux personnels. Dans le transport de propriété , & dans les cas même où l'on donne des sûretés réelles , au moyen des cautions & des hypothé-

ques , il doit y avoir des formalités publiques qui assurent l'acheteur ou le prêteur contre les engagements qu'on peut avoir pris antérieurement avec d'autres , quoique ces contrats privés donnent des droits personnels. En effet personne ne voudroit acheter des biens , si l'on n'étoit assuré de pouvoir en jouir , nonobstant les engagements qu'on peut avoir pris , & la vente qu'on peut avoir faite antérieurement ; & il n'y auroit point de sûreté ; si les contrats secrets qu'on peut avoir faits , ne cedoient à ceux qui sont publics , & accompagnés des formalités requises pour transporter ces droits réels. Personne ne voudroit non plus acheter un droit , ni sous caution , ni sous hypothèque , s'il n'y avoit des formalités publiques pour transporter un droit réel , malgré les droits personnels , qu'on peut avoir transportés à autrui en vertu d'un contrat caché.

Toutes les nations ont établi des formalités publiques pour transporter la propriété ou les droits réels , lesquelles ne peuvent être annulées par

aucun droit personnel antérieur & caché. Ces formalités doivent être publiques ; pour empêcher la personne qui fait le transport , de procéder à une seconde vente. La livraison produit cet effet à l'égard des biens meubles , & à l'égard des immeubles , on en assure la possession par certaines dettes symboliques , ou par l'enregistrement du transport. Le contrat ainsi confirmé , constitue un droit réel , qu'aucun droit personnel ne peut annuler. Au reste , la personne que l'on frustré de son droit personnel par un droit réel subséquent qui transporte la propriété , a droit d'exiger du vendeur une compensation , non seulement pour le dommage qu'il souffre ; (a) mais encore pour le profit qu'elle auroit fait , (b) si on ne l'eût point trompé.

I I.

Les
droits réels
dérivés ,
qui font
partie de la

Les droits réels dérivés sont ou quelques parties du droit de propriété qu'on a transférées à autrui , séparé-

(a) *Pensatio damni.*

(b) *Pensare quod interest.*

ment du reste , ou la propriété entière qu'on a acquise des premiers propriétaires.

propriété ;
souvent se-
parés des
autres.

Les parties de la propriété que l'on peut transporter à l'exclusion du reste, ainsi qu'on le fait souvent , sont 1. *Le droit de possession*, en vertu duquel un homme peut pendant un tems requis pour les recherches nécessaires du propriétaire légitime garder les biens qu'il fait en général appartenir à autrui , jusqu'à ce que le légitime propriétaire lui ait montré ses titres. Ce droit est valide contre tous les autres, & peut quelquefois devoir être exercé à titre si onéreux, qu'il se convertisse en une propriété absolue, si le propriétaire légitime venoit à être entièrement méconnoissable. 2. *Le droit de succession* qu'un homme peut avoir à certains biens , pendant qu'un autre conserve toutes les autres parties de la propriété, excepté celle de la pouvoir aliéner. 3. Les droits d'hypothèque, ou de cautionnement. 4. Les droits à quelques petits usages des biens d'autrui , qu'on appelle des *servitudes*.

Quant au droit de possession, il n'a pas lieu à l'égard de celui qui s'est emparé d'un bien par fraude, ou par violence, & quiconque est dans l'intention de le restituer au propriétaire légitime, peut autant que le permettent les loix positives, l'en dépouiller. Mais celui qui, sans fraude ni violence, garde un bien qu'il fait appartenir à autrui, a un droit valide contre tout le monde, excepté contre le propriétaire, ou ceux qu'il a chargés de ses pouvoirs. Si on ne le trouve point, ou que le propriétaire renonce à son droit & que le possesseur n'en devienne pas propriétaire à raison de ce que leur conservation même a pu lui coûter, il en doit faire des dispositions charitables & pieuses, conformément à l'intention présumée du propriétaire. Mais avant il est bon de faire savoir qu'il a ces biens en main, & d'employer tous les moyens possibles pour découvrir le propriétaire. Ce seroit un vol que de les cacher de dessein prémédité. Dans le cas où le possesseur les rend, il a droit d'exiger qu'on lui rembourse les dépenses

qu'il a faites pour les faire valoir , ou faire savoir qu'il les avoit en main.

I I I.

Voici les regles qu'il me paroît ^{Droits du possesseur présumptif,} qu'on doit observer , dans le cas où un homme possède un bien qui appartient à autrui , mais qu'il a acquis par quelque titre plausible , par exemple , une donation , un legs , une succession , un achât , & qu'il croit qu'il lui appartient. (a) 1. Dans le cas où les biens périssent par accident , sans qu'il y ait de la faute du possesseur , il n'est tenu d'aucun dédommagement. 2. S'il les a consommés , il est obligé de restituer ce qu'il a pris dessus , à proportion des avantages ou des plaisirs dont il a joui , & de ce qu'il lui en auroit coûté pour se les procurer , vû que ce qu'il a épargné du sien , est autant de gagné pour lui. A l'égard de ce qu'il a employé pour ses plaisirs , & au de-là de son nécessaire , s'il n'en agi ainsi que dans la croyance

(a) C'est ce que les Jurisconsultes appellent *bona fidei possessor* , sans vouloir cependant prétendre que toutes les autres possessions soient frauduleuses.

que le bien lui appartenait, on ne sauroit dire qu'il soit tenu d'aucun dédommagement. Il y a cependant du mérite à le faire, lorsque le propriétaire est pauvre, & le possesseur riche, ou que leurs circonstances sont égales, ou que ce dédommagement n'incommode point le possesseur. Dans le cas où il l'incommoderoit, s'il a acquis le bien à un titre onéreux, par exemple, s'il en a payé la valeur, & qu'il ne puisse plus la ravoit, dans ce cas, dis-je, il n'est tenu d'aucune autre obligation que celle que lui dicte l'humanité, qui est de partager la perte, dans le cas où le possesseur primitif est hors d'état de la supporter toute entière.

3. Lorsque les biens existent encore, le possesseur est obligé de les restituer, avec tous les profits qu'il a faits & qui ne sont pas le fruit de son industrie après avoir déduit les dépenses qu'il a faites pour les faire valoir. S'il les a achetés, il a son recours sur celui qui les lui a vendus.

4. Le cas est plus épineux lorsqu'on ne trouve point le vendeur, ou qu'il

est insolvable. Pour lors il semble que l'on statuerait avec raison que , le propriétaire , & le possesseur présumptif supporteroient la perte , vû qu'ils sont tous deux innocents. Le cas est également favorable pour l'un & pour l'autre , & le public n'est point intéressé à ce qu'on fasse supporter la perte entière à l'un plutôt qu'à l'autre. Si d'une part l'on étoit assuré , en exemptant le propriétaire , de rendre les acheteurs plus circonspects & plus soigneux à examiner les titres de ceux avec lesquels ils ont à faire , & qu'on pût par ce moyen découvrir les fraudes ; d'un autre côté il est sûr que faisant supporter la perte aux propriétaires , on rendrait les hommes plus attentifs à prévenir les vols , & à empêcher que leurs biens ne servissent de leurre aux acheteurs de bonne foi. Il semble qu'en bonne règle on doit statuer que , la perte soit partagée également entre tous ceux qui ont joui du bien sans fraude , & le propriétaire , en attendant qu'il puisse se pourvoir contre l'auteur de la fraude.

Ce qui rend ces sortes de questions embarrassantes est, qu'on regarde la propriété comme une qualité physique ou une chaîne qui unit les biens au propriétaire, ce qui fait qu'on regarde ce droit comme infiniment plus sacré que les autres. Cependant il ne l'est pas davantage que ceux qui naissent des contrats & des achats, vû que c'est par cette voie que la propriété s'acquiert; & il n'est pas juste qu'un innocent patisse de la faute d'un autre à laquelle il n'a point de part.

Fausse
idée qu'on
doit éviter
dans cette
matière.

Ces imaginations à part, la propriété est déterminée par la loi de la nature. Nous voyons dans certaines circonstances qu'il y auroit de la cruauté & de l'inhumanité de priver un individu de l'usage des biens qu'il a acquis par son travail, ou par le moyen d'un contrat, & qu'une pareille conduite tourneroit au détriment de la société. Dans ces sortes de circonstances, nous décidons que la propriété lui est acquise. Lorsque l'humanité plaide également pour deux personnes qui ont un différend, nous examinons la circonstance qui

paroît s'accorder le plus avec l'intérêt public , & nous nous déterminons pour elle ; ou du moins , lorsqu'une loi , ou une coutume est une fois reçue à cause de son utilité éloignée ; nous jugeons que la propriété est de son côté , & nous n'avons aucun égard au droit que l'autre peut avoir ; encore que l'humanité, abstraction faite de cette coutume , exigeât qu'on fît le contraire. Le cas est différent , lorsque les raisons fondées sur l'utilité éloignée de la société , sont égales de part & d'autre ; & pour lors il n'y a d'autre remède , que de partager la perte entre les intéressés , d'une manière ou d'autre.

Un homme qui me doit , me vend ^{Exempt} un cheval , & une heure après , trou- ^{ples.} vant à le vendre argent comptant , il le revend à un autre , qui n'a aucune connoissance de mon marché. Si je puis trouver celui qui l'a vendu , & qu'il soit solvable , le cas ne souffre aucune difficulté ; mais s'il ne l'est point , je demande qui doit supporter la perte ? Le marché fait , & la somme payée , le droit est le même de part &

d'autre. Il n'est pas juste par soi-même que ni lui ni moi supportions la perte, vû que nous sommes tous deux innocens. La coutume & les loix civiles dans la vue d'assurer le commerce , & d'empêcher les fraudes , regardent la livraison comme la circonstance la plus importante , & adjudgent le cheval à mon compétiteur. Sans cette circonstance , la priorité de tems eût décidé en ma faveur. Supposons que le cheval mait été livré , mais que celui qui me l'a vendu l'ait gardé encore quelques heures dans son écurie. Dans le cas où les autres circonstances sont égales , on a égard à la priorité de tems dans tous les contrats , vû qu'on ne sauroit soupçonner le premier acheteur de mauvaise foi , & qu'il convient pour la sûreté du commerce d'avoir égard à cette circonstance. Dans la question présente , où il s'agit du droit qu'a l'acheteur d'exiger du propriétaire l'argent qu'il lui a donné , dans le cas où le vendeur est insolvable , les raisons sont égales de part & d'autre. La même observation générale peut être d'un grand usage

usage dans les autres questions , dans celles particulièrement qui concernent les droits par testament , & par succession *ab intestat*.

Dans ce cas-ci , de même que dans quantité d'autres , l'humanité & la pitié dictent à un honnête-homme le parti qu'il doit prendre. Si le possesseur est pauvre , & le propriétaire riche , ce seroit une dureté à ce dernier de ne point rembourser au possesseur le prix qu'il a payé pour le cheval. Si le possesseur est riche , & le propriétaire pauvre , le premier seroit au moins inhumain d'en exiger le prix , lors sur-tout qu'il n'est pas de nature à l'incommoder. Dans le cas où leurs fortunes sont égales , il est de l'honnête homme de partager la perte , quoiqu'il puisse alléguer en sa faveur la décision des loix civiles ; ou il convient qu'ils la supportent proportionnellement à leurs facultés , lorsqu'elles sont inégales , & qu'ils ne sont ni l'un ni l'autre dans le besoin. A l'égard des raisons qu'on pourroit avoir indépendamment des loix locales

On doit
toujours
prendre le
parti le plus
honorable.

pour faire retomber la perte sur l'un plutôt que sur l'autre , dans ce cas-ci , & dans plusieurs autres , elles ne sauroient faire impression que sur ces hommes durs & avarés , qui cherchent tous les moyens de profiter , lorsqu'ils peuvent le faire impunément , & sans se déshonorer.

En général , plus ces sortes de possesseurs ont profité & se sont enrichis du bien d'autrui , plus ils sont obligés de restituer. Mais ils ne sont riches que des épargnes qu'en conséquence ils ont faites sur leur bien propre , ou de ce qui leur resta après avoir défalqué ce qu'il leur en a coûté , pour conserver , améliorer , ou cultiver leurs biens ; & le propriétaire , en y rentrant , est obligé de le leur rembourser. A l'égard des biens qu'on acquiert par donation , par succession , ou par quelque titre gratuit , il est clair qu'on doit les restituer en entier , sans autre compensation de la part du propriétaire , que ce qu'il en a coûté , pour les entretenir & les améliorer.

I V.

La seconde classe des droits réels différents de la propriété , est celle des biens acquis par substitution. Lors qu'un homme qui jouit d'une propriété illimitée , admet plusieurs personnes à sa succession , celles-ci ont un droit aussi valide sur ses biens, que si elles les avoient acquis en vertu d'une donation ; vû que la propriété illimitée renferme un droit d'en disposer sous les clauses ou conditions qu'on veut , aussi bien que d'une maniere absolue. Ces sortes de substitutions peuvent être imprudentes & contraires à l'humanité , de même que les donations. Dans le cas où cela est , le possesseur actuel , qui jouit de tous les droits actuels de propriété , à l'exception de celui de l'aliénation , peut légitimement prendre toutes les mesures compatibles avec la paix & le bon ordre de la société , pour les faire casser , de même qu'il peut employer les moyens qu'il juge à propos , pour faire révoquer les donations impru-

Droits
quant aux
biens qu'on
acquiert
par substi-
tution.

dentes , ou contraires à l'humanité. Mais lorsque la substitution n'a rien d'imprudent , ni de contraire à l'humanité ; le possesseur par droit de réversion , a autant de droit à la succession que le possesseur actuel en a d'en jouir pendant qu'il vit ; & ce seroit un crime de l'en priver. L'intérêt de la société exige souvent que l'on souffre ces sortes de substitutions , quand même elles auroient les défauts dont j'ai parlé ci-dessus , ainsi que je le dirai ci après , quoique la personne à qui on les a faites, ne puisse, en bonne conscience, faire valoir son droit. Les loix civiles peuvent néanmoins limiter ce pouvoir de substituer , selon que l'intérêt de l'état, ou la nécessité où l'on est d'encourager l'industrie , le requiert.

V.

Droits du
Pas hypô-
theque ou
gage.

Les autres droits réels , séparables du reste de la propriété , sont ceux d'hypothèque & de la personne à qui on donne une chose en gage , pour la sûreté de quelque dette. En vertu de ces droits , un

créancier est le maître , au cas qu'on ne le paye point , de s'approprier les terres hypothéquées , ou les effets qu'on lui a laissés en gage * , nonobstant les droits personnels que d'autres peuvent avoir contre le débiteur. Ce droit , en vertu du quel on acquiert la propriété des terres hypothéquées , ou des effets qu'on a reçus en gage , faute de paiement , n'a rien d'injuste , lorsqu'on rend à la personne qui a hypothéqué , ou mis un effet en gage le surplus de la valeur des terres ou des effets , après en avoir déduit les intérêts & les dépens.

V I.

La quatrième classe de droits réels, *Servitude.* séparable du reste de la propriété , contient les *servitudes* , en vertu desquelles un homme a droit d'user jusqu'à un certain point de ce qui appartient à un autre. Toutes les servitudes sont des droits réels sur des terres , des ténements ou des biens limités. Il y en a que l'on établit en faveur

* *Lex Commissoria in pignoris.*

d'une personne , & d'autres pour l'avantage d'une ferme , ou ténement voisin , quel que soit le propriétaire. Les premières , eu égard au sujet de ces droits , & non pas rapport au sujet auquel elles se terminent , s'appellent servitudes personnelles , & expirent avec la personne ; les secondes , pour la même raison , sont appelées servitudes réelles , & elles peuvent être perpétuelles. Par exemple , l'usage que nous accordons à un ami pour sa vie d'une maison ou d'une ferme qui nous appartient , est une servitude personnelle , qu'il ne peut transporter à un autre ; mais lorsqu'une ferme est assujettie à donner passage à ceux d'une ferme voisine , ou que les propriétaires d'une maison , ont droit de faire porter des poutres sur les murs d'une maison voisine , ce sont là des servitudes réelles , que l'on peut établir pour la commodité des terres ou des tenemens , & elles peuvent être perpétuelles. * La nature des contrats ou des conventions , qui établissent

* Voyez Instit. l. 1. § 1. Tit. 3. 4. 5.

ces servitudes , montrent les droits , & les obligations des parties , les quels dépendent aussi des coutumes des lieux où elles sont admises.

VII.

La propriété absolue peut être transportée , ou par un *Acte volontaire* du propriétaire , ou *par la disposition de la loi de nature* , sans son consentement , pour l'intérêt d'autrui. Par l'Acte du propriétaire , elle peut être transportée ou *durant sa vie , ou à sa mort*. Et par la disposition de la loi de nature , & sans son consentement , la propriété peut être transportée ou durant la vie du propriétaire , ou à sa mort. Je vais examiner par ordre ces quatre espèces de transports.

1. Elle peut l'être par l'Acte volontaire du propriétaire durant sa vie , ou gratuitement par donation , ou pour un certain prix , ou pour quelque motif valide. Je traiterai de ce transport dans le chapitre suivant , à l'occasion des contrats.

2. La propriété est transportée

B b 4

Par Testament.

par l'Acte volontaire du propriétaire à sa mort, en vertu de son testament. Le droit de tester, est naturellement compris dans la propriété, la quelle contient un droit de disposer de son bien, aux clauses & conditions qu'on veut. Otez ce droit, l'industrie diminuera beaucoup, après que les hommes auront suffisamment acquis de quoi subsister pendant leur vie, eux & leurs familles; ou bien, ils seront obligés, à leur risque & péril, de donner de leur vivant tout ce qu'ils acquièrent au delà de ce qu'ils peuvent consommer; vû qu'une mort subite, ou un délire, peuvent les mettre hors d'état de faire donation de leurs biens, à l'approche de la mort. Il paroît donc que ce droit de tester est fondé sur la loi naturelle, ce qui n'empêche pas que les Loix civiles ne puissent limiter ce droit, de même que tous ceux qui concernent la propriété, par exemple empêcher de déshériter un enfant, encore qu'il ne l'ait point mérité, ou de laisser presque tout son bien à l'un, à l'exclusion des autres, par un fol desir de rendre une famille

puissante. Elles peuvent encore , pour prévenir les impostures , assujettir les hommes , à certaines formalités. Par la loi naturelle , la déclaration simple d'un homme , est valide & obligatoire à l'égard de tous ceux qu'elle regarde : mais les Loix civiles , dans la vue d'obliger les hommes à user de formalités convenables , peuvent annuler les testaments qui manquent de ces formalités.

Il est aussi clair que la loi de nature , & l'intérêt de la Société , Sur quoi est fondé le droit de tester. établissent ce droit de disposer de son bien par testament , qu'il l'est qu'elles établissent les autres droits de propriété. Le dessein naturel des hommes , lorsqu'ils amassent plus de bien qu'il ne leur en faut pour subsister , est de contribuer par leur moyen au bonheur des personnes qui leur sont chères ; ils veulent qu'elles soient heureuses pendant leur vie , & qu'elles le soient encore après leur mort. Ces affections bienfaisantes , & les moyens qu'elles nous dictent pour rendre les autres heureux , soit que nous vivions avec eux ou non ,

sont les exercices naturels, agréables & honorables de l'ame humaine, pendant la vie; & il est aussi injuste & cruel d'empêcher un homme d'exercer ces bons offices de son vivant, que de le priver de l'espoir que les amis qui lui survivront, jouiront des fruits de son travail. C'est être cruel envers ses amis, que de les frustrer des avantages que le defunt a eu intention de leur procurer. Il n'y a point de méthode plus commode, tant pour les individus, que pour la société, pour transmettre son bien à ses successeurs, que celle des testaments, ou qu'une déclaration de la volonté du propriétaire, qu'il peut révoquer, & qui n'a son effet qu'après sa mort. * Si on laissoit

* Le mauvais emploi qu'on a fait de la métaphysique, a donné lieu à quantité de débats inutiles comme si la validité des testaments étoit fondée sur quelque action physique, qui eût suivi la mort du defunt. La nature des autres transactions a pareillement donné lieu à quelques autres objections triviales. La question se réduit à ce-ci : s'il ne convient point pour la satisfaction des hommes, que leurs testaments soient observés après leur mort, & s'il n'est pas de l'intérêt de la Société que cela soit? ce qui est évident. Voyez les Notes de Barbeyrac, sur Puffendorf, de *Jure. Nat. & gent. Lib. 4. §. 10.* & les Auteurs qu'il cite.

les biens d'un défunt en commun au premier occupant, on ouvreroit la porte à une infinité de débats funestes. J'ajouterai à ces raisons qu'un testament sage & bien digéré, est ordinairement l'effet de l'obligation morale dans laquelle on étoit de satisfaire aux droits parfaits ou imparfaits, que ceux qui survivent au défunt avoient sur ses biens. Tout cela prouve le droit qu'ont les hommes de tester, de même que l'obligation où l'on est de se conformer à la volonté du testateur, lorsqu'elle n'a rien de contraire à la prudence, ni aux principes de l'humanité. Lorsque cela est, il n'y a point d'injustice à l'annuller.

VIII.

La troisieme maniere de transporter la propriété, est par la loi de la nature, sans le consentement, & du vivant du propriétaire, toutes les fois qu'il convient de satisfaire à une obligation qu'il refuse de remplir. C'est de quoi je traiterai ci-après en parlant des droits qui résultent des

Transport par la loi de la nature du vivant du propriétaire.

injuries faites par autrui. C'est ainsi que pour reparer un dommage, ou pour acquitter une dette légitime, on saisit les biens d'un homme, & que l'on en transporte la propriété à ses créanciers.

Dans la
succession
ab intestat.

La quatrième espèce de transport est fondée sur la loi naturelle, & a lieu à la mort & sans le consentement du propriétaire, dans les successions *ab intestat*. Voici sur quoi elle est fondée. L'intention du défunt par rapport aux acquisitions qu'il a faites, au-delà de ce qu'il lui en falloit pour son usage, étoit, comme chacun sait, de contribuer au bonheur des personnes qui lui étoient chères. On sait, qu'un homme venant à mourir sans enfants, ses parents lui sont ordinairement plus chers que les autres hommes, encore qu'il puisse avoir eu des liaisons plus intimes avec ceux-ci qu'avec eux. Lorsque les hommes font un testament, nous voyons qu'ils sont généralement portés à améliorer la fortune de leurs parents; si bien qu'on a lieu de présumer la même chose, dans le cas où ils meurent sans avoir déclaré leur

volonté. C'est une cruauté , à moins que le bien public n'exige le contraire , d'interrompre une succession fondée sur les liens du sang. Nos enfans , & à leur défaut , nos parents ont droit , à moins qu'ils ne s'en soient rendus indignes par leur conduite , non seulement d'exiger de nous du secours dans leur indigence , mais ils ont droit d'exiger aussi le surplus du bien qui nous reste après avoir suppléé à nos besoins, s'ils n'en sont privés par quelque'autre disposition équitable de notre part. C'est une chose contraire à la nature & à l'humanité , de les frustrer de ce droit , lorsque le bien public ne le requiert point. Il est clair encore que l'on causeroit bien du désordre , si on laissoit les biens *ab intestat* au premier occupant.

Au cas que l'on admît les amis avec les parents à la succession , il faudroit avoir égard aux différens degrés d'amitié , & c'est ce qu'on ne peut déterminer , & on le pourroit encore moins , vû le nombre de flatteurs que l'espoir de la succession peut attirer. La présomption de la

succession *ab intestat* est fondée sur ceci , que puisque c'est une coutume généralement reçue chez toutes les Nations , de n'admettre que les parents à la succession , si le défunt avoit eu l'intention d'y en admettre d'autres , il l'auroit vraisemblablement déclarée.

Maniere
naturelle de
succeder.

Les affections naturelles des hommes nous montrent que leur postérité doit tenir le premier rang , savoir les enfants & les petits enfants ; ceux-ci doivent être admis à partager avec leurs parents , lorsqu'un enfant en a laissé plus d'un en mourant ; les parens doivent être également admis, s'ils sont dans le besoin. Au défaut des deux, les freres & les sœurs, & avec elles, les enfans d'un frere ou d'une sœur défunte , doivent succéder du moins, à la part qui fût revenue à leur pere , s'il eût été vivant. Des raisons d'humanité exigeroient quelquefois d'autres proportions , mais cela occasionneroit des différends. Au défaut de ceux-ci , tous les parents au même degré ; doivent hériter par égale part , à l'exclusion des parents plus éloignés.

La coutume qu'avoient les Romains d'instituer un héritier pour représenter le défunt, lequel succédoit à ses droits & à ses obligations, n'a point son fondement dans la nature. Il est difficile de voir la raison pourquoi la plus grande partie de l'héritage doit écheoir à un seul enfant, dans le cas où il y en a plusieurs, ou à un préférablement à plusieurs qui sont dans le même degré; ni pourquoi l'ancienneté parmi les enfants, ou les parents au même degré, doit avoir la préférence; ni pourquoi la différence du sexe dans les enfants, doit l'emporter sur toute autre considération, tandis qu'on la néglige dans les petits enfants; ou ceder à celle d'ancienneté du pere, de maniere qu'une petite fille encore enfant d'un fils aîné, soit preferée à un petit fils adulte, d'un cadet & même au cadet. La mere d'un aîné, défunt, & qui plus est sa fille prend la place du cadet, de même que ses descendants. Toutes ces choses n'ont leur fondement bien certain que dans les

Usage
non fondé
sur la nature.

loix civiles. Dans la succession des particuliers , il est rare que l'on institue un héritier préférablement aux autres qui sont alliés au même degré avec le défunt. Il est des usages & des loix civiles de plusieurs nations sur ce sujet qui sont très-insensées , & produisent des effets très-pernicieux pour la société.

Comment s'acquiescent les droits personnels.

On acquiert des droits personnels contre un homme , lorsqu'il a engagé une partie de sa liberté naturelle , ou le pouvoir de disposer de ses biens & de ses actions , en le transportant à un autre qui acquiert par là le droit personnel. Lorsque le droit de celui-ci est rempli , ou éteint , la personne qui s'est ainsi obligée , rentre dans sa liberté naturelle , & reprend le droit qu'elle avoit auparavant. Ces sortes de droits naissent , ou d'un contrat ou de quelque acte de la personne qui s'oblige ; & ce-ci me conduit à parler des contrats , ou des conventions , sur lesquelles sont fondés les droits personnels que réels.



fin du Premier Volume.

100-100

100